



PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE CHOMEDEY  
COMTE DE LAVAL.

première  
assemblée  
du conseil  
de la cité  
de Chome-  
dey,  
10 avril/61

Procès-verbal de la première assemblée du conseil municipal de la Cité de Chomedey tenue lundi le 10 avril 1961 à 8 heures du soir, à l'école Notre-Dame du Cap, 1640 rue Gratton, quartier de Saint-Martin, conformément aux dispositions de l'article 36 de la loi 10 Elizabeth II, chapitre 126 et à laquelle sont présents leurs Honorables, Me J.-Noel Lavoie, Maire de la ville de l'Abord-à-Plouffe, Me Louis Jarry, Maire de la Cité de Saint-Martin et M. Emile Demers, Maire de la ville de Renaud ainsi que Messieurs les Echevins:

Alexandre Bourdages,  
Guy l'Espérance,  
Albini Plouffe,  
Gaston Marleau,  
Fernand Vary,  
Lorne Bernard,

M.F. Mooney,  
Bona Major,  
Albert Gagnon,  
Albert Pagé,  
Claude Collin,  
J. G. Tétreault,

Albert Lavoie,  
Rolland Sauriol,  
Paul F. Sauriol,  
Raymond Fortin,  
Benoit Gravel,  
Adolphe Ouimet,

formant la totalité des membres du conseil municipal de la nouvelle Cité de Chomedey et siégeant sous la présidence de M. Raymond Fortin, échevin de la ville de Renaud.

Sont aussi présents: M. Gaston Chapleau, Greffier de la ville de l'Abord-à-Plouffe.

M. Alphonse Goyer, secrétaire-trésorier de la Cité de Saint-Martin,

Me Gérard Lavoie, secrétaire-trésorier de la ville de Renaud.

M. l'Abbé Antonio Mondor, Curé de la paroisse de Saint-Maxime, ouvre l'assemblée par la prière d'usage.

---

Résolution no. 1

IL EST PROPOSE PAR: M. Fernand Vary,  
APPUYE PAR: M. Adolphe Ouimet,

et résolu à l'unanimité que M. l'échevin Raymond Fortin, soit nommé président de l'assemblée.

ADOPTE

---

nomination  
Echevin  
Raymond  
Fortin  
comme  
président  
de l'as-  
semblée.



Résolution no: 2

nomination  
G. Chapleau  
Greffier.

IL EST PROPOSE PAR: M. Guy l'Espérance,  
APPUYE PAR: M. Albert Gagnon,

A. Goyer  
Trésorier.

et résolu à l'unanimité que M. Gaston Chapleau  
soit nommé greffier de la cité et que M. Alphon-  
se Goyer soit nommé Trésorier.

de la nouvelle  
Cité de Chomé-  
dey.

ADOPTE

Résolution no: 3

IL EST PROPOSE PAR: M. Alexandre Bourdages,  
APPUYE PAR: M. Louis Jarry

que Me Jean-Noel Lavoie soit élu Maire de la Cité.

IL EST PROPOSE EN AMENDEMENT PAR: M. Albert Lavoie,  
APPUYE PAR: M. Rolland Sauriol,

que M. Emile Demers soit élu Maire de la Cité.

Me J.-Noel  
Lavoie élu  
Maire de la  
Cité de  
Chomedey

VOTENT POUR L'AMENDEMENT: M. Albert Lavoie,  
M. Rolland Sauriol,

VOTENT CONTRE L'AMENDEMENT: M. Louis Jarry,  
M. Alexandre Bourdages,  
M. Guy l'Espérance,  
M. Albini Plouffe,  
M. Gaston Marleau,  
M. Fernand Vary,  
M. Lorne Bernard,  
M. M.F. Mooney,  
M. Bona Major,  
M. Albert Gagnon,  
M. Albert Pagé,  
M. Claude Collin,  
M. J.G. Tétreault,  
M. Paul F. Sauriol,  
M. Raymond Fortin,  
M. Benoit Gravel,  
M. Adolphe Ouimet.

ABSTENTION: M. Emile Demers.

VOTENT POUR LA PROPOSITION PRINCIPALE:

MESSIEURS: Louis Jarry,  
Alexandre Bourdages,  
Guy l'Espérance,  
Albini Plouffe,  
Gaston Marleau,  
Fernand Vary,  
Lorne Bernard,  
M.F. Mooney,  
Bona Major,  
Albert Gagnon,  
Albert Pagé,  
Claude Collin,  
J.G. Tétreault,  
Paul F. Sauriol,  
Raymond Fortin,  
Benoit Gravel,  
Adolphe Ouimet.



VOTENT CONTRE LA PROPOSITION PRINCIPALE :

MESSIEURS:        Albert Lavoie,  
                      Rolland Sauriol,  
                      Emile Demers

Le vote étant de 17 à 3 pour la proposition principale,  
Me J.-Noel Lavoie est considéré élu Maire de la Cité.

ADOPTE

---

Brève allocution du nouveau Maire, Me J.-Noel Lavoie.

Me Louis Jarry, ancien Maire de Saint-Martin adresse également quelques mots à l'assemblée.

---

Résolution no. 4

✓ IL EST PROPOSE PAR:        M. Raymond Fortin,  
APPUYE PAR:                    M. Fernand Vary,

que la présente assemblée soit ajournée .

ajournement  
de  
l'assemblée

Me Louis Jarry, APPUYE PAR: M. Albert Gagnon propose en amendement que l'on poursuive l'ordre du jour pour quelques items.

✓ Il y a discussion mais aucun vote n'est pris.

IL EST PROPOSE PAR:        M. Raymond Fortin,  
APPUYE PAR:                    M. Emile Demers

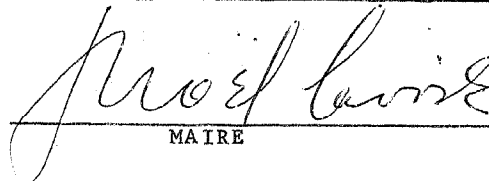
et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ajournée à mardi, le 11 avril 1961 à 8 heures du soir.

ADOPTE

---

Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie, ajourne l'assemblée.

---

  
MAIRE

  
GREFFIER



PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE CHOMEDEY  
COMTE DE LAVAL.

Assemblée  
d'ajournement  
11 avril/61

Procès-verbal de l'assemblée d'ajournement du conseil municipal de la Cité de Chomedey, tenue mardi le 11 avril 1961 à 8 heures du soir, à l'école Notre-Dame du Cap, 1640 rue Gratton, quartier de Saint-Martin et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie et Messieurs les Echevins:

Alexandre Bourdages,  
Guy l'Espérance,  
Albini Plouffe,  
Gaston Marleau,  
Fernand Vary,  
Lorne Bernard,

M. F. Mooney,  
Bona Major,  
Albert Gagnon,  
Albert Pagé,  
Claude Collin,  
J.G. Tétreault,  
Louis Jarry,

Emile Demers,  
Albert Lavoie,  
Rolland Sauriol,  
Paul F. Sauriol,  
Raymond Fortin,  
Benoit Gravel,  
Adolphe Ouimet.

formant la totalité des membres du conseil municipal de la Cité de Chomedey et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie.

Sont aussi présents: M. Gaston Chapleau, Greffier  
M. Alphonse Boyer, Trésorier  
Me Adolphe Prévost,  
Aviseur-Légal.

---

Dès l'ouverture de l'assemblée Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie, prête le serment d'office devant le Greffier de la Cité.

---

nomination  
Me L. Jarry  
comme Maire-  
suppléant  
pour le pro-  
chain trimes-  
tre.

Résolution no. 5

IL EST PROPOSE PAR: M. Raymond Fortin,  
APPUYE PAR: M. J.G. Tétreault,

et résolu à l'unanimité que M. l'échevin Louis Jarry soit élu Maire-suppléant de la Cité pour les prochains trois mois.

ADOPTE

---





Résolution no. 6

CONSIDERANT le décès qui affecte la famille de Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie, dans la personne de Mme Lucien Vézina,

sympathies  
offertes  
à la famille  
J.-Noel La-  
voie pour le  
décès de Mme  
Vézina.

IL EST PROPOSE PAR: M. Alexandre Bourdages,  
APPUYE PAR: M. Louis Jarry,

que le conseil de la cité de Chomedey offre ses sympathies à Son Honneur M. le Maire et à sa famille et qu'une couronne de fleurs soit offerte par la cité à cette occasion.

ADOPTE

Résolution no. 7

IL EST PROPOSE PAR: M. Raymond Fortin,  
APPUYE PAR: M. Guy l'Espérance,

prolongement  
mandat des  
vérificateurs  
de l'A.à-P.  
Renaud et  
St-Martin  
et demande  
pour fournir  
état financier  
pour chacune  
des villes.

et résolu à l'unanimité que le mandat des vérificateurs antérieurement en fonction dans les quartiers de l'Abord-à-Plouffe, Saint-Martin et Renaud soit prolongé jusqu'au 31 mars au prorata de leurs tarifs antérieurement en vigueur et qu'ils soient requis de fournir respectivement un état financier pour chacune de ces villes couvrant la période du 1er janvier au 31 mars 1961.

ADOPTE

L'item no. 7 a été mis à l'étude.

Résolution no. 8

IL EST PROPOSE PAR: M. M.F. Mooney,  
APPUYE PAR: M. Benoit Gravel,

engagement  
des estimateurs  
rescindé

et résolu à l'unanimité que l'engagement des estimateurs actuels pour préparer le rôle d'évaluation dans les villes de l'Abord-à-Plouffe, de Renaud et de la cité de Saint-Martin soit rescindé.

ADOPTE

Résolution no. 9

IL EST PROPOSE PAR: M. Albert Gagnon,  
APPUYE PAR: M. Alexandre Bourdages,

nomination  
Bégin, Charland  
ET Valiquette  
comme estima-  
teurs de la  
Cité, même tarif  
que précédem-  
ment dans  
les 3 autres  
villes.

et résolu à l'unanimité que Messieurs Bégin, Charland & Valiquette soient nommés estimateurs de la cité, le Président du bureau devant être M. Francis Valiquette. Les émoluments des estimateurs devant être sur la même base que pour le tarif qui était en vigueur dans la ville de L'Abord-à-Plouffe et la Cité de Saint-Martin. Cet engagement consiste dans la préparation d'un rôle annexe de toute la Cité pour l'année 1961, rôle qui devra être déposé au plus tard le 1er juin 1961.

ADOPTE



Résolution no. 10

IL EST PROPOSE PAR: M. Raymond Fortin,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin,

nomination  
Mes Prévost  
& Trudeau  
comme aviseurs  
légaux de la  
Cité.

et résolu à l'unanimité que Mes Prévost & Trudeau, avocats, soient nommés aviseurs-légaux de la cité, avec traitement de \$ 300.00 par mois, comme aviseurs-légaux de la Cité.

- a) Présence aux assemblées du conseil lorsque celle-ci sera requise.
- b) Conversations téléphoniques avec les membres du conseil et les officiers de la cité.
- c) Comparutions pour la cité dans les cas où celle-ci est tierce-saisie.
- d) Opinions verbales et écrites à divers sujets.

ADOPTE

Résolution no. 11

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYE PAR: M. Raymond Fortin,

que les ingénieurs Desjardins & Sauriol soient nommés ingénieurs-conseil de la Cité,

IL EST PROPOSE EN AMENDEMENT PAR:  
APPUYE PAR: M. Louis Jarry,  
M. Albert Gagnon,

refus par  
amendement  
d'engager  
des ingéni-  
eurs-conseil  
à titre per-  
manent.

que n'ayant aucun travail spécifique à effectuer, la cité ne voit pas la nécessité d'engager un ingénieur-conseil à titre permanent.

VOTENT POUR L'AMENDEMENT:

- M. Emile Demers,
- M. Albert Lavoie,
- M. Bona Major,
- M. Albert Pagé,
- M. Louis Jarry,
- M. M.F. Mooney,
- M. Guy l'Espérance,
- M. Alexandre Bourdages,
- M. Albert Gagnon,
- M. J.G. Tétreault.

VOTENT CONTRE L'AMENDEMENT:

- M. Fernand Vary,
- M. Albini Plouffe,
- M. Benoit Gravel,
- M. Paul Sauriol,
- M. Claude Collin,
- M. Raymond Fortin,
- M. Adolphe Ouimet,
- M. Gaston Marleau,
- M. Lorne Bernard,

Pendant le vote, M. l'échevin Rolland Sauriol est absent de son siège.

Le vote étant de 10 contre 9 en faveur de l'amendement, l'amendement est adopté et la proposition principale est rejeté.

ADOPTE



Résolution no. 12

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin,

et résolu que M. Raymond Dion soit nommé Chef de Police de la cité de Chomedey jusqu'à bon vouloir du conseil avec même traitement que lorsqu'il était à l'emploi de la ville de l'Abord-à-Plouffe.

IL EST PROPOSE EN AMENDEMENT PAR: M. Louis Jarry,  
APPUYE PAR: M. M.F. Mooney,

que la question soit remise à l'ajournement de la présente séance du conseil.

nomina-  
tion

M. Raymond  
Dion comme  
chef de  
police de  
la Cité de  
Chomedey.

VOTENT POUR L'AMENDEMENT: M. Emile Demers,  
M. Albert Lavoie,  
M. Fernand Vary,  
M. Bona Major,  
M. Albert Pagé,  
M. Rolland Sauriol,  
M. Louis Jarry,  
M. M.F. Mooney,  
M. Albert Gagnon,  
M. J.G. Tétreault.

VOTENT CONTRE L'AMENDEMENT:

M. Albini Plouffe,  
M. Benoit Gravel,  
M. Paul Sauriol,  
M. Claude Collin,  
M. Guy l'Espérance,  
M. Alexandre Bourdages,  
M. Raymond Fortin,  
M. Adolphe Ouimet,  
M. Gaston Marleau,  
M. Lorne Bernard,

Etant donné le partage égal des voix, Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie vote contre l'amendement.

Le vote étant de 11 à 10 contre l'amendement, l'amendement est rejeté.

Aucun autre amendement n'étant présenté, la proposition principale est approuvée à l'unanimité.

ADOPTE

---

A 9:15 hres P.M. M. l'échevin Louis Jarry quitte son siège.

---

Résolution no. 13

IL EST PROPOSE PAR: M. Albert Gagnon,  
APPUYE PAR: M. Bona Major,

et résolu à l'unanimité:

mêmes trai-  
tements  
accordés  
au greffier  
et au trésor-  
rier alors  
qu'ils étaient  
employés  
dans l'Abord-  
à-Plouffe et  
St-Martin  
respectivement.

que le contrat d'engagement de M. Gaston Chapleau alors qu'il était greffier de la ville de l'Abord-à-Plouffe soit maintenu, M. Chapleau ayant été nommé greffier de la cité de Chomedey et que les conditions d'engagement de M. Alphonse Goyer, alors qu'il était secrétaire-trésorier de la Cité de Saint-Martin, soient maintenues, M. Goyer ayant été nommé trésorier de la cité de Chomedey, ces deux engagements étant au même traitement et aux mêmes conditions.

ADOPTE

---



Résolution no. 14

CONSIDERANT l'engagement de M. Raymond Dion comme Chef de police de la cité,

CONSIDERANT qu'il y aurait lieu d'offrir la position d'assistant-Chef à M. Philippe Martel,

IL EST PROPOSE PAR: M. J.G. Tétreault,  
APPUYE PAR: M. M.F. Mooney,

proposi-  
tion fai-  
te à M.  
P. Martel,  
ancien  
chef de  
police de  
Saint-Mar-  
tin, comme  
assistant-  
chef de po-  
lice.

et résolu à l'unanimité que M. Philippe Martel ci-devant directeur de la police de la cité de St-Martin, soit mis en congé payé jusqu'à l'ajournement de la présente assemblée, sans autorité comme Chef de Police, de manière à ce que M. Martel puisse donner sa réponse quant au désir du conseil exprimé par la présente résolution.

ADOPTE

Résolution no. 15

IL EST PROPOSE PAR: M. Emile Demers,  
APPUYE PAR: M. Albert Lavoie,

Me Gérard  
Lavoie  
mis en  
congé payé  
jusqu'à  
l'assemblée  
d'ajournement.

et résolu à l'unanimité que Me Gérard Lavoie, ci-devant secrétaire-trésorier de la ville de Renaud, soit mis en congé payé jusqu'à l'ajournement de la présente assemblée, sans autorité comme secrétaire-trésorier.

ADOPTE

Résolution no: 16

IL EST PROPOSE PAR: M. Fernand Vary,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin,

nomina-  
tion M.  
M. Nadeau  
comme  
Ingénieur  
Municipal  
et de M.  
J.P. Lé-  
pine comme  
assistant-  
Ingénieur  
municipal.

et résolu à l'unanimité que M. Marcel Nadeau soit nommé Ingénieur-Municipal de la cité au même traitement que celui qu'il recevait alors qu'il était ingénieur-municipal de la ville de l'Abord-à-Plouffe, son contrat d'engagement avec la ville de l'Abord-à-Plouffe restant en vigueur, et que M. J.P. Lépine soit nommé Assistant-Ingénieur-Municipal de la cité, au même traitement qu'il recevait alors qu'il était Ingénieur-Municipal de la cité de Saint-Martin.

ADOPTE

Résolution no. 17

IL EST PROPOSE PAR: M. Bona Major,  
APPUYE PAR: M. Rolland Sauriol,

Messieurs  
R. Sigouin  
L. Morency  
et M.  
Goyer  
conser-  
vent  
les me-  
mes fonc-  
tions.

et résolu à l'unanimité que Messieurs Roland Sigouin, Louis Morency et Marcel Goyer conservent les mêmes fonctions comme surintendants des travaux publics dans leurs quartiers respectifs aux mêmes conditions de leurs engagements antérieurs par la ville de l'Abord-à-Plouffe, la cité de St-Martin et la ville de Renaud et sous l'autorité du bureau des ingénieurs-municipaux.

ADOPTE



Résolution no. 18

IL EST PROPOSE PAR: M. Benoit Gravel,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin,

les autres employés des 3 villes, demeurent en fonction.

et résolu à l'unanimité que tous les autres employés, autrefois de la cité de St-Martin, de la ville de l'Abord-à-Plouffe et de la ville de Renaud, restent en fonction aux mêmes conditions et aux mêmes titres jusqu'à nouvel ordre sauf ceux dont il a été disposé au préalable dans la présente assemblée.

ADOPTE

Résolution no. 19

IL EST PROPOSE PAR: M. Albert Gagnon,  
APPUYE PAR: M. Raymond Fortin,

ouverture du compte de banque de la Cité à la Banque Canadienne Nationale, St-Martin. (fds général)

et résolu à l'unanimité que le compte de banque pour le fonds général de la cité soit ouvert à la Banque Canadienne Nationale, succursale St-Martin, et que les comptes de banque pour le fonds général de la cité de St-Martin, de la ville de l'Abord-à-Plouffe et de la ville de Renaud y soient transportés.

ADOPTE

Résolution no. 20

IL EST PROPOSE PAR:q M. Bona Major,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin,

les autres comptes demeurent jusqu'à nouvel ordre aux succursales bancaires où ils sont actuellement.

et résolu à l'unanimité que tous les autres comptes de banque de la ville de l'Abord-à-Plouffe, de la cité de St-Martin et de la ville de Renaud demeurent jusqu'à nouvel ordre aux succursales bancaires où ils sont, le nom sous lequel ils ont été ouverts cependant devant être changé pour celui de " Cité de Chomedey ".

ADOPTE

Résolution no. 21

IL EST PROPOSE PAR: M. Adolphe Ouimet,  
APPUYE PAR: M. Albert Lavoie,

séances du conseil désormais tenues à l'école N.-D. du Cap.

et résolu à l'unanimité qu'en conformité avec l'article 345 de la loi des Cités et villes, les séances du conseil soient tenues à la salle de l'école Notre-Dame du Cap.

ADOPTE



AVIS DE MOTION

AVIS DE  
MOTION  
règlement  
pour déter-  
miner la  
date et  
l'heure des  
séances.

M. L'échevin Guy l'Espérance donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement devant déterminer la date et l'heure des séances générales ou ordinaires du conseil.

Résolution no. 22

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin  
APPUYE PAR: M. Benoit Gravel,

rémunéra-  
tions  
Maire et  
échevins  
de la Cité  
de Chomedey

et résolu à l'unanimité qu'en conformité avec l'article 15 de la loi constituant en corporation la Cité de Chomedey, la rémunération du Maire de la Cité en soit une de \$ 2,000.00 par année, et que l'allocation pour payer une partie des dépenses inhérentes à la charge de Maire de la Cité soit de \$ 1,000.00 par année.

Et qu'en conformité avec l'article 15 de la loi constituant en corporation la Cité de Chomedey, la rémunération des échevins de la cité en soit une de \$ 666.66 par année pour chacun d'eux et que l'allocation pour payer une partie des dépenses inhérentes à la charge d'échevin de la cité, en soit une de \$333.34 par année pour chacun d'eux.

ADOPTE

Résolution no: 23

autorisati-  
on Greff-  
fier et  
Trésorier  
à faire im-  
primer  
entêtes de  
lettre et  
enveloppes

IL EST PROPOSE PAR: M. Alexandre Bourdages,  
APPUYE PAR: M. M.F. Mooney,

et résolu à l'unanimité que le greffier et le trésorier de la cité soient autorisés conjointement à faire imprimer le plus tôt possible, 5,000 entêtes de lettre pour la cité et 5,000 enveloppes et que le greffier et le trésorier agissant conjointement soient autorisés à préparer un sommaire de la papeterie nécessaire pour la nouvelle cité et à demander des prix à au moins cinq imprimeurs, de préférence ayant leurs places d'affaires dans la cité, pour l'impression de la papeterie nécessaire à la nouvelle cité.

ADOPTE

Résolution no. 24

autorisati-  
on  
demander  
prix pour  
préparation  
armoiries  
de la  
Cité.

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Lorne Bernard,

et résolu à l'unanimité que le greffier et le trésorier agissant conjointement, soient autorisés à demander des prix pour la préparation d'armoiries pour la cité.

ADOPTE



Résolution no. 25

établissement bureaux du Greffier et du Trésorier à 3810 Boul. Lévesque.

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYE PAR: M. Benoit Gravel,

et résolu à l'unanimité qu'en conformité avec les articles 83 et 94 les bureaux du Greffier de la Cité et du Trésorier de la cité soient établis au numéro civique 3810 boul. Lévesque, Cité de Chomedey et,

établissement bureau police et incendies à 1520 rue Principale

que le bureau du service de la police et le bureau du service des incendies soient établis à 1490 boulevard Labelle Cité de Chomedey, et que le bureau des Ingénieurs de la Cité et le bureau du département des travaux publics et celui des permis de la cité soient établis à 1520 rue Principale, quartier de St-Martin, et,

que le bureau municipal autrefois de la ville de Renaud soit fermé à compter du 11 avril 1961.

ADOPTE

Résolution no. 26

autorisation pour les aviseurs légaux à préparer un règlement concernant la date et l'heure des séances du conseil.

IL EST PROPOSE PAR: M. M.F. Mooney,  
APPUYE PAR: M. Lorne Bernard,

et résolu à l'unanimité que les aviseurs légaux de la cité soient autorisés à préparer un projet de règlement concernant la date et l'heure des séances générales ou ordinaires du Conseil.

ADOPTE

Résolution no: 27

autorisation pour les aviseurs légaux à représenter la Cité devant le comité des bills privés RE: Corp. Interurbaine de l'Ile Jésus.

IL EST PROPOSE PAR: M. Albert Gagnon,  
APPUYE PAR: M. J.G. Tétreault,

et résolu à l'unanimité que les aviseurs légaux de la Cité soient autorisés à représenter celle-ci devant le comité des bills privés du conseil Législatif de la Province de Québec, lors du bill de la Corporation Interurbaine de l'Ile Jésus pour demander que la Cité y ait trois représentants et aussi lors du bill de Pont-Viau et de la ville de Laval des Rapides pour que ces deux Corporations Municipales n'obtiennent pas la permission de se retirer de la Corporation Interurbaine de l'Ile Jésus.

ADOPTE

Résolution no. 28

M. le Maire, M. Louis Jarry et M. Emile Demers délégués à Québec lors de la présentation du Bill de la Corporation de l'Ile Jésus

IL EST PROPOSE PAR: M. M.F. Mooney,  
APPUYE PAR: M. Guy l'Espérance,

et résolu à l'unanimité que le Maire de la Cité et Messieurs les Echevins Louis Jarry et Emile Demers, soient délégués à Québec lors de la présentation du Bill de la Corporation Interurbaine de l'Ile Jésus et du Bill de Pont-Viau et de Laval des Rapides, leurs dépenses de voyage étant fixées à \$ 50.00 par jour pour chacun d'eux.

ADOPTE



l'item no. 24 de l'agenda est remis à l'assemblée d'ajournement.

AVIS DE  
MOTION

établissement  
Cour Municipale.

AVIS DE MOTION

M. l'échevin Gaston Marleau donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement devant établir une Cour Municipale pour la cité.

AVIS DE  
MOTION

taxe d'eau.

AVIS DE MOTION

M. l'échevin Albini Plouffe donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement concernant la taxe d'eau.

AVIS DE  
MOTION

taxe d'affaires.

AVIS DE MOTION

M. l'échevin Alexandre Bourdages donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement concernant la taxe d'affaires.

AVIS DE  
MOTION

taxe bicyclettes

AVIS DE MOTION

M. l'échevin Bona Major donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement concernant la taxe de bicyclettes.

AVIS DE  
MOTION

règlement pour donner un nom aux rues et places publiques.

AVIS DE MOTION

M. l'échevin J.G. Tétreault donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement en vertu de l'article 429, paragraphe 6 de la loi des Cités et Villes pour donner des noms aux rues, allées et places publiques de la cité et pour en changer les noms.

Résolution no. 29

IL EST PROPOSE PAR: M. Raymond Fortin,  
APPUYE PAR: M. Emile Demers,

et résolu à l'unanimité que M. le Maire, Me J.-Noel Lavoie, ou le Maire-Suppléant, Me Louis Jarry ou M. l'échevin Claude Collin ainsi que





autorisation  
signer chè-  
que pour  
le Maire,  
le Pro-Maire  
M. Collin,  
le Trésorier  
et le Greffier.

le Greffier, M. Gaston Chapleau ou le Trésorier, M. Alphonse Goyer, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, les chèques et autres effets de banque ainsi que les cartes d'assistance publique.

ADOPTE

Résolution no. 30

renouvelle-  
ment emprunts  
temporaires

\$100,000.00  
\$150,000.00

pour fins  
administra-  
tives.

Et emprunt  
de \$119,-  
278.75  
(St-Martin)

CONSIDERANT l'emprunt temporaire de \$ 100,000.00 pour fins d'administration effectué à la banque Provinciale du Canada par la ville de l'Abord-à-Plouffe et échu le 30 mars dernier et l'emprunt temporaire de \$ 150,000.00 pour fins administratives effectué également à la Banque Provinciale du Canada et échu le 31 mars 1961 et vu l'état des finances au fonds-général de la cité de Chomedey.

CONSIDERANT d'autre part les coupons au montant de \$ 119,278.75 dûs le premier mai 1961 en vertu d'obligations émises par la cité de Saint-Martin et vu l'état des finances au fonds général de la Cité de Chomedey,

IL EST PROPOSE PAR: M. Bona Major,  
APPUYE PAR: M. Alexandre Bourdages

et résolu à l'unanimité:

1° que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour que la Cité de Chomedey soit autorisée à renouveler pour une période de 3 mois les emprunts temporaires de \$ 100,000.00 et de \$ 150,000.00 effectués à la Banque Provinciale du Canada par la ville de l'Abord-à-Plouffe et échus les 30 et 31 mars derniers.

2° que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour que la Cité de Chomedey soit autorisée à effectuer à la Banque Canadienne Nationale, Succursale du quartier Saint-Martin, un emprunt temporaire de \$120-000.00 pour fins d'administration générale.

3° que Son Honneur le Maire ou le Maire-Suppléant ou M. l'échevin Claude Collin avec le greffier, M. Gaston Chapleau ou le Trésorier, M. Alphonse Goyer soient et, par la présente, sont autorisés à signer, pour et au nom de la cité, des billets de banque à ces effets.

ADOPTE

Résolution no. 31

subdivision  
partie du  
lot 74 et  
parties des  
lots 82-122  
82-160.

CONSIDERANT que le plan L 1728 préparé par M. Maurice Desroches, a.g. en date du 7 février 1961 et montrant la subdivision d'une partie du lot 74 et d'une partie des lots 82-122 et 82-160 est conforme aux exigences du règlement 96 de la ville de l'Abord-à-Plouffe et qu'un chèque au montant de \$ 1,814.45 a été déposé au bureau du Greffier couvrant les honoraires et la remise de 5% pour parcs et terrains de jeux conformément aux dispositions du règlement 142 de la ville de l'Abord-à-Plouffe.



IL EST PROPOSE PAR:  
APPUYE PAR:

M. Lorne Bernard,  
M. Albini Plouffe.

et résolu à l'unanimité:

1<sup>o</sup> que le plan L 1728 préparé par M. Maurice Desroches, ag en date du 7 février 1961 et montrant les lots 74-1 à 74-39 incl. et les lots 82-122-1, 82-122-2, 82-160-1, 82-160-2 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Martin soit accepté tel que soumis à la condition que ledit plan soit déposé pour enregistrement dans les 3 mois de cette date et que les lots 74-16-17, -18, -19 et -20 soient, dans les 6 mois de cette date, cédés gratuitement à la Cité, libres de toutes charges et hypothèques, pour fins de rue.

subdivision  
partie  
du lot  
74 et de  
parties des  
lots 82-122  
et 82-160.

2<sup>o</sup> que demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, pour que la Corporation Municipale de la Cité de Chomedey soit autorisée à ouvrir et maintenir ou à laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50' mesure anglaise, les rues indiquées au plan L 1728 préparé par M. Maurice Desroches, a.g. en date du 7 février 1961 et décrites comme lots portant les nos: 74-17, -18 et -19 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Martin.

3<sup>o</sup> que Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie ou le Maire-Suppléant, M. Louis Jarry et le Greffier, M. Gaston Chapleau soient et, par la présente, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, un contrat notarié à cet effet.

ADOPTE

---

A 11:35 P.M. Messieurs les Echevins Emile Demers et Rolland Sauriol, quittent leurs sièges.

---

Résolution no. 32

ajournement  
de l'assem-  
blée.

IL EST PROPOSE PAR: M. Albert Lavoie,  
APPUYE PAR: M. M.F. Mooney,

et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ajournée à lundi le 17 avril 1961 à 8 heures du soir.

ADOPTE

---



A 11:40 hres p.m., M. le Maire, Me J.-Noel Lavoie ajourne l'assemblée.

*J. Noël Lavoie*  
MAIRE

*Gaston Clouston*  
GREFFIER

PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE CHOMEDEY  
COMTE DE LAVAL.

assemblee  
d'ajournement  
17 avril/61

Procès-verbal de l'assemblée d'ajournement du conseil municipal de la Cité de Chomedey, tenue lundi le 17 avril 1961 à 8 heures du soir, à l'école Notre-Dame du Cap, 1640 rue Gratton, quartier de Saint-Martin et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie et Messieurs les Echevins:

Alexandre Bourdages,  
Guy l'Espérance,  
Albini Plouffe,  
Gaston Marleau,  
Fernand Vary,  
Lorne Bernard,



Louis Jarry,  
M.F. Mooney,  
Bona Major,  
Albert Gagnon,  
Albert Pagé,  
Claude Collin  
J.G. Tétreault,

Emile Demers,  
Raymond Fortin,  
Adolphe Ouimet,  
Rolland Sauriol,  
Paul Sauriol,  
Benoit Gravel,  
Albert Lavoie,

formant la totalité des membres du conseil et  
siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire  
Me J.-Noel Lavoie.

Sont aussi présents: M. Gaston Chapleau, Greffier.  
M. Alphonse Goyer, Trésorier.  
M<sup>e</sup> Adolphe Prévost, Aviseur-légal.

---

Résolution no: 33

IL EST PROPOSE PAR: M. Louis Jarry,  
APPUYE PAR: M. M.F. Mooney,

adoption  
minutes  
assemblée  
précédente

et est résolu à l'unanimité que le procès-verbal  
de l'assemblée du conseil municipal de la Ville  
de l'Abord-à-Plouffe, tenue le 21 mars 1961,  
le procès-verbal de l'assemblée du conseil muni-  
cipal de la Cité de Saint-Martin, tenue le 14  
mars 1961 et le procès-verbal de l'assemblée  
du conseil municipal de Ville Renaud, tenue le  
30 mars 1961 soient acceptés tel que lus.

ADOPTE

---

Résolution no: 34

engage-  
ment  
Gérard  
Lavoie  
conseiller  
technique

CONSIDERANT les problèmes particuliers au quartier  
de Renaud auxquels la Cité aura à faire face, et  
vu l'expérience de Me Gérard Lavoie en ce qui  
concerne ce quartier,

IL EST PROPOSE PAR: M. Emile Demers,  
APPUYE PAR: M. Albert Lavoie,

et résolu à l'unanimité que Me Gérard Lavoie soit  
engagé comme Conseiller Technique de la Cité  
avec même traitement mensuel que lorsqu'il était  
à l'emploi de la Ville de Renaud et ce, jusqu'au  
1er août 1961.

ADOPTE

---

Résolution: 35

nomination  
membres  
du bureau  
de revision  
1961

Les trois membres du bureau de revision de la  
Cité devant être nommés à la première séance du  
mois d'avril, conformément aux dispositions de  
l'article 23 de la Loi constituant en Corpora-  
tion la Cité de Chomedey, le conseil procède à  
la mise en nomination des candidats à ces trois  
postes.



Sont mis en nomination:

Me Léo Taillefer, PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYE PAR: M. Benoit Gravel,  
Me Henri Vinet, Ntr. PROPOSE PAR: M. Jean-G. Tétreault,  
APPUYE PAR: M. Bona Major.  
M. Omer Legault PROPOSE PAR: M. Raymond Fortin,  
APPUYE PAR: M. Fernand Vary,  
M. Albert Sauriol PROPOSE PAR: M. Roland Sauriol,  
APPUYE PAR: M. Albert Lavoie.  
M. J.-Paul Lépine, PROPOSE PAR: M. Albert Gagnon,  
Ing.P. APPUYE PAR: M. Guy l'Espérance,

nomination  
membres du  
bureau de  
revision

La loi stipulant que l'un des membres du bureau de  
revision doit être Ingénieur ou Architecte, M. Jean-  
Paul Lépine, Ing. P. est considéré élu à l'unanimité.

année  
1961

La loi stipulant que l'un des membres du bureau de  
revision doit être avocat ou notaire, le vote est  
pris sur la nomination de Me Léo Taillefer.

VOTENT POUR Me Léo Taillefer: M. Emile Demers,  
M. Albert Lavoie,  
M. Fernand Vary,  
M. Albini Plouffe,  
M. Benoit Gravel,  
M. Paul Sauriol,  
M. Claude Collin,  
M. M.F. Mooney,  
M. Guy l'Espérance,  
M. Alexandre Bourdages,  
M. Raymond Fortin,  
M. Adolphe Ouimet,  
M. Gaston Marleau,  
M. Lorne Bernard,

VOTENT CONTRE Me Léo Taillefer:  
M. Bona Major,  
M. Albert Pagé,  
M. Rolland Sauriol,  
M. Louis Jarry,  
M. Albert Gagnon,  
M. J.G. Tétreault,

Le vote étant de 14 contre 6 en faveur de Me Léo  
Taillefer, Me Léo Taillefer est choisi comme deuxi-  
ème membre du bureau de revision.

IL EST ENSUITE PROPOSE PAR: M. Roland Sauriol,  
APPUYE PAR: M. Louis Jarry,

et résolu à l'unanimité que le vote pour le troisi-  
ème membre du bureau de revision soit pris sur la  
proposition de M. Rolland Sauriol en faveur de M.  
Albert Sauriol.

VOTENT POUR M. Albert Sauriol: M. Emile Demers,  
M. Albert Lavoie,  
M. Albini Plouffe,  
M. Albert Pagé,  
M. Paul Sauriol,  
M. Rolland Sauriol,  
M. Louis Jarry,  
M. M.F. Mooney,  
M. Guy l'Espérance,  
M. Albert Gagnon,  
M. J.G. Tétreault.



VOTENT CONTRE M. Albert Sauriol; M. Fernand Vary,  
M. Bona Major,  
M. Benoit Gravel,  
M. Claude Collin  
M. Alexandre Bourdages,  
M. Raymond Fortin,  
M. Adolphe Ouimet,  
M. Gaston Marleau,  
M. Lorne Bernard,

Le vote étant de 11 contre 9 en faveur de M. Albert Sauriol, M. Albert Sauriol est choisi comme troisième membre du bureau de revision de la Cité pour l'année 1961.

ADOPTE

Résolution no: 36.

IL EST PROPOSE PAR: M. Alexandre Bourdages,  
APPUYE PAR: M. Fernand Vary,

émoluments et résolu à l'unanimité que les émoluments de chacun  
membres des membres du bureau de revision pour 1961 soient  
bureau de des membres du bureau de revision pour 1961 soient  
revision fixés à \$ 2.00 chacun, pour chaque plainte jugée.

ADOPTE

Résolution no: 37

IL EST PROPOSE PAR: M. Louis Jarry,  
APPUYE PAR: M. Bona Major,

nomination et résolu que M. Camille Benoit soit nommé vérifica-  
C. Benoit teur de la Cité au terme de l'article 16 de la loi  
vérifica- constituant en corporation la Cité de Chomedey et que  
teur de ses émoluments soient fixés à \$ 2,500.00 pour la  
la Cité période allant du (1er avril au 31 décembre 1961).

M. Raymond Fortin demande le vote.

Le vote étant de 20 à 0 en faveur de M. Benoit, la  
résolution est considérée adoptée à l'unanimité.

ADOPTE

AVIS DE  
MOTION

AVIS DE MOTION

règlement Monsieur l'échevin Albert Gagnon donne un avis de  
concernant la cons- motion à l'effet de présenter à une assemblée subsé-  
truction de quente du conseil municipal, régulière ou spéciale,  
un règlement concernant la construction et l'érection  
de bâtiments sur le territoire de la municipalité.

AVIS DE MOTION

règlement Monsieur l'échevin Claude Collin donne un avis de  
concernant la cueille- motion à l'effet de présenter à une assemblée subsé-  
te des vi- quente du conseil municipal, régulière ou spéciale,  
danges. un règlement concernant la cueillette des vidanges.



AVIS DE  
MOTION

licences  
animaux

AVIS DE MOTION

Monsieur l'échevin Guy l'Espérance donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement concernant les animaux de race canine et obligeant les propriétaires de tels animaux à une taxe annuelle sous forme de licence.

---

AVIS DE  
MOTION

circulation

AVIS DE MOTION

Monsieur l'échevin Jean-Guy Tétreault donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement concernant la circulation dans le territoire de la municipalité.

---

AVIS DE  
MOTION

hygiène  
publique

AVIS DE MOTION

Monsieur l'échevin M.F. Mooney donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement concernant l'Hygiène, la santé et la salubrité publiques.

---

AVIS DE  
MOTION

protection  
contre les  
incendies

AVIS DE MOTION

Monsieur l'échevin Fernand Vary donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du Conseil Municipal, régulière ou spéciale, un règlement concernant la protection contre les incendies dans la municipalité et la création d'un département des incendies de la Cité.

---

AVIS DE  
MOTION

taxis

AVIS DE MOTION

Monsieur l'échevin Gaston Marleau donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du Conseil Municipal, régulière ou spéciale, un règlement régissant le commerce du taxi dans la Cité.

---

AVIS DE  
MOTION

fonds de  
roulement

AVIS DE MOTION

Monsieur l'échevin Benoit Gravel donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du Conseil Municipal, régulière ou spéciale, un règlement constituant un fonds de roulement pour la Cité et pourvoyant à un emprunt pour cette fin.

---

AVIS DE  
MOTION

APPROBATION  
plans de  
subd. et  
création  
fonds  
parcs et  
ter. jeux.

AVIS DE MOTION

Monsieur l'échevin Albert Gagnon donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du Conseil Municipal, régulière ou spéciale, un règlement concernant l'approbation des plans de subdivision, l'émission de permis de lotissement et la création d'un fonds pour parcs et terrains de jeux.

---



AVIS DE MOTION

AVIS DE  
MOTION

travaux  
d'égouts  
et d'aqueduc.

Monsieur l'échevin Albert Pagé donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du Conseil Municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à des travaux d'égouts et d'aqueduc dans certaines rues du quartier de St-Martin et à un emprunt pour cette fin.

AVIS DE MOTION

AVIS DE  
MOTION

travaux  
pavage  
et trottoirs

Monsieur l'échevin Jean-Guy Tétreault donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du Conseil Municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à l'exécution de travaux de pavage et de trottoirs dans différentes rues du quartier St-Martin soit sur le lot 66 au sud du boul. Notre-Dame et à un emprunt pour cette fin.

Résolution no: 38

M. J.P.  
Lépine  
nommé  
Ingénieur  
Municipal  
adjoint

CONSIDERANT la résolution no. 16 du 11 avril 1961 et vu l'ambiguïté qui peut résulter du titre d'assistant-ingénieur donné à Monsieur J.P. Lépine,

IL EST PROPOSE PAR: M. Fernand Vary,  
APPUYE PAR: M. Albert Pagé,

et résolu à l'unanimité que, nonobstant les dispositions de la résolution no. 16, adoptée le 11 avril 1961, et sans préjudice à ladite résolution, Monsieur J.P. Lépine soit nommé Ingénieur-Municipal adjoint de la Cité.

ADOPTE

Résolution no: 39

achat  
ameuble-  
ment  
bureau  
du chef  
de police

CONSIDERANT la nécessité de meubler le bureau du Chef de Police de la Cité, une bonne partie de l'ameublement s'y trouvant étant la propriété de l'ex-Chef, Monsieur Philippe Martel, et vu les dispositions de ce dernier à vendre ledit ameublement à la Cité,

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Albert Pagé,

et résolu à l'unanimité que l'ameublement énuméré dans un relevé préparé par le Chef de Police, M. Raymond Dion, et décrit comme étant la propriété de Monsieur Philippe Martel soit acheté par la Municipalité pour le prix global de \$ 150.00 et qu'un chèque soit émis à cette fin.

ADOPTE

Résolution no: 40

CONSIDERANT la nécessité d'identifier clairement les véhicules appartenant à la Cité.

IL EST PROPOSE PAR: M. Guy l'Espérance,  
APPUYE PAR: M. Fernand Vary,





lettrage  
camions  
et auto-  
mobiles  
de la  
cité

et résolu à l'unanimité que le Greffier soit autorisé à faire lettrer les camions, automobiles et autres véhicules appartenant à la Cité, de façon à ce que la flotte véhiculaire de la Cité soit clairement identifiée au nom de Chomedey avec l'équipement de la voirie peinturé blanc et lettré noir.

ADOPTE

Résolution no: 41

CONSIDERANT la nécessité et l'urgence, en certains cas, d'effectuer certains achats pour et au nom de la municipalité,

IL EST PROPOSE PAR: M. Alexandre Bourdages,  
APPUYE PAR: M. Paul Sawriol,

autorisati-  
on  
chefs  
de départe-  
ment  
à signer  
réquisi-  
tions.

et résolu à l'unanimité que le greffier, le trésorier et l'ingénieur municipal soient respectivement autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tout bon de commande pour l'acquisition de marchandise ou de fourniture nécessaires au bon fonctionnement de leur département, pourvu que le montant de chacun des achats ainsi effectués n'excède pas \$ 100.00. Au cas d'absence de l'un ou l'autre de ces officiers, leur adjoint pourra signer de tels bons de commande.

ADOPTE

Résolution no: 42

CONSIDERANT l'état des finances au fonds général de la Cité de Chomedey et vu les délais prévus dans la perception des taxes foncières pour l'année 1961,

CONSIDERANT d'autre part les dépenses administratives courantes et les échéances mensuelles des dettes obligataires de la ville de l'Abord-à-Plouffe, de la Cité de Saint-Martin et de la Ville de Renaud,

emprunts  
temporaires

IL EST PROPOSE PAR: M. Guy l'Espérance,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin,

\$ 200,000

et résolu à l'unanimité que demande soit faite à la Commission municipale de Québec pour que la Cité de Chomedey soit autorisée à effectuer à la banque Canadienne Nationale, Succursale de Saint-Martin, pour une période de 6 mois, un emprunt temporaire de \$ 200,000.00 pour les dépenses courantes au fonds d'entretien général et que Son Honneur le Maire ou le Maire-Suppléant et le Greffier ou le Trésorier soient, et, par la présente, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Cité de Chomedey, un billet de banque à cet effet.

ADOPTE

Résolution no: 43

renouvel-  
lement  
emprunts  
temporaires

CONSIDERANT la balance de \$ 45,000.00 sur un emprunt temporaire de \$ 90,000.00 pour fins d'entretien général effectué par la Cité de St-Martin à la Banque Canadienne-Nationale, succursale de St-Martin, et échu le 1er avril 1961 et vu l'état des finances au fonds général de la Cité de Chomedey.

IL EST PROPOSE PAR: M. M.F. Mooney,  
APPUYE PAR: M. J.G. Tétreault,

et résolu à l'unanimité que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour que la Cité de Chomedey soit autorisée à renouveler pour une période de trois (3) mois la



renouvel-  
lement  
emprunts  
temporaires  
\$ 45,000.  
\$ 90,000.00

balance de \$ 45,000.00 sur un emprunt temporaire de \$ 90,000.00 pour fins d'entretien général effectué par la Cité de St-Martin et échu le 1er avril 1961 et que, Son Honneur le Maire ou le Maire Suppléant et le Greffier ou le Trésorier soient, et par la présente sont autorisés à signer pour et au nom de la Cité un billet de banque à cet effet.

ADOPTE

Résolution no: 44

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYE PAR: M. Bona Major,

et résolu à l'unanimité que:

comptes  
à payer

1° les comptes à payer pour la Ville de l'Abord-à-Plouffe, s'élevant à \$ 19,757.48, pour l'entretien général, à \$ 5,703.82, pour l'entretien de l'aqueduc ainsi que les intérêts et les amortissements de la dette obligataire s'élevant à \$ 72,607.50 pour le fonds général et à \$ 175.00 pour le fonds de l'aqueduc et les comptes à payer au fonds de capital s'élevant à:

- \$ 953.19 pour les règlements nos: 138 et 148.
- \$ 8,541.00 pour le règlement no: 160
- \$ 9,686.59 pour le règlement no: 173

soient acceptés tel que soumis et payés par la Cité de Chomedey.

2° Les comptes à payer pour la Cité de St-Martin s'élevant à \$ 10,227.71 pour l'entretien général, soient acceptés tels que soumis et payés par la Cité de Chomedey.

3° Les chèques pour l'entretien général payés par la Cité de Saint-Martin durant le mois de mars et le mois d'avril 1961 et s'élevant au montant de \$ 112,034.41 soient acceptés tels que soumis.

ADOPTE

Résolution no: 45

IL EST PROPOSE PAR: M. Guy l'Espérance,  
APPUYE PAR: M. Albini Plouffe,  
et résolu à l'unanimité:

adoption  
rapp. ass.  
des élec-  
teurs  
régl. 177

1° que le rapport de l'assemblée des électeurs intéressés dans le règlement 177 de la Ville de l'Abord-à-Plouffe, pourvoyant à des travaux d'égouts et d'aqueduc sur partie des terres 46-2, 47, 48, 49 et 50 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Martin et à un emprunt de \$ 88,000.00 pour ces fins soit accepté tel que lu et que ledit règlement soit soumis à l'approbation du Ministère des Affaires Municipales et de la Commission Municipale de Québec,

2° que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour que la Cité de Chomedey soit autorisée à effectuer à la Banque Provinciale du Canada un emprunt temporaire de \$ 60,000.00 en vertu et pour les fins dudit



règlement 177 de la Ville de l'Abord-à-Plouffe et que Son Honneur le Maire ou le Maire-Suppléant et le Greffier ou le Trésorier soient et, par la présente, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, un billet de banque à cet effet.

ADOPTE

---

Résolution no: 46

IL EST PROPOSE PAR: M. Lorne Bernard,  
APPUYE PAR: M. Gaston Marleau,

et résolu à l'unanimité:

1<sup>o</sup> que le rapport de l'assemblée des électeurs intéressés dans le règlement 193 de la Ville de l'Abord-à-Plouffe, pourvoyant à l'acquisition de la partie du lot 161 comprise dans le tracé projeté du boul. à être construit au nord du boulevard Labelle en vertu du règlement 160 de la Ville de l'Abord-à-Plouffe et à un emprunt de \$ 9,000.00 pour ces fins soit accepté tel que lu et que ledit règlement soit soumis à l'approbation du Ministère des Affaires Municipales et de la Commission Municipale de Québec.

2<sup>o</sup> que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour que la Cité de Chomedey soit autorisée à effectuer à la Banque Provinciale du Canada un emprunt temporaire de \$ 9,000.00 en vertu et pour les fins dudit règlement 193 de la Ville de l'Abord-à-Plouffe et que Son Honneur le Maire ou le Maire-Suppléant et le Greffier ou le Trésorier soient et, par la présente, sont autorisés à signer pour et au nom de la Cité un billet de Banque à cet effet.

ADOPTE

---

Résolution no: 47

IL EST PROPOSE PAR: M. Lorne Bernard,  
APPUYE PAR: M. Albin Plouffe,

et résolu à l'unanimité que le rapport de l'assemblée des électeurs intéressés dans le règlement 178 de la Ville de l'Abord-à-Plouffe, pourvoyant à des travaux de pavage et de trottoirs sur partie des terres 46-2, 47, 48, 49 et 50 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Martin, et à un emprunt de \$ 110,000.00 pour ces fins soit accepté tel que lu et que ledit règlement soit soumis à l'approbation du Ministère des Affaires Municipales et de la Commission Municipale de Québec.

ADOPTE

---

Résolution no: 48

IL EST PROPOSE PAR: M. Fernand Vary,  
APPUYE PAR: M. Guy l'Espérance,

et résolu à l'unanimité:

rapport  
ass. des  
électeurs  
règlement  
193

rapport  
ass. des  
électeurs  
regl. 178



- 1<sup>o</sup> que le rapport de l'assemblée des électeurs intéressés dans le règlement no. 184 de la Ville de l'Abord-à-Plouffe, pourvoyant à l'installation de luminaires sur certaines rues de la ville, à la modernisation du système d'éclairage de rues dans partie des quartiers centre et est et à un emprunt de \$ 20,500.00 pour ces fins soit accepté tel que lu et que ledit règlement soit soumis à l'approbation du Ministère des Affaires Municipales et de la Commission Municipale de Québec.
- 2<sup>o</sup> que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour que la Cité de Chomedey soit autorisée à effectuer à la Banque Provinciale du Canada un emprunt temporaire de \$ 20,000.00 en vertu et pour les fins dudit règlement 184 de la Ville de l'Abord-à-Plouffe et que Son Honneur le Maire ou le Maire Suppléant et que le Greffier ou le Trésorier soient et, par la présente sont autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, un billet de banque à cet effet.

ADOPTE

---

Résolution no: 49

CONSIDERANT que le règlement 151 de la Ville de l'Abord-à-Plouffe a reçu toutes les approbations requises par la loi et que le contrat pour les travaux à effectuer en vertu dudit règlement a été accordé,

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin`  
APPUYE PAR: M. Lorne Bernard,

emprunt  
temporai-  
re  
\$ 45,000.

et résolu à l'unanimité que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour que la Cité de Chomedey soit autorisée à effectuer à la Banque Provinciale du Canada un emprunt temporaire de \$ 45,000.00 en vertu et pour les fins dudit règlement 151 de la Ville de l'Abord-à-Plouffe et que Son Honneur le Maire ou le Maire Suppléant et le Greffier ou le Trésorier soient et, par la présente sont autorisés à signer, pour et au nom de la Cité un billet de banque à cet effet.

ADOPTE

---

Résolution no: 50

CONSIDERANT QUE le règlement 153 de la Ville de l'Abord-à-Plouffe a reçu toutes les approbations requises par la loi et que le contrat pour les travaux à être effectués en vertu dudit règlement a été accordé,

Emprunt  
temporai-  
re  
\$ 55,000.

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYE PAR: M. M.F. Mooney,

et résolu à l'unanimité que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour que la Cité de Chomedey soit autorisée à effectuer à la Banque Provinciale du Canada un emprunt de \$ 55,000.00 en vertu et pour les fins dudit règlement 153 de la Ville de l'Abord-à-Plouffe et que Son Honneur le Maire ou le Maire Suppléant et le Greffier ou



ou le Trésorier soient et, par la présente sont autorisés à signer, pour et au nom de la Cité un billet de banque à cet effet.

ADOPTE

Résolution no: 51

règlement  
litige  
Gilles  
Renaud VS  
Ville de  
l'Ab. à P.

CONSIDERANT le litige existant entre monsieur Gilles Renaud et la Ville de l'Abord-à-Plouffe, relativement à une réclamation pour dommages dus à une inondation survenue le 6 juillet 1958 et vu l'action en dommages prise contre la ville et portant le no. 463-500 de la Cour Supérieure de Montréal,

CONSIDERANT, d'autre part, le règlement accepté par Mes Pagé, Beauregard et Associés, Procureurs du demandeur en cette instance, et par Me Jacques Trahan, Procureur de la défenderesse, le tout conformément aux dispositions d'une lettre reçue de Me Trahan, en date du 24 mars 1961,

IL EST PROPOSE PAR: M. Bona Major,  
APPUYE PAR: M. Raymond Fortin,

et résolu à l'unanimité:

- 1<sup>o</sup> qu'une somme de \$ 200.00 soit payée à l'ordre de Monsieur Gilles Renaud, à titre de dommages intérêts dans la cause portant le no. 463-500 de la Cour Supérieure de Montréal.
- 2<sup>o</sup> qu'une somme de \$ 100.00 soit payée à l'ordre de Mes Pagé, Beauregard & Associés à titre de frais dans la cause précitée.
- 3<sup>o</sup> qu'une somme de \$ 136.70 soit payée à l'ordre de Mes Trahan, Trudelle & Denis, Procureurs de la Défenderesse dans cette même cause et que Me Jacques Trahan soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de l'Abord-à-Plouffe et de la Cité de Chomedey tous les documents nécessaires aux fins de la présente résolution qui doit mettre fin au litige actuel entre la Ville de l'Abord-à-Plouffe et M. Gilles Renaud dans la cause portant le no. 463-500 de la Cour Supérieure de Montréal.

ADOPTE

Résolution no: 52

mutations  
à 1er  
déc. au 31  
déc. et du  
1 au 28 fév.  
l'A. à P.

IL EST PROPOSE PAR: M. Lorne Bernard,  
APPUYE PAR: M. Alexandre Bourdages,

et résolu à l'unanimité que les mutations de propriétés dans la Ville de l'Abord-à-Plouffe, du 1er au 31 décembre 1960 et du 1er au 28 février 1961, telles que fournies par le registraire du Bureau d'Enregistrement de Laval et affectant les lots 207-2, 144-121, 144-120 158-244, 158-245, 161-90, 46-P2, P48, P49, 54-41, 53-41, 54-37, 54-42, 53-43, 54-39, 46-1-8, 82-266, 85-5, 144-P101, 144-130, 158-254, 82-267, 85-6, 31-28 40-102, 40-113, 40-52, 193-20, 114-200, 87-46-2, 40-127, -128, -129, -130, -131, -132, -133, 114-178 201-9, 193-16, 198-156, 161-59, 178-57, 178-58-1, 161-20, 161-21, 161-22, 198-260, -261, -262, 53-37,



54-33, 40-185, -186, -187, -188, -192, -193, -194, -198, -199, -229, -230, -231, -232, -233, 40-19, 86-5, 85-14, 198-264, 94-91, 82-115, 90-25, 39-5, -23, -24, -25, 26-27, -69, -70, -71, -72, -73, 158-10, 144-154, 40-17, 196-9, 201-38-2, -3, -4, 158-217, -218, -219, 90-19, 158-259, 53-14, 40-298, -299, -300, 40-301 à -324 inclusivement, 40-153, -154, 40-155, à 40-171 inclusivement, 40-262 à 40-270 inclusivement, 40-273 à -294 inclusivement, 30-2, -3, -4, -6, -7, -8, -30, 143-87, -88, 144-88 et P150 soient acceptées telles que soumises et que le greffier soit autorisé à les incorporer au rôle de perception en vigueur.

ADOPTE

Résolution no: 53

IL EST PROPOSE PAR: M. J.G. Tétreault,  
APPUYE PAR: M. Rolland Sauriol,

correc-  
tions  
rôles  
d'évalua-  
tion  
l'A.à.P

et résolu à l'unanimité que les corrections au rôle d'évaluation préparées par Messieurs Bégin, Charland & Valiquette en date des 22 et 29 mars 1961 et des 7, 10, 12 avril 1961 et affectant les lots 169-1, 169-3, 168-12, 170-1, 169-2, 168-11, 136-28, 136-29, P-99, P-100, P1 et 161-90 soient acceptées tel que soumises et que le Greffier soit autorisé à les incorporer aux rôles d'évaluation et de perception en vigueur.

ADOPTE

Résolution no: 54

IL EST PROPOSE PAR: M. Louis Jarry,  
APPUYE PAR: M. M.F. Mooney,

adoption  
plans  
de pavage  
et de  
trottoirs  
préparés  
par  
C.E. Gra-  
vel.

et résolu à l'unanimité que les plans de pavage et de trottoirs portant les nos. 18-109-58, 18-131-59, 18-132-59 préparés par l'Etude C.E. Gravel respectivement les 7 août 1958, 5 novembre 1957 et 17 novembre 1959 et les estimés préliminaires préparés par la même Etude pour les travaux de pavage et de trottoirs en date du 27 mars 1961 s'élevant à \$ 55,550.19 soient acceptés tels que soumis.

ADOPTE

AVIS DE MOTION

AVIS DE  
MOTION

travaux  
pavage  
et trot-  
toirs  
sur cer-  
taines  
rues quar-  
tier St-  
Martin

Monsieur l'échevin Louis Jarry donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à des travaux de pavage et de trottoirs sur les rues Parkview, Webb, MacDonald et la 161ème rue Est du quartier St-Martin et à un emprunt pour ces fins.

AVIS DE MOTION

AVIS DE  
MOTION

Cour Mu-  
nicipale

Monsieur l'échevin Guy l'Espérance donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement concernant l'établissement d'une Cour Municipale dans la Cité, ce règlement



là devant abroger le règlement no. 5 de la Ville de l'Abord-à-Plouffe et le règlement no. 23 de la Ville de St-Martin qui est demeuré en vigueur subséquemment dans la Cité de St-Martin.

AVIS DE MOTION

fixation date et heure des assemblées

AVIS DE MOTION

Monsieur l'échevin Paul Sauriol donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement déterminant la date et l'heure des séances régulières du Conseil et abrogeant le règlement no. 8 de la Ville de l'Abord-à-Plouffe, les règlements nos. 5 et 4 de la Cité de St-Martin et le règlement no. 3 de la Ville de Renaud.

Résolution no: 55

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYE PAR: M. Benoit Gravel,

Nomination Pfévost & Trudeau aviseurs-légaux de la cité.

et résolu à l'unanimité que les aviseurs légaux de la Cité soient autorisés à comparattre dans toutes procédures qui pourraient être intentées contre la Cité et à protéger ainsi les intérêts de la Cité jusqu'à l'assemblée suivante du Conseil, à laquelle ils pourraient soumettre leurs recommandations en regard des procédures intentées contre la Cité.

ADOPTE

Les items 31, 32 et 33 sont mis à l'étude.

Résolution no: 56

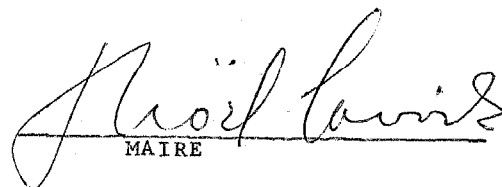
IL EST PROPOSE PAR: M. Benoit Gravel,  
APPUYE PAR: M. Adolphe Ouimet,


ajournement de l'ass.

et résolu à l'unanimité que la présente séance soit ajournée à 12:05 A.M. le 18 avril 1961.

ADOPTE

A 11:55 hrs P.M. Son Honneur M. le Maire ajourne l'assemblée.

  
MAIRE

  
GREFFIER



PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE CHOMEDEY  
COMTE DE LAVAL

assemblée  
d'ajourne-  
ment  
du 18 avril  
1961

Procès-verbal de l'assemblée d'ajournement du conseil Municipal de la Cité de Chomedey, tenue mardi le 18 avril 1961 à 12:05 A.M., à l'école Notre-Dame du Cap, 1640 rue Gratton, quartier Saint-Martin et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie et Messieurs les Echevins:-

M. A. Bourdages,  
M. Guy l'Espérance,  
M. Albini Plouffe,  
M. Gaston Marleau,  
M. Fernand Vary,  
M. Lorne Bernard,

M. Louis Jarry,  
M. M.F. Mooney,  
M. Bona Major,  
M. Albert Gagnon,  
M. Claude Collin,  
M. J.G. Tétreault,

M. Emile Demers,  
M. Raymond Fortin,  
M. Adolphe Ouimet,  
M. Rolland Sauriol,  
M. Paul Sauriol,  
M. Benoit Gravel,

formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie.

Sont aussi présents: M. Gaston Chapleau,  
Greffier.  
  
M. Alphonse Goyer,  
Trésorier.  
  
Me Adolphe Prévost,  
Aviséur-légal.

Résolution no: 57

IL EST PROPOSE PAR: M. Benoit Gravel,  
APPUYE PAR: M. Fernand Vary,

engagement  
Desjardins  
& Sauriol  
comme Ing.  
Conseil

que Desjardins & Sauriol soient et sont engagés comme Ingénieurs-Conseils de la Cité de Chomedey pour la durée d'un an, leurs honoraires devant être conformes au tarif de la Corporation des Ingénieurs Professionnels pour chaque projet qui leur sera confié par résolution.

IL EST PROPOSE EN AMENDEMENT PAR: M. Louis Jarry,  
APPUYE PAR: M. M.F. Mooney,

que ne voyant pas la nécessité d'une telle résolution, la Cité retiendra les services d'ingénieurs-conseils pour chaque cas particulier qui se présentera.

Avant le vote, M. l'échevin Rolland Sauriol, quitte son siège.

VOTENT POUR L'AMENDEMENT: M. Emile Demers,  
M. Louis Jarry,  
M. M.F. Mooney,  
M. Albert Gagnon,





VOTENT CONTRE L'AMENDEMENT:

M. Fernand Vary,  
M. Albini Plouffe,  
M. Bona Major,  
M. Benoit Gravel,  
M. Paul Sauriol,  
M. Claude Collin,  
M. Guy l'Espérance,  
M. Alex. Bourdages,  
M. Raymond Fortin,  
M. Adolphe Ouimet,  
M. Gaston Marleau,  
M. Lorne Bernard,

ABSTENTION: M. J.G. Tétréault

Le vote étant de 12 contre 4, contre l'amendement, l'amendement est rejeté.

Le vote en faveur de la proposition principale étant le même vote renversé, soit 12 contre 4, la proposition principale est considérée adoptée.

ADOPTE

Résolution: 58

IL EST PROPOSE PAR: M. Benoit Gravel,  
APPUYE PAR: M. Gaston Marleau,

autorisation  
Desjardins &  
Sauriol à  
faire étude  
générale  
du réseau  
d'égouts  
et d'aqueduc.

que Messieurs Desjardins et Sauriol, Ingé Cons. soient et sont autorisés à faire l'étude générale du réseau d'égouts et d'aqueduc existant dans la Cité, de façon à préparer un programme d'ensemble permettant l'orientation rationnelle des développements futurs, leurs honoraires ne devant pas dépasser \$ 1,000.00 et ce travail devant être complété dans les 90 jours de la présente assemblée.

ADOPTE avec la dissidence de Me Louis Jarry.

Résolution no: 59

IL EST PROPOSE PAR: M. Benoît Gravel,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin,

autorisation  
Desj. & Sauri  
à faire  
étude préliminaire  
pour  
agrandissement  
Usine  
de Filtration

que Messieurs Desjardins & Sauriol, Ing. Cons. soient et sont autorisés à faire l'étude préliminaire en vue de l'agrandissement de l'usine de filtration de façon à répondre aux besoins créés par l'augmentation de population et à présenter un rapport à cette fin avant le 1er juin 1961, les honoraires pour cette étude ne devant pas excéder \$ 2,000.00.

ADOPTE avec la dissidence de Me Louis Jarry.

Résolution no: 60

adoption  
plans de  
subdivision  
lots 98-1  
98-2

CONSIDERANT que le plan préparé par M. Marcel Huot, a.g., en date du 11 avril 1961 et montrant les lots 98-1 et 98-2 est conforme aux exigences du règlement 96 de la Ville de l'Abord-à-Plouffe et vu que les honoraires et la retenue pour parc et terrain de jeux ont été versés au bureau du greffier conformément aux dispositions du règlement 142 de ladite Ville de l'Abord-à-Plouffe.



Résolution no. 60 (suite)

IL EST PROPOSE PAR: M. Lorne Bernard,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin,

et résolu à l'unanimité que ledit plan préparé par M. Marcel Huot, a.g. en date du 11 avril 1961 et montrant les lots 98-1 et 98-2 soit accepté et déposé pour enregistrement tel que soumis.

ADOPTE

Résolution no. 61

CONSIDERANT que le plan 5917 préparé par M. Marcel Huot, a.g. en date du 5 avril 1961 et montrant les lots 40-370 à 40-388 incl. est conforme aux exigences du règlement 96 de la ville de l'Abord-à-Plouffe.

adoption  
plans de  
subdivision  
lots  
40-370  
à 40-388

CONSIDERANT d'autre part que les lots inclus dans ledit plan remplacent les lots 40-153 à 40-171 incl. apparaissant sur le plan no. 5497 préparé par le même arpenteur en date du 8 juin 1960 et déposé pour enregistrement le 18 octobre 1960.

IL EST PROPOSE PAR: M. Lorne Bernard,  
APPUYE PAR: M. M.F. Mooney,

et résolu à l'unanimité:

annulation  
des lots  
40-153 à  
40-171 incl

- 1<sup>o</sup> que les lots nos. 40-153 à 40-171 incl. soient annulés,
- 2<sup>o</sup> que le plan no. 5917 préparé par M. Marcel Huot, a.g. en date du 5 avril 1961 et montrant les lots 40-370 à 40-388 incl. soit accepté tel que soumis sujet aux honoraires stipulés au règlement 142 de la ville de l'Abord-à-Plouffe, soit \$ 5.00 de frais fixes et \$ 1.00 par lot à bâtir.

ADOPTE

Résolution no. 62

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYE PAR: M. Guy l'Espérance,

et résolu à l'unanimité que:



Résolution no. 62 (suite)

adoption  
plan de  
subd.  
terre  
30, 40  
et 46-1

1<sup>o</sup> le plan 5950 préparé par M. Marcel Huot, a.g. le 14 avril 1961 et montrant la subdivision d'une partie des lots 30, 40 et 46-1 du cadastre officiel de la paroisse de St-Martin, soit les lots P-30, 30-32 à 30-38 incl. 40-389 à 40-454 incl. 46-1-119 à 46-1-121 incl. soit accepté tel que soumis, sujet aux honoraires stipulés par le règlement no. 142 de la ville de l'Abord-à-Plouffe et à la condition:

- a) que ledit plan soit déposé pour enregistrement, dans les trois (3) mois de cette date.
- b) que les lots 46-1-121, 40-433, -434, -435, -438, -405, -406, -407, -408, -447 soient, dans les six mois de cette date, cédés gratuitement à la Cité, libres de toute charge et hypothèque, pour fins de rues ou de passages publics.
- c) que le lot no. 40-446 soit, dans les six (6) mois de cette date, cédé gratuitement à la Cité, libre de toute charge et hypothèque, pour fins de parc et terrain de jeux.

2<sup>o</sup> que demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales en vertu de l'article 7 du chapitre 242 S.R.Q. 1941 pour que la Corporation Municipale de la Cité de Chomedey soit autorisée à ouvrir et maintenir, ou à laisser ouvrir et maintenir, sur une largeur de cinquante (50) pieds, mesure anglaise, les rues indiquées au plan no. 5950 préparé par Monsieur Marcel Huot, a.g. le 14 avril 1961 et décrites comme lots portant les nos. 40-433, 40-434, 40-435,

3<sup>o</sup> que Son Honneur le Maire ou le Maire-Suppléant et le Greffier soient autorisés et par la présente sont autorisés à signer, pour et au nom de la cité, un contrat notarié à cet effet, aux frais du cédant.

ADOPTE

---

L'item no. 34-D- a été mis à l'étude.

---

L'item no. 34-E- a été mis à l'étude.

---

Résolution no. 63

IL EST PROPOSE PAR: M. Albert Gagnon,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin,

autori-  
sation  
imprimer  
chèques

et résolu à l'unanimité que le greffier et le trésorier soient conjointement autorisés à faire imprimer 1,000 chèques pour le compte du fonds général de la cité, 500 chèques pour le fonds du compte d'aqueduc et 1,000 chèques pour les divers comptes de règlements de la cité.

ADOPTE



L'item no. 36 a été mis à l'étude.

---

Résolution no. 64

IL EST PROPOSE PAR: M. Bona Major,  
APPUYE PAR: M. Louis Jarry,

et résolu à l'unanimité qu'une somme de \$ 1,500.00 soit versée aux Loisirs St-Pie X comme balance due sur un octroi antérieurement accordé par la Cité de St-Martin.

don  
\$ 500.00  
Loisirs  
St-Pie  
X.

ADOPTE

---

Résolution no. 65

IL EST PROPOSE PAR: M. Bona Major,  
APPUYE PAR: M. M.F. Mooney,

et résolu à l'unanimité que le congé payé de M. Philippe Martel autorisé par une résolution antérieure soit prolongé jusqu'à ce que décision soit prise à la suite de la lettre reçue de M. Martel en date du 17 avril 1961.

prolongement  
congé  
payé  
M. Philippe  
Martel

ADOPTE

---

AVIS DE MOTION

AVIS DE  
MOTION

travaux  
terre  
40.

M. l'échevin Lorne Bernard donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à des travaux d'égoûts et d'aqueduc dans partie de la terre 40 et à un emprunt pour cette fin.

---

Résolution no. 66

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin  
APPUYE PAR: M. Paul Sauriol,

et résolu à l'unanimité que la résolution antérieurement adoptée relativement aux surintendants des travaux publics soit modifiée pour substituer le nom de M. Gérard Lavoie à celui de M. Louis Morency comme surintendant des travaux publics pour le quartier de St-Martin.

modification  
résolution  
antérieure  
M. Gérard  
Lavoie  
surintendant  
t.P.  
quartier  
St-Martin.

ADOPTE

---



A 1:40 A.M. Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie, lève l'assemblée.

*J. Noél Lavoie*  
MAIRE

*Gaston Chapleau*  
GREFFIER

PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE CHOMEDEY  
COMTE DE LAVAL.

assemblée  
spéciale  
24 avril  
1961

Procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil municipal de la Cité de Chomedey, tenue lundi le 24 avril 1961 à 8:00 heures du soir, à la salle ordinaire des séances du conseil, 1640 rue Gratton, Ecole Notre-Dame du Cap, à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie et Messieurs les Echevins:

Albert Lavoie,	Benoit Gravel,	Alex. Bourdages,
Fernand Vary,	Paul Sauriol,	Gaston Marleau,
Albini Plouffe,	Claude Collin,	J.G. Tétreault
Bona Major,	Raymond Fortin,	Albert Gagnon,
Albert Pagé,	Adolphe Ouimet,	Guy l'Espérance,
	M.F. Mooney,	Louis Jarry

formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie.

Messieurs les Echevins Emile Demers, Rolland Sauriol et Lorne Bernard sont absents de leurs sièges.

Sont Présents: M. Gaston Chapleau, Greffier,  
M. Alphonse Goyer, Trésorier,  
Me Adolphe Prévost, Aviseur-légal.



Les items nos. 1, 2, 3 et 4 sont mis à l'étude.

---

Résolution no. 67

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Fernand Vary,

engage-  
ment  
Desj. &  
Sauriol  
préparation  
plan  
travaux  
terres  
39 et 47

et résolu à l'unanimité que les services de Messieurs Desjardins & Sauriol, Ing. Cons. soient retenus pour la préparation de plans, devis et estimés pour des travaux d'égoûts, d'aqueduc, de pavage, de trottoirs et d'éclairage de rues à être exécutés sur partie des terres 39 et 47 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Martin, soit sur les rues portant les nos de lots: 39-84, -92, -96, -97, -47-59, -58, 47-3-20, 39-93, -94, -95, 47-56 et 47-57 le tout suivant le tarif des honoraires de la Corporation des Ingénieurs Professionnels de Québec.

ADOPTÉ

---

A 8:40 hres P.M., M. l'échevin Rolland Sauriol prend son siège.

---

Les items nos. 6, 7, et 8 sont mis à l'étude.

---

L'item no. 9 est retiré de l'agenda et l'item no. 10 est mis à l'étude.

---

En ce qui concerne l'item no. 11, au sujet des réclamations de Philias Miron et al., l'opinion de Me Adolphe Prévost est de nier toute responsabilité.

---

Résolution no. 68

nomination  
3 échevins  
pour étu-  
dier le  
problème  
des locaux  
adminis-  
tratifs.

IL EST PROPOSE PAR: M. Guy l'Espérance,  
APPUYE PAR: M. Fernand Vary,

et résolu à l'unanimité que Messieurs les échevins Gaston Marleau, Bona Major et Raymond Fortin étudient le problème des locaux de l'administration et fassent rapport au conseil dans le plus bref délai possible.

ADOPTÉ



Résolution no. 69

CONSIDERANT le contrat intervenu entre Yvon Bigras Inc. et la cité de Saint-Martin pour l'entretien des chemins d'hiver et vu les avances déjà faites en vertu de ce contrat,

paiement  
\$7,500.00  
à Yvon  
Bigras Inc.  
pour entre-  
tien des  
chemins  
d'hiver  
dans le  
quartier  
St-Martin.

IL EST PROPOSE PAR: M. J.G. Tétreault,  
APPUYE PAR: M. Albert Pagé,

et résolu à l'unanimité qu'une somme de \$ 7,500.00 soit versée à Yvon Bigras Inc. comme balance due sur le contrat d'entretien des chemins d'hiver, pour la période 1960-61 intervenu entre la Cité de Saint-Martin et Yvon Bigras Inc.

ADOPTE

---

L'item no. 14 est mis à l'étude. ( engagement greffier-adjoint et d'un trésorier-adjoint)

---

L'item no. 15 est retiré de l'ordre du jour.

---

L'item no. 16 concernant l'acceptation d'un compte pour cockta: offert au Faisan Bleu lors de la Fête de l'Autorité Municipale est mis à l'étude.

---

L'item no. 18 est reporté à une assemblée ultérieure.

---

Résolution no. 70

CONSIDERANT que le plan préparé par M. Marcel Huot, a.g. en date du 9 février 1961 et montrant la subdivision d'une partie des lots 40, 45, 45-1 et la redivision des lots 45-18, -19, -33 et 45-1-1 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Martin a été approuvé par la Cité de Saint-Martin par une résolution adoptée le 20 février 1961 quant à la partie comprise dans le territoire de l'ancienne cité de Saint-Martin.

adoption  
plan de  
subd.  
terres  
40, 45  
et 45-1

CONSIDERANT qu'aucune autorisation n'a été demandé à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales pour l'ouverture des rues à 50' de largeur figurant sur ledit plan,

CONSIDERANT d'autre part que les lots 40-365 à 40-369 incl. apparaissant sur ledit plan font partie d'un ancien territoire de la ville de l'Abord-à-Plouffe et qu'il n'ont pas été soumis à l'approbation de ce dernier,

IL EST PROPOSE PAR: M. Louis Jamy  
APPUYE PAR: M. Guy l'Espérance

et résolu à l'unanimité:

1° que les lots 45-1-1 et 45-33 tel que montré sur un plan préparé par M. Marcel Huot, le 31 mars 1959 et montrant un profil de subdivision d'une partie des lots 45 et 45-1 soient annulés.



Résolution no. 70 (suite)

2<sup>o</sup> que les lots 45-18 et 45-19 tel que montrés sur un plan préparé par M. Marcel Huot le 31 mars 1959 et montrant un projet de subdivision d'une partie du lot 45 soient annulés,

3<sup>o</sup> que le plan préparé par M. Marcel Huot, le 9 février et montrant la subdivision d'une partie des lots 40, 45 et 45-1 et la redivision des lots nos. 45-18, -19, -33 et 45-1-1 soit les lots 40-365 à 40-369 incl. 45-64 à 45-132 incl. 45-1-26 à 45-1-46 incl. soit accepté tel que soumis sujet aux honoraires stipulés à l'article 2 du règlement 142 de la ville de l'Abord-à-Plouffe quant à la portion de terrain comprise dans l'ancien territoire de la ville de l'Abord-à-Plouffe et à la condition que:

a) ledit plan soit déposé pour enregistrement dans les 3 mois de cette date.

b) que les lots 40-366, 45-64, -65, -73, -87, -88, -89, -90, -91, -120, -122, 45-1-36 et 45-1-43 soient, dans les 6 mois de cette date, cédés gratuitement à la cité, libres de toutes charges et hypothèques pour fin de rues.

4<sup>o</sup> que Son Honneur le Maire ou le Maire-suppléant et le Greffier soient autorisés et, par la présente sont autorisés, à signer pour et au nom de la cité, un contrat notarié à cet effet, ledit contrat devant être aux frais du cédant.

5<sup>o</sup> que demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941 pour que la Corporation Municipale de la Cité de Chomedey soit autorisée à ouvrir et maintenir ou à laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50' mesure anglaise, les rues indiquées au plan préparé par M. Marcel Huot en date du 9 février 1961 et décrites comme lots portant les nos: 40-366, 45-73, -87, -88, -89, -90, -122 et 45-1-43.

ADOPTE

Résolution no. 71

CONSIDERANT que le plan no. 5919 préparé par M. Marcel Huot, a.g. en date du 9 février 1961 et montrant la subdivision des lots nos. 44, 45 et 45-1 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Martin a été antérieurement approuvé par la cité de Saint-Martin,

adoption  
plan  
de subd.  
lots  
44, 45  
et 45-1

CONSIDERANT d'autre part, que certaines rues montrées audit plan ont une largeur de 50', mesure anglaise, et qu'aucune approbation de ces rues n'a été demandée au Ministère des Affaires Municipales,

IL EST PROPOSE PAR: M. Louis Jarry,  
APPUYE PAR: M. Guy l'Espérance,

et résolu à l'unanimité:





Résolution no. 71 (suite)

1° que l'acceptation dudit plan no. 5919, préparé par M. Marcel Huot, a.g. le 9 février 1961 et montrant la subdivision d'une partie des lots nos. 44, 45 et 45-1 du cadastre officiel de la paroisse de St-Martin soit confirmé à la condition que ledit plan soit déposé pour enregistrement dans les trois (3) mois de cette date et que les lots portant les nos. 44-1, 44-6, 44-15, 44-26, 45-133, 45-134, 45-152, -153, -160, -161, -174, 45-200, -206, -212, -213, 45-1-47, 45-1-48, 45-1-54, soient, dans les six (6) mois de cette date cédés gratuitement à la Cité, libres de toute charge et hypothèque pour fins de rues.

2° QUE Son Honneur le Maire ou le Maire-suppléant et le Greffier soient, et par la présente sont autorisés à signer, pour et au nom de la Cité un contrat notarié à cet effet, ledit contrat devant être aux frais du cédant.

3° que demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941 pour que la Corporation Municipale de la Cité de Chomedey soit autorisée à ouvrir et maintenir, ou à laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de cinquante (50) pieds, mesure anglaise, les rues indiquées au plan préparé par Monsieur Marcel Huot, a.g. en date du 9 février 1961 et décrites comme lots portant les nos. 44-6, 44-15, 44-26, 45-134, -152, -153, -161, -174, -200, -206, -212, -213, 45-1-54.

ADOPTE

---

Résolution no. 72

IL EST PROPOSE PAR: M. Alexandre Bourdages,  
APPUYE PAR: M. Paul Sauriol,

et résolu à l'unanimité que:

1° Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie ou le Maire-suppléant, Me Louis Jarry et le Greffier; M. Gaston Chapleau soient, et par la présente sont autorisés à signer, pour et au nom de la cité, un contrat de cession de rues, sous seing privé, pour les rues portant les nos. de lots P343 et P344 du cadastre officiel de la paroisse de St-Martin, tel que montré à un plan préparé par M. L.C. Farand a.g. en date du 27 octobre 1960 et révisé le 4 avril 1961 et suivant une description technique du même arpenteur-géomètre en date du 5 avril 1961 et portant le no. 7471 de ses minutes, l'acte notarié sera signé par les mêmes officiers, dès que la subdivision officielle sera approuvée par le conseil, aux frais du cédant et que le cédant, pour garantir cette obligation dépose à la ville, une somme de \$ 500.00 en garantie.

2° que 5% de l'évaluation du quadrilatère formé par la route 8, la voie ferrée du C.P.R. et les 2 rues montrées sur le plan soit payé au fonds pour parcs et terrains de jeux de la municipalité.

ADOPTE

cession de  
rues lots  
P343 et P344



Résolution no. 73=

ATTENDU qu'avant la sanction de la loi constituant en corporation la Cité de Chomedey, la ville de l'Abord-à-Plouffe avait adopté les règlements 139, 141, 159, 167, 174, 177, 178, 183, 184 et 193 et que les susdits règlements d'emprunt n'avaient pas encore reçu, lors de la sanction de la Loi constituant en Corporation la Cité de Chomedey, l'approbation du Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la Province de Québec.

ATTENDU d'autre part qu'avant la sanction de la Loi constituant en corporation la Cité de Chomedey, la ville de Renaud avait adopté les règlements 25, 26, 28 et 29 et que les susdits règlements d'emprunt n'avaient pas encore reçu, lors de la sanction de la Loi constituant en corporation la Cité de Chomedey, l'approbation du Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la Province de Québec,

ATTENDU qu'il y a lieu pour la Cité de Chomedey d'approuver les susdits règlements et de demander pour iceux l'approbation du Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la Province de Québec

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin,

approbation  
règlements  
ville de  
l'A. à P.  
et ville  
de Renaud.

et résolu à l'Unanimité ce qui suit:-

1.- les règlements 139, 141, 159, 167, 174, 177, 178, 183, 184 et 193 de la ville de l'Abord-à-Plouffe et qui ont déjà été adoptés par le conseil de la ville de l'Abord-à-Plouffe avant la sanction de la Loi constituant en corporation la Cité de Chomedey et qui n'attendent plus pour être en vigueur, que l'approbation du Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la Province de Québec, sont approuvés par le Conseil de la Cité de Chomedey en autant que besoin est, à toutes fins que de droit.

2.- Les règlements nos. 25, 26, 28 et 29 de la ville de Renaud et qui ont déjà été adoptés par le conseil de la ville de Renaud, avant la sanction de la Loi constituant en corporation la Cité de Chomedey, et qui n'attendent plus pour être en vigueur, que l'approbation du Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la Province de Québec, sont approuvés par le conseil de la Cité de Chomedey en autant que besoin est, à toutes fins que de droit.

3.- Que demande soit faite par la présente résolution au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la Province de Québec, pour qu'il donne son approbation aux règlements ci-avant mentionnés.

4.- Le greffier de la Cité est autorisé à faire parvenir à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales de la Province de Québec, pour qu'il la soumette au Lieutenant-Gouverneur en Conseil, la présente résolution en quatorze copies certifiées le plus tôt possible.

ADOPTE



Résolution no. 74

CONSIDERANT que la ville de Renaud a adopté le 15 mars 1961 une résolution portant le no. 485 et approuvant un plan de redivision des lots 337-41 à 337-373 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Martin, ledit plan comportant des rues d'une largeur de moins de 66' et vu la loi constituant en Corporation la Cité de Chomedey entrée en vigueur le 1er avril 1961.

CONSIDERANT que la Cité de Saint-Martin a adopté le 14 mars 1961 une résolution no. 2789 approuvant un plan montrant la subdivision d'une partie des lots 72, 492, et 493 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Martin, ladite résolution demandant au Ministère des Affaires Municipales l'approbation de rues d'une largeur de moins de 66' et vu la loi constituant en Corporation la Cité de Chomedey, entrée en vigueur le 1er avril 1961.

CONSIDERANT qu'il est à l'avantage de la cité de Chomedey d'approuver les 2 susdites résolutions et qu'il y a lieu de demander au Ministère des Affaires Municipales l'approbation des rues apparaissant sur les plans susdits et ayant une largeur moindre que 66 pieds.

IL EST PROPOSE PAR: M. Benoit Gravel,  
APPUYE PAR: M. Albert Gagnon,

et résolu à l'unanimité:

adoption  
résolution  
no. 485  
de la ville  
de Renaud  
( plan de  
redivision  
lots 337-41  
à 337-373)

1<sup>o</sup> que la résolution 485 de la ville de Renaud en date du 15 mars 1961 demandant l'approbation de rues de moins de 66 pieds de largeur apparaissant au plan préparé par Messieurs Ethier et Ethier a.g. en date du 12 septembre 1960 et montrant la redivision des lots 337-41 à 337-373 incl. soit les lots 337-433, -465, -680, -681, -682, -684, -685, -686, -687, -688, -690, -689, -691 et des parties de lots portant les nos. 337-679 et -692 soit approuvée par le conseil de la Cité de Chomedey.

adoption  
résolution  
2789 Cité de  
Saint-Martin  
rues ayant  
moins de  
66'

2<sup>o</sup> que la résolution no. 2789 de la cité de Saint-Martin en date du 14 mars 1961 demandant l'approbation de rues à moins de 66' de largeur apparaissant au plan 1012 préparé par M. Claude Lefebvre a.g. en date du 5 février 1961 et montrant la subdivision des lots 72, 492, et 493, soit les rues portant les nos. 72-4, 493-12, -13, -14, 492-26, -37 et -38 soit approuvée par le conseil de la cité de Chomedey.

3<sup>o</sup> que demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales en vertu de l'article 7 du chapitre 242 S.R.Q. 1941 pour que la Corporation de la Cité de Chomedey soit autorisée à ouvrir et maintenir ou à laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50' mesure anglaise, les rues indiquées au plan préparé par Messieurs Ethier & Ethier en date du 12 septembre 1960 et décrites comme lots nos. 337-433, -465, -680, -681, -682, -684, -685, -686, -687, -688, -689, -690, -691 et des parties de rues portant les nos. 337-679 et -692 et au plan préparé par M. Claude Lefebvre en date du 5 février 1961 et décrites comme lots portant les nos. 72-4, 493-12, -13, -14, 492-26, 492-37 et 492-38.

4<sup>o</sup> que le Greffier de la Cité de Chomedey soit autorisé à transmettre le plus tôt possible 2 copies certifiées de la présente résolution à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales.

ADOPTE



Les items 25, 26 et 27 sont reportés à une séance ultérieure.

---

Résolution no. 75

acceptation  
soumission  
Société  
Sanitaire  
Laval pour  
cueillette  
des vidanges

CONSIDERANT que la soumission de la Société Sanitaire Laval Ltée pour la cueillette des vidanges dans le quartier l'Abord-à-Plouffe est la plus basse,

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Alexandre Bourdages,

et résolu à l'unanimité que l'offre de la Société Sanitaire Laval Ltée en date du 22 avril 1961, pour la cueillette des vidanges dans le quartier l'Abord-à-Plouffe, soit acceptée pour une période de 4ans et 8 mois à compter du 1er mai 1961.

QUE Son Honneur le Maire ou le Maire-Suppléant et le Greffier soient autorisés à signer un contrat à cet effet et que le Greffier soit autorisé à faire paraître dans les journaux, les jours où la cueillette sera effectuée dans les diverses rues du quartier l'Abord-à-Plouffe.

ADOPTE

---

A 11:35 hres P.M.; M. l'échevin Alexandre Bourdages quitte son siège.

---

Les items 29, 30, 31, 32, 33, 34 et 35 sont reportés à une assemblée ultérieure.

---

Les items 37, 38 et 39 sont également reportés à une assemblée ultérieure.

---

Résolution no. 76

IL EST PROPOSE PAR: M. Albert Gagnon,  
APPUYE PAR: M. Guy l'Espérance,

adoption  
reglement  
no. C-1

et résolu à l'unanimité que le règlement no. C-1 de la Cité de Chomedey déterminant les jours et heures des séances générales ou ordinaires du conseil et abrogeant le règlement no. 8 de la ville de L'Abord-à-Plouffe, le règlement no. 5 de la ville de Saint-Martin qui est demeuré en vigueur subséquentement dans la Cité de St-Martin et le règlement no. 3 de la ville de Renaud et aussi le règlement no. 4 de la ville de St-Martin qui est demeuré en vigueur ensuite dans la Cité de Saint-Martin, soit adopté.

ADOPTE



Résolution no. 77

IL EST PROPOSE PAR: M. Bona Major,  
APPUYE PAR: M. Rolland Sauriol

adoption  
regl. C-2  
Cour Muni-  
cipale.

et résolu à l'unanimité que le règlement no. C-2 de la Cité de Chomedey établissant une Cour d'archives dans la Cité appelée " Cour Municipale " et abrogeant le règlement no. 5 de la ville de l'Abord-à-Plouffe ayant établi une telle cour d'archives et abrogeant aussi le règlement no. 23 de la ville de St-Martin ayant établi une telle cour d'archives soit adoptée.

ADOPTE.

Résolution no. 78

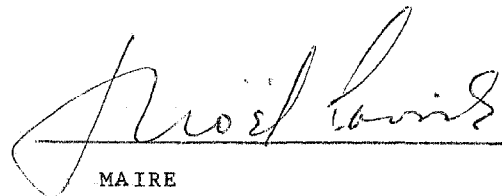
IL EST PROPOSE PAR: M. A. Ouimet,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin,

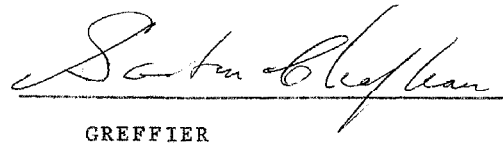
ajournement  
de l'ass.

et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ajournée à 12:10 A.M., mardi le 25 avril 1961.

ADOPTE

A 11:55 P.M., M. le Maire, Me J.-Noel Lavoie, ajourne l'assemblée.

  
MAIRE

  
GREFFIER



PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE CHOMEDEY  
COMTE DE LAVAL.

ass.  
d'aj.  
25  
avril  
1961

Procès-verbal de l'assemblée d'ajournement du conseil municipal de la Cité de Chomedey, tenue mardi le 25 avril 1961 à 12:10 hres A.M. au lieu ordinaire des séances du conseil, à l'école Notre-Dame du Cap, 1640 rue Gratton, à laquelle sont présents, Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie et Messieurs les Echevins:

Albert Lavoie,	Benoit Gravel,	Gaston Marleau,
Fernand Vary,	Paul Sauriol,	J.G. Tétreault,
Albini Plouffe,	Claude Collin,	Albert Gagnon,
Bona Major,	Rolland Sauriol,	Guy l'Espérance,
Albert Pagé,	Raymond Fortin,	M.F. Mooney,
	Adolphe Ouimet,	Louis Jarry,

formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie.

Messieurs les Echevins Emile Demers, Lorne Bernard et Alexandre Bourdages sont absents de leurs sièges.

---

Sont présents: M. Gaston Chapleau, Greffier  
M. Alphonse Goyer, Trésorier  
Me Adolphe Prévost, A.Légal

---

AVIS DE  
MOTION

AVIS DE MOTION

TRAVAUX  
D'égouts  
et d'aqueduc

Monsieur l'échevin Guy l'Espérance donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à des travaux d'égouts et d'aqueduc sur la 5e rue, la 8e rue et la 9e rue, dans leur partie située sur le lot 74 du cadastre officiel de la paroisse St-Martin et pourvoyant à un emprunt pour cette fin.

---

Les items 19, 20, 21 et 22 sont reportés à une assemblée ultérieure.

---

Résolution no. 79

acceptation  
subvention  
ministère  
de la Voirie  
pour l'entretien  
des chemins  
d'hiver  
(ville Renaud)

CONSIDERANT que la cité de Chomedey désire se prévaloir de la subvention pour entretien des chemins d'hiver sur le territoire de la ville de Renaud durant la saison 1960-61,

CONSIDERANT que la subvention promise par le Ministère de la Voirie pour ladite période était de \$ 175.00 par mille pour l'entretien du chemin du Petit-Bois, le rang St-Elzéar en Haut, la montée Gagnon, le chemin Trait-Carré en bas, la montée St-Aubin et le chemin Trait-Carré en Haut soit une longueur totale de 6.203 milles.



CONSIDERANT que le déneigement sur cesdits chemins a été fait conformément aux exigences du Ministère de la Voirie et à la satisfaction de la ville de Renaud.

IL EST PROPOSE PAR: M. Rolland Sauriol,  
APPUYE PAR: M. Benoit Gravel,

et résolu à l'unanimité que la subvention du Ministère de la Voirie pour l'entretien des chemins d'hiver dans le district no. 4, division 4-4, comprise dans le territoire de l'ancienne municipalité de la ville de Renaud au montant de \$ 175.00 par mille pour une longueur de 6.203 milles soit acceptée par la cité de Chomedey qui, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi constituant en corporation la Cité de Chomedey succède aux droits et privilèges de la ville de Renaud et que copie de la présente soit envoyée à l'Honorable Ministre de la Voirie .

ADOPTE

---

Les items 42, 43, 44, 45, et 46 sont mis à l'étude.

---

Résolution no. 80

IL EST PROPOSE PAR: M. J.G. Tétreault,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin,

et résolu à l'unanimité que Mes Prévost & Trudeau, avocats, soient autorisés à préparer des projets de règlements devant porter les nos. C-2, C-3, C-5 et C-7, le règlement C-2 pourvoyant à la création d'une Cour Municipale, le règlement C-3 pourvoyant à l'établissement d'une taxe d'eau dans la municipalité, le règlement C-5 établissant une taxe ou permis pour les bicyclettes et le règlement C-7 pourvoyant à des travaux de pavage et trottoirs sur les rues Parkview, Webb, McDonald et 16ième ave. Ouest dans le quartier Saint-Martin et à un emprunt de \$ 60,000.00 pour ces fins.

ADOPTE

---

Les items 48, 49 et 50 sont reportés à une assemblée ultérieure.

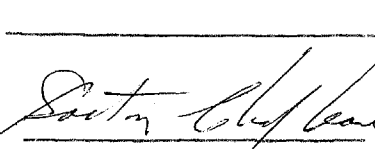
---

L'item no. 52-C est reporté à une assemblée ultérieure.

---

À 12.:45 A.M., M. le Maire, Me J.-Noel Lavoie, lève l'assemblée.

---

  
GREFFIER

  
MAIRE



PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE CHOMEDEY  
COMTE DE LAVAL.

Procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil municipal de la cité de Chomedey, tenue lundi 1er mai 1961 à 8:00 heures P.M., au lieu ordinaire des séances du conseil, l'école Notre-Dame du Cap, 1640 rue Gratton, quartier St-Martin et à laquelle sont présents: M. le Maire, Me J.-Noel Lavoie et Messieurs les Echevins:

Emile Demers,	Benoit Gravel	M.F. Mooney,
Fernand Vary,	Paul Sauriol,	Guy L, Espérance,
Albini Plouffe,	Claude Collin,	Alex. Bourdages,
Bona Major,	Rolland Sauriol,	Albert Gagnon,
Albert Pagé,	Louis Jarry,	Raymond Fortin,
Adolphe Ouimet,	J.G. Tétreault,	Gaston Marleau,
		Lorne Bernard,

formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie.

M. l'échevin Albert Lavoie est absent de son siège.

Sont aussi présents: M. Gaston Chapleau, Greffier  
M. Alphonse Goyer, Trésorier  
Me Adolphe Prévost,  
Aviser-légal.

---

L'item no 1 est reporté à l'assemblée régulière

---

EN ce qui concerne l'item no. 2, au sujet du numérotage civique et de l'identification des rues, M. Jean-Paul Pratte, qui avait fait une offre de services à la Cité, est prié de communiquer avec les Ingénieurs Municipaux et de faire une proposition écrite à la Cité.

---

Résolution no. 81

CONSIDERANT les difficultés et les inconvénients qui peuvent intervenir du fait que plus d'une compagnie d'électricité a des intérêts dans la Cité de Chomedey, les tarifs et la politique administrative de la Commission Hydro-électrique de Québec et de la Shawinigan Water & Power étant différents,

CONSIDERANT qu'il serait dans l'intérêt de la municipalité qu'une seule de ces 2 compagnies d'utilité publique ait des intérêts dans le territoire de la municipalité,

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYE PAR: M. Emile Demers





Résolution no. 81 (suite)

et résolu à l'unanimité que demande soit faite à la Commission Hydro-électrique de Québec à l'effet que cette dernière étudie la possibilité d'acquérir les intérêts détenus par la Shawinigan Water & Power Co. dans le territoire de la Cité de Chomedey et que Copie de cette résolution soit adressée à la Commission Hydro-électrique de Québec et au Ministre des Richesses Naturelles de la Province de Québec.

ADOPTE

Résolution no. 82

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYE PAR: M. Gaston Marleau,

que M. Philippe Martel soit démis de ses fonctions comme Chef de Police de la Cité de Saint-Martin et qu'un avis de congédiement d'un mois lui soit payé à compter de cette date.

IL EST PROPOSE EN AMENDEMENT PAR: M. Louis Jarry,  
APPUYE PAR: M. Albert Gagnon,

que les conseils municipaux des villes de l'Abord-à-Plouffe, de Renaud et de la Cité de St-Martin, ayant convenu que la nouvelle cité pourrait garder à son emploi tous les officiers en fonction dans les trois municipalités, M. Philippe Martel demeure à l'emploi de la Cité de Chomedey,

prolongement du congé payé de M. Philippe Martel.

Après discussion, les proposeurs et les secondeurs de la proposition principale et de l'amendement retirent leurs propositions et,

IL EST PROPOSE PAR: M. Raymond Fortin,  
APPUYE PAR: M. J.G. Tétreault,

et résolu à l'unanimité que le congé payé de M. Philippe Martel soit prolongé jusqu'au premier juin 1961.

ADOPTE

AVIS DE MOTION

M. l'échevin Benoit Gravel donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à des travaux d'égoûts sanitaires, d'aqueduc, d'égoûts pluviaux et d'éclairage derues sur partie des lots 350, 351 et 352 du cadastre officiel de la paroisse de St-Martin (quartier Renaud) et à un emprunt pour ces fins.

AVIS DE MOTION

TRAVAUX sur partie des lots 350, 351 et 352 (ville Renaud)

AVIS DE MOTION

M. l'échevin Benoit Gravel donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à des travaux d'égoûts sanitaires, d'aqueduc, d'égoûts pluviaux et d'éclairage de rues sur partie des lots 351, 352-1 et 353 (quartier Renaud) et à un emprunt pour cette fin.

AVIS DE MOTION Travaux sur partie des lots 351 352-1 353



AVIS DE  
MOTION

travaux d'éclairage de rues sur partie du lot 349

AVIS DE MOTION

M. l'échevin Rolland Sauriol donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à des travaux d'éclairage de rues sur partie du lot 349 (quartier Renaud) et à un emprunt pour cette fin.

AVIS DE  
MOTION

travaux pavage lot 330 (nord)

AVIS DE MOTION

M. l'échevin Raymond Fortin donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à des travaux de pavage dans la partie nord du lot 330 (projet Bon-Air, quartier Renaud) et à un emprunt pour cette fin.

L'item no. 9 est retiré de l'agenda.

Résolution no. 83

autorisation pour signer contrats entre Louisbourg Cons. A. Billet Ltée et La Cité de Chomedey

CONSIDERANT que la ville de Renaud a adopté des règlements portant les nos. 25, 26, 28 et 29, pourvoyant à divers travaux publics à être exécutés dans le territoire du quartier Renaud.

CONSIDERANT que des soumissions publiques ont été demandées pour l'exécution desdits travaux et que les contrats ont été accordés,

IL EST PROPOSE PAR: M. Adolphe Ouimet,  
APPUYE PAR: M. Paul Sauriol

et résolu à l'unanimité:

que Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie, ou le Maire-suppléant, Me Louis Jarry, et le Greffier, M. Gaston Chapleau, soient et, par la présente, sont autorisés à signer, pour et au nom de la cité, les contrats devant intervenir entre la cité de Chomedey et la Compagnie Louisbourg Const. pour les travaux d'égoûts sanitaires, d'aqueduc et d'égoût pluvial à être exécutés en vertu des règlements 25, 28 et 29 de la ville de Renaud et entre la Cité de Chomedey et la compagnie A. Billet Ltée pour les travaux de rues et de pavage à être exécutés en vertu du règlement 26 de la ville de Renaud, lesdits contrats devant être aux frais des bénéficiaires des contrats accordés par la ville de Renaud.

ADOPTE



Résolution no. 84

CONSIDERANT QUE la ville de Renaud a adopté à sa séance du 15 septembre 1960, une résolution portant le no. 346 et acceptant la cession d'une servitude de passage contre une lisière de terrain sur le lot 332 appartenant à Kew Gardens Realty Corp. tel que décrite à un plan préparé par M. Maurice Gaudreault, a.g. en date du 29 juin 1959 et révisé le 1er octobre 1960, ledit plan portant le no. S-500-6,

CONSIDERANT d'autre part que par la même résolution la ville de Renaud a accepté la cession d'un terrain faisant partie du même lot 332 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Martin et d'une contenance de 110' de largeur sur une profondeur de 100' tel que montré au plan susdit de M. Maurice Gaudreault, a.g.

contrats  
servitude  
de passage  
lot 332

IL EST PROPOSE PAR: M. Paul Sauriol,  
APPUYE PAR: M. Rolland Sauriol,

et résolu à l'unanimité que Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie, ou le Maire-suppléant, Me Louis Jarry, et le Greffier, M. Gaston Chapleau, soient et, par la présente, sont autorisés à signer, pour et au nom de la cité, les contrats de servitude de passage sur partie du lot 332 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Martin et de cession de partie du lot 332, le tout tel que montré au plan S-500-6 préparé par M. Maurice Gaudreault, a.g. en date du 29 juin 1959 et révisé le 1er octobre 1960, les frais et honoraires de notaire pour ces contrats devant être à la charge de la Cité conformément aux dispositions de ladite résolution 346 de la ville de Renaud, en autant que ladite servitude et ledit terrain soient libres de toute charge et hypothèque.

ADOPTE

---

Les items 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 sont remis à une assemblée ultérieure.

---

Résolution no. 85

CONSIDERANT que pour l'embellissement de la municipalité il est opportun de procéder à la plantation d'arbres sur diverses rues et avenues de la cité et vu la période de printemps particulièrement propice à ce travail,

CONSIDERANT d'autre part que la cité profite des services d'un architecte paysagiste,

engagement  
de A. Meissner  
pour plan-  
tation d'ar-  
bres dans la  
Cité.

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYE PAR: M. Benoit Gravel

et résolu à l'unanimité que M. Albert Meissner, architecte-paysagiste-conseil, soit autorisé à acheter, pour et au nom de la cité et jusqu'à concurrence de \$ 3,000.00, des arbres de diverses essences devant être plantés sur les rues et avenues de la ville par les employés de la voirie, le tout sous la direction de M. Albert Meissner,

ADOPTE



Résolution no. 86

CONSIDERANT que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 408 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Martin préparé par Messieurs Lemay & Laferrière a.g. en date du 29 mars 1961 est conforme aux exigences du règlement 101 de la Cité de Saint-Martin,

IL EST PROPOSE PAR: M. M.F. Mooney  
APPUYE PAR: M. Bona Major,

et résolu à l'unanimité:

adoption 1<sup>o</sup> que ledit plan montrant la subdivision d'une  
plan partie du lot 408 du cadastre de la paroisse de  
de subd. Saint-Martin, soit les lots 408-1 à 408-14 incl.  
partie et préparé par MM. Lemay & Laferrière a.g. en da-  
du lot te du 29 mars 1961 soit accepté tel que soumis à  
408 la condition:

- a) que ledit plan soit déposé pour enregistrement dans les 3 mois de cette date.
- b) que le lot 408-14 soit, dans les 6 mois de cette date, cédé gratuitement à la cité, libre de toutes charges et hypothèques, pour fin de rue.
- c) qu'un montant égal à 5% de l'évaluation du terrain compris dans ce plan de subdivision, tel que montrée au rôle d'évaluation en vigueur, soit versé au fonds pour parcs et terrains de jeux de la cité.

2<sup>o</sup> que Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie, ou le Maire-suppléant, Me Louis Jarry, et le Greffier, M. Gaston Chapleau, soient et, par la présente, sont autorisés à signer, pour et au nom de la cité, un contrat à cet effet, ledit contrat devant être aux frais du cédant.

ADOPTE

Résolution no. 87

CONSIDERANT que le plan préparé par Messieurs Ethier & Ethier, a.g. en date du 1er mai 1961 et montrant la subdivision d'une partie du lot 491 est conforme aux exigences du règlement no. 101 de la cité de Saint-Martin,

adoption CONSIDERANT d'autre part que ledit plan comporte  
plan des rues d'une largeur de 50',  
subd.

partie IL EST PROPOSE PAR: M. J.G. Tétreault,  
lot APPUYE PAR: M. Gaston Marleau  
491

et résolu à l'unanimité:



Résolution no. 87 (suite)

1<sup>o</sup> que le plan no. 2981 préparé par Messieurs Ethier & Ethier, a.g. en date du 1er mai 1961 et montrant la subdivision d'une partie du lot 491 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Martin, soit les lots 491-1 à 491-44 incl. soit accepté tel que soumis à la condition:

- a) que ledit plan soit déposé pour enregistrement dans les 3 mois de cette date.
- b) que les lots 491-1, -2, -20, -21, -22 et 491-34 soient, dans les 6 mois de cette date, cédés gratuitement à la cité libres de toutes charges et hypothèques, pour fins de rues.
- c) qu'un montant égal à 5% de la valeur du terrain subdivisé, tel que montrée au rôle d'évaluation en vigueur, soit versé au fonds pour parcs et terrains de jeux de la municipalité.

2<sup>o</sup> que Son Honneur le Maire ou le Maire-suppléant et le greffier soient et, par la présente, sont autorisés à signer pour et au nom de la cité, un contrat notarié à cet effet, ledit contrat devant être aux frais du cédant.

3<sup>o</sup> que demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales en vertu de l'article 7 du chapitre 242 S.R.Q. 1941 pour que la Corporation Municipale de la Cité de Chomedey soit autorisée à ouvrir et maintenir ou à laisser ouvrir et maintenir, sur une largeur de 50', mesure anglaise, les rues indiquées au plan préparé par Messieurs Ethier & Ethier, a.g. en date du 1er mai 1961 et décrites comme lots portant les nos. 491-1, -2, -20 et -34 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Martin.

ADOPTE

Résolution no. 88

CONSIDERANT que le plan de subdivision no. 5998 préparé par M. Marcel Huot, a.g. le 20 février 1961 et révisé le 14 avril 1961 est conforme aux exigences du règlement no. 96 de la ville de l'Abord-à-Plouffe.

IL EST PROPOSE PAR: M. Lorne Bernard,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin,

adoption  
plan  
de  
subd.  
partie  
lots  
53 et  
54

et résolu à l'unanimité que le plan 5998 préparé par M. Marcel Huot, a.g. le 20 février 1961 et révisé le 14 avril 1961 et montrant la subdivision d'une partie des lots nos. 53 et 54 du cadastre de la paroisse de St-Martin, soit les lots 53-48 à 53-55 incl. et 54-69 à 54-73 incl., soit accepté tel que soumis sujet aux honoraires stipulés au règlement 142 de la ville de l'Abord-à-Plouffe, soit \$ 5.00 de frais fixes et \$ 1.00 par lot à bâtir ainsi qu'à la retenue de 5% de l'évaluation du terrain subdivisé tel que montrée au rôle d'évaluation en vigueur pour le fonds de parcs et terrains de jeux de la municipalité et à la condition que ledit plan soit déposé pour enregistrement dans les 3 mois de cette date.

ADOPTE

Les items 30, 32, 34, 35, 36, 37, 39, 40, 44, 47, 48, 49, 50, 51 et 52 sont remis à une assemblée ultérieure.

l'item no. 43 est retiré de l'ordre du jour.



Résolution no. 39

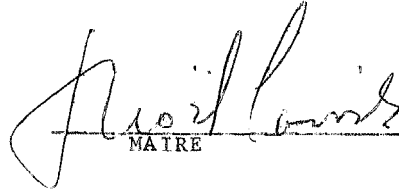
IL EST PROPOSE PAR: M. Fernand Vary,  
APPUYE PAR: M. Lorne Bernard,

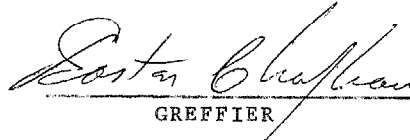
ajour-  
nement  
de l'ass

et résolu à l'unanimité que la présente assemblée  
soit ajournée à 12:05 A.M. mardi le 2 mai 1961.

ADOPTE

A 11:55 hres P.M., M. le Maire, Me J.-Noel Lavoie  
ajourne l'assemblée.

  
MAIRE

  
GREFFIER

PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE CHOMEDEY  
COMTE DE LAVAL

ass.  
d'aj.  
2 mai  
1961

Procès-verbal de l'assemblée d'ajournement du  
conseil municipal de la Cité de Chomedey, tenue  
mardi le 2 mai 1961 à 12:05 A.M. au lieu ordi-  
naire des séances du conseil, l'école Notre-  
Dame du Cap, 1640 rue Gratton, Quartier St-Mar-  
tin et à laquelle sont présents: M. le Maire,  
Me J.-Noel Lavoie et Messieurs les Echevins:

Emile Demers, Benoit Gravel, M.F. Mooney,  
Fernand Vary, Paul Sauriol, Guy l'Espérance  
Albini Plouffe, Claude Collin, Alex. Bourdages,  
Bona Major, Rolland Sauriol, Albert Gagnon,  
Albert Pagé, Louis Jarry, Raymond Fortin,  
Adolphe Ouimet, J.G. Tétreault, Gaston Marleau,  
Lorne Bernard,

formant quorum des membres du conseil et sié-  
geant sous la présidence de Son Honneur le Mai-  
re, Me J.-Noel Lavoie.



M. l'échevin Albert Lavoie est absent de son siège.

Sont aussi présents: M. Gaston Chapleau, Greffier,  
M. Alphonse Goyer, Trésorier,  
Me Adolphe Prévost, Aviseur-légal.

Résolution no. 90

adoption  
regl. C-3

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYE PAR: M. M.F. Mooney

(taxe d'eau)

et résolu à l'unanimité que le règlement C-3 de la cité de Chomedey concernant la construction et l'administration de l'aqueduc de la cité, établissant une taxe d'eau et abrogeant divers règlements de la Cité de Saint-Martin, de la ville de l'Abord-à-Plouffe et de la ville de Renaud à ces sujets, soit adopté.

ADOPTE

AVIS DE MOTION

travaux  
de pavage  
et trot-  
toirs

rues et  
avenues  
quartier  
l'A. à P.

AVIS DE MOTION

M. l'échevin Alexandre Bourdages donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à des travaux de pavage et de trottoirs sur les rues suivantes:

Boul. Samson	de la limite Ouest du lot 59 à la limite Est du lot 74.
90e avenue	du boul. Lévesque à la 3e rue,
68e avenue	du boul. Cartier à la 4e rue
67e avenue	de la 68e avenue vers l'est et le nord.
65e avenue	de la 4e rue aux limites nord.
4e rue	entre la 66e ave. et la 69e ave.
5e rue	de la 67e avenue à 100' à l'ouest de la 65e ave.
7e rue	entre la 61e avenue et la 65e avenue.
75e ave.	sur une distance de 327' depuis les limites nord de la ville vers le sud.
3e rue	de la 87e avenue à la 88e avenue
7e rue	de la 84e avenue à la 85e avenue (pavage)
7e rue	de la 87e ave. à la 89e ave. (trottoirs)
9e rue	de la limite Est à la limite Ouest du lot 74
83e ave.	du boul. Samson au boul. Labelle,
88e ave.	du boul. Lévesque à la 11ère rue sud.
11ère rue sud	de la 89e avenue vers l'est.

et à un emprunt pour ces fins.



AVIS DE  
MOTION

REGLEMENT  
inc. cer-  
tains tra-  
vaux de  
requêtes

AVIS DE MOTION

M. l'échevin Albini Plouffe donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement incorporant certains travaux d'égoûts et d'aqueduc effectués en vertu des requêtes nos. 13, 18 et 37 de la ville de l'Abord-à-Plouffe et pourvoyant à un emprunt pour cette fin.

AVIS DE  
MOTION

règlement  
inc. cer-  
tains tra-  
vaux de  
requêtes.

AVIS DE MOTION

M. l'échevin Lorne Bernard donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement incorporant certains travaux de pavage et de trottoirs effectués en vertu des requêtes nos: 17, 22, 23, 32, 33, 35, 43, 51, 55 et 57 de la ville de l'Abord-à-Plouffe et pourvoyant à un emprunt pour cette fin.

AVIS DE  
MOTION

règlement  
travaux  
d'égoûts  
et d'aqueduc  
(quartier  
St-Martin)

AVIS DE MOTION

M. l'échevin Claude Collin donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à des travaux d'égoûts sanitaires, d'aqueduc et d'égoûts pluviaux sur la 85e avenue sud, la place de la 85e avenue sud, la 98e avenue sud, l'avenue Montcalm, la 10e rue sud et la 16e rue centre dans le quartier Saint-Martin, et à un emprunt pour cette fin.

AVIS DE  
MOTION

travaux  
de pavage  
et trot-  
toirs  
(st-Martin)

AVIS DE MOTION

M. l'échevin J.G. Tétreault donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à des travaux de pavage et de trottoirs sur l'avenue Montcalm, la place de la 10ième rue sud, l'avenue Harvard, le chemin de Calais et l'avenue Vendôme, dans le quartier Saint-Martin et à un emprunt pour cette fin.

Résolution no. 91

IL EST PROPOSE PAR: M. Louis Jarry,  
APPUYE PAR: M. Bona Major,

autori-  
sation  
Ingénieur  
à aména-  
ger terrain  
balle-mol-  
le et  
piscine  
Loisir St-Pie X

et résolu à l'unanimité que l'ingénieur municipal soit autorisé à dépenser une somme ne devant pas excéder \$ 3,000.00 pour terminer l'aménagement du terrain de balle-molle ainsi que les approches de la piscine des Loisirs St-Pie X et ce, dans le plus bref délai possible.

ADOPTE





AVIS DE MOTION

AVIS  
DE  
MOTION

M. l'échevin Louis Jarry donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement annulant l'homologation existant sur les lots 380-118, -119, -120, -121 et -122 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Martin.

annulation  
homologation  
lots 380-118  
etc.

Résolution no. 92.

IL EST PROPOSE PAR: M. Louis Jarry,  
APPUYE PAR: M. Fernand Vary,

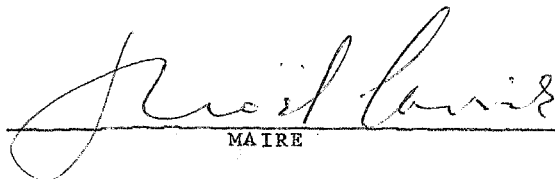
et résolu à l'unanimité que Me A. Prévost soit autorisé à préparer le règlement annulant l'homologation sur les lots 380-118, -119, -120, -121 et -122 du cadastre officiel de la paroisse de St-Martin,

autorisation Me  
Prévost  
faire un  
règlement  
annulant  
homologations.

ADOPTE

En ce qui concerne l'item 38, M. Bona Major, fait rapport au conseil sur l'enquête menée par le Comité spécial formé pour étudier la possibilité de loger adéquatement les locaux administratifs. La Compagnie Canadian Tire Corporation serait disposée à louer un local de 1,750 pi. ca. au prix de \$ 3.40 le pied carré. Son Honneur le Maire suggère aux membres du conseil de visiter ce local et la question demeure à l'étude.

A 1:40 A.M. Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie, lève l'assemblée.

  
MAIRE

  
GREFFIER



PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE CHOMEDEY  
COMTE DE LAVAL

assem-  
blée  
réguliè-  
re du  
15 mai  
1961

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de la cité de Chomedey, tenue lundi le 15 mai 1961, à 8 heures du soir, au lieu ordinaire des séances, à l'école Notre-Dame du Cap, 1640 rue Gratton, quartier Saint-Martin, à laquelle sont présents M. le Maire-suppléant, Me Louis Jarry et Messieurs les Echevins:

Emile Demers,	Paul Sauriol,	Lorne Bernard,
Albert Lavoie,	Claude Collin,	Gaston Marleau,
Fernand Vary,	Raymond Fortin,	Guy l'Espérance,
Albini Plouffe,	Adolphe Ouimet,	M.F. Mooney
Benoit Gravel.	Alexandre Bourdages,	

formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire-suppléant, Me Louis Jarry.

Sont absents de leurs sièges: Me Jean-Noel Lavoie,  
M. Bona Major,  
M. Albert Pagé,  
M. Rolland Sauriol  
M. J.G. Tétreault,  
M. Albert Gagnon,

Sont aussi présents: M. Gaston Chapleau,  
Greffier.

M. Alphonse Goyer,  
Trésorier.

Me Adolphe Prévost  
Aviser-légal.

---

A 8:20 hres P.M. Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie étant absent, le Maire-suppléant, Me Louis Jarry ouvre la séance par la prière habituelle.

---

compte  
rendu  
de  
l'assem-  
blée.

Avant de procéder avec l'ordre du jour, M. le Maire-suppléant fait quelques remarques à l'assemblée et mentionne qu'il a convoqué le Chef de Police, M. Raymond Dion, pour l'interroger sur des incidents qui se seraient produits les 11, 12, 13, 14 et 16 avril 1961 et où aurait été impliqué un dénommé Gaston Clermont.

M. le Maire-suppléant demande au Chef de Police quelles procédures ont été prises par la ville contre ledit Gaston Clermont et qui était le procureur de la ville en cette instance, M. Raymond Dion déclare que le procureur de la ville en cette instance a été Me Paul Trudeau de l'étude Légale Prévost & Trudeau.

Après ces quelques questions, le Chef de Police, M. Raymond Dion demande la permission de se retirer, son devoir l'appelant à la séance de la Cour Municipale, se tenant le même soir à 8:00 hres P.M.

M. le Maire-suppléant refuse cette permission disant qu'il aura d'autres questions à poser au Chef de Police, un peu plus tard durant la séance.



M. l'échevin, Gaston Marleau demande alors au président de l'assemblée de poser immédiatement toutes les questions qu'il a à poser au Chef de Police pour que celui-ci puisse retourner immédiatement à son devoir.

Il y a alors plusieurs interpellations venant de la salle et discussion parmi les membres du conseil.

A un certain moment, M. l'échevin Raymond Fortin se lève de son siège et M. l'échevin Gaston Marleau mentionne que si la séance continue de cette façon il faudra lever l'assemblée.

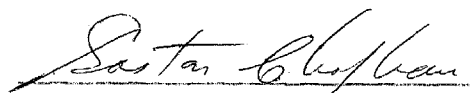
Sur ce, M. le Maire-suppléant, Me Louis Jarry prend la parole pour lever la séance.

---

A 8:30 hres P.M. l'assemblée est levée.

---

  
MAIRE

  
GREFFIER.

---

---

PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE CHOMEDEY  
COMTE DE LAVAL

ass.  
spéciale  
19 mai  
1961

Procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil municipal de la cité de Chomedey, convoquée pour le 19 mai 1961 à 8 heures du soir, au lieu ordinaire des séances, à l'école Notre-Dame du Cap, 1640 rue Gratton, quartier St-Martin, à laquelle sont présents: Messieurs les Echevins:

Fernand Vary,	Adolphe Ouimet,	J.G. Tétreault,
Benoit Gravel,	Alex. Bourdages,	Albert Gagnon,
Paul Sauriol,	Lorne Bernard,	Guy l'Espérance,
Raymond Fortin,	Gaston Marleau,	Claude Collin,

formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de M. L'échevin Claude Collin.



Sont absents de leurs sièges:

Me Jean-Noel Lavoie,  
M. Emile Demers,  
M. Albert Lavoie,  
M. Albini Plouffe,  
M. Bona Major,  
M. Albert Pagé,  
M. Rolland Sauriol,  
M. M.F. Mooney,  
M. Louis Jarry,

Sont aussi présents: M. Gaston Chapleau, Greffier  
M. Alphonse Goyer, Trésorier,  
Me Adolphe Prévost,  
Aviser-légal.

---

A 8:00 hres P.M., Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie et le Maire-suppléant, Me Louis Jarry étant absents de leurs sièges, M. l'échevin Claude Collin est choisi unanimement pour présider l'assemblée.

---

A 8:05 hres P.M., M. l'échevin Emile Demers prend son siège.

On procède alors à l'adoption de quelques résolutions concernant les comptes à payer par la cité pour les mois de mars et avril 1961 et à l'acceptation de l'état financier mensuel de la ville de l'Abord-à-Plouffe pour le mois de mars 1961.

A 8:10 hres P.M. M. l'échevin Louis Jarry prend son siège.

les avis  
de convo-  
cations  
ayant été  
livrés en  
retard,  
l'assemblée  
est annulée

On procède alors au 2ième item de l'ordre du jour concernant l'agrandissement des locaux administratifs et il est décidé de demander au bureau de l'ingénieur-municipal d'étudier conjointement avec le greffier, la dimension des locaux nécessaires et de préparer un estimé du coût des travaux en tenant compte que la main d'oeuvre sera fournie par les employés de la ville.

A 8:15 hres P.M., M. l'échevin Albert Lavoie prend son siège.

A 8:20 hres P.M., M. l'échevin Louis Jarry demande au greffier si les avis de convocation ont été signifiés à tous les membres du conseil et à quel moment ils l'ont été. Sur réponse du greffier que les avis ont été remis à la police pour être signifiés le 16 mai avant minuit le soir pour que conformément à la loi, il y ait une période de deux (2) jours francs entre l'avis de convocation et la tenue de l'assemblée spéciale, Me Louis Jarry déclare qu'on ne lui a signifié son avis de convocation que le 17 mai à 9:00 hres du matin. Le Greffier fait alors venir le procès-verbal du service de la police pour constater que 4 membres du conseil n'ont pas reçu leur avis de convocation dans le délai légal ou conformément aux dispositions de la loi des Cités et villes.



Il y a discussion parmi les membres du conseil et certains membres émettent l'opinion que M. l'échevin Louis Jarry pourrait sans doute renoncer à son avis de convocation ainsi que les autres échevins qui n'ont pas reçu leur avis de convocation suivant les délais légaux, ordinaires, les quatre (4) échevins en question étant présents à l'assemblée. L'absence de Son Honneur le Maire et de certains autres membres empêchent toutefois cette procédure.

M. l'échevin Louis Jarry souligne également que d'autres membres du conseil peuvent être absents du fait qu'il a pu leur dire que la séance du 19 mai serait illégale à cause de la signification en retard de certains avis de convocation. Il déclare alors que l'assemblée ne peut être tenue et que si elle se poursuit il en contestera la légalité.

A 8:30 hres P.M. après consultation de l'aviseur-légal de la cité, les membres du conseil quittent leurs sièges sans avoir tenu l'assemblée.

---

*Jarry Louis*  
MAIRE

*St. Chyhan*  
GREFFIER

---

PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE CHOMEDEY  
COMTE DE LAVAL.

assemblée  
spéciale  
du 29  
mai 1961

---

Procès-verbal de l'assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Cité de Chomedey, tenue lundi le 29 mai 1961, à 8 heures du soir, à l'école Notre-Dame du Cap, 1640 rue Gratton, quartier St-Martin et à laquelle sont présents Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie et Messieurs les Echevins:

M. Emile Demers,	M. Claude Collin,	M. Gaston Marleau,
M. Albert Lavoie,	M. Rolland Sauriol,	M. J.G. Tétreault,
M. Fernand Vary,	M. Raymond Fortin,	M. Albert Gagnon,
M. Albini Plouffe,	M. Adolphe Ouimet,	M. Guy l'Espérance,
M. Bona Major,	M. Alexandre Bourdages	M. M.F. Mooeny,
M. Benoit Gravel,	M. Lorne Bernard,	M. Louis Jarry,
M. Paul Sauriol,		

formant quorum des membres du Conseil et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie.



Sont aussi présents: M. Gaston Chapleau, Greffier  
M. Alphonse Goyer, Trésorier  
Me Adolphe Prévost, Aviseur-  
légal.

Monsieur l'échevin Albert Pagé est absent de son siège.

---

Monsieur le Maire, Me J.-Noel Lavoie, ouvre la séance par la prière habituelle et le Greffier donne ensuite communication que les avis de convocation pour la présente séance spéciale ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément à la loi.

---

Résolution no. 93

IL EST PROPOSE PAR: M. Guy l'Espérance,  
APPUYE PAR: M. Albert Gagnon,

et résolu à l'unanimité que:

comptes  
à  
payer

o  
1° Nonobstant les dispositions du premier paragraphe de la résolution no. 44 du 17 avril 1961 les comptes à payer du mois de mars 1961, pour la ville de l'Abord-à-Plouffe s'élevant à \$ 11,922.94 pour l'entretien général, à \$ 4,300.99 pour l'entretien de l'aqueduc ainsi que les intérêts et l'amortissement de la dette obligataire s'élevant à \$ 70,542.50 pour le fonds général et à \$ 2,849.76 pour le fonds d'aqueduc et les comptes à payer au fonds de capital, s'élevant à:

\$ 437.71 pour le règlement 136.  
\$ 953.19 pour les règlements nos. 138 et 148.  
\$ 16,716.21 pour le règlement no. 156,  
\$ 42,431.56 pour le règlement no. 160  
\$ 192.50 pour le règlement no. 173.

soient acceptés tel que soumis et payés par la Cité de Chomedey.

2° que les comptes à payer au fonds général pour la ville de Renaud s'élevant à \$ 7,283.41 soient acceptés tel que soumis et payés par la cité de Chomedey.

3° que les comptes à payer pour la cité de St-Martin pour les intérêts et l'amortissement de la dette obligataire s'élevant à \$ 119,278.75 et le comptes supplémentaires à payer pour l'entretien général s'élevant à \$ 147.51 soient acceptés tels que soumis et payés par la cité de Chomedey.

ADOPTE

---



Résolution no. 94

IL EST PROPOSE PAR: M. Alexandre Bourdages,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin,

acceptation  
état finan-  
cier.

et résolu à l'unanimité que l'état financier de la ville de l'Abord-à-Plouffe pour le mois de mars 1961 et montrant des déboursés s'élevant à \$ 150,792.84 pour le fonds général et à \$ 9,084.64 pour le fonds d'aqueduc soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

Résolution no. 95

IL EST PROPOSE PAR: M. J.G. Tétreault,  
APPUYE PAR: M. Benoit Gravel,

comptes  
à payer

et résolu à l'unanimité:

1<sup>o</sup> que les comptes à payer par la ville de l'Abord-à-Plouffe pour le mois d'avril 1961 et s'élevant à \$ 14,684.79 pour le fonds général, à \$ 5,817.68 pour le fonds d'aqueduc ainsi que les intérêts et l'amortissement de la dette obligataire s'élevant à \$ 1,120.00 pour le fonds général et les comptes à payer au fonds de capital s'élevant à:

\$ 5.37 pour le règlement 151.  
\$ 201.13 pour le règlement 153.  
\$ 13.57 pour le règlement 157.  
\$11,348.05 pour le règlement 160.  
\$28,501.95 pour le règlement 173.  
\$ 314.70 pour le règlement 167.  
\$ 45.48 pour le règlement 183.

soient acceptés tel que soumis et payés par la cité de Chomedey.

2<sup>o</sup> que les intérêts et le remboursement de capital à être payés par la ville de Renaud en vertu des règlements nos. 5, 6, 10, 11, 13 et 15 et s'élevant à \$ 19,841.22 et les comptes à payer au fonds général s'élevant à \$ 858.31 soient acceptés et payés tel que soumis, par la Cité de Chomedey.

3<sup>o</sup> que les comptes à payer pour le mois d'avril et le mois de mai 1961 par la cité de Saint-Martin et s'élevant à \$ 12,342.75 pour les dépenses d'administration générale suivant les listes préparées par le trésorier en date des 1, 15 et 19 mai 1961 soient acceptés tel que soumis et payés par la cité de Chomedey.

4<sup>o</sup> que les chèques payés par la cité de Saint-Martin durant le mois d'avril 1961 et s'élevant à \$ 138,994.71 suivant la liste préparée par le trésorier en date du 1er mai 1961 soient acceptés et ratifiés tel que soumis.

ADOPTE

A 8:30 hres P.M., M. l'échevin Albert Pagé prend son siège.



Résolution no. 96

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. M.F. Mooney,

autorisation  
faire  
travaux  
agrandisse-  
ment locaux  
administratifs

et résolu à l'unanimité que le surintendant des travaux publics, M. Rolland Sigouin, sous la surveillance du bureau de l'Ingénieur-municipal, soit autorisé à faire effectuer les travaux pour l'aménagement des locaux administratifs sur le boulevard Lévesque, suivant l'estimation de l'Ingénieur-municipal en date du 29 mai 1961.

ADOPTE

---

L'item no. 3 concernant une demande d'emprunts temporaires en vertu de certains règlements de la ville de Renaud a été remis à une assemblée ultérieure.

---

L'item no. 4 concernant le prolongement du système d'égouts et d'aqueduc sur partie des terres 59 et 74, a été mis à l'étude.

Résolution no. 97

CONSIDERANT la nécessité et l'urgence, en certains cas, d'effectuer des achats, pour et au nom de la Municipalité, et vu la résolution no. 41 du 17 avril 1961 autorisant le greffier, le trésorier et l'Ingénieur-municipal à signer des bons de commande dans de telles circonstances,

CONSIDERANT d'autre part, la décentralisation des services municipaux et la possibilité pour le département de la police d'avoir à effectuer de tels achats,

autorisation  
chef de police  
à signer  
réquisitions.

IL EST PROPOSE PAR: M. Lorne Bernard,  
APPUYE PAR: M. Albert Pagé,

et résolu à l'unanimité que le Chef de Police ou, en cas d'absence, son adjoint immédiat, soit et, par la présente, est autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, tout bon de commande pour l'acquisition de marchandises ou de fournitures nécessaires au bon fonctionnement de son département, pourvu que le montant de chacun des achats ainsi effectués n'excède pas la valeur de \$ 100.00.

ADOPTE





Résolution no. 98

CONSIDERANT le rapport soumis au greffier en date du 21 avril 1961 par le Chef de Police, M. Raymond Dion, et énumérant certains achats à effectuer immédiatement pour le bon fonctionnement du département de la police,

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Paul Sauriol,

achats à effectuer pour le département de la police.

et résolu à l'unanimité que le Chef de Police, M. Raymond Dion, soit autorisé à acheter, pour et au nom de la Cité, les objets suivants, à savoir:-

- 72 insignes de police au montant approximatif de.....\$ 300.00
- 3,000 permis de bicyclettes au prix de .....\$ 117.50  
(mille)
- 500 licences de chiens au prix de .....\$ 28.00
- 30 permis de taxis au prix de.....\$ 11.00

ADOPTE

Résolution no. 99

CONSIDERANT l'avis de motion donné à la séance du 1er mai pour des travaux d'égouts sanitaires, d'aqueduc, d'égouts pluviaux et d'éclairage de rues à être effectués sur partie des lots 350, 351 et 352 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Martin ( quartier Renaud)

CONSIDERANT que les plans et devis pour lesdits travaux ont été préparés par Messieurs Desjardins & Sauriol, Ing. Cons. et qu'ils ont reçu l'approbation du Ministère de la Santé,

autorisation aviseur-légal à préparer un règlement pourvoyant à des travaux sur les lots 350, 351 et 352.

IL EST PROPOSE PAR: M. Benoit Gravel,  
APPUYE PAR: M. Paul Sauriol

et résolu à l'unanimité que Me Adolphe Prévost, soit autorisé à préparer un règlement d'emprunt pourvoyant à des travaux d'égouts sanitaires, d'aqueduc et d'égouts pluviaux sur partie des lots 350, 351 et 352.

ADOPTE

Résolution no. 100

IL EST PROPOSE PAR: M. Emile Demers,  
APPUYE PAR: M. Adolphe Ouimet,

adoption règlement C-4

et résolu que le règlement C-4 de la cité de Chomedey pourvoyant à des travaux d'égouts sanitaires, d'aqueduc et d'égouts pluviaux sur partie des lots 350, 351 et 352 du cadastre de la paroisse de Saint-Martin (quartier Renaud) et à un emprunt de \$ 359,000.00 pour ces fins soit adopté et que l'assemblée des électeurs intéressés dans ledit règlement soit convoquée pour mercredi le 7 juin 1961 entre 7 et 10 heures du soir, au lieu ordinaire des séances du conseil.

ADOPTE

sur dissidence de Me Louis Jarry



Résolution no. 101

CONSIDERANT que la ville de l'Abord-à-Plouffe a adopté à sa séance du 13 mars 1961 une résolution portant le no. 2972 et approuvant un plan portant le no. 5192 et préparé le 1er mars 1961 par M. Marcel Huot, a.g. et montrant les lots 23-1 à 23-21 inclusivement, 26-1 à 26-63 incl., 27-40 à 27-62 incl., 31-48 à 31-57 incl. et 32-24 à 32-35 incl. du cadastre officiel de la paroisse de St-Martin, ledit plan comportant des rues d'une largeur de cinquante pieds, et vu la loi constituant en corporation la Cité de Chomedey, entrée en vigueur le 1er avril 1961.

CONSIDERANT qu'il est à l'avantage de la Cité de Chomedey d'approuver la susdite résolution et qu'il y a lieu de demander au Ministère des Affaires Municipales l'approbation des rues apparaissant sur les plans susdits et ayant une largeur de cinquante (50') pieds.

approbation  
de rues  
à 50'

partie  
lots  
23, 26  
et 27

IL EST PROPOSE PAR: M. Fernand Vary,  
APPUYE PAR: M. Lorne Bernard,

et résolu à l'unanimité:

1<sup>o</sup> que la résolution no. 2972 de la ville de l'Abord-à-Plouffe, en date du 13 mars 1961 demandant l'approbation des rues à cinquante pieds de largeur apparaissant au plan préparé par M. Marcel Huot, a.g. en date du 1er mars 1961 et montrant les lots susdits, soit approuvée par le conseil municipal de la Cité de Chomedey.

2<sup>o</sup> que demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242 S.R.Q. 1941 que la Corporation de la Cité de Chomedey soit autorisée à ouvrir et maintenir ou à laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de cinquante pieds mesure anglaise, les rues indiquées au plan préparé par M. Marcel Huot, a.g. en date du 1er mars 1961 et décrites comme lots portant les nos. 23-10, 26-28, 26-29, 26-21, 23-5, 26-12, 23-16, 26-47, 26-48, 26-49, 27-56, 27-57, 23-21, 26-60, 27-61 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Martin.

3<sup>o</sup> que le greffier de la Cité de Chomedey soit autorisé à transmettre le plus tôt possible deux copies certifiées de la présente résolution à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales.

ADOPTE

Résolution no. 102

IL EST PROPOSE PAR: M. J.G. Tétreault,  
APPUYE PAR: M. Albert Gagnon,

travaux  
de pavage  
et de  
trottoirs  
lot  
66

et résolu à l'unanimité que les plans 18-106-58 et 18-139-60 préparés par l'Etude C.E. Gravel en date des 19 juillet 1960 et 2 novembre 1960 ainsi que les estimés révisés pour travaux de pavage et de trottoirs à effectuer sur le lot 66 au sud du boul. Notre-Dame dans le quartier Saint-Martin et s'élevant à \$ 95,451.45 soient acceptés tels que soumis.

ADOPTE



Résolution no. 103

contrat  
cueillette  
des vidanges.

CONSIDERANT la nécessité d'effectuer la cueillette des vidanges dans le quartier Renaud et vu la situation actuelle obligeant les résidants à payer mensuellement l'entreprise privée pour ce service,

CONSIDERANT d'autre part le contrat actuellement en vigueur dans le quartier Saint-Martin qui doit expirer le 31 décembre prochain et vu l'offre du détenteur du contrat actuel.

IL EST PROPOSE PAR: M. Louis Jarry,  
APPUYE PAR: M. Bona Major,

et résolu à l'unanimité:

1<sup>o</sup> que le contrat pour la cueillette des vidanges dans le quartier Renaud soit confié à M. H. Lafrance pour une période de 4 ans et 7 mois et ce, à compter du 1er juin 1961, au prix de \$ 4.98 par logement d'ici la fin de 1961 et de \$ 8.50 par année pour chaque logement pour les 4 années subséquentes.

2<sup>o</sup> que le contrat actuellement détenu par M. H. Lafrance dans le quartier Saint-Martin soit prolongé pour une période de 4 ans à compter du 1er janvier 1962 avec rémunération de \$ 8.50 par logement par année.

3<sup>o</sup> que ledit contrat soit cependant sujet aux conditions suivantes, à savoir:-

- a) que l'enlèvement des vidanges se fasse au moyen d'appareils en acier de type moderne et complètement fermé, avec remplissage et déchargement automatiques.
  - b) que la cueillette des vidanges soit faite deux (2) fois la semaine pour chaque logis du quartier de Renaud et du quartier de St-Martin,
  - c) que le bénéficiaire de ce contrat soit tenu de disposer lui-même de ces vidanges dans un endroit situé hors du territoire de la municipalité,
  - d) que le travail soit exécuté en conformité avec les règlements existant dans la Cité,
  - e) que le bénéficiaire du contrat fournisse à la ville, copie d'une police d'assurance responsabilité publique devant être en vigueur pour la durée du contrat.
- 4<sup>o</sup> que Son Honneur le Maire ou le Maire-suppléant et le Greffier soient et, par la présente, sont autorisés à signer, pour et au nom de la cité, un contrat à cet effet.

ADOPTE

---

L'item no. 12 concernant l'exécution de travaux sur certaines rues dans le quartier l'Abord-à-Plouffe, a été mis à l'étude.

---

Résolution no. 104

CONSIDERANT que la loi constituant en Corporation la Cité de Chomedey stipule à l'article 9 que la première élection générale du Maire et des Echevins aura lieu le premier lundi juridique de novembre 1961 et vu l'obligation pour le greffier, en vertu des articles 135 et suivants de la Loi des Cités et Villes, de préparer la liste des électeurs avant le 1er septembre,



Résolution no. 104 (suite)

CONSIDERANT d'autre part, l'utilité pour la nouvelle Cité de procéder à un recensement municipal pour la préparation d'un rôle de perception devant inclure les quartiers de l'Abord-à-Plouffe, St-Martin et Renaud,

autorisation  
pour le  
greffier  
à faire  
le recensement.

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin,

et résolu à l'unanimité que le Greffier soit autorisé à procéder au recensement de la population de tout le territoire de la Municipalité et à engager au besoin des employés surnuméraires pour l'exécution de ce travail, et que le Greffier soit autorisé à faire imprimer des cartes de recensement pour la Cité et à demander des soumissions à cet effet à tous les imprimeurs de la place.

ADOPTÉ

Résolution no. 105

CONSIDERANT la nécessité de compléter le rôle de perception pour les quartiers Renaud et Saint-Martin de la Cité suivant le système Bradma actuellement employé par le quartier l'Abord-à-Plouffe et vu la nécessité de procéder à l'acquisition de plaques et accessoires à cet effet,

autorisation  
pour le  
greffier  
à faire  
l'achat  
de plaques  
métalliques  
Bradma

IL EST PROPOSE PAR: M. Guy l'Espérance,  
APPUYE PAR: M. M.F. Mooney

et résolu à l'unanimité que le Greffier de la Cité soit autorisé à effectuer l'achat de 8,000 plaques métalliques de type Bradma ainsi que de deux (2) cabinets avec tiroirs d'une capacité de 4,800 plaques chacun, le tout pour une somme d'environ \$ 1,000.00 taxes non comprises.

ADOPTÉ

L'item no. 15 a été reporté à une séance ultérieure.

AVIS DE MOTION

avis de  
motion

travaux  
de pavage  
et trottoirs  
quartier  
St-Martin.

M. l'échevin M.F. Mooney donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à des travaux de pavage et de trottoirs sur les rues Korman, Louis Crescent, McKenzie Place McKenzie, Boul. Normandie et la rue Brighton et à un emprunt pour cette fin.



Résolution no. 106

adoption  
plans  
travaux  
de pavage  
et de  
trottoirs

IL EST PROPOSE PAR: M. Albert Gagnon,  
APPUYE PAR: M. M.F. Mooney

et résolu à l'unanimité que les plans nos. 18-126-59, 18.92.1/57, 18-140-60, 18-113-58 et 18-127-59 préparés par l'Etude Chs. Ed. Gravel, Ing. Cons. en date du 5 novembre 1957, 7 août 1958, 8 septembre 1959 et 2 novembre 1960 ainsi que les estimés pour travaux de pavage et de trottoirs préparés par les mêmes ingénieurs en date du 4 mai 1961 et s'élevant à \$ 51,495.50, soient acceptés tel que soumis.

ADOPTE

Résolution no. 107

autorisation  
aviseur-lé-  
gal à pré-  
parer  
un règle-  
ment pour  
travaux de  
pavage et  
trottoirs.

IL EST PROPOSE PAR: M. J.G. Tétreault,  
APPUYE PAR: M. Bona Major,

et résolu à l'unanimité que Me Adolphe Prévost soit autorisé à préparer un projet de règlement d'emprunt pour les travaux de pavage et de trottoirs à être effectués sur les rues Korman, Louis Crescent, McKenzie, Boul. Normandie et Brighton.

ADOPTE

Résolution no. 108

demande  
de soumis-  
sion  
travaux  
pavage  
et trot-  
toirs  
quartier  
Saint-  
Martin.

IL EST PROPOSE PAR: Me Louis Jarry,  
APPUYE PAR: M. Guy l'Espérance,

que le greffier soit autorisé à demander des soumissions publiques par voie de journaux français et anglais, soit: La Presse, Le Star, l'Élan de Laval, et le Courrier de Laval pour les travaux de pavage et de trottoirs à être exécutés sur les rues Korman, Louis Crescent, McKenzie, boul. Normandie et la rue Brighton ainsi que pour les travaux de pavage et de trottoirs à être exécutés sur le lot 66, au sud du boul. Notre-Dame, seuls les entrepreneurs de l'Île Jésus et de l'Île de Montréal étant invités à soumissionner pour lesdits travaux et chaque soumission devant être accompagnée d'un chèque accepté égal à 10% de la valeur de la soumission et le bénéficiaire du contrat devant se conformer aux conditions ordinaires et fournir à la cité une garantie d'exécution des travaux égale à 100% de la valeur du contrat et émise en faveur de la Cité par une compagnie d'assurance reconnue.

ADOPTE

Résolution no. 109

CONSIDERANT la tenue d'une convention de la section Canadienne de l'American Water Works Association à Windsor, Ontario les 1er, 2 et 3 juin 1961 et vu l'utilité pour la ville d'avoir un représentant à cette convention,



Résolution 109 (suite)

IL EST PROPOSE PAR: M. Albert Gagnon,  
APPUYE PAR: M. Raymond Fortin,

et résolu à l'unanimité que M. Marcel Nadeau, Ingénieur-municipal, soit autorisé à représenter la cité lors de ladite convention de la Section Canadienne de l'American Water Works Association tenue les 1er, 2 et 3 juin 1961 à Windsor, Ontario et qu'une somme de \$ 200.00 lui soit octroyée à cet effet à titre de frais de voyage et de représentation.

adoption  
plans  
travaux  
sur  
partie  
du lot  
74

autorisation  
M. Marcel Nadeau  
à assister au  
congrès de  
l'American  
Water Works

ADOPTE

---

Les item 17 et 18 sont reportés à une assemblée ultérieure.

---

AVIS DE MOTION

avis de motion M. l'échevin Alexandre Bourdages donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à des travaux d'égouts et d'aqueduc sur les 5e, 6e, 7e, 8e et 9e rues faisant partie des terres 59 et 74 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Martin (quartier l'Abord-à-Plouffe) et à un emprunt pour ces fins.

travaux  
terres  
59 et  
74.

Résolution no. 110

IL EST PROPOSE PAR: M. Alexandre Bourdages,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin,

et résolu à l'unanimité que les plans nos. 1.54.1/55, 1.56.1/55, 1.57.1/55, 1.58.1/55 préparés par l'Etude C.E. Gravel Ing. Conseil le 15 mai 1955 et révisés respectivement les 23 juillet 1957 et 7 juin 1959, 7 juin 1955 et 22 février 1961, 5 juin 1959 et 22 février 1961, 4 juin 1959 et 22 février 1961 ainsi que les estimés pour travaux d'égouts et d'aqueduc sur partie du lot 59 en date du 4 mai 1961 et s'élevant à \$ 6,413.00, les estimés pour travaux d'égouts sur partie du lot 74 en date du 3 mai 1961 et s'élevant à \$ 8,325.00 et les estimés pour travaux d'aqueduc sur partie du lot 74 en date du 3 mai 1961 s'élevant à \$ 8,290.00, lesdits estimés ayant également été préparés par l'Etude C.E. Gravel, Ing. Cons. soient acceptés tel que soumis et qu'ils soient soumis au Ministère de la Santé de la Province de Québec pour approbation.

ADOPTE

---



Résolution no. 111

autori-  
sation  
avisur-  
légal  
à préparer  
règlement  
pour tra-  
vaux  
partie  
des terres  
59 et 74.

IL EST PROPOSE PAR: M. Alexandre Bourdages,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin,

et résolu à l'unanimité que Me Adolphe Prévost soit autorisé à préparer un projet de règlement d'emprunt pour les travaux d'égouts et d'aqueduc à être exécutés sur les 5e, 6e, 7e, 8e, et 9e rues faisant partie des terres 59 et 74 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Martin, quartier l'A-bord-à-Plouffe.

ADOPTE

---

Les item 20, 21, 23, 24, 25, 26, 28, 29, 31, 32A, 32B sont reportés à une assemblée ultérieure.

---

avis de  
motion

AVIS DE MOTION

travaux  
partie  
du lot  
491

Monsieur l'échevin Bona Major, donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à des travaux d'égouts et d'aqueduc sur partie du lot 491, quartier St-Martin, et à un emprunt pour ces fins.

---

Résolution no. 112

adoption  
plans

travaux  
partie  
du lot 491

IL EST PROPOSE PAR: M. Bona Major,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin,

et résolu à l'unanimité que le plan no. 18-151-161, préparé par l'Etude C.E. Grawel, en février 1961 et révisé le 19 mai 1961 et que l'estimation préliminaire pour les travaux d'égouts et d'aqueduc sur partie du lot 491, préparée par la même Etude le 19 mai 1961 et s'élevant à \$ 54,004.00, soient acceptés tels que soumis et que ledit plan et ladite estimation soient soumis à l'approbation du Ministère de la Santé.

ADOPTE

Résolution no. 113

autori-  
sation  
Avisur-  
légal à  
préparer  
règlement  
pour travaux  
partie du  
lot 491

IL EST PROPOSE PAR: M. Bona Major,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin,

et résolu à l'unanimité que Me Adolphe Prévost, soit et, par la présente, est autorisé à préparer un projet de règlement pour travaux d'égouts et d'aqueduc à être effectués sur partie du lot 491 du cadastre officiel de la paroisse de St-Martin, quartier St-Martin.

ADOPTE



Résolution no. 114

IL EST PROPOSE PAR: M. Benoit Gravel,  
APPUYE PAR: M. Alexandre Bourdages

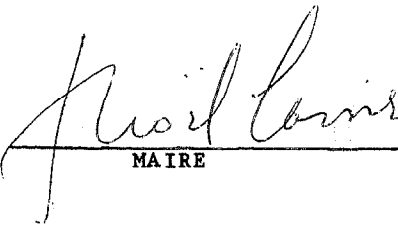
ajournement  
de l'assemblée et résolu à l'unanimité que la présente assemblée  
blée. soit ajournée à mardi 30 mai 1961, à 12:05  
A.M.

ADOPTE

---

A 11:55 hres P.M., M. le Maire, Me J.-Noel Lavoie, ajourne l'assemblée.

---

  
MAIRE

  
GREFFIER

---

---

PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE CHOMEDEY  
COMTE DE LAVAL

assemblée  
d'ajournement  
du 30  
mai 1961

Procès-verbal de l'assemblée d'ajournement du conseil Municipal de la Cité de Chomedey, tenue mardi le 30 mai 1961, à 12:05 heures du matin, à l'école Notre-Dame du Cap, 1640 rue Gratton, quartier St-Martin et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie et Messieurs les Echevins:

M. Fernand Vary,	M. Adolphe Ouimet,
M. Albini Plouffe,	M. Alex. Bourdages,
M. Bona Major,	M. Lorne Bernard,
M. Benoit Gravel,	M. Gaston Marleau,
M. Paul Sauriol,	M. J.G. Tétreault,
M. Claude Collin,	M. Albert Gagnon,
M. Rolland Sauriol,	M. M.F. Mooney,
M. Raymond Fortin,	M. Louis Jarry,





formant quorum des membres du Conseil et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie.

Son absents de leurs sièges: M. Emile Demars,  
M. Albert Lavoie,  
M. Albert Pagé,  
M. Guy l'Espérance,

Sont aussi présents: M. Gaston Chapleau, Greffier,  
M. Alphonse Goyer, Trésorier,  
Me Adolphe Prévost, Aviseur-légal.

avis de  
motion

AVIS DE MOTION

regl. pour  
travaux  
sur partie  
des terres  
30 et 40.

Monsieur l'échevin Lorne Bernard donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à des travaux d'égoûts et d'aqueduc sur partie des terres 30 et 40 dans le projet Fernhill et sur les rues 30-5, 40-272, 40-271, 40-295 et 40-296, projet Landsman, quartier l'Abord-à-Plouffe et à un emprunt pour cette fin.

autorisation  
aviseur-lé-  
gal à prépa-  
rer un régl.  
pour travaux  
partie des  
terres 30  
et 40.

Résolution no. 115

IL EST PROPOSE PAR: M. Lorne Bernard,  
APPUYE PAR: M. Alexandre Bourdages,

et résolu à l'unanimité que Me Adolphe Prévost, soit autorisé à préparer un projet de règlement pour les travaux d'égoûts et d'aqueduc à être exécutés sur partie des terres 30 et 40 du quartier l'Abord-à-Plouffe ( Projets Fernhill et Landsman).

ADOpte

adoption  
plans  
travaux  
terres  
30 et 40.

Résolution no. 116

IL EST PROPOSE PAR: M. Lorne Bernard,  
APPUYE PAR: M. Alexandre Bourdages,

et résolu à l'unanimité que le plan 11-6-P1 en date du 22 septembre 1960 et révisé le 1er mai 1961, le plan 11-10-P1 en date du 27 mars 1961 et le plan 12-3-P1 en date du 29 mai 1961 préparés par l'Etude Desjardins & Sauriol, ing. cons. ainsi que l'estimation préliminaire pour travaux d'égoûts sanitaires, d'aqueduc et d'égoûts pluviaux sur partie des terres 30 et 40 en date du 1er mai 1961, l'estimation préliminaire pour travaux d'égoûts sanitaires, d'aqueduc et d'égoûts pluviaux sur les rues 40-295 et 40-296 préparée par le 1er mai 1961 et l'estimation préliminaire pour travaux d'égoûts et d'aqueduc sur les rues 40-271, 40-270 et 30-5 en date du 29 mai 1961 soient acceptés tel que soumis, sujets à l'approbation du Ministère de la Santé, et que lesdits plans et estimés soient présentés pour approbation audit Ministère de la Santé.

ADOpte



Résolution no. 117

IL EST PROPOSE PAR: Me Louis Jarry,  
APPUYE PAR: M. M.F. Mooney

adoption  
regl.  
C-5

et résolu à l'unanimité que le règlement no. C-5 de la Cité de Chomedey décrétant l'annulation de l'homologation affectant les lots 380-118, -119, -120, -121 et -122 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Martin soit adopté.

ADOPTE

Résolution no. 118

CONSIDERANT l'emprunt temporaire de \$ 350,000.00 effectué par la ville de l'Abord-à-Plouffe à la banque Provinciale du Canada pour fins d'administration générale et remboursable le ou avant le 8 juin 1961,

CONSIDERANT l'état actuel des finances au fonds général de la cité de Chomedey et vu l'impossibilité d'expédier les comptes de taxes foncières pour l'année courante avant l'homologation du rôle d'évaluation en préparation,

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYE PAR: M. Alexandre Bourdages,

renou-  
velle-  
ment  
emprunt  
temporaire  
de  
\$350,000.

et résolu à l'unanimité:

1<sup>o</sup> que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour que la cité de Chomedey soit autorisée à renouveler pour une période de 6 mois l'emprunt temporaire de \$ 350,000.00 pour dépenses courantes au fonds d'entretien général effectué à la Banque Provinciale du Canada en vertu de la résolution 2737 et renouvelé en vertu de la résolution 2942 du conseil de la ville de l'Abord-à-Plouffe et de l'autorisation de la Commission Municipale en date du 8 mars 1961.

2<sup>o</sup> que Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie, ou le Maire-suppléant, Me Louis Jarry, ou M. l'échevin Claude Collin, et le Greffier, M. Gaston Chapleau, ou le trésorier, M. Alphonse Goyer, ou l'assistant-trésorier, M. Gérard Bouchard, soient et, par la présente, sont autorisés à signer, pour et au nom de la cité, un billet de banque à cet effet.

ADOPTE

Résolution no. 119

IL EST PROPOSE PAR: M. J.G. Tétreault,  
APPUYE PAR: M. Albert Gagnon,

adoption  
regl.  
C-6

et résolu à l'unanimité que le règlement no. C-6 de la cité de Chomedey concernant l'émission de permis de bicyclettes et l'imposition d'une taxe à cet effet, soit adopté.

ADOPTE



Les items 35 à 74 inclusivement, sont remis à une assemblée ultérieure.

---

Résolution no. 120

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYE PAR: M. Gaston Marleau

congé-  
ment  
M. Philippe  
Martel.

que M. Philippe Martel soit payé jusqu'au premier juin 1961 et qu'après cette date, ses services ne soient plus requis à la Cité de Chomedey.

ADOPTE  
sur dissidence de Me Louis Jarry.

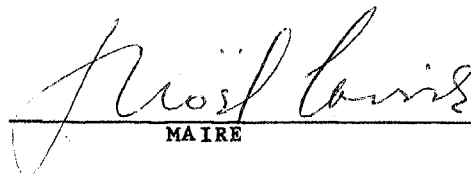
---

Les item 76 à 83 inclusivement, sont remis à une assemblée ultérieure.

---

A 1:00 hre A.M., M. le Maire, Me J.-Noel Lavoie, lève l'assemblée.

---

  
MAIRE

---

  
GREFFIER

---

---

RAPPORT DU  
GREFFIER  
ASS. le 5 juin  
1961

Jeudi le 5 juin 1961, jour de séance régulière du conseil, M. l'échevin Louis Jarry, M. le Greffier, Gaston Chapleau et M. le Trésorier, Alphonse Goyer sont présents à la salle des séances à 8:00 hres P.M. précises, heure à laquelle les séances du Conseil doivent être tenues conformément aux dispositions du règlement C-1 de la Cité de Chomedey. Aucun autre membre du conseil n'est présent. A 8:12 hres P.M., M. l'échevin Louis Jarry demande au greffier à quelle heure la séance est supposée être tenue. Sur réponse du greffier que les séances régulières sont tenues à 8:00 heures du soir, M. l'échevin Louis Jarry, fait remarquer que dans ce cas il devrait y avoir ajournement et il quitte le lieu des séances du conseil.



PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE CHOMEDEY  
COMTE DE LAVAL.

assemblée  
régulière  
du 5  
juin 1961

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de la Cité de Chomedey, tenue lundi le 5 juin 1961 à 8:22 hres du soir au lieu ordinaire des séances, Ecole Notre-Dame du Cap, 1640 rue Gratton, quartier Saint-Martin, à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie et Messieurs les Echevins:

Albert Lavoie,	Rolland Sauriol,
Fernand Vary,	Raymond Fortin,
Albini Plouffe,	Adolphe Ouimet,
Bona Major,	Alex. Bourdages,
Albert Pagé,	Lorne Bernard,
Benoit Gravel,	Gaston Marleau,
Paul Sauriol,	J.G. Tétreault,
Claude Collin,	Albert Gagnon,
M.F. Mooney,	Guy l'Espérance,

formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie.

Sont absents de leurs sièges: Messieurs les Echevins:

Emile Demers,  
Louis Jarry,

Sont aussi présents: M. Gaston Chapleau, Greffier,  
M. Alphonse Goyer, Trésorier,  
Me Adolphe Prévost,  
Aviser-légal.

---

A 10:05 hres P.M. M. l'échevin Guy l'Espérance quitte son siège.

A 10:17 hres P.M. M. l'échevin Guy l'Espérance reprend son siège.

---

Résolution no. 121

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYE PAR: M. J.G. Tétreault,

adoption  
procès-  
verbal  
ass. pré-  
cédentes.  
et modi-  
fications  
résolutions  
à et 4

et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la première assemblée du conseil municipal de la Cité de Chomedey, tenue le 10 avril 1961, des ajournements des 11, 17 et 18 avril 1961, de la séance spéciale du 24 avril 1961, de l'ajournement du 25 avril 1961, de l'assemblée spéciale du 1er mai 1961, de l'ajournement du 2 mai 1961, de l'assemblée régulière du 15 mai 1961, des assemblées spéciales des 19 et 29 mai 1961, et de l'ajournement du 30 mai 1961 soit accepté tel que soumis sauf pour les résolutions nos 3 et 4 où les modifications suivantes seront ajoutées:-



Résolution no. 121 (suite)

1° En ce qui concerne la résolution no. 3, que l'abstention de Me J.-Noel Lavoie soit ajoutée à celle de M. Emile Demers pour le vote sur l'amendement et qu'une autre abstention de Me J.-Noel Lavoie soit notée pour le vote sur la proposition principale.

2° En ce qui concerne la résolution no.4, que le début de la résolution soit biffé depuis les mots " IL EST PROPOSE PAR..." jusqu'aux mots "...aucun vote n'est pris".

Ces modifications étant apportées de façon à ce que les procès-verbaux susdits reflètent bien les délibérations du conseil.

ADOPTE

Résolution no. 122

IL EST PROPOSE PAR: M. Alexandre Bourdages,  
APPUYE PAR: M. Paul Sauriol,

ajournement  
de l'assen-  
blée et  
changement  
du lieu  
des séances  
du conseil

et résolu qu'en conformité avec l'article 345 et l'article 353 de la Loi des cités et villes, la séance régulière du 5 juin 1961 soit ajournée au 6 juin 1961 à 1:30 P.M. à la salle Val Martin, coin Notre-Dame et Laval, dans les limites de la municipalité, cet autre endroit pour les séances du conseil étant fixé jusqu'à nouvel ordre et qu'ordre soit donné au greffier de placer ou de faire placer une affiche en français et en anglais à la porte de la salle de l'Ecole Notre-Dame du Cap, le 6 juin 1961 avant 11:00 hres A.M. pour faire savoir aux intéressés que la séance d'ajournement aura lieu à la salle Val Martin tel que susdit.

ADOPTE

A 11:55 hres P.M. M. le Maire, Me J.-Noel Lavoie, ajourne l'assemblée.

*Claude Calverchevin*  
MAIRE

*Pastor Cleopatra*  
GREFFIER



PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE CHOMEDEY  
COMTE DE LAVAL.

assemblée  
d'ajourne-  
ment  
du 6  
juin  
1961

Procès-verbal de l'assemblée d'ajournement du conseil municipal de la Cité de Chomedey, tenue le 6 juin 1961, à 1:45 hres P.M., à la salle Val-Martin, angle les boulevards Notre-Dame et Laval et à laquelle sont présents: Monsieur le Maire, Me J.-Noel Lavoie et Messieurs les Echevins:

Albert Lavoie,  
Fernand Vary,  
Albini Plouffe,  
Bona Major,  
Benoit Gravel,  
Paul Sauriol,  
Claude Collin,  
Rolland Sauriol,

Raymond Fortin,  
Adolphe Ouimet,  
Alexandre Bourdages,  
Lorne Bernard,  
Gaston Marleau,  
J.G. Tétreault,  
Albert Gagnon,

formant quorum des membres du conseil etsiégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie.

Sont absents de leurs sièges, Messieurs les Echevins:

Emile Demers,  
Albert Pagé,  
Guy l'Espérance,  
M.F. Mooney,  
Louis Jarry

Sont aussi présents:

M. Gaston Chapleau,  
Greffier,

M. Alphonse Goyer,  
Trésorier,

Me Adolphe Prévost,  
Aviseur-légal.

---

Résolution no. 123

IL EST PROPOSE PAR:

M. J.G. Tétreault,

APPUYE PAR:

M. Claude Collin,

comptes  
à payer  
mois  
de mai

et résolu à l'unanimité que les comptes à payer par le quartier l'Abord-à-Plouffe pour le mois de mai 1961 et, s'élevant à \$ 8,667.65 pour l'entretien général, à \$ 4,011.39 pour l'entretien de l'aqueduc et les comptes à payer au fonds de capital s'élevant à \$ 120.00 pour le règlement 156 soient acceptés et payés tel que soumis.

2° que les comptes à payer pour le quartier Saint-Martin s'élevant à \$ 2,434.03 pour l'entretien général soient acceptés et payés tel que soumis.

3° que les chèques payés par le quartier Saint-Martin s'élevant à \$ 9,935.00 soient acceptés et ratifiés tel que soumis.

4° que les comptes à payer par le quartier Renaud s'élevant à \$ 667.50 pour l'entretien général soient acceptés et payés tel que soumis.



5<sup>o</sup> que le déficit au compte général du quartier Renaud s'élevant à \$ 1,188.58 en date du 31 mars 1961 soit accepté par la Cité de Chomedey et que le Trésorier soit autorisé à émettre un chèque pour combler ce déficit à même le fonds général de la cité.

6<sup>o</sup> que les comptes à payer au fonds de capital par le quartier de Renaud s'élevant à:

\$	11,836.49	pour le règlement no. 19,
	40,348.67	pour le règlement no. 20.
	58,264.05	pour le règlement no. 21,
	38,848.38	pour le règlement no. 22,
	74,539.50	pour le règlement no. 23,
	23,037.04	pour le règlement no. 24,
	404.20	pour le règlement no. 25,
	629.20	pour le règlement no. 26,
	756.70	pour le règlement no. 28,
	719.20	pour le règlement no. 29,
	130.35	pour le règlement no. 4
	40,306.79	pour le règlement no. 12,

soient acceptés et payés tel que soumis à la condition qu'aucun intérêt ne soit exigible par les entrepreneurs.

ADOPTE

---

Résolution no. 124

CONSIDERANT que la ville de Renaud a adopté des règlements pourvoyant à des emprunts pour travaux municipaux et portant les nos. 12, 16, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 28 et 29 et que lesdits règlements ont reçu toutes les approbations requises par la loi.

CONSIDERANT d'autre part, que les contrats pour les travaux concernés par lesdits règlements ont tous été accordés et que la plupart de ces travaux sont actuellement en cours ou sur le point de l'être,

emprunts  
temporaires  
ville de  
Renaud.

IL EST PROPOSE PAR: M. Raymond Fortin,  
APPUYE PAR: M. Benoit Gravel,

et résolu à l'unanimité:

1<sup>o</sup> que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour que la Cité de Chomedey soit autorisée à effectuer à la Banque Provinciale du Canada, en vertu et pour les fins des règlements susdits, les emprunts temporaires suivants, à savoir:-

\$	60,000.00	en vertu du règlement no. 12,
\$	96,000.00	en vertu du règlement no. 16,
\$	17,000.00	en vertu du règlement no. 19,
\$	53,000.00	en vertu du règlement no. 20,
\$	64,000.00	en vertu du règlement no. 21,
\$	75,000.00	en vertu du règlement no. 22,
\$	95,000.00	en vertu du règlement no. 23,
\$	43,000.00	en vertu du règlement no. 24,
\$	25,000.00	en vertu du règlement no. 25,
\$	40,000.00	en vertu du règlement no. 26,
\$	50,000.00	en vertu du règlement no. 28,
\$	45,000.00	en vertu du règlement no. 29,



Résolution no. 124 (suite)

2° que Son Honneur le Maire ou le Maire-suppléant ou M. l'échevin Claude Collin et le Greffier ou le Trésorier, soient et, par la présente, sont autorisés à signer, pour et au nom de la cité, des billets de banque à ces effets.

ADOPTE

Résolution no. 125

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Albini Plouffe

autori-  
sation  
Chef de  
Police  
à renouve-  
ler les  
uniformes  
du départe-  
ment de  
la police.

et résolu à l'unanimité que le Chef de Police, M. Raymond Dion soit autorisé à prendre les dispositions nécessaires, pour le renouvellement des uniformes de tout le personnel du service de police de la Cité suivant les recommandations de son rapport en date du 30 mai 1961, le tout pour une valeur de \$ 2,875.43 taxes non comprises.

ADOPTE

Résolution no. 126

IL EST PROPOSE PAR: M. Albert Gagnon

auto-  
risation  
conseil  
municipal  
à assister  
au Congrès  
de l'Union  
des Muni-  
cipalités  
et alloca-  
tion pour  
chaque  
délégué.

que la Cité de Chomedey délègue deux (2) représentants par quartier au congrès annuel de l'Union des Municipalités qui sera tenu du 31 août au 3 septembre prochain. Comme aucun membre du conseil n'appuie la proposition, celle-ci tombe automatiquement.

IL EST PROPOSE PAR: M. J.G. Tétreault,  
APPUYE PAR: M. Bona Major,

que la cité délègue au congrès de l'Union des Municipalités devant être tenu du 31 août au 3 septembre prochain, trois (3) représentants par quartier à être choisis respectivement par les échevins de chaque quartier ainsi que Monsieur le Maire, Monsieur le Greffier et Monsieur le Trésorier avec allocation de dépenses de \$150.00 pour chaque délégué qui assistera au congrès.

IL EST PROPOSE EN AMENDEMENT PAR: M. Gaston Marleau  
APPUYE PAR: M. Fernand Vary,

que tous les membres du conseil ainsi que le greffier et le trésorier soient délégués au congrès de l'Union des Municipalités qui aura lieu du 31 août au 3 septembre prochain avec allocation de dépenses de \$ 150.00 pour chaque délégué qui assistera au congrès.





Au moment de prendre le vote sur l'amendement, les proposeurs et secondeurs de l'amendement comme de la proposition principale retirèrent leurs propositions,

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Fernand Vary,

et résolu que tous les membres du conseil ainsi que le Greffier et le Trésorier soient délégués au congrès de l'Union des Municipalités qui aura lieu du 30 août au 3 septembre prochain avec allocation de dépenses de \$ 150.00 pour chaque délégué qui assistera au congrès.

ADOPTE sur dissidence de  
M. l'échevin Albert Gagnon.

---

Résolution no. 127

CONSIDERANT les prix payés par les autorités fédérales pour le recensement actuellement en cours,

CONSIDERANT d'autre part les prix payés pour les recensements municipaux dans les municipalités voisines,

IL EST PROPOSE PAR: M. Alexandre Bourdages,  
APPUYE PAR: M. Bona Major,

rémunération  
pour recen-  
sement mu-  
nicipal

et résolu à l'unanimité que la rémunération pour le recensement municipal à être mené conformément aux dispositions de la résolution no. 104 du 29 mai 1961 soit fixée à \$ 0.20 par carte de recensement remplie par les préposés à ce travail, une carte devant être remplie pour chaque logement, habitat ou commerce portant numéro civique ainsi que pour chaque appartement servant de résidence.

ADOPTE

---

Résolution no. 128

IL EST PROPOSE PAR: M. J.G. Tétreault,  
APPUYE PAR: M. Bona Major,

adoption  
regl. C-7

et résolu à l'unanimité que le règlement C-7 de la Cité de Chomedey pourvoyant à des travaux de pavage et trottoirs sur les rues Parkview, Webb, McDonald et 16e rue Est et à un emprunt de \$ 60,000.00 pour ces fins, soit adopté et que l'assemblée des électeurs intéressés dans ledit règlement soit fixée à mardi le 13 juin 1961 à 7 heures du soir à 1520 rue Principale St-Martin.

ADOPTE

---

Résolution no. 129

IL EST PROPOSE PAR: M. Lorne Bernard,  
APPUYE PAR: M. Gaston Marleau



Résolution no. 129 (suite)

octroi  
\$1,000.00  
Retarded  
Children  
Ass'n.

et résolu à l'unanimité qu'un octroi de \$ 1,000.00 soit accordé à la Retarded Children Association of Laval et que le trésorier soit autorisé à émettre un chèque à cette fin.

ADOPTE

Résolution no. 130

adoption  
Regl.  
C-8

IL EST PROPOSE PAR: M. Albert Gagnon,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin,

et résolu à l'unanimité que le règlement C-8 pourvoyant à destravaux de pavage et de trottoirs sur certaines rues et avenues du quartier Saint-Martin soit, sur partie du lot 66 au sud du boul. Notre-Dame, et pourvoyant à un emprunt de \$ 120,-300.00 soit adopté pour ces fins et que l'assemblée des électeurs intéressés dans ledit règlement soit fixée à mercredi le 14 juin 1961 à 7 heures du soir à 1520 rue Principale, quartier St-Martin.

ADOPTE

Résolution no. 131

adoption  
rég.  
C-10

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYE PAR: M. J.G. Tétreault,

et résolu à l'unanimité que le règlement no. C-10 pourvoyant à des travaux de pavage et de trottoirs sur les rues Korman, Louis Crescent, McKenzie, place McKenzie, boul. Normandie et la rue Brighton et à un emprunt de \$ 65,000.00 pour ces fins soit adopté et que l'assemblée des électeurs intéressés dans ledit règlement soit fixé à mardi le 20 juin 1961 à 7 heures du soir à 1520 rue Principale, quartier St-Martin.

ADOPTE

A 4:50 hres P.M., M. l'échevin Guy l'Espérance, prend son siège.



Résolution no. 132

IL EST PROPOSE PAR: M. Benoit Gravel,  
APPUYE PAR: M. Bona Major,

autorisation  
aviseur-  
légal à  
préparer un  
règlement  
travaux  
partie du  
lot 330.  
) (Renaud)

et résolu à l'unanimité que l'aviseur légal, Me Adolphe Prévost, soit autorisé à préparer un règlement d'emprunt pour travaux de pavage sur partie du lot 330 (projet Bon-Air) quartier Renaud.

ADOPTE

Résolution no. 133

IL EST PROPOSE PAR: M. Adolphe Ouimet,  
APPUYE PAR: M. Paul Sauriol,

adoption  
regl. C-9

et résolu à l'unanimité que le règlement C-9 pourvoyant à des travaux préliminaires de rue et de pavage sur partie du lot 330 (projet Bon-Air) quartier Renaud et à un emprunt de \$ 59,000.00 pour ces fins soit adopté et que l'assemblée des électeurs intéressés dans ledit règlement soit fixée à mercredi le 21 juin 1961, à 7 heures du soir à 1520 rue Principale, quartier St-Martin.

ADOPTE

Résolution no. 134

IL EST PROPOSE PAR: M. Albert Gagnon,  
APPUYE PAR: M. Albini Plouffe

demande de  
soumissions  
ajoutée  
pour les  
regl. C-7  
et C-9 à  
la rés. 108  
du 29 mai

et résolu à l'unanimité que les demandes de soumissions pour les travaux à exécuter en vertu des règlements C-7 et C-9 soient ajoutés à la résolution no. 108 du 29 mai 1961.

ADOPTE

Résolution no. 135

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYE PAR: M. Guy l'Espérance,

autorisation  
aviseurs-lé-  
gaux à repré-  
senter la  
Cité à la  
Commission  
Relations  
Ouvrières

et résolu à l'unanimité d'autoriser les aviseurs légaux de la ville de représenter à la Commission de Relations Ouvrières de la Province de Québec que la Cité de Chomedey n'a pas d'objection à ce que la Fraternité des Policiers de la Cité de Chomedey soit certifiée agent-négociateur à condition que le groupe suivant seulement de salariés soit représenté par ladite Fraternité, savoir:-



Résolution no. 135 (suite)

" Tous les membres du corps de police de la Cité de Chomedey à l'exception du Chef, de l'assistant-chef, des lieutenants tant et aussi longtemps que des capitaines ne seront pas nommés par la Cité, et à l'exception aussi des personnes automatiquement exclues par la Loi et à l'exception aussi des employés préposés à la protection des piétons aux traverses achalandées."

ADOPTE

---

Résolution no. 136

IL EST PROPOSE PAR: M. Albert Gagnon,  
APPUYE PAR: M. J.G. Tétreault,

autorisation et résolu que des duplicata des obligations portant les nos M-259 et M-260 de la Cité de St-Martin qui avaient été émises à M. Léopold Lapierre, 2750 Marie-Victorin, au montant de \$ 1,000.00 chacune avec intérêt à 5½% payable le 1er mai 1963 auxquelles étaient attachés les coupons d'intérêts devant être dus le 1er novembre 1959 et les suivants à la condition qu'un bond de garantie soit fourni au préalable par ledit Léopold Lapierre par l'entremise d'une compagnie d'assurance reconnue et que Son Honneur le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les duplicata desdites obligations M-259 et M-260 et les coupons d'intérêts depuis le 1er novembre 1959.

ADOPTE

---

Résolution no. 137

engagement de M. G.A. Lacouture comme Trésorier de la Cité de Chomedey et nomination M. Alphonse Goyer comme assistant-trésorier.

ATTENDU que la fusion de la Cité de St-Martin, de la ville de l'Abord-à-Pleuffe et de la ville de Renaud a suscité des problèmes de comptabilité et des problèmes administratifs considérables dans la Cité de Chomedey,

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Cité et de ses contribuables d'avoir comme trésorier un expert capable d'établir un système central de comptabilité pour la cité.

VU la compétence de M. Guy A. Lacouture actuellement gérant de Banque à la succursale Chomedey de la Banque Provinciale du Canada et son expérience dans les finances municipales et la comptabilité des règlements d'emprunt,

VU que M. Lacouture est disposé à accepter une telle fonction,



VU d'autre part les états de services du Trésorier actuel M. Alphonse Goyer qui vient de donner sa démission comme trésorier mais qui serait disposé à agir comme assistant-trésorier,

IL EST PROPOSE PAR: M. Fernand Vary,  
APPUYE PAR: M. Bona Major,

et résolu à l'unanimité ce qui suit:-

- engagement  
M. Lacouture (suite)
- 1.- La démission de M. Alphonse Goyer comme trésorier est acceptée à compter du 30 juin 1961,
  - 2.- M. Guy A. Lacouture est engagé comme trésorier de la Cité de Chomedey avec traitement de \$ 10,000.00 par année et cela pour une période de 5 ans, à compter du 1er juillet 1961, avec augmentations annuelles de \$ 500.00 cela en remplacement de M. Alphonse Goyer, démissionnaire.
  - 3.- Aucun surplus ne sera payé au trésorier pour sa présence aux séances régulières ou spéciales du conseil, non plus que pour ses heures supplémentaires de travail lorsque besoin sera.
  - 4.- Il devra être au service de la Cité de 9:00 hres A.M. à 5:00 hres P.M. les jours de semaine, sauf le samedi, alors qu'il devra être au service de la cité de 9:00 hres A.M. à midi, ou, selon le cas, le vendredi soir de 7 hres P.M. à 9 hres P.M.
  - 5.- Il aura deux (2) semaines de congé payé par année, après une année au service de la Cité,
  - 6.- Son bureau sera établi au même endroit que décidé préalablement pour le bureau du trésorier.
  - 7.- M. Alphonse Goyer, est engagé comme assistant-trésorier de la Cité à compter du 1er juillet 1961 aux mêmes conditions et au même salaire qu'il avait alors qu'il était trésorier de la Cité.

ADOPTE

---

A 6:30 hres P.M., M. l'échevin Albert Gagnon quitte son siège.

---

A 6:45 hres P.M., M. l'échevin Alexandre Bourdages quitte son siège.

---

Résolution no. 138

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYE PAR: M. Benoit Gravel,

engagement  
M. J.P.  
Banville  
comme directeur des  
parcs et  
terrains  
de jeux du  
29 mai au  
15 septembre  
1961

que les services de M. J.P. Banville soient retenus comme directeur des parcs et terrains de jeux sur une base temporaire pour la saison d'été, soit du 29 mai au 15 septembre 1961, et qu'une somme de \$ 10,000.00 soit consacrée à ce département à même le budget de l'année courante, suivant soit la formule idéale, soit la formule spéciale mentionnées dans un mémoire en date du 4 juin 1961 soumis au conseil municipal, la rémunération personnelle de M. J.P. Banville devant être de \$ 130.00 par semaine, incluant toutes dépenses, et cette rémunération devant être comprise à même le budget susdit et la balance du montant voté devant être employée suivant le rapport du 4 juin 1961, toutes proportions étant gardées.



Résolution no. 138 (suite)

Cet engagement est suivant bon vouloir du conseil.

ADOPTE

avis de  
motion

AVIS DE MOTION

travaux  
parties  
des terres  
23, 26 et  
27.

Monsieur l'échevin Lorne Bernard donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à des travaux d'égouts, d'aqueduc et d'éclairage de rues sur partie des terres 23, 26 et 27 quartier l'Abord-à-Plouffe et à un emprunt pour ces fins.

Résolution no. 14

autorisati-  
on avise-  
ur-légal  
à préparer  
règl. pour  
travaux  
sur par-  
ties des  
terres  
23, 26  
et 27.

IL EST PROPOSE PAR: M. Lorne Bernard,  
APPUYE PAR: M. Alexandre Bourdages,

et résolu à l'unanimité que l'aviseur-légal, Me Adolphe Prévost, soit autorisé à préparer un règlement d'emprunt pour travaux d'égouts et d'aqueduc sur partie des terres 23, 26 et 27.

ADOPTE

avis de  
motion

AVIS DE MOTION

fermeture  
des scruti-

M. l'échevin Alexandre Bourdages donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement concernant la fermeture des bureaux de scrutin.

Résolution no. 141

autori-  
sation  
Me A.  
Prévost,  
à préparer  
divers  
projets  
de régl.

IL EST PROPOSE PAR: M. Benoit Gravel,  
APPUYE PAR: M. Paul Sauriol

et résolu à l'unanimité que Me Adolphe Prévost, aviseur-légal de la Cité soit et, par la présente est autorisé à préparer des projets de règlements concernant les taxes d'affaires, l'émission de permis de lotissement et la création d'un fonds pour parcs et terrains de jeux, le département des Incendies, les taxis, les licences de chiens, la circulation et le département de la police, l'hygiène et la santé publique, l'identification des rues et places publiques, le fonds de roulement de la municipalité, les commerces ambulants et les colporteurs.

ADOPTE



AVIS DE MOTION

avis  
de  
motion

acqui-  
siti-  
on  
ameuble-  
ment  
Hôtel-de-  
ville.  
etc.

Monsieur l'échevin Guy l'Espérance donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à l'acquisition d'ameublement et d'équipement pour l'Hôtel-de-Ville, à l'amélioration et à l'aménagement de parcs et terrains de jeux et à l'acquisition d'équipement et de machinerie pour le département de la voirie et à un emprunt pour ces fins.

---

Résolution no. 142

ajourne-  
ment de  
l'assemblée

IL EST PROPOSE PAR: M. J.G. Tétreault,  
APPUYE PAR: M. Albert Lavoie

et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ajournée à lundi le 12 juin 1961 à 8 heures du soir, à la salle Val-Martin, angle boul. Laval et Notre-Dame.

ADOPTE

---

Les items 12, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 25-B, 26, 27, 29 à 47 inclusivement, 49 à 72 inclusivement; sont reportés à une assemblée ultérieure.

---

A 7:10 hres P.M., M. le Maire, Me J.-Noel Lavoie, ajourne l'assemblée.

---

*Claude Collin*  
MAIRE

*Sister Clapton*  
GREFFIER

---

---



PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE CHOMEDEY

COMTE DE LAVAL.

Procès-verbal de l'assemblée d'ajournement du conseil municipal de la Cité de Chomedey, tenue le 12 juin 1961, à 8:00 hres P.M., à la salle Val-Martin, angle les boulevards Notre-Dame et Laval, et à laquelle sont présents: Monsieur le Maire, Me J.-Noel Lavoie et Messieurs les Echevins:

Emile Demers,	Raymond Fortin,
Albert Lavoie,	Adolphe Ouimet,
Fernand Vary,	Alexandre Bourdages,
Albini Plouffe,	Lorne Bernard,
Bona Major,	Gaston Marleau,
Benoit Gravel,	Albert Gagnon,
Paul Sauriol,	Guy l'Espérance,
Claude Collin,	M.F. Mooney,

formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie.

Sont absents de leurs sièges, Messieurs les Echevins:

Albert Pagé,
Rolland Sauriol,
J.G. Tétreault,
Louis Jarry,

Sont aussi présents: M. Gaston Chapleau,  
Greffier,

M. Alphonse Goyer,  
Trésorier,

Me Adolphe Prévost,  
Aviser-légal.

---

AVIS DE MOTION

*JCC*  
sanitaire et  
pluvial.

\* \* soit sur les  
rues 491-34,

Monsieur l'échevin M.F. Mooney donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à ~~des~~ travaux d'égout et d'aqueduc sur partie ~~des~~ lots 491 ~~et 492~~, quartier St-Martin, et à un emprunt pour ces fins.

491-2 et 491-20, 491-1, 491-21 et 491-22.

Monsieur J.-Paul Lépine, Ingénieur-municipal adjoint, fait rapport au conseil sur l'occupation présumément commerciale de diverses constructions situées dans des zones résidentielles du quartier l'Abord-à-Plouffe.

---





A 8:20 hres P.M., M. l'échevin Rolland Sauriol prend son siège.

---

Résolution no. 143

IL EST PROPOSE PAR: M. Alexandre Bourdages,  
APPUYE PAR: M. Lorne Bernard,

AUTORISATION  
aviseur légal  
étudier dossier P. Miron

et résolu à l'unanimité que l'aviseur-légal soit autorisé à étudier le dossier de Philias Miron, fils, et à faire rapport au conseil sur les mesures à être prises pour que les règlements municipaux soient respectés.

ADOPTE

---

Résolution no. 144

IL EST PROPOSE PAR: M. Alexandre Bourdages,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin

Autorisation  
aviseur légal  
étudier dossier F. Cousineau.

et résolu à l'unanimité que l'aviseur-légal soit autorisé à étudier le dossier de Fernand Cousineau, et à faire rapport au conseil sur les mesures à être prises pour que les règlements municipaux soient respectés.

ADOPTE

---

AVIS DE  
MOTION

AVIS DE MOTION

règlement  
amendant  
regl. 101  
de St-Martin

Monsieur l'échevin Claude Collin donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement amendant le règlement 101 de la Cité de St-Martin pour permettre la construction de classe C<sup>3</sup> sur le lot 383-2 et sur le terrain situé sur le boul. Labelle côté Est de la rue de l'Eglise à la rue Albert.

---

A 8:50 hres P.M., M. l'échevin Louis Jarry prend son siège.

---

AVIS DE  
MOTION

AVIS DE MOTION

règlement  
amendant  
le regl.  
13 de St-  
Martin

Monsieur l'échevin Claude Collin donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement amendant le règlement no. 13 de la Cité de St-Martin pour permettre la construction dans la ligne latérale sud sur le lot 418-2, à 3 pieds de la ligne latérale sud sur le lot P383, propriété de M. Raymond Goyer et sur la ligne latérale nord sur le lot 383-2.

---



Résolution no. 145

IL EST PROPOSE PAR: M. Lorne Bernard,  
APPUYE PAR: M. Guy l'Espérance,

et résolu à l'unanimité:

réparation  
pompe d'eau  
brute par  
la Co. Fair-  
banks Morse

1° que l'ingénieur-municipal soit autorisé à faire réparer par la compagnie Fairbanks Morse Ltd. la pompe d'eau brute nécessaire au fonctionnement de l'ancienne usine de filtration et qu'il soit autorisé à dépenser une somme allant jusqu'à \$ 350.00 pour cette fin.

2° que l'ingénieur-municipal soit autorisé à faire les achats courants pour l'usine de filtration, le département de la voirie et les travaux publics jusqu'à concurrence de \$ 1,000.00.

ADOPTE

Résolution no. 146

autorisa-  
tion pour  
faire im-  
primer des  
comptes de  
taxe d'eau  
et demande  
de soumission  
à tous les  
imprimeurs  
de la place.

CONSIDERANT que la cité a adopté un règlement portant le no. C-3 fixant le taux de la taxe d'eau dans la municipalité et décrétant que les comptes de ladite taxe d'eau doivent être envoyés dans les 15 jours,

IL EST PROPOSE PAR: M. Albert Gagnon,  
APPUYE PAR: M. H.F. Mooney,

et résolu à l'unanimité que le greffier et le trésorier soient conjointement autorisés à faire imprimer les factures nécessaires à l'expédition des comptes de ladite taxe d'eau et à demander des soumissions à cet effet à tous les imprimeurs de la place.

ADOPTE

Résolution no. 147

signature  
contrat  
A. Billet  
et Lagacé  
Const. pour  
travaux ef-  
fectués en  
vertu des  
règlements  
151, 153,  
157, 173,  
160, 167,  
174 et 177

CONSIDERANT que la ville de l'Abord-à-Plouffe a adopté des règlements portant les nos. 151, 153, 157, 173, 160, 167, 174, et 177 pourvoyant à l'exécution de divers travaux publics dans le quartier l'Abord-à-Plouffe et à des emprunts pour ces fins.

CONSIDERANT que des soumissions publiques pour les travaux à exécuter en vertu de cesdits règlement ont été demandés et que les contrats ont été octroyés.

CONSIDERANT d'autre part la loi constituant en corporation la Cité de Chomedey, et vu la nécessité d'autoriser les officiers de la cité à signer lesdits contrats,



Résolution no. 147 (suite)

IL EST PROPOSE PAR: M. Albini Plouffe,  
APPUYE PAR: M. Benoit Gravel,

et résolu à l'unanimité que Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie ou le greffier, M. Gaston Chapleau, soient et, par la présente, sont autorisés à signer pour et au nom de la cité, les contrats devant intervenir avec la compagnie A. Billet Ltée pour les travaux à être exécutés en vertu des règlements 153, 160, 173 et 174 de la ville de l'Abord-à-Plouffe, avec la compagnie Lagacé Construction pour les travaux à être effectués en vertu des règlements 151, 157 et 160 de la ville de l'Abord-à-Plouffe et avec la Cie Verona Const. Ltée pour travaux à être exécutés en vertu des règlements 167 et 177 de la ville de l'Abord-à-Plouffe.

ADOpte

---

Résolution no. 143

IL EST PROPOSE PAR: M. Guy l'Espérance,  
APPUYE PAR: M. M.F. Mooney

Qu'en conformité avec l'article 1205 de la convention collective de travail entre la Corporation municipale de l'Abord-à-Plouffe et le syndicat des employés de la ville de l'Abord-à-Plouffe, le greffier soit autorisé à annoncer dans les divers départements qu'un emploi est disponible à l'usine de filtration et que les intéressés à ce poste pourront poser leur candidature au bureau du greffier.

ADOpte

poste  
disponible  
à l'usine  
de filtra-  
tion.

---

En ce qui concerne l'item no. 17 le conseil demande à l'ingénieur-municipal de faire rapport sur la possibilité d'obtenir que la Shawinigan Water and Power Co. prépare les plans d'éclairage de rues dans le quartier Renaud et en fasse l'installation.

---

L'item no. 12 concernant une demande de soumissions publiques pour des travaux d'égoûts et d'aqueduc à être exécutés sur partie du lot 491, quartier St-Martin, est mis en suspens.

---

Les item 18, 19, 20 et 22 sont mis en suspens.

---

Les item 24, 25A, 25B, 25C, et 26 sont retirés de l'ordre du jour.

---

En ce qui concerne l'item 27, à cause des griefs reçus du Syndicat des employés de la ville de l'Abord-à-Plouffe, le conseil demande à M. Alexandre Joly, d'offrir sa démission.

---



L'item no. 29 est mis en suspens.

---

Résolution no. 149

CONSIDERANT que le plan S-112 préparé par M. Maurice Gaudreault, a.g. le 17 septembre 1957 et montrant la subdivision de partie des lots 352-1 et 353 du cadastre officiel de la paroisse de St-Martin a été accepté par la municipalité de la paroisse de Saint-Martin et que ledit plan a été déposé pour enregistrement le 3 février 1960,

cession  
de rues  
lots 352-1  
et 353.

IL EST PROPOSE PAR: M. Benoit Gravel,  
APPUYE PAR: M. Paul Sauriol,

et résolu à l'unanimité que Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie ou le Maire-suppléant, Me Louis Jarry et le Greffier, M. Gaston Chapleau soient et, par la présente, sont autorisés à signer, pour et au nom de la cité, un contrat pour la cession des rues apparaissant audit plan S-112 préparé par M. M. Gaudreault, a.g. et portant les nos. de lots 352-1-1, 352-1-2, 352-1-5, 352-1-6, 352-1-7, 352-1-8, 352-1-9, 352-1-10, 352-1-11, 352-1-12, 352-1-13, 353-1, -2, -3, -4, -5, -6, -7, -8, -9, -10, -11, -12, -13, -14, -15, -16, -17, -18, -19, -20, -21 et -22 libres de toutes charge et hypothèque et ledit contrat devant être aux frais du cédant, à la condition que tous les lots montrés sur ledit plan aient été subdivisés et enregistrés.

ADOPTE

---

Résolution no. 150

IL EST PROPOSE PAR: M. Fernand Vary,  
APPUYE PAR: M. Albin Plouffe,

et résolu:

mutations

1<sup>o</sup> que les mutations de propriétés du 28 décembre 1960 au 20 mars 1961 pour le quartier St-Martin et du 23 février 1961 au 20 mars 1961 pour le quartier l'Abord-à-Plouffe, préparées par Messieurs Bégin, Charland & Valiquette en date des 17 février 1961, 23 et 28 mars 1961 et 19 et 20 avril 1961, soient acceptées telles que soumises et que le greffier soit autorisé à les incorporer aux rôles d'évaluation et de perception en vigueur pour le quartier l'Abord-à-Plouffe et le quartier Saint-Martin,

2<sup>o</sup> que les corrections au rôle d'évaluation du quartier l'Abord-à-Plouffe préparées par Messieurs Bégin, Charland et Valiquette en date des 2 mars 1961, 14 avril 1961, 10, 25 et 29 mai 1961 soient acceptées telles que soumises et que le Greffier soit autorisé à les incorporer aux rôles d'évaluation et de perception en vigueur dans le quartier l'Abord-à-Plouffe.



Résolution no. 150 (suite)

3<sup>o</sup> que les mutations de propriétés du 1er au 31 janvier 1961 et du 1er au 31 mars 1961 préparées par le bureau d'enregistrement de Laval soient acceptées tel que soumises et que le greffier soit autorisé à les insérer au rôle de perception en vigueur,

M. Louis Jarry propose en amendement que le 2ième paragraphe de la proposition principale soit retranché de la résolution,

l'amendement n'étant pas secondé, l'amendement tombe et la résolution principale est considérée adoptée.

ADOPTE

Résolution no. 151

CONSIDERANT les dispositions de la loi des droits sur les divertissements et vu la nécessité de nommer un officier contrôleur et percepteur de la taxe d'amusement dans les limites de la cité,

nomination  
R. Gohier  
percepteur  
de la taxe  
d'amuse-  
ment.

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYE PAR: M. Louis Jarry

et résolu à l'unanimité que Monsieur Raymond Goyer soit et, par la présente, est nommé officier contrôleur et percepteur de la taxe d'amusement dans les limites de la Cité de Chomedey et que sa rémunération soit fixée à 50% du montant alloué à la cité pour la perception de ladite taxe.

ADOPTE

Résolution no. 152

CONSIDERANT la nécessité pour les différents services de garder en réserve certaines sommes d'argent pour le paiement de dépenses courantes d'administration,

autori-  
sation  
tenir  
une ré-  
serve  
de petite  
caisse  
dans di-  
vers départe-  
ment.

IL EST PROPOSE PAR: M. M.F. Mooney,  
APPUYE PAR: M. Rolland Sauriol,

et résolu à l'unanimité que le Greffier et le Trésorier, soient autorisés à tenir une réserve de petite caisse ne devant pas excéder \$ 100.00 pour les besoins courants d'administration et que l'ingénieur municipal et le Chef de Police soient autorisés à tenir une réserve de petite caisse ne devant pas excéder \$ 50.00 pour les besoins courants d'administration.

ADOPTE



L'item no. 34-A est reporté à une assemblée ultérieure ainsi que les item 34-B, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43A, 43B, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, et 51 sont également reportés à une assemblée ultérieure.

L'item no. 35 est mis en suspens, le conseil désirant accepter les rapports financiers des villes de l'A-bord-à-Plouffe, Renaud et St-Martin, en même temps.

Résolution no. 153

IL EST PROPOSE PAR: M. Guy l'Espérance,  
APPUYE PAR: M. M.F. Mooney

accepta-  
tion  
rapport  
Desjar-  
dins &  
Sauriol  
sur la  
consomma-  
tion  
d'eau

et résolu à l'unanimité que le rapport préparé par Messieurs Desjardins & Sauriol, ingénieurs-conseil en date du 31 mai 1961 sur la consommation d'eau et la prévision en vue d'un agrandissement projeté de l'usine de filtration existante soit accepté tel que soumis et que lesdits ingénieurs soient autorisés à préparer les plans, devis et estimation pour l'agrandissement projeté, lesdits plans, devis et estimation devant être déposés au bureau du greffier au plus tard le 1er novembre prochain.

ADOPTE

Résolution no. 154

CONSIDERANT le projet révisé préparé le 11 juin 1961 par M. J.P. Banville pour l'organisation des parcs et terrains de jeux dans la municipalité pour la saison d'été et vu le budget autorisé par la résolution no. 138 du 6 juin 1961,

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYE PAR: M. Guy l'Espérance,

engage-  
ment  
moniteurs  
pour le  
parcs

et résolu à l'unanimité que le programme tracé par M. J.P. Banville en date du 11 juin 1961 soit accepté tel que soumis et que ledit M. Banville soit autorisé:

autori-  
sation  
certains  
achats  
pour le  
dépt. des  
parcs et  
terrains.

1° à engager les moniteurs et monitrices prévus ainsi qu'un spécialiste en culture physique, pour l'organisation des terrains de jeux suivant les taux de salaires mentionnés à l'item M du rapport présenté en date du 12 juin 1961, lesdits salaires devant être payés à mêmes le budget déjà voté.

2° à procéder aux achats mentionnés à l'item P du même rapport et à être payés à même le budget déjà autorisé.

3° à faire effectuer en collaboration avec le bureau de l'ingénieur-municipal, les travaux mentionnés à l'item N du même rapport, lesdits travaux devant être cependant défrayés en sus du budget déjà voté pour le service des parcs et terrains de jeux, cette



Résolution no. 154 (suite)

dernière dépense ne devant pas excéder \$ 2,000.00.

ADOPTE

Résolution no. 155

endroits  
affichage  
avis  
publics.

CONSIDERANT les dispositions de l'article 372 de la loi des cités et villes stipulant que la publication d'un avis public pour fin municipale, se fait en affichant une copie de cet avis à deux endroits différents de la municipalité fixés par résolution du conseil,

CONSIDERANT d'autre part les endroits d'affichage utilisés par les villes de l'Abord-à-Plouffe, Renaud et la cité de Saint-Martin,

IL EST PROPOSE PAR: M. Albin Plouffe  
APPUYE PAR: M. Raymond Fortin

et résolu à l'unanimité que le Greffier de la Cité soit autorisé à afficher des copies des avis publics donnés pour fins municipales aux endroits suivants:

QUARTIER ST-MARTIN

- A la porte de l'Eglise St-Martin,
- A l'Ecde Fatima, 975 rue Pie X,
- Au bureau de l'ingénieur-municipal, 1520 rue Principale,
- A l'Ecole Martin Vale, 719 Romiti.

QUARTIER RENAUD

- A la porte de l'Ecole, 445 Rang St-Elzéar,
- A la porte de l'Eglise St-Louis Grignon à Pont-Viau, 635 Boulevard des Laurentides.
- A l'Ecole St-Joseph du Cap, 1351, boul. des Laurentides,

QUARTIER L'ABORD-A-PLOUFFE

- Intersection Cartier & 64e avenue,
- A l'Eglise St-Maxime, boul. Lévesque,
- 100e avenue & Samson,
- Intersection 87e avenue et Boul. Samson,
- A l'Hôtel de Ville, 3810 boul. Lévesque.

ADOPTE



Les items 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66A, 66B, 66C, 67, 68, 69, 70, 71 et 72 sont reportés à l'assemblée d'ajournement.

Les items 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15 et 17, ajoutés à l'ordre du jour de l'assemblée du 12 juin, sont reportés à l'assemblée d'ajournement.

Résolution no. 156

IL EST PROPOSE PAR: M. Albert Gagnon,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin,

ajournement  
de l'ass.

et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ajournée à jeudi, le 15 juin 1961, à 1:30 hres P.M. à la salle Val-Martin, angle les boulevards Notre-Dame et Laval.

ADOPTE

A 11:50 hres P.M., M. le Maire, Me J.-Noel Lavoie, ajourne l'assemblée.

*Claude Collin Eschevin*  
MAIRE

*Josée Cluphan*  
GREFFIER





PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE CHOMEDEY  
COMTE DE LAVAL.

assemblée  
d'ajourne-  
ment.  
15  
juin  
1961.

Procès-verbal de l'assemblée d'ajournement du conseil municipal de la Cité de Chomedey, tenue le 15 juin 1961 à 1:59 hres P.M. à la salle Val-Martin, angle les boulevards Notre-Dame et Laval, et à laquelle sont présents: ~~Messieurs les Echevins~~ Messieurs les Echevins:

Albini Plouffe,  
Bona Major,  
Benoit Gravel,  
Paul Sauriol,  
Rolland Sauriol

Raymond Fortin,  
Adolphe Ouimet,  
Alex. Bourdages,  
Gaston Marleau,  
Albert Gagnon,

formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de M. l'échevin Claude Collin.  
*Son Honneur le Maire, Me J. Noel Lavoie est absent de son siège*  
Sont absents de leurs sièges, Messieurs les Echevins:

M. Emile Demers,  
M. Albert Lavoie,  
M. Fernand Vary,  
M. Albert Pagé,  
M. Claude Collin,  
M. Lorne Bernard,  
M. J.G. Tétreault,  
M. Guy l'Espérance  
M. M.F. Mooney,  
M. Louis Jarry,

Sont aussi présents: M. Gaston Chapleau, Greffier,  
M. Alphonse Goyer, Trésorier.  
Me Adolphe Prévost, aviseur-légal.

En l'absence de Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie et du Maire-suppléant, Me Louis Jarry,

M. Raymond Fortin, APPUYE PAR: M. Paul Sauriol, propose que M. l'échevin Claude Collin soit nommé président de l'assemblée et ce dernier ouvre la séance par la prière habituelle.

A 2:10 hres P.M., Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie, prend son siège de président à la table du conseil et M. l'échevin Claude Collin retourne à son siège d'échevin.

Résolution no. 157

acceptation  
plan  
de subd.  
lots  
66.

CONSIDERANT que le plan montrant la redivision des lots 66-173-2, 66-174-1, 66-175-1, 66-175-2 et d'une partie du lot 66-176-1 du cadastre de la paroisse de Saint-Martin préparé par M. Marcel Huot, a.g. en date du 17 mai 1961 est conforme aux exigences du règlement 101 de la Cité de Saint-Martin.

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYE PAR: M. Bona Major,



Résolution no. 157 (suite)

et résolu à l'unanimité:

1<sup>o</sup> que les lots 66-173-2, 66-174-1, 66-174-2, 66-175-1, -2, 66-176-P1 soient annulés,

2<sup>o</sup> que le plan préparé par M. Marcel Huot, a.g. le 17 mai 1961 et montrant les lots 66-787 à 66-789 incl. soit accepté à la condition que ledit plan soit déposé pour enregistrement dans les 3 mois de cette date.

ADOPTE

Résolution no. 158

IL EST PROPOSÉ PAR: M. Albert Gagnon,  
APPUYÉ PAR: M. Bona Major,

et résolu à l'unanimité:

1<sup>o</sup> que le ~~plan~~ plan préparé par M. M. Lemay et Laferrière en date du 29 mars 1961 et montrant les lots 408-1 et 408-15 incl. soient acceptés tel que soumis à la condition:

acceptation  
plan  
montrant  
les lots  
408-1 et  
408-15 incl.

a) que ledit plan soit déposé pour enregistrement dans les 3 mois de cette date.

b) que le lot 408-14 soit, dans les 6 mois de cette date, cédé gratuitement à la Cité, libre de toutes charge et hypothèque, pour fin de rue.

cession  
de rues

c) que le lot 408-15 soit, dans les 6 mois de cette date, cédé gratuitement à la cité, libre de toutes charge et hypothèque,

2<sup>o</sup> que Son Honneur le Maire ou le Maire-suppléant et le Greffier, soient et, par la présente, sont autorisés à signer pour et au nom de la cité, un contrat notarié à ces effets, ledit contrat devant être aux frais du cédant.

3<sup>o</sup> que demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales en vertu de l'article 7 du chapitre 242 S.R.Q. 1941 pour que la Corporation Municipale de la Cité de Chomedey soit autorisée à ouvrir et à maintenir ou à laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50' mesure anglaise, la rue indiquée au plan préparé par Messieurs Lemay & Laferrière en date du 29 mars 1961 et décrite comme lot portant le no. 408-14 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Martin, Cité de Chomedey.

ADOPTE



Résolution no. 159

CONSIDERANT la loi d'assurance hospitalisation, entrée en vigueur le 1er janvier 1961 et vu les conditions de la police d'assurance groupe actuellement en vigueur dans le quartier de l'Abord-à-Plouffe,

étude  
change-  
ment  
d'assurance  
pour les  
employés  
de la cité.

CONSIDERANT d'autre part, les dispositions de l'article 17.01 de la convention collective de travail intervenue entre la Corporation Municipale de l'Abord-à-Plouffe et le syndicat des employés de la ville de l'Abord-à-Plouffe et vu la lettre reçue dudit syndicat,

IL EST PROPOSE PAR: M. Bona Major,  
APPUYE PAR: M. Albin Plouffe.

et résolu à l'unanimité que le greffier soit autorisé à étudier conjointement avec les représentants du syndicat des employés de la ville de l'Abord-à-Plouffe la possibilité d'améliorer les conditions de l'assurance groupe pour les employés et à demander des soumissions à toutes les compagnies ou sociétés d'assurance intéressées à soumettre des propositions à cet effet.

ADOPTE

---

L'item no. 37 en ce qui concerne une demande de soumissions publiques pour le remplacement ou le rajustement des polices d'assurance responsabilité publique et autres, est mis en suspens.

---

Résolution no. 160

paiement  
Me J.  
Trahan

CONSIDERANT les dispositions de la résolution no. 2994 en date du 21 mars 1961 et vu le règlement hors-cour de la cause 409499 obtenu par Me J. Trahan, procureur de la ville de l'Abord-à-Plouffe dans cette cause,

\$ 216.10

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYE PAR: M. Rolland Sauriol,

et résolu à l'unanimité que le trésorier de la cité soit autorisé à émettre au nom de Me Jacques Trahan, une somme de \$ 216,10 en paiement des frais judiciaires et extra-judiciaires encourus par le procureur de la ville de l'Abord-à-Plouffe en cette instance.

ADOPTE

Résolution no. 161

autorisation  
M. Gaudreault  
obtenir  
droits  
de passage  
ruisseau  
Boudrias.

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Paul Sauriol,

et résolu à l'unanimité que M. Maurice Gaudreault a.g. soit autorisé à entrer en communication avec les propriétaires de terrains où passe le Ruisseau Boudrias aux fins d'obtenir des droits de passage ou la propriété pour la municipalité des parcelles de terrain nécessaires à l'aménagement de ce ruisseau.

ADOPTE



Résolution no. 162

IL EST PROPOSE PAR: M. Raymond Fortin,  
APPUYE PAR: M. Bona Major,

autorisati-  
on  
Trésorier  
à relever  
toutes  
rés. de-  
puis 1953  
de C.E.  
Gravel.

et résolu à l'unanimité que le trésorier soit autorisé à faire un relevé de toutes les résolutions adoptées par le conseil municipal de la cité de St-Martin depuis 1953 et concernant l'étude C.E. Gravel ou tous plans, devis, estimations etc, préparés par ladite étude, à les classifier par rues, arrondissements ou numéros de cadastre et à faire rapport au conseil.

ADOPTE

Résolution no. 163

IL EST PROPOSE PAR: M. Benoit Gravel,  
APPUYE PAR; M. Gaston Marleau,

accepta-  
tion sou-  
mission  
Jules Go-  
hier.  
peinture  
2 camions.

et résolu à l'unanimité que la soumission de Jules Gohier Enrg. en date du 1er mai 1961, au montant de \$ 225.00 pour la peinture des 2 camions du quartier St-Martin et du camion du quartier Renaud, soit acceptée.

ADOPTE

A 5:00 hres P.M., M. l'échevin Guy l'Espérance prend son siège.

Résolution no. 164

VU la compétence reconnue de M. J.-Claude La Haye Urbaniste-conseil,

VU les notes biographiques fournies au conseil par ledit M. LaHaye et attachées à la présente résolution comme ~~annexe~~ <sup>annexes</sup> "A".

engage-  
ment

J.C.  
Lahaye  
Urbaniste-  
Conseil.

VU les informations fournies à la municipalité quant au personnel attaché à l'Etude de M. J.-Claude LaHaye et qui sont jointes à la présente comme annexe B, et,

VU la nécessité, pour la cité, d'avoir un plan directeur tracé suivant toutes les normes de l'urbanisme et, en conséquence de requérir les services ~~les services~~ d'un urbaniste professionnel.

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYE PAR: M. Benoit Gravel,

et résolu à l'unanimité que les services de M. J.C. LaHaye, urbaniste-conseil, soient retenus



Résolution no. 164 (suite)

pour la préparation d'un plan directeur de la cité suivant les clauses du contrat ci-joint et que Son Honneur le Maire et le greffier soient et, par la présente, sont autorisés à signer pour et au nom de la cité, ledit contrat avec M. J.-C. LaHaye, les clauses de ce contrat ayant été lues au conseil et étant rédigées comme suit:-

CONTRAT  
D'ENGAGEMENT  
J.C. LAHAYE  
URBANISTE  
CONSEIL.

CONTRAT D'ENGAGEMENT

entre

d'une part, La Corporation de la Cité de Chomedey

et

d'autre part, JEAN-CLAUDE LA HAYE, Urbaniste de Montréal et Québec.

Les parties soussignées, la Corporation de la Cité de Chomedey, ci-après nommée " La Corporation", représentée aux fins des présentes par Son Honneur le Maire Monsieur Jean-Noel Lavoie et le Greffier, M. Gaston Chapleau, dûment autorisés par une résolution du Conseil de la Corporation en date du 15 juin 1961.

et

Jean-Claude LaHaye, urbaniste-conseil de Montréal et Québec, ci-après nommé " l'Urbaniste".

Font entre elles les conventions suivantes:

B'UNE PART L'URBANISTE S'ENGAGE A:-

- 1.- Dresser, pour le compte de la Corporation, un plan directeur tel que décrit à l'annexe C qui est partie intégrante du présent contrat;
- 2.- Commencer les travaux décrits à l'annexe C immédiatement après la signature du présent contrat, sous réserve toutefois de ce qui ne peut être entrepris avant que les fonds de plans photo-topographiques ne soient complétés;
- 3.- Exécuter les travaux décrits aux alinéas 9, 10, et 11 ci-après, à compter de la date de signature du présent contrat;
- 4.- Faire exécuter les travaux de photo-cartographie dont il est fait mention à l'annexe C;
- 5.- Compléter les travaux décrits à l'annexe C dans les trente (30) mois qui suivront la livraison des plans photo-topographiques, sous réserve toutefois d'un projet de règlement de zonage et d'un projet de règlement de contrôle des lotissements qui devront être transmis en mars 1962.



Résolution no. 164 (suite)

- 6.- Ne pas exécuter de travaux pour le compte d'autre personne, Société ou Corporation dans les limites de la Municipalité, à moins d'y être expressément autorisé par le conseil de la Corporation; cette clause ne s'applique pas, cependant, aux Commissions Scolaires de Chomedey;
- 7.- Soumettre au Conseil de la Corporation un rapport trimestriel sur la marche des travaux;
- 8.- Rencontrer le Conseil de la Corporation, sur convocation de celui-ci, durant l'exécution des travaux.
- 9.- Rencontrer le Comité d'urbanisme, sur convocation de celui-ci, durant l'exécution des travaux.
- 10.- Etudier et faire rapport sur tout projet de lotissement ou d'ouverture de rue durant l'exécution des travaux et, sous réserve du paragraphe K ci-après, fournir des informations à ces sujets aux propriétaires de la Cité ou à leurs représentants sans leur faire aucune charge.
- 11.- Etudier et faire rapport sur toutes questions ou problèmes d'urbanisme que la Corporation veut lui soumettre durant l'exécution des travaux;
- 12.- Transmettre tous les plans et rapports en deux copies, exception faite des plans coloriés dont un seul exemplaire sera transmis; ces plans devant ensuite appartenir à la Cité de Chomedey, qui pourra seule en émettre des copies.
- 13.- Rédiger un rapport final et collaborer à son impression, si la Corporation juge à propos de le faire imprimer;
- 14.- Collaborer, sur demande de la Corporation, à l'organisation d'une exposition publique des documents relatifs aux travaux exécutés;
- 15.- Se tenir à la disposition de la Corporation en tout temps après l'exécution des travaux moyennant entente à cette fin.

D'AUTRE PART, LA CORPORATION S'ENGAGE A :

- a)- Fournir, à l'échelle de 400' = 1", un plan de la municipalité avec indication de tous les parcellaires,
- b)- Fournir tous autres plans et documentation que la Corporation possède et que l'Urbaniste juge nécessaire pour la bonne exécution de son travail;
- c)- Fournir un plan d'ensemble du réseau d'as-



Résolution no. 164 (suite)

- sainissement présent et futur de la municipalité;
- d)- Fournir un plan d'ensemble du réseau d'alimentation en eau présent et futur de la municipalité;
  - e)- Permettre à l'Urbaniste l'accès aux archives et à toutes autres sources de renseignements dont dispose la Corporation;
  - f)- Autoriser l'Urbaniste à consulter toute personne qu'il juge à propos dans l'accomplissement de son travail;
  - g)- Rencontrer l'Urbaniste, à sa demande, pour discuter de sujets relatifs à son travail, cet engagement s'appliquant aussi au Comité d'Urbanisme;
  - h)- Accompagner l'Urbaniste dans certaines démarches de caractère officiel,
  - i)- Faire rapport écrit à l'Urbaniste, par l'intermédiaire du Comité d'Urbanisme, de toute décision du Conseil ayant ou pouvant avoir une relation avec le travail décrit à l'annexe C;
  - J)- Payer à l'Urbaniste, à compter du premier août 1961, pour l'exécution du travail décrit à l'annexe C, ainsi que la préparation des fonds de plans photo-topographiques, une somme de quatre vingt mille dollars ( \$ 80,000.00) en versements mensuels de mille deux cent cinquante dollars ( \$ 1,250.00) pour les premiers vingt-quatre (24) mois et ensuite en versements mensuels de cinq cents ( \$ 500.00) dollars jusqu'à parfait paiement avec intérêt à six pour cent ( 6%) sur tout solde restant dû après vingt-quatre (24) mois. La Corporation pourra cependant, sans avis et sans frais et en tout temps, payer par anticipation tout solde dû sur la somme susdite de \$ 80,000.00.
  - k)- Payer à l'Urbaniste, pour l'accomplissement du travail prévu aux alinéas 9, 10 et 11, une somme de cent dollars ( \$ 100.00 ) par mois jusqu'à l'expiration du contrat. Les honoraires pour ce travail seront cependant calculés sur une base horaire dont le taux varie entre \$ 5.00 et \$ 11.00 l'heure, selon les qualifications professionnelles et l'expérience des membres du personnel de l'Urbaniste qui seront appelés à accomplir ce travail. Lorsque les honoraires mensuels ainsi calculés excéderont la somme mensuelle ci-haut prévue, la Corporation s'engage à payer cet excédant sur réception d'un mémoire de frais à cet effet;
  - l)- Payer à l'Urbaniste certains frais extraordinaires qui auront été autorisés au préalable par résolution du conseil, tel par exemple les frais de déplacement à l'extérieur des régions de Montréal et de Québec,
  - m)- Défrayer les frais de l'exposition si la Corporation juge à propos d'en tenir une.

Fait et signé à Chomedey, ce.....1961

\_\_\_\_\_  
Jean-Noel Lavoie  
Maire

\_\_\_\_\_  
Gaston Chapleau,  
Greffier

\_\_\_\_\_  
Jean-Claude LaHaye,  
Urbaniste-conseil.

4



Résolution no. 164 (suite)

ANNEXE " A "

NOTES BIOGRAPHIQUES

Formation académique

B.A., Collège de Montréal et Collège St-Marie  
B. Comm., Université McGill,  
M.C.P., ( maître en urbanisme) Université  
Harvard.

Associations Professionnelles

Membre de l'institut des Urbanistes du  
Canada et membre du conseil de cet ins-  
titut.

Membre de la Société des Urbanistes pro-  
fessionnels du Québec et directeur de  
cette société.

Membre associé de l'Institut des Urbanis-  
tes Américains.

Membre de la Fédération Internationale de  
l'Urbanisme et de l'Habitation.

Occupations présentes

Urbaniste-conseil des corporations muni-  
cipales de St-Jérôme, Lévis, St-Bruno,  
Jacques-Cartier, Port Alfred, Cap Rouge,  
La Petite-Rivière...

Urbaniste-conseil de l'Université de  
Sherbrooke,

Urbaniste-conseil des Ministères des  
Affaires Municipales et de la Jeunesse,

Urbaniste-conseil du comté Vaudreuil-  
Soulanges,

Professeur d'Urbanisme depuis 1953 à  
la Faculté de génie forestier et d'ar-  
pentage de l'Université Laval.

Urbaniste-conseil de la Fédération des  
Coopératives d'Habitation de la Pro-  
vince de Québec,

Membre du conseil d'Orientation Econo-  
mique du Québec,

Urbaniste-conseil de l'Université de  
Montréal.

PRINCIPAUX TRAVAUX professionnels complétés  
à ce jour.

A - Préparation de plans directeurs





Résolution no. 164 (suite)

1955 Ville de Courville, Qué.  
1955 Villeneuve, Qué.  
1955-1959 Ville de la Petite-Rivière, Qué.  
1956 Cité de Sherbrooke,  
1958 Cité de St-Jérôme  
1958 en cours Cité de Lévis,  
1959 en cours Ville de St-Bruno de Montarville,  
1959 en cours Cité de Jacques-Cartier,  
1959 en cours Ville de Port-Alfred.

N.B. Des travaux dans deux autres municipalités ne sont pas encore commencés.

**B - Lotissements d'ensemble**

1953 Esquisses préliminaires Chibougamau  
1954 Esquisses préliminaires Schefferville  
1954 Esquisses préliminaires Chapais  
1957 Domaine Béique à Ville Lasalle,  
1957 en cours Domaine d'Estérel, Ste-Marguerite, Qué.  
1958 Domaine de l'Alpine Inn, Ste-Marguerite, Qué

N.B. Cette énumération n'est qu'un échantillon des multiples travaux du genre exécutés à date.

**C - Travaux de Caractère particulier**

1957 Campus de l'Université de Sherbrooke,  
1954 - 1959 4 projets de plus de 200 logements,  
1956 - 1958 Plans de parcs pour la Cité de Montréal,  
1958 Deux études concernant le marché de l'habitation,  
1958 en cours Consultant, Service Provincial de l'Urbanisme.

**D - Travaux Académiques**

- Recherches

Législation provinciale d'Urbanisme  
Législation sur le zonage,  
Législation sur le lotissement.

- Publications

Revue Architecture, bâtiment et Construction  
Revue Canadienne d'Urbanisme,  
Revue Cités et Villes  
Revue Plan  
etc...

-Conférences

L'Union des Municipalités ( 1955)  
La Corporation des Apprentis Géomètres ( 1955).  
L'Institut d'Urbanisme du Canada ( 1955-56-57-60)  
Les Chambres de Commerce  
Les Clubs sociaux



Résolution no. 164 (suite)

- Conférences (suite)

L'Association des Architectes  
( 1960 )  
L'Association des Commis-  
saires Industriels ( 1957 )  
etc...

- Cours

La Chambre de Commerce de  
la Province, Université  
de Montréal 1958

Le département de Sociologie,  
Université Laval, 1960.

- Films

Conseiller technique O.N.F.  
1957 - 58 pour la prépara-  
tion d'un film sur l'urba-  
nisme.

(Signé) J.C. LaHaye.

ANNEXE "B"

MEMO SUR LE PERSONNEL

<u>Nom</u>	<u>qualifications</u>	<u>Classification</u>
J.C. LaHaye	B.A., U. de M. B. Comm, McGill, M.C. P. Harvard	Urbaniste principal.
Jean Ouellet	A.D.B.A.,	Architecte principal
Victor Lambert	B.A., U. de M.  B. Architecture, McGill, M.C.P. Harvard	Architecte stagiaire  Urbaniste interm.
Raymond Archambault	B. Arpentage, Laval M.C.P., Harvard	Arpenteur géo. Urbaniste interm.
W. Douglas Harper	B.A., McGill, B.L.A., Michigan, M.C.P., Michigan,	Arch. paysagiste Urbaniste interm.
Yves Dubé,	B.A., Laval B. Sc. Laval 3 ans U. de Chicago,	Economiste sénior (consultant)
Jean Marie Rain- ville	B.A., U. de M. M.A. Sc.S., U. de M.	Sociologue junior



Résolution no. 164 (suite)

Jean Marc Dion	B. Ed. P. Laval	Spécialiste-Organisation communautaire.
Jacques Reeves	B. Arch. McGill	Architecte-interm.
André Pardoën	Dipl. d'Architecture Académie des B.A., Bruxelles, Dipl. d'Urbaniste U. Libre de Bruxelles.	Urbaniste-interm
Marc Lemieux	B.A., LSC, Laval, C.A.	Finances
Michel Brochu	Ph.D., Paris	Géographe senior,
I. Kaszanitzky	B. Arch. Budapest	Dessinateur senior,
Kurt Kovacs		Dessinateur interm.
Denis Bouchard		Dessinateur interm.
M. Langlois	D. Ecole des Beaux-Arts, U. de M.	Graphiste
Paul Bélanger		Sociologue junior,

(signé) J.C. LaHaye

---

ANNEXE "C"

DESCRIPTION DU TRAVAIL  
DE PREPARATION D'UN PLAN DIRECTEUR

POUR LA

VILLE DE CHOMEDEY

J.C. LaHaye, B.A. B. Comm. M.C.P.

Québec le 16 mai 1961.

TRAVAUX PRELIMINAIRES

Préparation des plans de fond.

1.- Préparation des plans de fond

- a) Les plans topographiques faits à l'aide des photographies aériennes seront fournis par la Corporation de la Cité de Chomedey, d'après les spécifications de l'Urbaniste.



Résolution no. 164 (suite)

- b) Les plans de cadastre, sous forme de compilation ou autre et les plans de subdivision seront fournis par la Corporation

Note:- tous les items marqués d'un astérisque seront compilés et mis en plan par la corporation selon un programme établi par l'Urbaniste.

tous les item marqués de deux astérisques, seront compilés conjointement par l'Urbaniste et la Corporation.

1 ère partie

L'ENQUETE DOCUMENTAIRE

DOSSIER 1 -Aperçu historique

DOSSIER 2 -Population

Ce dossier sera préparé dans la mesure où il sera jugé justifié, compte tenu de la disponibilité de l'information de base requise pour sa préparation.

- 2-A Croissance passée de la population  
1901 - 1956 par décennie  
1941 - 1960 par année
- 2-B Naissance, décès et accroissement naturel ( 1901 - 1956)
- 2-C Comparaison avec d'autres villes ou régions,
- 2-D Distribution par âge et sexe (1951-1956)
- 2-E Distribution selon la langue maternelle ( 1901 - 1956)
- 2-F Distribution selon la composition familiale ( 1941 - 1956)

DOSSIER 3 - Géographie naturelle

- 3-A Interprétation du plan topographique  
Pentes, drainage naturel de surface, boisés, végétation, terrains inondables,
- 3-B Climatologie.



Résolution no. 164 (suite)

DOSSIER 4- Structure économique et renseignements connexes

- 4-A Rapport sur les perspectives économiques de la région.
- 4-B Statistiques de la construction.

DOSSIER 5- Utilisation du sol

- 5-A Plan général d'utilisation du sol.
- 5-B Les grandes propriétés foncières.
- 5-C Les valeurs foncières
- 5-D La hauteur des bâtiments,
- 5-E Les lotissements en cours,
- 5-F la qualité relative des bâtiments,
- 5-G L'utilisation du sol régional,  
( grandes lignes seulement)

DOSSIER 6- La circulation

- \* 6-A Le réseau de rues existant,
- \* 6-A-1 emprises de rues, largeur des chaussées, revêtement des chaussées,
- \* \* 6-A-2 projets de voiries ( municipaux, provinciaux, et autres)
- 6-B Fonctionnement du réseau de voirie,
- \* 6-B-1 signaux de toutes sortes et direction,
- \* 6-B-2 lieux de fréquences des accidents,
- 6-C Inventaire du stationnement dans les quartiers achalandés.
- 6-D Circulation des piétons et écoliers,
- 6-E Les circuits de transport en commun,

DOSSIER 7- Equipement urbain

- \* 7-A Réseau d'assainissement ( compilé par la corporation)
- \* 7-B Réseau d'alimentation en eau potable ( compilé par la corporation)
- 7-C Les édifices publics et semi-publics
- \* \* 7-D Les parcs et les terrains de jeux
- 7-E Le mobilier urbain
- 7-F Les maisons d'enseignement autres que les écoles paroissiales.

DOSSIER 8- La paroisse

- \* 8-A Délimitation des paroisses
- \* \* 8-B Statistiques démographiques,
- 8-C Equipement paroissial: église, écoles, terrains de jeux, salles communales, magasins et autres.

DOSSIER 9- Structure administrative de la Corporation

- 1- Schème général de la structure administrative.
- 2- Le conseil,
- 3- Les commissions
- 4- Les services municipaux, personnels, fonctions et organisation de chacun d'eux..



Résolution no. 164 (suite)

DOSSIER 10-      Législation

- 1-                    Sommaire de la charte de la Corporation.
- 2-                    Règlements de la Corporation,
- 3-                    Autre législation pertinente

2 ème partie

ANALYSE DE L'ENQUETE DOCUMENTAIRE ET PROGRAMME

CHAPITRE 1-      Prédiction de population

- introduction
- recherche de la croissance séculaire,
- croissance relative par rapport à d'autres régions comparables.
- Croissance relative par rapport à la province.
- analyse des facteurs économiques pouvant affecter la croissance de la Corporation
- résumé et conclusions.

CHAPITRE 2-      Caractéristiques de la future population.

CHAPITRE 3-      Analyse de l'utilisation du sol

- superficie du territoire à planifier
- utilisation du sol comparé
- tendances observables dans l'utilisation du sol.
- faits saillants et ligne de conduite.

CHAPITRE 4-      Classification des terrains vacants

- justification de la classification.
- terminologie employée
- terrains vacants selon leurs caractéristiques topographiques
- terrains vacants selon les améliorations faites
- terrains vacants selon l'utilisation du sol adjacent.
- sommaire
- faits saillants et ligne de conduite.

CHAPITRE -5      terrains requis pour fins industrielles.

- procédure
- pronostics d'emploi,
- calcul de la densité industrielle actuelle
- densité industrielle recommandée
- terrains requis en acres
- inventaire critique du terrain industriel disponible



Résolution no. 164 (suite)

- considérations sur le zonage industriel
- Essai de distribution spatiale ( zonage)

CHAPITRE 6- Terrains requis pour fins commerciales

- calcul de la demande
- essai de distribution spatiale (zonage)

CHAPITRE 7- Terzains requis pour le stationnement

- procédure,
- division en zones d'influence.
- établissement des normes ou standards
  - dimension des places de stationnement,
  - localisation par rapport aux activités desservies,
  - genre de stationnement
  - places requises par genre d'utilisation du sol.
- inventaire des places disponibles
- calcul de la demande
- modes de financement.

CHAPITRE 8- Terrains requis pour les édifices publics, semi-publics et les institutions.

CHAPITRE 9- Terrains requis pour les parcs et les terrains de jeux.

- établissement des normes
- terrain requis pour chaque sorte de parc et de terrain de jeux.
- essai de distribution spatiale.

CHAPITRE 10- Terrains requis pour l'habitation

- établissement des densités résidentielles désirables.
- normes de densité paroissiale,
- nombre de paroisses requises
- terrain total requis pour l'habitation
- essai de répartition spatiale ( zonage)

CHAPITRE 11- Le réseau de voirie.

- établissement des normes
- établissement d'un réseau préliminaire

N.B. fait en même temps que l'établissement des paroisses et tenant compte des essais de distribution spatiale faits précédemment pour l'industrie, le commerce, les parcs et les édifices publics.

CHAPITRE 12- Avant-projet de Plan Directeur

- cet avant-projet représente de fait un programme qui sera soumis au Conseil d'approbation.

3 ème partie

LE PLAN DIRECTEUR

CC pour CC  
*[Handwritten signatures]*



Résolution no. 164 (suite)

- 1.- Réseau d'ensemble de la voirie
  - plan des emprises de rues et leur localisation précise,
  - plans des profils transversaux proposés pour chaque genre de rues et classification des rues.
  - plan des chaussées,
  - plan des homologations recommandées
  - réseau d'ensemble de signalisation.
  
- 2.- Améliorations au réseau de voirie existant.
  - plans d'ensemble du réseau des voies principales existantes tel qu'intégré dans le plan d'ensemble du réseau de voirie complet,
  - plans des améliorations recommandées pour les rues existantes.
  - profils transversaux recommandés pour les rues existantes.
  
- 3- Les paroisses
  - Délimitation des nouvelles paroisses
  - modification des paroisses existantes
  - nombre de familles prévues dans chacune des paroisses, superficies et densités,
  - localisation des écoles primaires,
  - localisation des églises,
  - localisation et dimensions des parcs et terrains de jeux à l'échelle paroissiale.
  
- 4- Les parcs et terrains de jeux.
  - localisation et dimensions des parcs et terrains de jeux extra paroissiaux.
  - recommandations d'ordre administratif
  - autres édifices communautaires ( aréna, salle d'exposition, piste de course, etc...)
  
- 5- Plan de zones d'industrie
  
- 6- Plan de zones de commerce
  
- 7.- Plan d'ensemble incluant tous les plans précédents.
  - voirie
  - paroisses ( résidences)
  - parcs et terrains de jeux.
  - industries
  - commerces
  - édifices publics
  
- 8- Plan complet de zonage

4ième partie

MOYENS DE MISE EN OEUVRE





Résolution no. 164 (suite)

- 1- Plan et règlement de zonage,
- 2- règlement de contrôle de lotissement
- 3- plan pour homologation ( voir partie3) ( ce plan servira de guide pour le travail que sera appelé à exécuter l'arpenteur de la Corporation.)
- 4.- Liste des travaux d'immobilisation recommandés et classification par ordre d'urgence en vue de la préparation d'un programme de dépenses capitales.
- 5- recommandations sur l'organisation administrative requise pour la mise en oeuvre du plan Directeur.
- 6- Rapport explicatif concernant tous les aspects du plan directeur et les moyens de mise en oeuvre de chacune des recommandations du plan ( y inclus la manière de préparer un programme de dépenses capitales échelonné sur six ans).

(signé) J.C. LaHaye.

ADOPTE

Résolution no. 165

IL EST PROPOSE PAR: M. Adolphe Guimet,  
APPUYE PAR: M. Gaston Marleau

Institut  
Heraldique  
engagé pour  
la préparation  
Armoiries  
de la Cité

et résolu à l'unanimité que les services de L'Institut Heraldique Inc. étant les plus bas soumissionnaire, soient retenus pour la préparation d'armoiries de la cité de Chomedey, aux conditions énumérées dans leur offre du 1er mai 1961 pour le prix de \$ 275.00. Les armoiries et la devise seront soumis pour approbation au conseil municipal.

ADOPTE

Résolution no. 166

IL EST PROPOSE PAR: M. Guy l'Espérance,  
APPUYE PAR: M. Bona Major,

MM. les  
Echevins  
G. Marlaeu  
B. Gravel  
C. Collin  
nommés membres  
de la Commission  
Police.

et résolu à l'unanimité que Messieurs les Echevins Claude Collin, Gaston Marleau et Benoit Gravel soient nommés membres de la Commission du Service de la Police en vue d'étudier le rapport du Chef Raymond Dion en date du 12 juin 1961 et d'étudier toute autre matière se rapportant au département de la police et des incendies et à faire rapport au Conseil.

ADOPTE

Résolution no. 167

IL EST PROPOSE PAR: M. Alexandre Bourdages,  
APPUYE PAR: M. Albini Plouffe

et résolu à l'unanimité que la soumission de Noel et Paul Electrique Enrg. en date du 12 juin 1961 étant la plus basse



Résolution no. 167 (suite)

engage-  
ment  
Noel et  
Paul E-  
lectri-  
que  
pour  
travaux  
d'éclair-  
ragé  
boul.  
Labelle

soumission présentée et s'élevant au montant de \$ 75,990.00 soit acceptée pour l'exécution des travaux d'éclairage sur le boul. Labelle et le boul. proposé, le tout suivant les plans, et devis de Messieurs Desjardins & Sauriol, Ing. Cons. et sous l'autorité du règlement 160 de la ville de l'Abord-à-Plouffe, et que Son Honneur le Maire, et le Greffier soient et, par la présente, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Cité un contrat à cet effet, ledit contrat devant être aux frais de l'entrepreneur.

ADOpte

Résolution no. 168

auto-  
risation  
rencontrer  
autorités  
Laval-des-  
Rapides  
pour  
construi-  
re un  
égout  
collecteur

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYE PAR: M. Alexandre Bourdages,

et résolu à l'unanimité que Messieurs les échevins Bona Major et Albert Gagnon, l'aviseur-légal, Me Adolphe Prévost et l'ingénieur-conseil M. Paul Aimé Sauriol soient désignés pour rencontrer les autorités municipales de la ville de Laval-des-Rapides et discuter avec elles de la possibilité de construire conjointement avec la cité un égout collecteur sur partie du territoire de la municipalité de Laval-des-Rapides, pour desservir partie du territoire des deux municipalités et faire rapport au conseil à ce sujet.

ADOpte

A 6:20 hres P.M. M. l'échevin Albert Gagnon quitte son siège.

Résolution no. 169

études  
pour  
réseau  
possible  
de condui-  
tes  
d'égouts  
et d'a-  
queduc  
dans la  
cité.

IL EST PROPOSE PAR: M. Guy l'Espérance,  
APPUYE PAR: M. Benoit Gravel,

et résolu à l'unanimité que Messieurs Desjardins & Sauriol, Ingénieurs-conseil, soient autorisés à faire les études préliminaires pour déterminer le réseau futur possible de conduites maîtresses d'aqueduc, d'égout pluvial et d'égouts sanitaires dans le territoire de la municipalité suivant le tarif horaire approuvé par la Corporation des Ingénieurs professionnels, le coût total de cette étude préliminaire ne devant pas excéder \$ 5,000.00.

ADOpte



Résolution no. 170

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Bona Major,

message  
félicitation  
à Me JP  
Lavallée  
Juge-Mun.

et résolu à l'unanimité qu'un message de félicitation soit transmis au nouveau juge municipal, Me J.-Paul Lavallée, de la part du conseil de la Cité par l'entremise du greffier et que la rémunération du juge municipal soit fixée à \$ 4,800.00 par année payable \$ 400.00 par mois et ce, à compter de la date de sa nomination.

ADOPTÉ

Résolution no. 171

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Alex. Bourdages,

autori-  
sation  
avis. lé-  
gaux à  
représen-  
ter la  
force po-  
licière.

et résolu à l'unanimité que les aviseurs-légaux de la Cité soient autorisés à représenter la force policière de la Cité devant les tribunaux de juridiction criminelle, lorsque le Chef de Police de la Cité aura besoin de leurs services.

ADOPTÉ

Résolution no. 172

IL EST PROPOSE PAR: M. Bona Major,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin,

accepta-  
tion dé-  
mission  
A. Joly

et résolu à l'unanimité que la démission de M. Alexandre Joly comme opérateur à l'usine de traitement d'eau, en date du 13 juin 1961, soit acceptée avec regret à compter du 16 juin 1961.

ADOPTÉ

AVIS DE  
MOTION

AVIS DE MOTION

REGL.  
amendant  
règl. 96  
classe C2

Monsieur l'échevin Raymond Fortin donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement amendant le règlement no. 96 de la ville de l'Abord-à-Plouffe pour permettre la construction de classe C2 sur les lots 40-396, à 40-407 incl., 40-416 à 40-422 incl., 40-448 à 40-451 incl., et 40-455 et 40-456.



Résolution no. 173

IL EST PROPOSE PAR: M. Paul Sauriol,  
APPUYE PAR: M. Adolphe Ouimet,

réfection  
pavage  
rang St-El-  
zéar.

et résolu à l'unanimité que demande soit faite  
au Ministère de la Voirie pour que la réfection  
et l'élargissement du pavage soient effectués  
dans le rang St-Elzéar entre les routes 11  
et 11-A ainsi qu'à l'Ouest de la route 11-A.

ADOPTE

Résolution no. 174

demande  
au Ministère  
de la Voirie  
d'effectuer  
travaux de  
pavage  
sur certaines  
rues de la  
ville.

CONSIDERANT que la ville de l'Abord-à-Plouffe  
a adopté un règlement pourvoyant à des travaux  
de trottoirs sur les 66e, 67e, 68e, 69e et 71e  
avenues et sur la lière rue dans le secteur  
du parc Lorrain et que lesdits travaux sont  
déjà en cours,

IL EST PROPOSE PAR: M. Alexandre Bourdages  
APPUYE PAR: M. Gaston Marleau

et résolu à l'unanimité que demande soit faite  
au Ministère de la Voirie pour que les travaux  
de pavage à être effectués sur les 66e, 67e,  
68e, 69e, et 71e avenues ainsi que sur la lière  
rue dans le secteur du Parc Lorrain soient  
effectués par le Ministère de la Voirie, ces  
rues étant la propriété dudit Ministère.

ADOPTE

Résolution no. 175

demande  
au Min.  
de La Voirie  
d'améliorations  
boul. Léves-  
que.

IL EST PROPOSE PAR: M. Alexandre Bourdages.  
APPUYE PAR: M. Gaston Marleau

et résolu à l'unanimité que demande soit faite  
au Ministère de la Voirie pour que des amélio-  
rations soient apportées aux profils du boul.  
Lévesque et que la confection d'asphalte soit  
effectuée sur ledit boulevard depuis les li-  
mites de la ville de Laval-des-Rapides jusqu'à  
la route 11-A ledit Boulevard Lévesque faisant  
partie de la route 38.

ADOPTE

Résolution no. 176

IL EST PROPOSE PAR: M. Guy l'Espérance,  
APPUYE PAR: M. Bona Major,



Résolution no. 176 (suite)

demande au  
Ministère  
de la Voirie  
d'étudier  
les inter-  
sections  
du boul.  
Labelle.

et résolu à l'unanimité que demande soit faite au Ministère de la Voirie pour qu'une étude des intersections du boulevard Labelle, depuis le boulevard La Chapelle jusqu'à la route no. 8, soit effectuée en vue de la possibilité d'installer des feux de circulation ou tous autres systèmes susceptibles d'améliorer la sécurité routière dans ce secteur de circulation dense.

ADOPTE

Résolution no. 177

nomination  
Bruno Rai-  
zenne  
greffier  
de la Cour  
Municipale.

IL EST PROPOSE PAR: M. Guy l'Espérance,  
APPUYE PAR: M. Gaston Marleau

et résolu à l'unanimité que M. Bruno Raizenne soit nommé greffier de la Cour municipale de la Cité de Chomedey durant bon plaisir du conseil au même traitement qu'alors qu'il était greffier de la Cour municipale de la ville de l'Abord-à-Plouffe, soit \$ 1,50 de l'heure.

ADOPTE

Résolution no. 178

procédures  
contre  
Maurice  
Marleau

IL EST PROPOSE PAR: M. Benoit Gravel,  
APPUYE PAR: M. Paul Sauriol

et résolu à l'unanimité que, vu le rapport de l'inspecteur des bâtiments, l'aviseur-légal, Me Adolphe Prévost, soit autorisé à prendre des procédures immédiates contre M. Maurice Marleau, pour que les règlements municipaux soient respectés, une copie du rapport de l'inspecteur devant être remise à l'aviseur-légal, sans délai.

ADOPTE

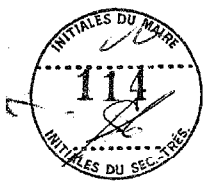
Résolution no. 179

procédures  
contre  
Marcel Char-  
ron.

IL EST PROPOSE PAR: M. Raymond Fortin,  
APPUYE PAR: M. Benoit Gravel

et résolu à l'unanimité que, vu le rapport de l'inspecteur des bâtiments en date du 8 juin 1961, l'aviseur-légal, Me Adolphe Prévost, soit autorisé à prendre des procédures immédiates contre M. Marcel Charron pour qu'il se conforme aux règlements de la cité et qu'une copie de ce rapport soit envoyée sans délai à l'aviseur-légal.

ADOPTE



Résolution no. 180

IL EST PROPOSE PAR: M. Raymond Fortin,  
APPUYE PAR: M. Adolphe Ouimet,

acceptation  
procès-verbaux  
assemblées  
précédentes.

et résolu à l'unanimité que les procès-  
verbaux des assemblées des électeurs tenues  
les 7, 13 et 14 juin 1961 et concernant les  
règlements C-4, C-7 et C-8 de la cité de  
Chomedey, soient acceptés tel que lus, et  
que lesdits règlements soient soumis à l'ap-  
probation du Ministère des Affaires Municipales  
et de la Commission Municipale de  
Québec.

ADOPTÉ

---

Résolution no. 181

IL EST PROPOSE PAR: M. Guy l'Espérance,  
APPUYE PAR: M. Rolland Sauriol,

ajournement

et résolu à l'unanimité qu'en conformité  
avec l'article 345 de la loi des cités et  
villes, le conseil tienne dorénavant et  
jusqu'à nouvel ordre, ses séances à l'école  
Notre-Dame du Cap, 1640 rue Gratton, cet  
autre endroit étant dans les limites de la  
Cité et que le greffier soit requis de placer  
ou de faire placer à la porte de la salle  
Val-Martin, angle les boulevards Notre-Dame  
et Laval, une affiche en français et en an-  
glais avant 2 hres P.M., lundi le 19 juin  
1961.

ADOPTÉ

---

A 7:10 hres P.M., Son Honneur le Maire  
Me J.-Noel Lavoie, lève l'assemblée.

---

*Claude Collin-chahevin.*  
MAIRE

*Josée Cloutier*  
GREFFIER

---

---



PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE CHOMEDEY  
COMTE DE LAVAL

assemblée  
régulière  
19 juin  
1961

Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil Municipal de la Cité de Chomedey, tenue lundi le 19 juin 1961, à 8:00 heures du soir à l'école Notre-Dame du Cap, 1640 rue Gratton et à laquelle sont présents Messieurs les Echevins:

Claude Collin,  
Albert Pagé,  
Paul Sauriol,  
Alex. Bourdages,  
Gaston Marleau,  
Albert Gagnon,  
M.F. Mooney

Bona Majer,  
Benoit Gravel,  
Raymond Fertin,  
Lorne Bernard,  
J.G. Tétreault,  
Guy l'Espérance,

fermant querum des membres du Conseil et siégeant sous la présidence de Monsieur l'échevin Claude Collin.

Sont absents de leurs sièges, Son Honneur le Maire, Me J. Noël Lavoie et Messieurs les échevins:

Emile Demers,  
Albert Lavoie,  
Fernand Vary,  
Albini Pleuffe,  
Rolland Sauriol,  
Adelphe Ouimet,  
Louis Jarry.

Sont aussi présents:

M. Gaston Chapleau, Greffier.  
M. Alphonse Goyer, Trésorier.  
Me Adelphe Prévost, Aviseur-légal

M. Collin  
président  
de l'assem-  
blée.

A 8:05 heures P.M., en l'absence du Maire et du Maire-Suppléant, Monsieur l'échevin Gaston Marleau appuyé par Monsieur l'échevin Benoit Gravel propose monsieur l'échevin Claude Collin pour présider l'assemblée et comme aucune autre proposition n'est faite, Monsieur Claude Collin occupe le siège du Président et ouvre la séance par la prière habituelle.

A 8:10 heures P.M. Monsieur l'échevin Emile Demers prend son siège.

A 8:15 heures P.M. Monsieur l'échevin Adelphe Ouimet prend son siège.

A 8:17 heures P.M. Monsieur l'échevin Rolland Sauriol prend son siège.

A 8:33 heures P.M. Monsieur l'échevin Fernand Vary prend son siège.

Résolution no. 182

IL EST PROPOSE PAR: M. Paul Sauriol,  
APPUYE PAR: M. Gaston Marleau

acceptation  
minutes  
ass. précé-  
dentes.

et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 juin 1961 et des assemblées d'ajournement des 6, 12, et 15 juin 1961 soit accepté tel que lu.

ADOPTE



Résolution no. 183

IL EST PROPOSE PAR: M. Rolland Sauriol,  
APPUYE PAR: M. M.F. Mooney,

nomination  
M. Emile  
Demers  
pro-maire

et résolu à l'unanimité que M. l'échevin Emile Demers soit nommé maire-suppléant de la cité pour le prochain trimestre soit les mois de juillet, août et septembre 1961 et que M. Emile Demers et M. l'échevin Claude Collin soient autorisés à signer pour et au nom de la cité, les chèques et autres effets de banques ainsi que les cartes d'assistance publique et que copies de cette résolution soient envoyées au Ministère de la Santé et à la Commission Municipale de Québec ainsi qu'aux succursales des banques concernées.

ADOPTE

---

Résolution no. 184

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Guy l'Espérance

soumissions  
pour travaux  
en vertu des  
règlements  
C-7, 8, 9, 10  
remis au bu-  
reau de l'ingénieur

et résolu à l'unanimité que les soumissions pour travaux à exécuter sous l'autorité des règlements C-7, C-8, C-9 et C-10 soient soumises au bureau de l'ingénieur-municipal pour vérification et rapport au conseil à l'ajournement assemblée.

ADOPTE

---

Résolution no. 185

IL EST PROPOSE PAR: M. Lorne Bernard,  
APPUYE PAR: M. Raymond Fortin,

adoption  
règl.  
C-35

et résolu à l'unanimité que le règlement C-35 fixant l'heure de fermeture des bureaux de votation et abrogeant tous les règlements de la ville de l'Abord-à-Plouffe, de la Cité de St-Martin ~~et de la cité de St-Martin~~ et de la ville de Renaud à ce sujet soit adopté.

ADOPTE

---

Résolution no. 186

IL EST PROPOSE PAR: M. Benoit Gravel,  
APPUYE PAR: M. Guy l'Espérance

et résolu à l'unanimité que le règlement C-14 assu-





Résolution no. 186 (suite)

adoption  
regl. C-14

jettissant à une licence et astreignant à des règlements ceux qui gardent des chiens et des chiennes et abrogeant tous les règlements de la cité de St-Martin, de la ville de l'Abord-à-Plouffe et de la ville de Renaud à ces sujets, soit adopté.

ADOPTE

Résolution no. 187

autorisati-  
on signa-  
ture con-  
trats  
cession de  
rues.

IL EST PROPOSE PAR: M. Benoit Gravel,  
APPUYE PAR: M. Paul Sauriol,

et résolu à l'unanimité que Son Honneur le Maire ou le Maire-suppléant et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité les contrats de cession de rues, passages publics ou parcs montrés au plan de subdivision préparé par Monsieur Maurice Gaudreault, a.g. en date des 5 janvier 1959 et 5 décembre 1960 et portant les numéros S-341-2 et S-341-3 et montrant:

- a) les rues portant les numéros de lots suivants: 349-62, -77, -121, -129, -138, -147, -153, -154, -167, -168, -175, -192, -193, -194, -216, -217, -235, -1, -2, -3, -8, -15, -16, -36, -45, -46, -119, -120, -123, -247, 350-1, -14, -28, -38, -39, -58, -83, -99, -100, -101, -119, -126, -133, -148, -149, -159.
- b) Les passages publics portant les numéros de lots suivants: 349-12, -14, -24, -95, -97, 350-33, -41, -60, -77, -96,
- c) Le parc portant les numéros 349-246 et 350-158.

ADOPTE

Résolution no. 188

adoption  
plan de subd.  
lots 343  
et 344

CONSIDERANT les dispositions de la résolution no. 73, du 24 avril 1961,

IL EST PROPOSE PAR: M<sup>e</sup> Adolphe Ouimet,  
APPUYE PAR: M. Benoit Gravel,

et résolu à l'unanimité que le plan de subdivision des lots nos. 343 et 344, portant le numéro 7471 et préparé par M. L.C. Farand, a.g., le 2 mai 1961 et montrant les lots 343-1 à 343-5 inclusivement et 344-1 à 344-7 inclusivement soit accepté tel que soumis à la condition que les lots portant les numéros 343-1, 344-1, 344-6 et 344-7 soient, dans les six (6) mois de cette date cédés gratuitement à la Cité, libres de toute charge et hypothèque, pour fins de rues. Les propriétaires desdits terrains s'étant conformés aux dispositions de la résolution no. 73, à savoir ayant déposé un chèque visé de \$ 1,685.70, à l'ordre de la Cité de Chomedey pour le fonds des parcs et terrains de jeux et ayant déposé également un chèque visé de \$ 500.00 comme garantie de la présente.

ADOPTE



Résolution no. 189

CONSIDERANT que le plan no. M-1941-1 montrant la redivision des lots 143-3-8, 143-3-9, 143-72 à -75 inclusivement et partie du lot 143-76, préparé par Monsieur Maurice Desroches, a.g., le 6 juin 1961, est conforme aux exigences du règlement no. 96 de la Ville de l'Abord-à-Plouffe,

IL EST PROPOSE PAR: Alexandre Bourdages,  
APPUYE PAR: Lorne Bernard,

acceptation  
plan Partie  
lot 143.

et résolu à l'unanimité que ledit plan M-1941-1 préparé par Monsieur Maurice Desroches, a.g., le 6 juin 1961 et montrant les lots 143-100 à 143-104 inclusivement soit accepté tel que soumis à la condition que ledit plan soit déposé pour enregistrement dans les trois (3) mois de cette date et sujet aux honoraires stipulés au règlement no. 142 de la Ville de l'Abord-à-Plouffe, soit \$ 5.00 de frais fixes et \$ 1.00 par lot à bâtir.

ADOPTE

Résolution no. 190

IL EST PROPOSE PAR: J.G. Tétreault,  
APPUYE PAR: M.F. Mooney,

comptes  
à payer

et résolu à l'unanimité que les comptes à payer pour le quartier St-Martin suivant une liste préparée le 12 juin 1961 et révisée le 19 juin 1961 et s'élevant à \$ 53,083.36 pour l'entretien général et le service de la dette obligataire soient acceptés tels que soumis et que les comptes payés pour l'entretien général suivant la même liste et s'élevant à \$ 19.63 soient acceptés et ratifiés tels que soumis.

ADOPTE

AVIS DE MOTION

AVIS DE  
MOTION  
  
travaux  
terres 30  
et 40.

Monsieur l'échevin Lorne Bernard donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à des travaux de pavage et trottoirs sur partie des terres 30 et 40 (Projet Fernhill) ainsi que sur les lots 30-5, 40-272, 40-271, 40-295, et 40-296 (quartier l'Abord-à-Plouffe) et à un emprunt pour ces fins.

AVIS DE MOTION "En suspens"

Monsieur l'échevin donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du Conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à des travaux d'éclairage de rues avec canalisation souterraine sur partie des terres 23, 26, 27, 30, 31, 32 et 40 (Quartier l'Abord-à-Plouffe et à un emprunt pour ces fins.



AVIS DE  
MOTION

travaux  
pavage et  
trottoirs  
P 23, 26  
et 27.

AVIS DE MOTION

Monsieur l'échevin Alexandre Bourdages donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à des travaux de pavage et trottoirs sur partie des terres 23, 26 et 27, soit sur les rues 23-10, 26-28 et 26-29, 26-21 et 27-7, 23-5 et 26-12, 23-1 et 26-1, 23-16, 26-49, 26-48, 26-47, 27-57 et 27-56, 23-21, 26-60 et 27-61, ( quartier l'Abord-à-Plouffe) et à un emprunt pour ces fins.

---

AVIS DE  
MOTION

travaux  
trottoirs  
et pavage  
Partie terres  
59 et 74.

AVIS DE MOTION

Monsieur l'échevin Alexandre Bourdages donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à des travaux de pavage et trottoirs sur les 5, 6, 7, 8 et 9e rues dans partie des terres 59 et 74 ( quartier l'Abord-à-Plouffe) et à un emprunt pour ces fins.

---

AVIS DE  
MOTION

travaux de  
pavage et  
trottoirs  
quartier  
St-Martin.

AVIS DE MOTION

Monsieur l'échevin J.G. Tétreault donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à des travaux de pavage et trottoirs sur la 85e avenue sud, la place de la 85e avenue, la 98e avenue sud, l'avenue Montcalm, la 10e rue sud, et la 16e rue Centre ( quartier Saint-Martin) et à un emprunt pour ces fins.

---

AVIS DE  
MOTION

travaux de  
pavage et  
trottoirs  
lot P491

AVIS DE MOTION

Monsieur l'échevin J.G. Tétreault donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à des travaux de pavage et trottoirs sur partie des lots 491, soit sur les rues 491-34, 491-2 et 491-20, 491-1, 491-21 et 491-22 ( quartier St-Martin) et à un emprunt pour ces fins.

---

L'item no. 29 est retiré de l'ordre du jour.

---

AVIS DE  
MOTION

travaux  
pavage et  
trottoirs  
lot P94

AVIS DE MOTION

Monsieur l'échevin Bona Major donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à des travaux de pavage et de trottoirs sur partie du lot 94, quartier St-Martin, soit sur la 85e avenue sud, la place de la 85e avenue sud, la 98e avenue sud, l'avenue Montcalm, la 10e rue sud et la 16e rue centre et à un emprunt pour ces fins.

---



Résolution no. 191

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Albert Pagé,

ajournement.

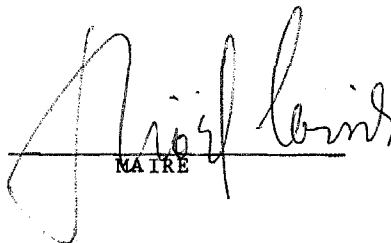
et résolu à l'unanimité qu'en conformité avec les articles 345 et 353 de la loi des Cités et villes, la séance régulière du 19 juin 1961 soit ajournée à mardi le 20 juin 1961 à 2:00 hres P.M., à la salle Val Martin, angle des boulevards Notre-Dame et Laval, dans les limites de la municipalité, cet autre endroit pour les séances du conseil étant fixé jusqu'à nouvel ordre et que le greffier soit requis de placer ou faire placer à la porte de l'école Notre-Dame du Cap un affiche en français et en anglais à cet effet.

ADOPTE

---

A 11:15 hres P.M., M. l'échevin Claude <sup>Leclerc</sup> ajourne l'assemblée.

---

  
MAIRE

  
M. GREFFIER

---

---

---



PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE CHOMEDEY  
COMTE DE LAVAL.

assemblée  
d'ajourne-  
ment  
20 juin/61

Procès-verbal de l'assemblée d'ajournement du conseil municipal de la Cité de Chomedey, tenue mardi le 20 juin 1961, à 2:20 hres P.M. à la salle Val-Martin angle des boulevards Notre-Dame et Laval, et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie et Messieurs les Echevins:

Emile Demers,	Alex. Bourdages,
Albini Plouffe,	Lorne Bernard,
Paul Sauriol,	Gaston Marleau,
Claude Collin,	J.G. Tétreault,
Raymond Fortin,	Albert Gagnon

formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie.

Sont absents de leurs sièges, Messieurs les Echevins:

Albert Lavoie,  
Fernand Vary,  
Bona Major,  
Albert Pagé,  
Benoit Gravel,  
Rolland Sauriol,  
Adolphe Ouimet,  
Guy l'Espérance,  
M.F. Mooney,  
Louis Jarry.

Sont aussi présents:

M. Gaston Chapleau, Greffier,  
Me Adolphe Prévost, Aviseur-légal.

Résolution no. 192

CONSIDERANT que les compagnies Miron Ltée et Lagacé Const. Ltée, sont les plus bas soumissionnaires,

IL EST PROPOSE PAR: M. Albert Gagnon,  
APPUYE PAR: M. Lorne Bernard,

octroi des  
contrats  
pour tra-  
vaux à  
exécuter  
en vertu  
des règle-  
ments C 7  
C 8, C9 et  
C-10

et résolu à l'unanimité que les contrats pour travaux de trottoirs à exécuter sous l'autorité des règlements C-7, C-8 et C-10 soient accordés à la Compagnie Miron Ltée suivant les prix unitaires de leurs soumissions en date du 19 juin 1961 et s'élevant à \$ 13,248.15 pour le règlement C-7, \$ 26,827.85 pour le règlement C-8 et \$ 14,334.47 pour le règlement C-10 et que les contrats pour travaux de pavage à exécuter sous l'autorité des règlements nos. C-7, C-8, C-9 et C-10 soient accordés à la compagnie Lagacé Construction Ltée suivant les prix unitaires de leurs soumissions en date du 19 juin 1961, et s'élevant à \$ 16,889.25 pour le règlement C-7, \$ 31,210.40 pour le règlement C-8, \$ 26,195.96 pour le règlement C-9 et \$ 17,608.57 pour le règlement C-10 et que, Son Honneur le Maire ou le maire-suppléant et le greffier soient et, par la présente, sont autorisés à signer, pour et au nom de la cité, des contrats à ces effets, lesdits contrats devant être aux frais des soumissionnaires bénéficiant des contrats octroyés et



Résolution no. 192 (suite)

demeurant sujets à l'approbation des règlements concernés par toutes les autorités prévues par la loi, le tout pour faire suite et suivant la demande de soumissions autorisée par les résolutions nos: 108 et 134 et suivant les plans, devis, estimations et cédules préparés par les ingénieurs de la Cité.

Les travaux de pavage et trottoirs à exécuter sur la rue Webb sous l'autorité du règlement C-7 sont cependant exclus des contrats présentement accordés aux compagnies Miron Ltée et Lagacé Construction Ltée du fait qu'ils ont été antérieurement accordés à la Compagnie Lavallée et Frères Ltée et à la compagnie J. Dufresne Asphalte par résolution du conseil de la cité de St-Martin.

ADOPTE

---

Résolution no. 193

IL EST PROPOSE PAR: M. Albini Plouffe,  
APPUYE PAR: M. Alexandre Bourdages.

adoption  
plan de  
subdivision  
Partie du  
lot 158

et résolu à l'unanimité que le plan de subdivision de partie du lot 158, préparé par MM. Lemay et Laferrière a.g. en date du 5 février 1958 et montrant les lots 158-278 à 158-281 incl. soit accepté tel que soumis à la condition que ledit plan soit déposé pour enregistrement dans les 3 mois de cette date et que les lots ~~158-279 et 158-281~~ soient, dans les 6 mois de cette date, cédés à la cité, libres de toutes charge et hypothèque, pour la somme de \$ 1.00 et sujet aux honoraires stipulés au règlement 142 de la ville de l'Abord-à-Plouffe soit \$5.00 de frais fixes et \$ 1.00 par lot à bâtir et que Son Honneur le Maire ou le Maire-suppléant et le greffier soient et, par la présente, sont autorisés à signer, pour et au nom de la cité, un contrat à cet effet, ledit contrat devant être aux frais du cédant.

ADOPTE

---

Résolution no. 194

engagement  
M. Maurice  
Gaudreault,  
a.g. pour la  
préparation  
d'un plan gé-  
néral de cadastre

CONSIDERANT le besoin de se référer à un plan de cadastre adéquat pour la préparation des rôles de perception tant général que spéciaux de la cité et vu l'utilité d'un tel plan pour le bureau de l'ingénieur-municipal,

CONSIDERANT d'autre part la nécessité d'un tel plan pour la préparation du plan directeur de la cité et vu l'engagement pris par la cité envers l'Urbaniste-conseil dont les services ont été retenus pour la préparation du plan directeur de la cité.



Résolution no. 194 (suite)

IL EST PROPOSE PAR: M. Raymond Fortin,  
APPUYE PAR: M. J.G. Tétreault,

et résolu à l'unanimité que les services de M. Maurice Gaudreault, a.g. soient retenus pour la préparation d'un plan général de cadastre montrant les lots originaires et le tracé de toutes les rues existantes ou cadastrées dans le territoire de la municipalité, avec renvois à des plans de détails montrant également toutes les subdivisions enregistrées, le tout suivant les dispositions de la lettre dudit M. Maurice Gaudreault, a.g. en date du 20 juin 1961 et pour la somme totale de \$ 12,500.00 payable à raison de 50% lorsque le travail sera terminé et 50% un an plus tard, ledit travail devant être complètement terminé et remis en trois (3) exemplaires au bureau du greffier de la cité, le ou avant le 31 décembre 1961.

ADOPTE

AVIS DE MOTION

AVIS DE  
MOTION

règlement  
permettant  
le contrôle  
de la consommation  
d'eau  
durant l'été.

Monsieur l'échevin Albert Gagnon donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement permettant le contrôle de la consommation de l'eau par les consommateurs au cours de la saison d'été.

A 4:00 hres P.M., M. l'échevin Rolland Sauriol prend son siège.

Résolution no. 195

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYE PAR: M. J.G. Tétreault

adoption  
règlement  
C-19

et résolu à l'unanimité que le règlement no. C-19 pourvoyant à des travaux d'égoûts et d'aqueduc sur les lots 491-34, 491-2 et 491-20, 491-1 et 491-21 et 491-22 du cadastre officiel de la paroisse de St-Martin, en la cité de Chomedey et à un emprunt de \$ 68,000.00 pour ces fins soit adopté et que l'assemblée des électeurs intéressés par ledit règlement soit fixée à mercredi le 28 juin 1961 à 7:00 heures du soir à 1520 rue Principale, quartier St-Martin.

ADOPTE

Résolution no. 196

IL EST PROPOSE PAR: M. Alexandre Bourdages,  
APPUYE PAR: M. Lorne Bernard,

engagement  
R. Bigras  
Estimateur

et résolu à l'unanimité que les services de M. Roland Bigras estimateur, soient retenus pour la préparation d'une expertise aux fins d'expropriations ou d'achat de gré à gré de



Résolution no. 196 (suite)

pour la propriété de Browns' Bottle Supplies située  
préparation entre la 61e avenue et la 62e avenue, quartier  
d'une exper- l'Abord-à-Plouffe, soit les lots P 208 et P211  
tise tise  
Brown's Bottl du cadastre de la paroisse de St-Martin.  
e

ADOPTÉ

---

Résolution no. 197

IL EST PROPOSE PAR: M. Albini Plouffe,  
APPUYÉ PAR: M. Claude Collin,

rémunéra- et résolu à l'unanimité que la rémunération du  
tion au greffier pour sa présence aux séances des é-  
greffier lecteurs convoqués pour les règlements soit fi-  
pour pré- xée à \$ 10.00 et à \$ 5.00 pour frais de dépla-  
sence au cement, ladite rémunération devant être payée  
assemblées par le règlement d'emprunt concerné ou par le  
de règlement fonds général, suivant le cas, sur promulgation de  
chaque règlement après que toutes les approba-  
tions requises par la loi auront été obtenues  
et ce, depuis le règlement C-4 de la Cité de  
Chomedey.

ADOPTÉ

---

A 4:50 hres P.M., M. l'échevin Guy l'Espérance  
prend son siège.

---

Résolution no. 198

CONSIDERANT les dispositions de l'article 604-B  
de la Loi des Cités et villes et vu l'avis de  
motion donné le 17 avril 1961,

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYÉ PAR: M. Paul Sauriol

emprunt et résolu à l'unanimité que demande soit faite  
\$100,000.00 à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales  
pour la et à la Commission Municipale de Québec pour que  
création la Cité de Chomedey soit autorisée à emprunter  
d'un fonds un montant de \$ 100,000.00 pour la création d'un  
de roulement fonds de roulement de la municipalité.

ADOPTÉ

---





Résolution no. 199

IL EST PROPOSE PAR: M. Guy l'Espérance,  
APPUYE PAR: M. Albini Plouffe

engagement  
A. Joly  
bureaux des  
ingénieurs.

et résolu à l'unanimité que M. A. Joly soit engagé comme inspecteur des travaux municipaux sous l'autorité du bureau des ingénieurs au salaire de \$ 80.00 par semaine, comprenant traitement et dépenses de voiture et ce à compter du 21 juin 1961, ladite rémunération devant être remboursée au fonds général par les règlements d'emprunt concernés.

ADOPTE

Résolution no. 200

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Rolland Sauriol,

Avis St-  
Martin Elec-  
tric que la  
ville n'occu-  
pera plus le  
local.

et résolu à l'unanimité que la compagnie St-Martin Electric, 1459 boulevard Labelle soit avisée que la Cité de Chomedey cessera d'occuper le local située à 1459 boul. Labelle à compter du 1er août 1961.

ADOPTE

Résolution no. 201

IL EST PROPOSE PAR: M. J.G. Tétreault,  
APPUYE PAR: M. Guy l'Espérance,

projet  
élargisse-  
ment et  
amélioration  
boul. Léves-  
que conjoint-  
ement avec  
les autori-  
tés prov.

et résolu à l'unanimité que demande soit faite au Ministère de la Voirie en vue de l'exécution d'un projet conjoint, provincial et municipal, pour des travaux visant à l'élargissement et à l'amélioration du boul. Lévesque entre les deux tronçons du boulevard Samson, dans la Cité de Chomedey, tel que montré sur un plan préparé par MM. Desjardins & Sauriol, ingénieurs-conseil, en date du 6 février 1961, modifié le 16 mai 1961 et portant le no. 11-5-P1, et suivant une estimation préliminaire en date du 19 juin 1961 et prévoyant des déboursés au montant de \$ 61,003.20 comme étant la part de la Cité de Chomedey et de \$ 91,957.00 comme étant la part du Ministère de la Voirie et que copie de cette résolution et des annexes soit envoyée à M. Arthur Branchaud ingénieur en chef au Ministère de la Voirie.

ADOPTE

AVIS DE  
MOTION

AVIS DE MOTION

travaux  
intersection  
Lévesque et  
Samson.

Monsieur l'échevin Gaston Marleau donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à des travaux de drainage, de ~~drainage~~ <sup>de trottoirs</sup>, de trottoirs et d'éclairage à l'intersection des boulevards Samson et Lévesque entre la lière rue nord et la 101e avenue et à un emprunt pour ces fins.



Résolution no. 202

CONSIDERANT la pratique suivie à l'Abord-à-Plouffe d'avoir un fonds d'aqueduc à cause d'ententes intermunicipales pour la fourniture de l'eau de l'aqueduc,

CONSIDERANT que l'une de ces ententes est demeurée en vigueur après l'adoption de la loi constituant en Corporation la Cité de Chomedey,

La  
Cité de  
Chomedey  
conserve  
un fonds  
d'aqueduc  
tel que  
suivi an-  
térieure-  
ment  
dans la  
ville de  
l'Abord-à-  
Plouffe.

IL EST PROPOSE PAR: M. Lorne Bernard,  
APPUYE PAR: M. Guy l'Espérance,

et résolu à l'unanimité que la cité de Chomedey conserve un fonds d'aqueduc distinct et poursuive et tienne une comptabilité séparée pour les recettes et les déboursés occasionnés pour l'entretien, l'administration et l'opération de l'usine de filtration de la cité et que le trésorier soit autorisé à déposer tous les revenus provenant de la taxe de l'eau fournie par l'usine de filtration de la cité audit fonds d'aqueduc.

ADOPTE

---

L'item no. 10 concernant l'achat de trois horloges pignon a été mis en suspens.

---

L'item no. 12 concernant des remboursements de capital et de paiement d'intérêts à effectuer en vertu du règlement 21 a été mis à l'étude.

Résolution no. 203

IL EST PROPOSE PAR: M. J.G. Tétreault,  
APPUYE PAR: M. Albini Plouffe

Engage-  
ment Roland  
Bigras  
préparation  
expertise  
lot 192

et résolu à l'unanimité que les services de M. Roland Bigras, estimateur, soient retenus pour la préparation d'une expertise devant déterminer la valeur du lot 192 et de ses constructions pour l'élargissement de la 69e avenue à l'intersection du boul. Lévesque.

ADOPTE



Résolution no. 204

IL EST PROPOSE PAR: M. Albert Gagnon,  
APPUYE PAR: M. Emile Demers,

demande de  
soumissions  
publiques  
travaux  
lots 350,  
351 et 352  
P 491

en vertu  
des règle-  
ments C-4  
et C-19

et résolu à l'unanimité que le greffier soit autorisé à demander des soumissions publiques, par voie de journaux français et anglais, soit: La Presse, le Star, L'Élan de Laval, le Courrier de Laval pour les travaux d'égoûts et d'aqueduc à être exécutés sur partie des lots 350, 351 et 352, sous l'autorité du règlement no. C-4 et sur partie du lot 491 sous l'autorité du règlement no. C-19, seuls les entrepreneurs de l'Île Jésus et de l'Île de Montréal étant invités à soumissionner pour lesdits travaux et chaque soumission devant être accompagnée d'un chèque visé égal à 10% de la valeur de la soumission et fait à l'ordre de la Cité de Chomedey et le bénéficiaire de chaque contrat devant se conformer aux conditions ordinaires et fournir à la Cité une garantie d'exécution des travaux émise en faveur de la Cité par une compagnie d'assurance reconnue et pour un montant égal à 100% de la valeur du contrat accordé, lesdites soumissions devant être déposées au bureau du greffier avant 5 heures du soir le 10 juillet 1961 pour être ouvertes en séance du conseil qui sera tenue le même soir à 8 heures P.M. à l'endroit ordinaire des séances du conseil.

ADOPTE

Résolution no. 205

IL EST PROPOSE PAR: M. Albini Plouffe,  
APPUYE PAR: M. Alexandre Bourdages

autorisati-  
on Prévost  
et Trudeau,  
aviseurs  
légaux à  
préparer  
divers ré-  
glements.

et résolu à l'unanimité que Mes Prévost & Trudeau, avocats, soient autorisés à préparer les règlements suivants:-

- 1.- un règlement d'emprunt pour des travaux de pavage et de trottoirs, sur partie des terres 30 et 40 (projet Fernhill) ainsi que sur les lots 30-5, 40-272, 40-271, 40-295 et 40-296 (quartier l'Abord-à-Plouffe).
- 2.- un règlement d'emprunt pour des travaux de pavage et de trottoirs, sur partie des terres 23, 26 et 27 (quartier l'Abord-à-Plouffe).
- 3.- un règlement d'emprunt pour des travaux de pavage et de trottoirs, sur les 5e, 6e, 7e, 8e, et 9e rues, sur partie des terres 59 et 74 (quartier l'Abord-à-Plouffe)
- 4.- un règlement d'emprunt pour des travaux de pavage et de trottoirs, sur la 85e avenue sud, la place de la 85e avenue, la 98e avenue sud, l'avenue Montcalm, la 10e rue sud, et la 16e rue centre (quartier St-Martin).
- 5.- un règlement d'emprunt pour travaux de pavage et trottoirs sur partie du lot 491 (quartier St-Martin), soit sur les rues 491-34, 491-2 et 491-20, 491-1 et, 491-21 et 491-22.
- 6.- un règlement constituant une commission d'urbanisme en conformité avec l'article 68A de la loi des cités et villes.
- 7.- un règlement d'emprunt concernant l'élargissement et l'amélioration du boul. Lévesque entre les 2 tronçons du boul. Samson, en la cité de Chomedey.

ADOPTE



Résolution no. 206

octroi  
\$1,000.00  
Ass'n Spor-  
tive l'A-  
bord-à-Plouffe.  
fe.

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Guy l'Espérance,

et résolu à l'unanimité qu'un octroi de  
\$ 1,000.00 soit accordé à l'Association Spor-  
tative de l'Abord-à-Plouffe.

ADOPTE

---

Résolution no. 207

octroi  
\$150.00  
Loisirs  
St-Norbert.

IL EST PROPOSE PAR: M. Alexandre Bourdages,  
APPUYE PAR: M. Gaston Marleau

et résolu à l'unanimité qu'un octroi de \$ 150.00  
soit accordé aux Loisirs de St-Norbert.

ADOPTE

---

Résolution no. 208

acceptation  
compte  
de Prévost  
ET Trudeau  
pour hono-  
raires pro-  
fessionnel

IL EST PROPOSE PAR: M. Guy l'Espérance,  
APPUYE PAR: M. Paul Sauriol,

et résolu à l'unanimité que le compte en date du  
2 mai 1961 pour honoraires professionnels et dé-  
boursés de Mes Prévost & Trudeau établissant une  
balance de \$ 17,996.14 pour la loi constituant en  
Corporation la Cité de Chomedey soit accepté tel  
que soumis, payable à raison de \$ 7,996.14,  
immédiatement et la balance de \$ 10,000.00 le  
20 juin 1962.

ADOPTE

---

Résolution no. 209

ajournement

IL EST PROPOSE PAR: M. Rolland Sauriol,  
APPUYE PAR: M. Albini Plouffe

et résolu à l'unanimité qu'en conformité avec  
les articles 345 et 353 de la loi des cités et  
villes, la séance régulière du 19 juin 1961 soit  
ajournée au 20 juin 1961, soit de nouveau ajour-  
née au 4 juillet 1961 à 8 heures du soir à l'é-  
cole Leblanc, quartier Saint-Martin dans les  
limites de la municipalité, cet autre endroit  
étant fixé jusqu'à nouvel ordre pour la tenue  
des séances du conseil et que le greffier soit



Résolution no. 209 (suite)


requis de placer ou de faire placer des affiches française et anglaise, à cet effet, à la porte de la salle Val-Martin, angle des boulevards Notre-Dame et Laval, avant 2 heures de l'après-midi, mardi le 4 juillet 1961 pour faire connaître aux intéressés l'endroit de la séance d'ajournement du conseil municipal.

ADOPTE

---

A 7:10 hres P.M., M. le Maire, Me J.-Noel Lavoie, ajourne l'assemblée.

---

  
MAIRE

  
GREFFIER

---

---



PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE CHOMEDEY

COMTE DE LAVAL

Assemblée  
d'ajournement  
4 juillet  
1961.

Procès-verbal de l'assemblée d'ajournement du conseil municipal de la Cité de Chomedey tenue mardi le 4 juillet 1961 à 8:20 hres P.M. à l'école Leblanc 1595 rue du Couvent, quartier Saint-Martin et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, Me Jean-Noel Lavoie et Messieurs les Echevins:

Emile Demers,	Benoit Gravel,	Lorne Bernard,
Albert Lavoie,	Claude Collin,	Gaston Marleau
Fernand Vary,	Raymond Fortin,	J.G. Tétreault,
Albini Plouffe,	Adolphe Ouimet,	Albert Gagnon
Bona Major,	Alex. Bourdages,	Guy l'Espérance,
		M.F. Mooney,

formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie.

Sont absents de leurs sièges: Messieurs les Echevins:

Albert Pagé,  
Paul Sauriol,  
Rolland Sauriol,  
Louis Jarry.

Sont aussi présents:

M. Gaston Chapleau, Greffier,  
M. G.A. Lacouture, Trésorier.  
M. Adolphe Prévost, Aviseur-  
Légal.

---

Son Honneur le Maire ouvre la séance par la prière habituelle.

---

A 8:30 hres P.M. M. l'échevin Louis Jarry prend son siège.

---

IL EST PROPOSE PAR: M. Louis Jarry  
APPUYE PAR:

résolution  
annulée.  
pas de  
secondeur.

que le nouveau trésorier de la Cité de Chomedey, et que le Chef de Police, M. R. Dion, ainsi que tous les autres nouveaux employés de la Cité de Chomedey qui n'étaient pas à l'emploi de l'une ou l'autre des Corporations formant aujourd'hui la Cité de Chomedey produisent leurs qualifications comprenant degré d'instruction, diplômes, expérience et que le Greffier les place dans les

archives de la Cité avec permission pour tous les intéressés d'en prendre connaissance.

La proposition n'étant pas appuyée par aucun membre du conseil, elle tombe d'elle-même.

---



L'item no. 12 est mis en suspens.

Résolution no. 210

IL EST PROPOSE PAR: M. Guy l'Espérance,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin,

rémunération  
accordée  
à Me Danse-  
reau ancien  
juge municipi-  
pal de la  
cité de St-  
Martin.

et résolu à l'unanimité que Me Jacques Dansereau ci-devant juge municipal de la Cité de St-Martin soit rémunéré sur la base de la résolution antérieure jusqu'au premier juin 1961 et que Me Maurice Sauvé, ci-devant juge municipal de la ville de l'Abord-à-Plouffe soit rémunéré sur la base de la résolution antérieure également jusqu'au premier juin 1961.

ADOPTE

AVIS DE MOTION - no.211

AVIS DE  
MOTION

travaux  
sur la 16e  
rue.

Monsieur l'échevin J.G. Tétreault donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale un règlement pourvoyant à des travaux d'égouts et d'aqueduc sur la 16ième rue (lot 66-246) et sur les lots 66-266-7-8, 66-573, 66-628, 66-574 et 66-575 et à un emprunt pour ces fins.

AVIS DE  
MOTION

travaux  
sur la 16e  
rue.

AVIS DE MOTION - no. 212

Monsieur l'échevin Bona Major donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale un règlement pourvoyant à des travaux de pavage et trottoirs sur la 16e rue (lot 66-246) et sur les lots 66-266-7-8, 66-573, 66-628, 66-574 et 66-575 et à un emprunt pour ces fins.

Résolution no. 213

subdivision  
lot 66.

CONSIDERANT que le plan de subdivision d'une partie du lot 66 et du lot 66-650 préparé par M. Marcel Huot, a.g. le 19 juin 1961 est conforme aux exigences du règlement no. 101 de la Cité de Saint-Martin,

IL EST PROPOSE PAR: M. J.G. Tétreault,  
APPUYE PAR: M. Bona Major,

et résolu à l'unanimité:

1° que les lots 66-471 à 66-475 incl. 66-488 à 66-490 incl. 66-543 à 66-550 incl et 66-571 soient annulés avec le consentement écrit des propriétaires intéressés,

2° que le plan portant le no. 5847 A- préparé par M. Marcel Huot a.g. le 19 juin 1961 et montrant la subdivision d'une partie du lot 66 et du lot 66-650 soit les lots 66-733 à 66-774 incl, et les lots 66-650-1 à 66-650-5 incl. soit accepté tel que soumis à la condition:



Résolution no. 213 (suite)

- a) que ledit plan soit déposé pour enregistrement dans les 3 mois de cette date.
- b) que les lots portant les nos. 66-748, 66-749, 66-384, 66-440, 66-441, 66-442, 66-443, 66-453, 66-462 et 66-772 soient dans les 6 mois de cette date, cédés à la cité libres de toutes charges et hypothèques, pour la somme de \$ 1.00.

partie  
lot 66

- c) qu'une somme égale à 5% de la valeur du terrain subdivisé tel que montré au rôle d'évaluation en vigueur soit payée au fonds des parcs et terrains de jeux de la cité,

3° que Son Honneur le Maire ou le Maire-suppléant et le greffier, soient et, par la présente, sont autorisés à signer, pour et au nom de la cité, un contrat notarié à cet effet, ledit contrat devant être aux frais du cédant.

4° que demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales en vertu de l'article 7 du chapitre 242 S.R.Q. 1941 pour que la Corporation Municipale de la Cité de Chomedey soit autorisée à ouvrir et à maintenir ou à laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50' mesure anglaise, les rues indiquées au plan préparé par M. Huot, a.g. en date du 19 juin 1961 et décrites comme lots portant les nos. 66-748 et 66-749 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Martin, Cité de Chomedey.

ADOPTE

---

Avant le vote de la résolution suivante, M. l'échevin Louis Jarry, quitte son siège.

---

Résolution no. 214

subd.  
lot 73

CONSIDERANT que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 73 préparé par Messieurs Lemay et Laferrière le 27 juin 1961 est conforme aux exigences du règlement 101 de la Cité de Saint-Martin,

IL EST PROPOSE PAR: M. Lorne Bernard,  
APPUYE PAR: M. Guy l'Espérance

et résolu à l'unanimité:

1° que ledit plan montrant la subdivision du lot 73 soit les lots 73-374, 73-299-2, 73-375, 73-317, 73-287, 73-300, 73-448 à 73-482 incl. soit accepté tel que soumis à la condition:

- a) que ledit plan soit déposé pour enregistrement dans les 3 mois de cette date.





Résolution no. 214 (suite)

c  
lot 73

b) que les lots portant les nos: 73-286, 73-287, 73-465, 73-466 73-456, 73-457, 73-480 et la partie du lot 73 étant situés sur le trajet du boul. Notre-Dame soient, dans les 6 mois de cette date, cédés à la cité libres de toutes charges et hypothèques pour la somme de \$ 1.00.

c) qu'une somme égale à 5% de la valeur du terrain subdivisé tel que montré au rôle d'évaluation en vigueur soit versée au fonds des parcs et terrains de jeux de la municipalité.

2° que Son Honneur le Maire ou le Maire-suppléant et le greffier soient et, par la présente, sont autorisés à signer, pour et au nom de la cité, un contrat notarié à cet effet, ledit contrat devant être aux frais du cédant.

3° que demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales en vertu de l'article 7 du chapitre 242 S.R.Q. 1941 pour que Corporation Municipale de la Cité de Chomedey soit autorisée à ouvrir et maintenir ou à laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50' mesure anglaise, la rue indiquée au plan de MM. Lemay & Laferrrière préparé le 27 juin 1961 et décrite comme lots portant les nos: 73-465 et 73-466 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Martin, Cité de Chomedey.

ADOPTE

---

Après l'adoption de la résolution no. 214, M. l'échevin Louis Jarry, reprend son siège.

---

Résolution no. 215

CONSIDERANT que le conseil municipal a accepté par sa résolution no. 62 du 18 avril 1961 un plan préparé par M. Marcel Huot, a.g. le 14 avril 1961 montrant la subdivision d'une partie des lots nos. 30, 40 et 46-1 et vu les changements apportés audit plan quant à l'identification de certains lots.

IL EST PROPOSE PAR: M. Albini Plouffe,  
APPUYE PAR: M. Bona Major,

et résolu à l'Unanimité:

subd.  
lots 30,  
40 et 46-1

que ledit plan no. 5950 préparé par M. Marcel Huot, le 14 avril 1961 et révisé le 9 mai 1961 et montrant la subdivision d'une partie des lots 30, 40 et 46-1 soit accepté aux conditions énumérées dans la résolution no. 62 du 18 avril 1961 et à la condition que le lot 40-444 soit, dans les 6 mois de cette date cédé à la cité libre de toutes charge et hypothèque pour fin de passage public pour la valeur nominale de \$ 1.00 et que Son Honneur le Maire ou le Maire-suppléant et le greffier soient et par la présente, sont autorisés à signer, pour et au nom de la cité, un contrat à cet effet, ledit contrat devant être aux frais du cédant.

ADOPTE

---



AVIS DE  
MOTION

RAMONAGE CHE-  
MINES

location  
pour la saison  
d'été d'une  
partie du lot  
349.

location d'une  
partie du lot  
580

AVIS DE MOTION

amendant le  
régl. 95 de  
la ville de  
l'A. à P.

AVIS DE MOTION - no. 216

Monsieur l'échevin M.F. Mooney donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement concernant le ramonage des cheminées dans le territoire de la municipalité.

Résolution no. 217

CONSIDERANT l'absence de terrains appartenant à la municipalité et disponibles pour des parcs et terrains de jeux dans le quartier Renaud et vu l'offre des propriétaires du lot 349.

IL EST PROPOSE PAR: M. Raymond Fortin,  
APPUYE PAR: M. Emile Demers,

et résolu à l'unanimité que la Cité de Chomedey loue pour la somme de \$ 1.00 pour toute la saison d'été 1961 une partie du lot 349, mesurant 300 pieds de largeur par 300 pieds de profondeur et situé en arrière d'un hangar existant sur le lot 349 et propriété de monsieur Edouard Labelle, la cité acceptant de s'assurer pour responsabilité publique, pour les accidents pouvant survenir sur ledit terrain durant la période de location.

ADOPTE

Résolution no. 218

IL EST PROPOSE PAR: M. Emile Demers,  
APPUYE PAR: M. Adolphe Ouimet,

et résolu à l'unanimité que la Cité de Chomedey accepte l'offre de M. R. Pich et de M. J. Hason en date du 3 juillet 1961 pour la location d'une partie du lot 580 ayant front sur le rang du Petit Bois pour être employée comme parc et terrain de jeux pour une période indéterminée pour un loyer de \$ 1.00 par année à la condition que les propriétaires soient tenus indemnes pour tout accident pouvant survenir sur ledit terrain causé par l'usage de la cité ou de ses contribuables, ce bail devant se terminer à l'option de l'une ou l'autre des parties intéressées sur avis écrit de dix jours.

ADOPTE

AVIS DE MOTION no. 219

Monsieur l'échevin Guy l'Espérance donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente, du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement amendant le règlement no. 95 de la ville de l'Abord-à-Plouffe pour corriger le montant total du coût des travaux et pourvoyant à un emprunt devant combler la différence entre le coût réel des travaux et la somme empruntée.



Résolution no. 220

CONSIDERANT la lettre reçue du département du Procureur de la Province de Québec en date du 6 juin 1961 et vu les amendes perçues en vertu de la loi des Véhicules Automobiles et du Code Criminel par la Cour Municipale de la ville de l'Abord-à-Plouffe durant les années 1958, 1959 et 1960 et s'élevant à \$ 8,672.50 et vu les dispositions de l'article 4-D et 6 de l'arrêté en Conseil no. 1459 du 10 mai 1946,

IL EST PROPOSE PAR: M. Guy l'Espérance,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin,

montant versé à l'Hon. Ministre des finances pour amendes perçues par la ville en 1958, 59 et 60.

et résolu à l'unanimité que le trésorier soit autorisé à verser à l'Honorable Ministre des Finances de la Province de Québec une somme de \$ 8,672.50 représentant les amendes perçues par la Ville de l'Abord-à-Plouffe durant les années 1958, 1959 et 1960 en vertu du Code Criminel et de la loi des véhicules automobiles.

ADOPTE

Résolution no. 221

IL EST PROPOSE PAR: M. Fernand Vary,  
APPUYE PAR: M. Alexandre Bourdages

et résolu à l'unanimité:

1<sup>o</sup> que les comptes à payer par le fonds de capital et s'élevant à:

comptes à payer.

\$	1,975.22	pour le règlement no. 136
	20,467.61	pour le règlement no. 153
	24,682.69	pour le règlement no. 156
	42,677.16	pour le règlement no. 160
	4,121.55	pour le règlement no. 166
	13,782.10	pour le règlement no. 173
	22,123.15	pour le règlement no. 177
	110.00	pour le règlement no. 178
	27.42	pour le règlement no. 184
	9.00	pour le règlement no. 193

les susdits règlements ayant tous été adoptés par la ville de l'Abord-à-Plouffe.

\$ 7,479.83 pour le règlement 23 de la ville de Renaud.

soient acceptés et payés tel que soumis.

2<sup>o</sup> que les échéances du 1er juillet 1961 pour le service de la dette obligataire de la ville de l'Abord-à-Plouffe s'élevant à \$ 1,665.00 pour le règlement no. 27 et \$ 4,046.50 pour le règlement no. 2 de la ville de l'Abord-à-Plouffe soient acceptées et payés tel que soumises.

ADOPTE



AVIS DE  
MOTION

commerces  
ambulants

AVIS DE MOTION - no. 222

Monsieur l'échevin Lorne Bernard donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du Conseil Municipal, régulière ou spéciale, un règlement régissant les commerces ambulants.

AVIS DE  
MOTION

colpor-  
teurs.

AVIS DE MOTION - no. 223

Monsieur l'échevin Benoit Gravel donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement concernant les colporteurs.

AVIS DE  
MOTION

commis-  
sion d'ur-  
banisme.

AVIS DE MOTION - no. 224

Monsieur l'échevin Albert Gagnon donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement concernant la création d'une commission d'urbanisme.

AVIS DE  
MOTION

travaux  
lots  
23, 26, 27

AVIS DE MOTION - no. 225

Monsieur l'échevin Alexandre Bourdages donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à des travaux d'égoûts et d'aqueduc dans la partie nord des lots nos. 23, 26 et 27, quartier L'Abord-à-Plouffe et à un emprunt pour cette fin.

Résolution no. 226

IL EST PROPOSE PAR: M. Alexandre Bourdages,  
APPUYE PAR: M. Benoit Gravel,

adoption:  
rapports  
assemblée  
électeurs  
pour régi.  
C-10, C-9,  
C-19

et résolu à l'unanimité que les rapports des assemblées des électeurs tenues les 20, 21 et 28 juin 1961 sous l'autorité des règlements C-10, C-9 et C-19 soient acceptés tel que soumis et que lesdits règlements soient soumis à l'approbation du Ministère des Affaires Municipales et de la Commission Municipale de Québec.

ADOPTE



Résolution no. 227

CONSIDERANT la récente nomination d'un nouveau trésorier de la Cité en la personne de M. Guy A. Lacouture,

IL EST PROPOSE PAR: M. M.F. Mooney,  
APPUYE PAR: M. Lorne Bernard,

et résolu à l'unanimité:

1° que ledit M. Guy A. Lacouture soit autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, de Chomedey, conjointement avec M. le Maire ou le Maire-suppléant les chèques payés, billets et autres effets de banque portés au débit du compte de la Cité.

2° que ledit M. Lacouture soit autorisé à signer seul, pour et au nom de la cité, les retours de banque et à certifier tous les soldes des comptes de banque de la cité.

3° que le trésorier soit autorisé à opérer le transfert du solde du compte général de la ville de l'Abord-à-Plouffe à la banque Provinciale du Canada au compte du fonds général de la Cité de Chomedey à la banque Canadienne Nationale de Saint-Martin.

ADOPTE

---

Résolution no. 228

CONSIDERANT l'avantage pour la cité d'avoir un compte de salaires séparé du fonds général,

IL EST PROPOSE PAR: M. Bona Major,  
APPUYE PAR: M. M.F. Mooney,

et résolu à l'unanimité que le trésorier soit autorisé à ouvrir un compte de banque spéciale de salaires à la banque Canadienne Nationale, quartier Saint-Martin et à y effectuer un transfert hebdomadaire du fonds général pour couvrir la somme totale des chèques de salaire émis par la cité.

ADOPTE

---

AVIS DE MOTION - no. 229

Monsieur l'échevin Albert Gagnon donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement concernant les entrées de garage.

---

Résolution no. 230

CONSIDERANT les transformations opérées à l'Hôtel de ville et vu les modifications à apporter au système téléphonique,

CONSIDERANT l'accroissement du personnel et vu la nécessité de procéder à l'acquisition de pièces d'ameublement et d'équipement pour convenir au besoin du personnel,

autorisation  
M. G.A. La-  
couture à  
signer divers  
effets  
de banque.

autorisation  
à  
ouvrir un  
compte de  
salaires.

AVIS DE  
MOTION

entrées de  
garage.



Résolution no. 230 (suite)

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYE PAR: M. M.F. Mooney,

et résolu à l'unanimité que le greffier et le trésorier soient conjointement autorisés à:

autorisation pour le greffier et le trésorier à faire certains achats urgents.

1<sup>o</sup> faire certains achats urgents pour la bonne administration de l'Hôtel de ville, à savoir:-

un classeur à fiches 8 x 5, gris, no. 9585 L au prix de \$ 152.00,  
3 pupitres Clemco no. 160SL, merisier naturel, au prix unitaire de \$ 128.00  
1 pupitre 36" x 72" merisier naturel au prix de \$ 147.00  
3 clavigraphes électriques de type IBM avec tabulations décimales et chariot de 20" au prix unitaire de \$ 720.00

2<sup>o</sup> à prendre les dispositions pour l'installation par la Cie de Téléphone Bell d'une centrale téléphonique et d'un système d'intercommunication pour l'Hôtel de ville.

ADOPTE

Résolution no. 231

CONSIDERANT la nécessité pour les compagnies d'utilité publique à procéder couramment à des travaux d'installation et de modification dans le territoire de la municipalité,

IL EST PROPOSE PAR: M. Albert Gagnon,  
APPUYE PAR: M. Alexandre Bourdages

et résolu à l'unanimité que:

approbation emplacement conduites téléphoniques ou électriques déjà construites dans les limites de la Cité. pourvu que ce soit fait sous la surveillance du bureau de l'ingénieur

1<sup>o</sup> conformément aux dispositions de la Loi des chemins de fer du Canada ( Statuts révisés du Canada 1952, chapitre 234, art. 318, paragraphe 2), le conseil municipal de la Cité de Chomedey approuve par la présente l'emplacement des conduites téléphoniques ou électriques, tant aériennes que souterraines, de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, de la Commission Hydroélectrique de Québec et de la Shawinigan Water and Power Co., déjà construites dans les limites de cette municipalité et qu'ainsi à ce que lesdites compagnies construisent toute conduite aérienne ou souterraine pourvu que le choix de l'emplacement et des travaux de construction desdites conduites soit fait sous la surveillance du Bureau de l'ingénieur-municipal et que les plans de ces travaux soient soumis au préalable à l'approbation dudit bureau de l'ingénieur-municipal autorisé par la présente à représenter la municipalité en ce qui concerne le côté technique de ces installations ou modifications, relativement audit service d'utilité publique.



Résolution 231 (suite)

2<sup>o</sup> que le conseil municipal autorise également par la présente lesdites compagnies d'utilité publique à émonder les arbres cassés ou existants sur les rues, routes, grandes routes, places et lieux publics de la municipalité lorsque ceux-ci nuiront de quelque façon aux conduites téléphoniques ou électriques existantes ou à être installées, cette émondation devant cependant être faite dans dommages inutiles à la propriété publique ou privée et aux frais et risques de la Compagnie concernée.

ADOPTE

---

Résolution no. 232

IL EST PROPOSE PAR: M. Albini Plouffe,  
APPUYE PAR: M. Gaston Marleau

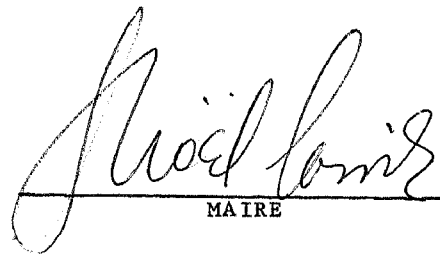
ajournement  
de l'ass.

et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ajournée à mercredi le 5 juillet 1961 à 2:00 hres P.M. à l'endroit ordinaire des séances du conseil.

ADOPTE

---

A 11:55 hres P.M. M. le Maire Me J.-Noel Lavoie, ajourne l'assemblée.

  
MAIRE

  
G. MARLEAU  
GREFFIER

---

---



PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE CHOMEDEY  
COMTE DE LAVAL.

assemblée  
d'ajournement  
5 juillet  
1961.

Procès-verbal de l'assemblée d'ajournement du conseil municipal de la cité de Chomedey tenue mercredi le 5 juillet 1961 à 2:35 hres P.M. à l'école Leblanc, 195 rue du Couvent, quartier Saint-Martin et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie et Messieurs les Echevins:

Albert Lavoie,	Raymond Fortin,
Albini Plouffe,	Adolphe Ouimet,
Bona Major,	Alex. Bourdages,
Claude Collin,	Lorne Bernard,
Rolland Sauriol,	Albert Gagnon.

formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie.

Sont absents de leurs sièges: Messieurs les Echevins:

Emile Demers,  
Fernand Vary,  
Albert Pagé,  
Benoit Gravel,  
Paul Sauriol,  
Gaston Marleau,  
J.G. Tétreault,  
Guy l'Espérance,  
M.F. Mooney,  
Louis Jarry,

Sont aussi présents:

M. Gaston Chapleau,  
Greffier,

M. G.A. Lacouture,  
Trésorier,

Me Adolphe Prévost,  
Aviseur-légal.

---

Son Honneur le Maire ouvre l'assemblée par la prière habituelle.

---

A 2:40 hres P.M. M. l'échevin Fernand Vary prend son siège.

---

A 2:55 hres P.M., M. l'échevin Gaston Marleau prend son siège.

---

Résolution no. 233

adoption  
règlement  
C-20

IL EST PROPOSE PAR: M. Alexandre Bourdages,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin

et résolu à l'unanimité que le règlement C-20 pourvoyant à des travaux d'égoûts et d'aqueduc





Résolution no. 233 (suite)

sur les 5e, 6e, 7e, 8e et 9e rues sur partie des terres 59 et 74 du cadastre de la paroisse de Saint-Martin, quartier l'Abord-à-Plouffe et à un emprunt de \$ 28,900.00 pour ces fins soit adopté et que l'assemblée des électeurs intéressés dans ledit règlement soit fixée à jeudi le 13 juillet 1961 à 7 heures du soir à 1520 rue Principale, quartier Saint-Martin.

ADOPTE

Résolution no. 234

IL EST PROPOSE PAR: M. Bona Major,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin,

et résolu à l'unanimité que le règlement C-36 amendant le règlement 101 de la cité de St-Martin tel qu'amendé par les règlements nos 103, 106, 110, 111, 127, 128, 129, 130, 133 et 135 soit adopté et que l'assemblée des électeurs intéressés dans ledit règlement soit fixée à mardi le 25 juillet 1961 à 7 heures du soir à 1520 rue Principale, quartier Saint-Martin.

adoption  
règl. no. C-36

ADOPTE

Résolution no. 235

IL EST PROPOSE PAR: M. Albert Gagnon,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin,

et résolu à l'unanimité que le règlement C-37 amendant le règlement no. 13 de la ville de St-Martin et qui est demeuré en vigueur ensuite dans la Cité de St-Martin, le susdit règlement no. 13 ayant déjà été amendé par les règlements 18, 20, 30, 36, 51 et 136 soit adopté et que l'assemblée des électeurs intéressés dans ledit règlement soit fixée à mercredi le 26 juillet 1961 à 7 heures du soir à 1520 rue Principale, quartier Saint-Martin.

adoption  
règl. C-37

ADOPTE

A 4:15 hres P.M. M. Le Maire quitte son siège et le conseil élit un autre président de l'assemblée.

Résolution no. 236

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Lorne Bernard,

et résolu à l'unanimité que M. l'échevin Claude Collin préside la présente assemblée en l'absence de Son Honneur le Maire.

M. Claude Collin  
nommé président de  
l'assemblée.

ADOPTE



Résolution no. 237

IL EST PROPOSE PAR: M. Alexandre Bourdages,  
APPUYE PAR: M. Lorne Bernard,

adoption  
regl. C-17

et résolu à l'unanimité que le règlement C-17 pourvoyant à des travaux d'égoûts et d'aqueduc sur partie des lots 30 et 40 ( projet Fernhill) et sur les rues 30-5, 40-272, 40-271, 40-295 et 40-296 et à un emprunt de \$ 169,000.00 pour ces fins soit adopté et que l'assemblée des électeurs intéressés dans ledit règlement soit fixée à mercredi le 12 juillet 1961 à 7 heures du soir à 1520 rue Principale, quartier Saint-Martin.

ADOPTE

---

A 4:45 P.M. M. le Maire reprend son siège de président de l'assemblée et M. l'échevin Claude Collin retourne à son siège d'échevin.

A 4:45 hres P.M. également, M. l'échevin J.G. Tetreault prend son siège .

---

Résolution no. 238

Achat par la Cité des lots 78, 79 et parties des lots 76, 77 et 80 appartenant à Mme Du Tremblay.

ATTENDU que la ville de l'Abord-à-Plouffe a adopté à son assemblée régulière du 13 mars 1961 un règlement portant le no. 159 des règlements de la ville de l'Abord-à-Plouffe, pourvoyant à l'acquisition de terrains étant les lots 78 et 79 et parties des lots 76, 77 et 80 comprises entre le boulevard Lévesque, la limite Ouest du lot 87 et une ligne perpendiculaire à ladite limite ouest du lot 87, et située à une distance de 500' pieds au sud du boulevard Lévesque, cette distance étant calculée au niveau de la limite ouest du lot 87, et pourvoyant à un emprunt de \$ 59,000.00 pour les fins ci-avant mentionnées:

ATTENDU que Monsieur Roland Bigras, expert-évaluateur avait dans un rapport préparé à la demande du conseil de la ville de l'Abord-à-Plouffe, fixé la valeur des lots ci-avant mentionnés à \$ 41,970.00;

ATTENDU que la ville de l'Abord-à-Plouffe a adopté à son assemblée régulière du 13 mars 1961 un règlement portant le no. 191 des règlements de la ville de l'Abord-à-Plouffe, acceptant et approuvant un plan montrant une partie du territoire comprise dans les limites de la ville et sujette à sa juridiction avec indication des lignes homologuées projetées pour fins municipales, et leurs dimensions sur les lots 76, 77 et 80 du cadastre officiel de la paroisse de St-Martin, Comté de Laval;

ATTENDU qu'à la suite de ce règlement no. 191 de la ville de l'Abord-à-Plouffe, Messieurs Prévost & Trudeau ont présenté une requête pour que le plan susdit soit accepté et confirmé et devienne obligatoire pour les propriétaires intéressés et pour toute autre personne,



Résolution no. 238 (suite)

ATTENDU que jugement sur cette requête a été rendu à vérifier le 2 mai 1961, mais que ledit jugement n'a pas encore été signé par le Juge;

ATTENDU que les lots ainsi homologués ont une superficie totale de 17,545 arpents;

ATTENDU que les lots à être expropriés ont une superficie totale de 10.289 arpents;

Achat lots  
Mme Du Tremblay

ATTENDU qu'à la suite de pourparlers survenus entre Me J.-Noel Lavoie, Maire de la Cité de Chomedey et Me Adolphe Prévost, l'un des aviseurs légaux de la Cité et le représentant de la propriétaire desdits lots, Madame Angéline Du Tremblay, cette dernière serait disposée à vendre à la Cité tous les lots à être homologués et tous les lots à être expropriés pour une somme totale de \$ 50,001.00 aux conditions suivantes:

a) que Madame Du Tremblay conserve la jouissance tant qu'elle vivra des lots homologués qui forment parties des lots 76, 77 et 80 et qui sont plus amplement décrits à un plan et à la description technique préparés par Monsieur Maurice Desroches, arpenteur-géomètre, en date du 3 mars 1961;

b) qu'une clôture soit érigée aux frais de la Cité à la ligne de division des lots homologués et des lots à être expropriés, sur une longueur de 767.8' pieds, ainsi qu'à la ligne de division de la partie du lot 76 et partie du lot 63 à la limite ouest des lots homologués sur une longueur de 515' pieds, cette clôture devant avoir une hauteur de 5 pieds.

ATTENDU que l'évaluation municipale des lots ci-avant mentionnés ayant une superficie totale de 27,834 arpents est de \$

ATTENDU que dans son rapport d'expert, Monsieur Roland Bigras, a fixé le prix des lots à être expropriés à \$ 41,-970.00 pour 10,289 arpents, soit un peu plus de \$ 4,000.00 l'arpent;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de féliciter et de remercier Madame Angéline Du Tremblay de sa générosité envers la Cité,

ATTENDU qu'il serait nécessaire de retenir les services du Notaire Pierre Lafontaine pour la préparation des documents notariés de vente et pour les recherches à être faites;

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Fernand Vary,

et résolu à l'unanimité:

QUE Madame Angéline Du Tremblay soit remerciée et félicitée de sa générosité envers la Cité,

QUE la Cité soit autorisée à acquérir de gré à gré, de Madame Angéline Du Tremblay et cela libre de toutes charge, hypothèque et privilège, parties des lots 76, 77, 78, 79 et 80 plus amplement décrits à un plan et à une description technique préparés par Monsieur Maurice Desroches, arpenteur-géomètre, en date du 3 mars 1961, et portant le no. C-1717 du répertoire dudit Maurice Desroches, pour la somme de \$ 50,001.00 soit \$ 50,000.00 pour les terrains mentionnés au règlement 159 de la ville de l'Abord-à-Plouffe et \$ 1.00 pour les terrains mentionnés au règlement 191 de la ville de l'Abord-à-Plouffe et aux conditions suivantes:



Résolution no. 238 (suite)

a) que Madame Angéline DuTremblay ait la jouissance pleine et entière sa vie durant des parties des lots 76, 77 et 80 du cadastre officiel de la Paroisse de St-Martin, décrits au plan susdit de Monsieur Maurice Desroches comme terrains à être homologués:

b) que la cité clôture à ses frais, avec une clôture d'une hauteur de cinq (5) pieds la ligne nord et la ligne ouest dudit terrain pour 767.8' pieds dans la ligne nord et pour 515' pieds dans la ligne ouest;

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à la vente ci-avant mentionnée;

Que Me Pierre Lafontaine, notaire, soit autorisé à préparer tous les documents utiles et nécessaires à cette vente, et à faire à ce sujet toutes les recherches utiles et nécessaires.

Que les impositions foncières sur les immeubles ainsi acquis par la Cité soient payables par le nu-propriétaire,

Il est aussi résolu à l'unanimité sur la même proposition qu'offre soit faite à Mme Angéline DuTremblay de nommer le parc que la Cité entend établir à cet endroit " Parc DuTremblay".

ADOPTE

---

Résolution no. 239

ATTENDU que la Loi constituant en corporation la Cité de Chomedey est entrée en vigueur le 1er avril 1961,

ATTENDU que la Cité de Chomedey résultant de la fusion de la ville de l'Abord-à-Plouffe, de la Cité de St-Martin et de la ville de Renaud est l'une des plus récentes Cités de la Province de Québec, si non la plus récente,

ATTENDU qu'il y a lieu et qu'il est avantageux pour la Cité et ses contribuables de faire connaître la Cité de Chomedey,

ATTENDU qu'il y a lieu en conséquence de décréter et d'organiser une série de fêtes publiques dans la Cité de Chomedey, entre le 15 septembre et le 15 octobre 1961, de manière à mieux faire connaître entre eux les citoyens autrefois de la ville de l'Abord-à-ville, de la ville de Renaud et de la Cité de St-Martin qui forment maintenant une seule corporation municipale.

ATTENDU qu'aux termes de l'article 26A de la Loi des Cités et villes la Cité de Chomedey peut fonder et maintenir des organismes d'initiative industrielle, commerciale ou touristique ou aider à leur fondation et à leur maintien.

fêtes organisées dans la Cité du 15 sept. au 15 octobre 1961.



Résolution no. 239 (suite)

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYE PAR: M. Bona Major

et résolu unanimement ce qui suit:-

Entre le 15 septembre et le 15 octobre 1961, il y aura dans la Cité une série de fêtes publiques pour marquer la naissance de la Cité de Chomedey, pour permettre à ses citoyens de mieux se connaître et pour aussi faire connaître la Cité de Chomedey à la population de toute la Province de Québec et du Canada.

Un organisme d'initiative industrielle, commerciale et touristique est fondé dans la Cité de Chomedey pour les fins de l'organisation des fêtes publiques susdites,

Ledit organisme est constitué de MM. Bruno Vincent, Sam Landsman, J.A. Moulin, G.H. Kavanagh, J.H. Brien, lesquels sont respectueusement priés d'accepter cette charge dans l'intérêt de la Cité.

fêtes organisées dans la Cité et formation d'un comité d'initiative industrielle commerciale et touristique pour fins de l'organisation des fêtes susdites.

Le Trésorier de la Cité est autorisé à ouvrir un compte de banque spécial au nom de la Cité de Chomedey dans lequel il déposera les contributions que la Cité recevra pour faciliter l'organisation des fêtes publiques susdites.

Le Maire et le trésorier de la Cité sont autorisés à souscrire des chèques sur le susdit compte de banque spécial mais une résolution du Conseil de la Cité devra toujours autoriser les susdits chèques.

L'Organisme d'initiative industrielle, commerciale et touristique ci-avant mentionné devra le plus tôt possible faire rapport au conseil sur le programme qu'il suggère pour les susdites fêtes publiques en consultant au préalable les diverses organisations sociales, culturelles, sportives etc. de la Cité,

Le travail des membres de cet organisme sera consenti bénévolement en rapport avec l'organisation des fêtes publiques susdites,

Le Conseil de la Cité de Chomedey décidera par résolution du programme définitif des fêtes publiques susdites après avoir eu un rapport de l'organisme ci-avant constitué,

Tous les autres détails seront réglés par résolution du conseil au besoin.

ADOPTE

---

Résolution no. 240

VU la résolution 239 et la nécessité pour la Cité d'avoir une publicité adéquate pour les fêtes susdites,

IL EST PROPOSE PAR: M. Fernand Vary,  
APPUYE PAR: M. Alexandre Bourdages

M.A. Hurtubise nommé directeur de la publicité et secrétaire de l'Organisme d'initiative.

et résolu à l'unanimité de nommer M. Alexandre Hurtubise comme directeur de la publicité de la Cité avec traitement de \$ 125.00 par semaine plus \$ 25.00 par semaine pour dépenses de voyage cela à compter du 5 juillet 1961 jusqu'au 1er novembre 1961, M. Hurtubise devant également agir sans traitement supplémentaire comme secrétaire de l'Organisme constitué par la résolution no. 239 et M. Hurtubise d'ici le 1er novembre 1961 devant consacrer tout son temps au service de la Cité, avec bureau à l'Hôtel de Ville.

ADOPTE



A 5:45 hres P.M. M. l'échevin Fernand Vary quitte son siège.

---

Résolution no. 241

IL EST PROPOSE PAR: M. Albert Gagnon,  
APPUYE PAR: M. J.G. Tétreault

acceptation  
mutations  
de propriétés.

et résolu à l'unanimité que les mutations de propriétés dans le quartier L'Abord-à-Plouffe du 1er au 30 avril 1961 et du 5 juillet 1961 telles que préparées par la division d'enregistrement de Laval soient acceptées telles que soumises et que le greffier soit autorisé à les insérer aux rôles d'évaluation et de perception en vigueur.

ADOPTE

---

Résolution no. 242

CONSIDERANT que la municipalité a adopté un règlement concernant l'administration de l'aqueduc et décrétant l'installation de compteurs d'eau dans les édifices commerciaux,

IL EST PROPOSE PAR: M. Bona Major,  
APPUYE PAR: M. Albin Plouffe,

autorisation  
Ing. mun. à  
faire l'acqui-  
sition de  
compteurs d'eau

et résolu à l'unanimité que l'ingénieur-municipal soit autorisé à procéder à l'acquisition de compteurs d'eau pour compléter les installations de tels compteurs dans tous les édifices commerciaux de la municipalité.

ADOPTE

---

Résolution no. 243

IL EST PROPOSE PAR: M. Bona Major,  
APPUYE PAR: M. Alexandre Bourdages

autorisation  
Mes Prévost  
& Trudeau à  
préparer  
divers règle-  
ments.

et résolu à l'unanimité que Mes Prévost & Trudeau soient autorisés à préparer les règlements suivants:

1° un règlement d'emprunt pour travaux d'égoûts, sanitaires et pluviaux, et d'aqueduc sur la 85e avenue sud, la place de la 85e avenue sud, la 98e avenue sud, l'avenue Montcalm, la 10e rue sud et la 16e rue centre dans le quartier St-Martin.

2° les règlements nos C-36 et C-37

3° Des règlements d'emprunt pour travaux d'égoûts et d'aqueduc et de pavage et trottoirs sur partie du lot 66 dans le projet Norca Development.

4° Des règlements concernant respectivement les commerces ambulants, les colporteurs, le ramonage des cheminées et les entrées de garage dans le territoire de la municipalité,



Résolution no. 243 (suite)

5° un règlement d'emprunt pour travaux d'égouts et d'aqueduc dans la partie nord des lots 23, 26 et 27 ( projet Century) quartier l'Abord-à-Plouffe.

ADOPTÉ

Résolution no. 244

IL EST PROPOSE PAR: M. Alexandre Bourdages  
APPUYE PAR: M. Gaston Marleau

et résolu à l'unanimité de ne pas donner suite à la résolution no. 179, étant donné qu'un permis a maintenant été accordé à M. Marcel Charron qui avait droit de l'obtenir au terme de l'article 414 du règlement 96 de la ville de l'Abord-à-Plouffe.

cessation  
procédures  
contre M.  
Charron.

ADOPTÉ

Résolution no. 245

VU la résolution 178,

VU le fait que M. Maurice Marleau s'est depuis conformé aux règlements municipaux avant même que le rapport de l'inspecteur des bâtiments soit remis à l'aviseur légal de la Cité.

aucune  
procédure  
n'est inten-  
tée contre  
Maurice Mar-  
leau.

ATTENDU qu'il n'y a plus lieu de donner suite à la résolution no. 178,

IL EST PROPOSE PAR: M. Adolphe Ouimet,  
APPUYE PAR: M. Bona Major,

et résolu à l'unanimité que Me Adolphe Prévost soit autorisé à fermer son dossier et à n'intenter aucune procédure contre Monsieur Maurice Marleau, les règlements municipaux quant à lui étant respectés.

ADOPTÉ

Résolution no. 246

IL EST PROPOSE PAR: M. Albert Gagnon,  
APPUYE PAR: M. Bona Major,

et résolu à l'unanimité de reviser la résolution no. 135 et d'autoriser les aviseurs légaux de la Cité de Représenter à la Commission des Relations Ouvrières de la Province de Québec, que la Cité de Chomedey n'a pas d'objection à ce que la Fraternité des Policiers de la Cité de Chomedey soit certifiée agent négociateur, à condition que le groupe suivant seulement de salariés soit représenté par ladite Fraternité, savoir:-

autorisation  
aviseurs-  
légaux à  
représenter  
la cité à  
la Commission  
des Relations  
ouvrières de  
la province  
de Québec.

Tous les membres du corps de police de la Cité de Chomedey, à l'exception du chef, de l'assistant-chef, des lieutenants ( tant et aussi longtemps que des capitaines ne seront pas nommés par la Cité) et des personnes automatiquement exclues par la Loi et à l'exception aussi des employés, préposés à la protection des piétons aux traverses achalandées, qui ne sont pas des constables dûment assermentés.

ADOPTÉ



Résolution no. 247

CONSIDERANT les dispositions de la résolution no. 177 du 15 juin 1961 et vu la rémunération antérieure du greffier de la Cour Municipale alors qu'il était au service de la ville de l'Abord-à-Plouffe,

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Albini Plouffe

rémuné- et résolu à l'unanimité que nonobstant les dis-  
ration positions de ladite résolution no. 177, la rému-  
du greff- nération horaire du greffier de la cour municipa-  
fier de le soit fixée à \$ 2.00  
la Cour  
Municipale.

ADOPTE

---

Résolution no. 248

IL EST PROPOSE PAR: M. Bona Major,  
APPUYE PAR: M. Rolland Sauriol,

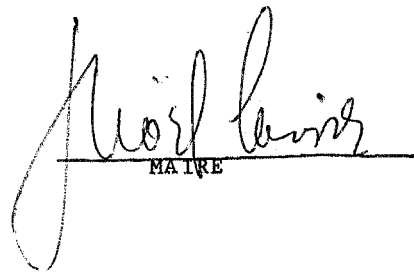
ajour- et résolu à l'unanimité que la présente assemblée  
nement soit ajournée à lundi le 10 juillet 1961 à 8:00  
de l'ass. heures du soir.

ADOPTE

---

A 6:30 hres P.M. Son Honneur le Maire, Me J.-  
Noel Lavoie, ajourne l'assemblée.

---

  
MAIRE

  
Greffier

---

---





PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE CHOMEDEY  
COMTE DE LAVAL.

assemblée  
d'ajournement  
du 10 juillet  
1961.

Procès-verbal de l'assemblée d'ajournement du conseil municipal de la Cité de Chomedey, tenue lundi le 10 juillet 1961 à 8:25 hres P.M. à l'école Leblanc, 1595 rue du Couvent, quartier Saint-Martin à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie et Messieurs les Echevins:

Emile Demers,  
Fernand Vary,  
Albini Plouffe,  
Bona Major,  
Benoit Gravel,  
Claude Collin,  
Raymond Fortin,

Adolphe Ouimet,  
Alex. Bourdages,  
Lorne Bernard,  
Gaston Marleau,  
J.G. Tétreault,  
Albert Gagnon,  
Guy l'Espérance,  
M.F. Mooney,

formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie.

Sont absents de leurs sièges, Messieurs les Echevins:

Albert Lavoie  
Albert Pagé,  
Paul Sauriol,  
Rolland Sauriol,  
Louis Jarry,

Sont aussi présents: M. Gaston Chapleau, greffier,  
M. G.A. Lacouture, trésorier  
Me Adolphe Prévost, Aviseur-légal.

Résolution no. 249

IL EST PROPOSE PAR: M.J.G. Tétreault,  
APPUYE PAR: M.Guy l'Espérance,

et résolu à l'unanimité:

contrat  
travaux  
égoûts  
accordé  
à A. Billet  
Ltée.

1° que le contrat pour travaux d'égoûts sanitaire et pluvial et d'aqueduc à être exécutés sous l'autorité du règlement C-4 soit accordé à la cie A. Billet Ltée, deuxième plus bas soumissionnaire parmi dix soumissionnaires, suivant les prix unitaires de leur soumission en date du 10 juillet 1961 et s'élevant à \$ 190,215.75, ledit contrat demeurant sujet à l'approbation du règlement concerné par toutes les autorités prévues par la loi et le tout faisant suite et conformément à la demande de soumissions autorisée par la résolution 204 et suivant les plans, devis, cahiers des charges, estimations et cédules préparés par les Ingénieurs de la cité,

2° que Son Honneur le Maire ou le Maire suppléant et le greffier soient et, par la présente, sont autorisés à signer, pour et au nom de la cité, un contrat à cet effet, ledit contrat devant être aux frais du soumissionnaire bénéficiant du contrat présentement accordé.

ADOPTE

A 8:40 hres P.M. M. l'échevin Rolland Sauriol prend son siège.



Résolution no. 250

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Lorne Bernard

contrat  
pour tra-  
vaux à  
être exé-  
cutés sous  
l'autorité  
du règle-  
ment C-19  
accordé  
à Spino  
Const.

et résolu à l'unanimité que le contrat pour travaux d'égoûts sanitaire et pluvial et d'aqueduc à être exécutés sous l'autorité du règlement C-19 soit accordé à la Cie Spino Construction Co. Ltd. étant le plus bas soumissionnaire, suivant les prix unitaires de leur soumission en date du 10 juillet 1961 et s'élevant à \$ 31,247.50, ledit contrat demeurant sujet à l'approbation du règlement concerné par toutes les autorités prévues par la loi, le tout faisant suite et conformément à la demande de soumissions autorisée par la résolution 204 et suivant les plans, devis, cahiers des charges, estimations et cédules préparés par les Ingénieurs de la cité,

2° que Son Honneur le Maire ou le Maire-supplément et le greffier soient et, par la présente, sont autorisés à signer, pour et au nom de la cité, un contrat à cet effet, ledit contrat devant être aux frais du soumissionnaire bénéficiant du contrat présentement accordé.

ADOPTE

Résolution no. 251

organisa-  
tion con-  
cours  
d'architec-  
ture

CONSIDERANT les dispositions des résolutions nos. 164 et 239 de la cité retenant les services d'un urbaniste-conseil pour la préparation d'un plan directeur et créant un organisme d'initiative industrielle, commerciale et touristique pour l'organisation des fêtes publiques à être tenues dans la cité du 15 septembre au 15 octobre 1961,

autorisat-  
ion à  
M. Jean  
Ouellet  
à préparer  
un programme  
à cet effet.

CONSIDERANT d'autre part la nécessité pour la municipalité de loger ses services administratifs dans les locaux adéquats et vu l'opportunité et l'avantage pour la cité d'ériger un Hôtel-de-ville qui convienne à l'ampleur du développement prévu et qui soit un apport esthétique susceptible d'embellir et de rehausser le caractère extérieur de la cité.

CONSIDERANT enfin l'avantage pour la municipalité de réquérir en cette instance les services du meilleur architecte possible, et vu la possibilité d'organiser à cet effet un concours d'architecture conformément aux exigences des règlements de l'Association des Architectes de la Province de Québec,

IL EST PROPOSE PAR: M. Albert Gagnon,  
APPUYE PAR: M. M.F. Mooney

et résolu à l'unanimité:

1° que M. Jean Ouellet, architecte en chef au bureau de l'Urbaniste-conseil de la cité soit autorisé à préparer un programme approprié en



Résolution no. 251 (suite)

vue d'un concours d'architecture sur invitation suivant la formule "B" des règlements de l'Association des Architectes de la Province de Québec en matière de concours architecturaux, ledit programme devant être sommaire et ne devant pas être nécessairement le programme qui sera éventuellement suivi pour l'érection du futur Hôtel-de-ville de la cité, l'intention de la cité dans l'organisation de ce concours, étant d'abord et uniquement de se prévaloir des services de l'architecte qui se sera montré le plus compétent en se méritant le premier prix dudit concours,

2° que ledit M. Jean Ouellet soit également autorisé, pour et au nom de la cité, à entreprendre les pourparlers nécessaires avec l'Association des Architectes de la Province de Québec pour l'organisation d'un tel concours d'architecture après que le programme susdit aura été approuvé par le conseil de la Cité, et à prendre les dispositions nécessaires pour que ledit concours puisse être primé durant la période de fêtes publiques susdites,

3° que les honoraires de M. J. Ouellet pour ce travail soient suivant le tarif horaire établi par l'Association des Architectes de la Province de Québec.

ADOPTE

Résolution no. 252

VU la résolution 238,

VU le fait que la susdite résolution a été communiquée à Mme Angéline Du Tremblay par les procureurs de la Cité et que celle-ci est disposée à accepter tous les termes de cette résolution et de vendre les immeubles y mentionnés à la Cité, aux prix y mentionnés et à signer un écrit s'engageant à tout cela, à condition que la Cité construise à ses frais une clôture d'environ soixante-quinze (75) pieds de long en bordure du Boulevard Lévesque, sur le lot 64, depuis la ligne séparative du lot 64 d'avec le lot 76 jusqu'au Chemin utilisé actuellement par Mme DuTremblay sur le lot 64.

amendement de la résolution 238 en ce qui concernant l'achat de lots appartenant à Mme DuTremblay.

ATTENDU que vu les prix mentionnés à la résolution 238, il y a lieu d'accéder à cette demande de Mme DuTremblay.

ATTENDU qu'il y a lieu d'amender la résolution 238 en conséquence.

IL EST PROPOSE PAR: M. Guy l'Espérance,  
APPUYE PAR: M. Bona Major

et résolu à l'unanimité d'amender la résolution no. 238 pour y ajouter après l'item B l'item C ainsi rédigé:-

C- Que la Cité clôture à ses frais également avec une clôture d'une hauteur de cinq pieds, le lot 64 en bordure du boulevard Lévesque sur une distance d'environ soixante-quinze (75) pieds du lot 76 jusqu'au chemin actuellement utilisé par Mme DuTremblay, cette clôture devant être construite sur le terrain de Mme Angéline DuTremblay immédiatement au sud du boulevard Lévesque.

ADOPTE

Résolution no. 253

IL EST PROPOSE PAR: M. Adolphe Ouimet,  
APPUYE PAR: M. J.G. Tétreault

et résolu à l'unanimité:



Résolution no. 253 (suite)

auto-  
risation  
pour le  
trésorier  
et l'as-  
sistant-  
trésorier  
à signer  
certains  
effets  
de banques.

1° que le trésorier et l'assistant-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la cité de Chomedey, conjointement avec le Maire ou le Maire-suppléant ou M. l'échevin Claude Collin, les chèques payés, billets et autres effets de banque portés au débit du compte de la Cité,

2° que le trésorier ou l'assistant-trésorier soient individuellement autorisés à signer, seuls, pour et au nom de la cité, les retours de banque et à certifier tous les soldes des comptes de banque de la Cité.

ADOPTE

Résolution no. 254

CONSIDERANT la loi constituant en Corporation la Cité de Chomedey et vu les problèmes particuliers de comptabilité créés par la fusion de la ville de l'Abord-à-Plouffe, de la Cité de Saint-Martin et de la ville de Renaud, les trois susdites Corporations ayant un système de comptabilité différent,

CONSIDERANT la nécessité et l'urgence pour la Cité de Chomedey d'établir un système de comptabilité adapté au besoin de la Cité et suivant des normes plus efficaces dans l'optique moderne de la comptabilité mécanisée,

engagement  
Messieurs  
Pelletier  
Gravel et  
Deslieries  
pour  
l'établis-  
sement  
d'un  
système  
de comp-  
tabilité  
et pour  
la prépa-  
ration  
des pré-  
visions  
budgétai-  
res  
pour l'an-  
née cou-  
rante.

CONSIDERANT l'expérience reconnue en matière de comptabilité municipale de Messieurs Pelletier, Gravel & Deslieries, comptables agréés, jouissant d'une expérience de plus de 30 ans dans le domaine de la comptabilité municipale, et vu les preuves de leur compétence fournies par le travail que Messieurs Pelletier, Gravel & Deslieries ont effectué pour la ville de l'Abord-à-Plouffe,

CONSIDERANT d'autre part la nécessité pour la Cité de Chomedey d'adopter des prévisions budgétaires pour l'année courante et vu les difficultés amenées dans la préparation de ce budget par la centralisation des trois administrations des anciennes corporations formant la Cité de Chomedey,

CONSIDERANT enfin la nécessité pour le conseil d'adopter des prévisions budgétaires pour l'année courante pour la fixation de la taxation,

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Fernand Vary,

et résolu à l'unanimité:

1° que les services de Messieurs Pelletier, Gravel & Deslieries, comptables agréés, soient retenus pour l'établissement d'un système de comptabilité adéquat et adapté au besoin de la cité dans l'optique de la mécanisation future de la perception des taxes par la municipalité,



Résolution no. 254 (suite)

2° que les services de Messieurs Pelletier, Gravel & Deslieries, comptables agréés, soient retenus également, pour la préparation des prévisions budgétaires de la municipalité pour l'année courante tant au fonds général qu'au fonds d'aqueduc.

3° que, pour le travail susdit, la rémunération de Messieurs Pelletier, Gravel & Deslieries soit fixée selon le tarif d'honoraires minimum fixé par l'Institut des comptables agréés de la Province de Québec.

ADOPTE

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION NO. 255

travaux de rues sur partie des lots 350, 351 et 352.

Monsieur l'échevin Adolphe Ouimet donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à des travaux préliminaires de rues, de pavage et de trottoirs sur partie des lots 350, 351 et 352 (projet McNamara no. 2) quartier Renaud, et à un emprunt pour ces fins.

Les items 5 et 6 ont été reportés à une assemblée ultérieure.

Résolution no. 256

autorisation Me Prévost à préparer un règlement d'emprunt devant porter le no. C-25.

IL EST PROPOSE PAR: M. Albin Plouffe,  
APPUYE PAR: M. Alexandre Bourdages,

et résolu à l'unanimité que l'aviseur-légal, Me Adolphe Prévost soit autorisé à préparer un règlement d'emprunt devant porter le no. C-25 et pourvoyant à des travaux de pavage et de trottoirs sur diverses rues et avenues du quartier l'Abord-à-Plouffe.

ADOPTE

AVIS DE MOTION.

travaux de trottoirs

AVIS DE MOTION no. 257

Monsieur l'échevin Alexandre Bourdages donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à des travaux de trottoirs, côté Est, sur la 73e avenue et la 83e avenue, à des travaux de pavage et trottoirs sur la 84e avenue sur le boulevard Lévesque et le boulevard Samson et à un emprunt pour ces fins.

Résolution no. 228

adoption regl. C-28

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYE PAR: M. M.F. Mooney

et résolu à l'unanimité que le règlement no. C-28 de la cité de Chomedey pourvoyant à des travaux d'égoûts pluvial et sanitaire et d'aqueduc sur partie des lots 94 et 66, quartier St-Martin, et à un emprunt de \$ 158,700.00 pour ces fins soit adopté et que l'assemblée des électeurs intéressés dans ledit règlement soit fixée à mardi le 18 juillet 1961 à 7:00 heures du soir, à 1520 rue Principale, quartier Saint-Martin.

ADOPTE



Les items 11, 12 et 13 sont reportés à une assemblée ultérieure.

Résolution no. 259

CONSIDERANT que la ville de l'Abord-à-Plouffe a accepté par sa résolution no. 2879 du 20 décembre 1960 un plan de subdivision de parties des lots nos. 39, 47 et 47-3 portant le no. 5687 et préparé par Monsieur Marcel Huot, arpenteur-géomètre, le 30 novembre 1960 et révisé 9 décembre 1960,

CONSIDERANT que le plan susdit comportait des rues d'une largeur de cinquante (50) pieds et identifiées comme lots numéros 31-87, -88, -89, -93, -94, -95, -98, -99 et 47-56 et que l'ouverture desdites rues à une largeur de cinquante pieds a été approuvée par l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, le 20 mars 1961,

CONSIDERANT d'autre part que le plan susdit préparé par Monsieur Marcel Huot, a.g. le 30 novembre 1960 et révisé le 9 décembre 1960 et montrant la subdivision de parties des lots 39, 47 et 47-3 a de nouveau été révisé les 3 mars et 7 juillet 1961 et qu'il est actuellement soumis à l'approbation du conseil municipal,

CONSIDERANT que de nouvelles rues d'une largeur de cinquante (50) pieds apparaissent au plan susdit, tel que révisé les 3 mars et 7 juillet 1961, et qu'il est à l'avantage de la municipalité de demander l'approbation du Ministère des Affaires Municipales pour l'ouverture de ces rues.

Résolution  
2879 rescindée.

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Guy l'Espérance,

et résolu à l'unanimité:

subdivision  
parties des  
lots 39, 47  
et 47-3.

1<sup>o</sup> que la résolution no. 2879 de la ville de l'Abord-à-Plouffe, en date du 20 décembre 1960, soit rescindée,

2<sup>o</sup> que les lots portant les nos. 39-58 à 39-73 inclusivement ainsi que le lot no. 39-80 tel que montrés à un plan préparé par M. Marcel Huot, a.g. le 22 décembre 1960 soient annulés,

3<sup>o</sup> que le plan portant les numéros 5687 et 5991, préparé par Monsieur Marcel Huot, a.g. le 30 novembre 1960 et révisé les 9 décembre 1960, 3 mars 1961 et 7 juillet 1961 et montrant la subdivision de parties des lots 39, 47 et 47-3 soit les lots 39-81 à 39-110 incl., 47-54 à 47-66 incl., et 47-3-18 à 47-3-21 incl., soit accepté tel que soumis, sujet aux honoraires stipulés au règlement no. 142 de la ville de l'Abord-à-Plouffe et à la condition que:

a) ledit plan soit déposé pour enregistrement dans les trois (3) mois de cette date,

b) les lots portant les nos. 39-81, -82, -83, -84, -85, -86, -87, -88, -89, -91, -92, -93, -94, -95, -96, -97, -98, -99, -100, -101, -102, -103, -104, -105, -106, -107, -108, -109, 47-56, -57, -58, -59, -60, -61, -65 et 47-3-20 soient, dans les six (6) mois de cette date, cédés à la Cité, libres de toutes charge et hypothèque, pour fins de rues ou passages publics pour la somme nominale de \$ 1.00.



Résolution no. 259 (suite)

c) les lots 39-90, 39-110, 47-55, 47-66 et 47-3-19 soient, dans les six mois de cette date cédés à la Cité, libres de toutes charges et hypothèques, pour fins de parcs et terrains de jeux, pour la somme nominale de \$ 1.00.

4° que Son Honneur le Maire ou le Maire-suppléant et le greffier soient et, par la présente, sont autorisés à signer, pour et au nom de la cité, des contrats à ces effets, lesdits contrats devant être aux frais des cédants,

5° que demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales en vertu du chapitre 7, de l'article 242 S.R.Q. 1941 pour que la Corporation Municipale de la Cité de Chomedey soit autorisée à ouvrir et à maintenir ou à laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de cinquante (50) pieds, mesure anglaise, les rues indiquées au plan susdit de M. Marcel Huot, arp. g., et décrites comme lots portant les nos. 39-87, -88, -89, -93, -94, -95, -98, -99, -101, -102, -103, -104, -105, -106, -108 et -109, 47-56, 47-57, 47-60 et 47-65 du cadastre officiel de la paroisse de St-Martin, cité de Chomedey.

ADOPTE

---

Résolution no. 260

CONSIDERANT que le plan no. 3309, préparé par Monsieur Marcel Huot, a.g. le 22 juin 1961 est conforme aux exigences du règlement no. 96 de la ville de l'Abord-à-Plouffe.

IL EST PROPOSE PAR: M. Lorne Bernard,  
APPUYE PAR: M. Gaston Marleau,

et résolu à l'unanimité que le plan no. 3309, préparé par M. Marcel Huot, a.g. le 22 juin 1961 et montrant la subdivision d'une partie du lot 46-1 soit le lot 46-1-122, soit accepté tel que soumis, sujet aux honoraires stipulés au règlement no. 142 de la ville de l'Abord-à-Plouffe et à la retenue de 5% de l'évaluation du terrain subdivisé tel que montrée au rôle d'évaluation en vigueur et à la condition que ledit plan soit déposé pour enregistrement dans les 3 mois de cette date.

ADOPTE

---

Résolution no. 261

CONSIDERANT que le plan préparé par M. Germain Ethier le 23 mai 1961 et montrant la redivision du lot 95-79 et d'une partie du lot 95-78 est conforme aux exigences du règlement no. 96 de la ville de l'Abord-à-Plouffe.

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Guy l'Espérance,

et résolu à l'unanimité que ledit plan préparé par M. G. Ethier le 23 mai 1961 et montrant la redivision du lot 95-79 et d'une partie du lot 95-78 soit accepté tel que soumis sujet aux honoraires stipulés au règlement 142 de la ville de l'Abord-à-Plouffe et à la condition que ledit plan soit déposé pour enregistrement dans les 3 mois de cette date.

ADOPTE

subdivision  
partie du  
lot 46-1

redivision  
lot 95-79  
et partie  
lot 95-78



Résolution no. 262

CONSIDERANT que la ville de l'Abord-à-Plouffe a adopté un règlement portant le no. 149, pourvoyant à des travaux d'égoûts et d'aqueduc sur certaines rues et avenues de la ville, dont la 88e avenue, du boul. Lévesque à la lière rue sud, et que ledit règlement a reçu toutes les approbations requises par la loi.

CONSIDERANT d'autre part la requête des propriétaires riverains de la 88e avenue et vu le coût prévu de \$ 12,890.05 pour lesdits travaux de la 88e avenue suivant l'estimation de l'ingénieur-municipal.

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Guy l'Espérance,

et résolu à l'unanimité:

contrat  
égoûts et  
aqueduc  
de la  
lière rue  
sud au  
boul. Léves-  
que accordé  
à Verona.

1<sup>o</sup> que le contrat pour la pose d'égoûts et d'aqueduc sur la 88e avenue, de la lière rue sud au boulevard Lévesque, soit accordé à la Cie Vérona Construction Ltée, suivant les prix unitaires de sa soumission du 10 juillet 1961 s'élevant à \$ 5,934.80 pour les travaux d'égoûts et à \$ 5,190.00 pour les travaux d'aqueduc, soit un montant total de \$11,124.80, à la condition que ledit entrepreneur fournisse à la cité une garantie d'exécution de ces travaux d'une valeur égale à 100% du montant de sa soumission et que le même entrepreneur fournisse à la ville des copies d'assurances responsabilité publique ou accident pour toute pièce d'équipement devant servir à l'exécution de ce contrat.

2<sup>o</sup> que Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie, ou le Maire-suppléant, M. Emile Demers, et le greffier, Monsieur Gaston Chapleau, soient et, par la présente, sont autorisés à signer, pour et au nom de la cité, un contrat à cet effet, ledit contrat devant être aux frais du soumissionnaire accepté par la présente résolution.

ADOpte

Résolution no. 263

IL EST PROPOSE PAR: M. Albert Gagnon,  
APPUYE PAR: M. Fernand Vary,

ajournement et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ajournée à mardi le 11 juillet 1961 à 12:05 A.M., au même endroit.

ADOpte

A 11:59 hres P.M. M. le Maire lève l'assemblée.

  
MAIRE

  
GREFFIER





PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE CHOMEDEY  
COMTE DE LAVAL.

assemblée  
d'ajournement  
11 juillet  
1961.

Procès-verbal de l'assemblée d'ajournement du conseil municipal de la cité de Chomedey, tenue mardi le 11 juillet 1961 à 12:15 A.M. à l'école Leblanc, 1595 rue du Couvent, quartier Saint-Martin, à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie et Messieurs les Echevins:

Fernand Vary,  
Albini Plouffe,  
Bona Major,  
Benoit Gravel,  
Claude Collin,  
Rolland Sauriol,

Raymond Fortin,  
Adolphe Ouimet,  
Alex. Bourdages,  
Lorne Bernard,  
J.G. Tétreault,  
Albert Gagnon,  
M.F. Mooney,

formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie.

Sont absents de leurs sièges, Messieurs les Echevins:

Emile Demers,  
Albert Lavoie,  
Albert Pagé,  
Paul Sauriol,  
Gaston Marleau,  
Guy l'Espérance,  
Louis Jarry,

Sont aussi présents: M. Gaston Chapleau, greffier,  
M. G.A. Lacouture, trésorier.  
Me Adolphe Prévost, aviseur-légal.

---

L'approbation de la subdivision de partie du lot 94 ( item 20C) est différée pour étude après opinion de l'aviseur-légal, quant à la possibilité de litige ou de poursuites sous l'autorité du règlement 101 de la Cité de St-Martin et ce, à la suite d'une requête de la "Western St-Martin Home Owners Association of Chomedey."

---

Résolution no. 264

---

CONSIDERANT que la cité de Saint-Martin, sous l'autorité du règlement 132, a procédé à l'érection d'une station de pompage sur partie du lot 66-454,

CONSIDERANT que le fonctionnement de cette station de pompage requiert un pouvoir de 550 Volts et vu l'absence de source d'alimentation électrique de cette puissance sur le lot concerné,

IL EST PROPOSE PAR: M. Albert Gagnon,  
APPUYE PAR; M. Claude Collin

demande  
faite à  
la Shawinigan  
Water and  
Power pour  
effectuer  
le prolonge-  
ment néces-  
saire à la  
station de  
pompage nou-  
vellement  
érigée sur  
le lot  
66-454

et résolu à l'unanimité que demande soit faite à la Shawinigan Water & Power Co. pour que celle-ci effectue le prolongement ou les modifications nécessaires à son installation électrique pour que la station de pompage nouvellement érigée sur partie du lot 66-454, quartier Saint-Martin en la Cité de Chomedey, soit desservie par une source d'alimentation électrique d'une puissance minimum de 550 Volts et que copie de la présente soit expédiée à ladite compagnie dans le plus bref délai.

ADOPTE

---



Les items 21, 22, 24, 25, 26 et 27 sont reportés à une assemblée ultérieure.

---

A 12:40 hres A.M. M. le Maire, Me J.-Noel Lavoie lève l'assemblée.

---

*J. Noél Lavoie*  
MAIRE

*René Gauthier*  
sec. GREFFIER

---

---

---

---

---

---



PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE CHOMEDEY  
COMTE DE LAVAL.

Assemblée  
spéciale  
18 juillet  
1961.

Procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil municipal de la cité de Chomedey, tenue mardi le 18 juillet 1961 à 2:45 hres P.M. à l'école Leblanc, 1595 rue du Couvent, quartier Saint-Martin, à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie et Messieurs les Echevins:

Emile Demers,  
Fernand Vary,  
Albini Plouffe,  
Bona Major,  
Albert Pagé,  
Benoit Gravel,  
Paul Sauriol,  
Claude Collin,

Raymond Fortin,  
Adolphe Ouimet,  
Alex. Bourdages,  
Lorne Bernard,  
Gaston Marleau,  
Albert Gagnon.

formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie.

Sont absents de leurs sièges; Messieurs les Echevins:

Albert Lavoie,  
Rolland Sauriol,  
J.G. Tétreault,  
Guy l'Espérance,  
M.F. Mooney,  
Louis Jarry.

Sont aussi présents: M. Gaston Chapleau, greffier.  
M. G.A. Lacouture, trésorier.  
Me Adolphe Prévost, Aviseur-légal.

Son Honneur le Maire ouvre la séance par la prière habituelle et le greffier donne ensuite communication que les avis de convocation de la présente séance spéciale ont été signifiés par courrier recommandé à tous les membres du conseil, vendredi le 14 juillet 1961.

Résolution no. 265

IL EST PROPOSE PAR: M. Alexandre Bourdages,  
APPUYE PAR: M. Albini Plouffe

adoption  
procès-ver-  
baux assemblées  
précédentes

et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux des assemblées des électeurs tenues les 12 et 13 juillet 1961 sous l'autorité des règlements C-17 et C-20 de la cité de Chomedey soient adoptés tel que lus et que lesdits règlements soient soumis à l'approbation du Ministère des Affaires Municipales et de la Commission Municipale de Québec.

ADOPTE

AVIS DE MOTION no. 266

AVIS DE  
MOTION

construction  
émissaire  
d'orage.

Monsieur l'échevin Fernand Vary donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à la construction d'un émissaire d'orage dans le quartier l'Abord-a-Plouffe et à un emprunt pour cette fin.



AVIS DE  
MOTION

travaux  
d'aqueduc  
sur boul.  
Labelle.

AVIS DE MOTION no. 267

Monsieur l'échevin Fernand Vary donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à des travaux d'aqueduc sur le boulevard Labelle depuis le Pont-Lachapelle jusqu'au boul. Lévesque et à un emprunt pour cette fin.

---

A 6:00 hres P.M. M. l'échevin Fernand Vary quitte son siège.

---

Résolution no. 268

IL EST PROPOSE PAR: M. Paul Sauriol,  
APPUYE PAR: M. Albini Plouffe

et résolu à l'unanimité

\* de police  
Pontiac Se-  
Dan 1959  
contre une  
voiture...

ADOPTION  
CERTAINS  
CHANGEMENTS  
CONCERNANT  
LE DÉPARTE-  
MENT DE  
POLICE DE  
LA CITE.

1<sup>o</sup> que le chef de police M. Raymond Dion, soit autorisé à procéder à l'échange de la voiture de police Plymouth Sedan 1960 contre une auto-patrouille de marque Plymouth Savoy Sedan 1961 au prix de \$ 1,869.30 suivant la soumission du Garage Desjardins en date du 21 juin 1961 et qu'il soit autorisé à procéder à l'échange d'une voiture<sup>de</sup> d'ambulance de marque Plymouth Savoy Suburban 1961 au prix de \$ 4,770.00 suivant la soumission du Garage Desjardins en date du 21 juin 1961.

2<sup>o</sup> Que les séances de la Cour Municipale soient tenues aussitôt que possible à l'école Leblanc, à 1595 rue du Couvent au même loyer que pour les séances du conseil municipal.

3<sup>o</sup> Que la délégation de M. Raymond Dion à la convention des chefs de police et de pompiers de la Province de Québec tenue les 2, 3, 4 et 5 juillet et que l'allocation de \$ 200.00 pour frais de déplacement à cette occasion soient ratifiées,

4<sup>o</sup> Qu'une somme de \$ 25.00 par semaine soit accordée au Chef de Police, M. Raymond Dion pour frais de dépenses et de représentation.

5<sup>o</sup> Que le salaire des constables actuellement à l'emploi de la Cité soit uniformément établi à \$ 65.00 par semaine, celui des sergents à \$ 70.00 par semaine, celui du lieutenant à \$ 75.00 par semaine et ce, à compter de mercredi le 19 juillet 1961.

6<sup>o</sup> Que M. Maurice Bonhomme soit promu capitaine de police avec salaire hebdomadaire de \$ 75.00 par semaine, plus allocation de dépenses de \$ 10.00 par semaine et ce à compter de mercredi le 19 juillet 1961.

7<sup>o</sup> que M. Raymond Dion soit autorisé à procéder à l'acquisition de dix (10) casiers vestiaires pour son département, le tout au coût de \$ 224.60.



Résolution no. 268 (suite)

8<sup>o</sup> Que le salaire des deux secrétaires du département de la police soit uniformisé suivant le taux établi par la convention collective du syndicat des employés de la ville de l'Abord-à-Plouffe et sujet aux rajustements prévus par ladite convention, et ce, à compter de mercredi le 19 juillet 1961.

9<sup>o</sup> Que le transport des employés de la cité par les autos-patrouilles cesse immédiatement sauf dans les cas de transports d'argent ou de dépôts aux banques de sommes d'argent appartenant à la ville.

10<sup>o</sup> Que la livraison de convocation ou documents aux membres du Conseil ou aux divers départements soit confiée à un préposé spécial choisi parmi les employés de l'Hôtel-de-ville.

11<sup>o</sup> Que les constables de la Cité, lorsqu'ils sont convoqués à comparaître en Cour de Justice, à Montréal, aient une rémunération fixe de \$ 5.00 pour frais de dépenses et qu'ils voient à leur déplacement par leurs propres moyens.

12<sup>o</sup> Que le chef, M. Raymond Dion, soit autorisé à prendre les mesures nécessaires pour que tous les constables suivent des cours de criminologie, de sociologie, de tir, de défense et des cours de premiers soins donnés par les instructeurs du Service de la Police de Montréal.

ADOPTE

---

A 6:35 Hres P.M., M. l'échevin Albert Gagnon quitte son siège.

---

Résolution no. 269

VU le rapport des aviseurs-légaux en date du 12 juillet 1961,

VU l'urgence d'assurer convenablement les actifs de la Cité,

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Alexandre Bourdages

et résolu à l'unanimité: que:

1.- La police 79499 ( Union Society of Canada) échéant le 15 août 1961 ne sera pas renouvelée à son échéance, le conseil désirant disposer des 2 kiosques de circulation en question, le chef de police ne les utilisant plus.

2.- La couverture sous la police 957412 ( La Prévoyance) sera incorporée à une nouvelle police pour tous les véhicules de la Cité suivant cédule soumise par le chef de police et annexée aux présentes:

CEDULE

Flotte véhicules.  
Cité de Chomedey.

1.- Plymouth 1960 Golden Falcon, sédan 4 portes V-8 série 3109105501.

2.- Pontiac Laurentian 1959 Sédan 4 portes V-8 Série 9761939588.

ASSURANCES  
DE  
LA  
CITE.



Résolution no. 269 (suite)

ASSURANCE  
DE LA  
CITE

- 3.- Dodge Seneca 1960 sédan 4 portes V-8  
série 5109138790.
- 4.- Plymouth Savoy 1960 sédan 4 portes V-8  
série 3119117392.
- 5.- Camion International R-190/1956  
série 1540-C
- 6.- Camion International KB7/1948  
Série 99675
- 7.- Camion G.M.C. 960/1960 3 tonnes  
série C-96303601126E
- 8.- Camion Chevrolet Apache Pick Up 1960  
3/4 tonne série Oc3604611453B
- 9.- Camion Chevrolet Apache Pick Up 1/2  
tonne série OC1404611424A
- 10.- Camion G.M.C. 1959 1 tonne série  
99384606705
- 11.- Camion Mercury 1958 3 tonnes  
série 16054WK015208
- 12.- Camion Ford F350/1960 Pick Up 1 tonne  
série 02205013H49935582W
- 13.- Camion Sicard 1960 avec charrue et ré-  
servoir Série 1365T
- 14.- Tracteur Bombardier 1960  
série E-2264500
- 15.- Tracteur Bombardier 1960  
série 2263500
- 16.- Tracteur Allis Chalmers Modèle Loader  
série 1491
- 17.- Remorque Nettoyeur à Egout Fairbanks-  
Morse, série 1603017.
- 18.- Remorque Nettoyeur à Egout Fairbanks-  
Morse série 1603016
- 19.- Remorque Nettoyeur à Egout Fairbanks-  
Morse, série L7826
- 20.- Remorque Nettoyeur à Egout Fairbanks-  
Morse, série L7827
- 21.- Remorque D & H Pipe Tawing.
- 22.- Remorque Home Made Série 1197.
- 23.- Remorque Compresseur Jaeger,  
série F.22652600
- 24.- Remorque Pompe à Incendie  
Moteur Ford V-8 Cap. 400
- 3° La couverture sous la Police 166441  
( La Sécurité) sera incorporée le plus  
tôt possible dans une nouvelle police  
souscription avec clause co-assurance  
80% pour 3 ans assurant tous les item  
tombant sous une cédule d'assurance Feu.



Résolution 269 (suite)

3° (suite)

Cependant la couverture devra être augmentée de \$ 2,700.00 pour le mobilier de bureau, les autres couvertures restant les mêmes; Cependant le " main unit " du radio de la police devra être assuré sous cet item.

4° La couverture sous la police 79445 ( Société Nationale) sera incorporée dans la police-souscription susdite, le plus tôt possible, pour \$ 2,000.00 quant à l'équipement compteurs d'eau. Le premier août, cet équipement sera déménagé au garage municipal. (item 10)

5° La couverture sous la police 164615 ( North British & Mercantile ) sera incorporée le plus tôt possible à la police-souscription susdite, mais l'adresse est 1490 et non 1480 boul. Labelle.

ASSURANCES

6° La couverture sous la Police 3069440 ( Royal Globe ) devra être annulée immédiatement.

7° La couverture sous la police 519610 ( La Paix ) sera incorporée le plus tôt possible à la Police-souscription susdite mais le montant d'assurance devra être de \$ 16,000.00.

8° La couverture sous les polices 936784 ( Canada Security) et 18257179 ( La Prévoyance ) et la couverture pour l'usine de filtration sous la police 830285 ( General Accident) seront portées à \$ 600,000.00 et lesdites couvertures seront incorporées à la Police-souscription susdite.

9° Quant à l'usine de pompage sur la 90e avenue la couverture sera pour l'usine elle-même de \$ 4,000.00 et de \$ 7,000.00 pour le contenu et quant à l'usine de pompage sur la 100e ave. la couverture sera pour l'usine elle-même de \$ 12,000.00 et de \$ 12,000.00 pour le contenu, les susdites couvertures venant en partie de la police 830285 susdite devant être incorporées le plus tôt possible à la Police-souscription susdite.

10° La couverture sous les polices 11635639 ( Insurance Co. of North America) et 12850873 ( General Accident Ins.) sera incorporée dans la police-souscription susdite mais pour \$ 24,000.00 en autant que ce bâtiment est concerné et \$ 7,000.00 pour son contenu.

11° Quant à la responsabilité civile une seule Police sera émise pour toute la Cité avec couverture de \$ 200,000.00 inclusive pour un terme de 3 ans cela aux lieu et place des Polices 13F8814774 ( La Prévoyance ) 1484519-11 (Royal et 15-8819459 ( La Prévoyance)

12° Quant à la responsabilité patronale une seule police sera émise pour toute la Cité, suivant la loi pour 1 an cela aux lieu et place des polices 16-405892 ( La Prévoyance ) 17-84532-12 ( Royal) et 18-E405821 ( La Prévoyance)

13° Quant aux véhicules de la Cité tel que spécifié à l'article 2 de la présente résolution, ceux-ci seront assurés sous une seule police avec les couvertures suivantes: Responsabilité légale B.C.D.M. \$ 200,000.00 incluant collision \$ 250.00 déductible combiné V.A.C. \$ 25.00 déductible sur bris de glace. Risques passagers limités. Radios, récepteurs, émetteurs. Cela aux lieu et place des Polices 70701-51 (Royal) H8346659 ( Prévoyance) et 21-H-834574 ( Prévoyance.)



Résolution no. 269 (suite)

14° Une Police "Blanket Position " sera émise couvrant \$ 5,000.00 par employé sauf quant au greffier, au trésorier et aux 2 assistants-trésorier alors que la couverture sera pour eux de \$ 20,000.00 cela aux lieux et place de la police 22-C-8600790 ( Prévoyance)

15° Une police-vol avec violence ( Hold up) sur les lieux et en dehors des lieux de \$ 10,000.00 dans chaque cas sera émise aux lieux et place de la Police 23-602-62-11 ( Royal)

16° La Police-souscription mentionnée à l'article 3 de la présente résolution devra en plus couvrir:

ASSURANCES

- 1.- L'abri de sable près de l'usine de filtration pour \$ 2,000.00
- 2.- Le Boaster ( quartier St-Martin) pour \$10,000.00 quant à la bâtisse et \$ 50,000.00 quant à l'équipement.
- 3.- La station de pompage ( lot 349) pour \$ 1,600.00 quant à la bâtisse et \$ 5,400.00 quant au contenu.
- 4.- La station de pompage ( lot 332) pour \$ 24,000.00 quant à la bâtisse et \$ 56,000.00 pour le contenu.
- 5.- La station de pompage en construction ( quartier St-Martin) pour \$ 8,000.00 quant à la bâtisse et \$ 24,000.00 quant au contenu.
- 6.- La station de pompage ( intersection Goyer et Collin ) pour \$ 12,000.00 quant à la bâtisse et \$ 28,000.00 pour le contenu.
- 7.- Les primes non gagnées de cette police souscription.
- 8.- Le contenu de l'Hôtel-de-ville pour \$ 25,000.00.

17° Une Police d'assurance " Valuable Papers" de \$ 50,000.00 sera émise au nom de la Cité pour les papiers de valeur contenus dans les édifices municipaux .

18° Une Police d'assurance " non ownership" sera émise pour couvrir la responsabilité légale de la cité.

19° Une Police d'assurance au nom de la cité comme locataire sera émise quant à l'école où le conseil tient ses assemblées et quant au poste de police et quant au bureau des ingénieurs soit sur une base de \$ 8,000.00 pour le bureau des ingénieurs, \$ 7,000.00 pour le poste de police et \$ 400,000.00 pour l'école.

20° Une Police d'assurance pour les glaces à l'usine de filtration et aux locaux municipaux sera émise.





Résolution no. 269 (suite)

ASSURANCES

21<sup>o</sup> Une police d'assurance sera émise au nom de la Cité contre le vol par effraction dans les locaux municipaux au montant de \$ 10,000.00.

22<sup>o</sup> Que Messieurs Clermont & Miron soient appointés comme courtiers d'assurance de la cité avec instruction de:

- 1.- voir à ce que la police à l'article 1 ne soit pas renouvelée à échéance,
- 2.- de faire émettre la police-souscription mentionnée à l'article 2 et aux autres articles appropriés immédiatement et à la cancellation des polices que remplaceront la susdite police-souscription, qui devra être placée avec des compagnies à tarif.
- 3.- faire émettre le 19 juillet 1961 avant midi, la police responsabilité civile mentionnée à l'article 11 et la police responsabilité patronale mentionnée à l'article 12, cela avec la compagnie La Prévoyance et voir à la cancellation des polices ainsi remplacées.
- 4.- faire émettre immédiatement une police pour les véhicules de la cité suivant l'article 13, une police " Blanket Position" suivant l'article 14, une Police Hold up suivant l'article 15, une police "Valuable Papers" suivant l'article 17, une police " non ownership" suivant l'article 18, une police responsabilité de locataire suivant l'article 19, une police d'assurance pour les glaces suivant l'article 20, une police d'assurance contre le vol par effraction suivant l'article 21 de la présente résolution, par des compagnies à tarif voir à la cancellation des polices ainsi remplacées.

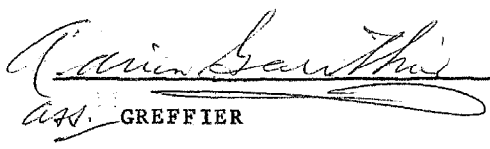
ADOPTE

---

A 6:55 hres p.m., M. le Maire, Me J.-Noel Lavoie lève l'assemblée.

---

  
\_\_\_\_\_  
MAIRE

  
\_\_\_\_\_  
adj. GREFFIER

---

---



PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE CHOMEDEY  
COMTE DE LAVAL.

assemblée  
régulière  
du 19  
juillet 1961

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de la cité de Chomedey, tenue mercredi le 19 juillet 1961 à 8:20hres P.M. à l'école Leblanc, 1595 rue du Couvent, quartier Saint-Martin et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire et Messieurs les Echevins:

Albini Plouffe,	Alex. Bourdages,
Albert Pagé,	Lorne Bernard,
Paul Sauriol,	Gaston Marleau,
Claude Collin,	J.G. Tétreault,
Adolphe Ouimet,	Albert Gagnon,
	M.F. Mooney,

formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie.

Sont absents de leurs sièges: Messieurs les Echevins:

Emile Demers,	Benoit Gravel,
Albert Lavoie,	Rolland Sauriol,
Fernand Vary,	Raymond Fortin,
Bona Major,	Guy l'Espérance,
	Louis Jarry.

Sont aussi présents: M. Gaston Chapleau,  
Greffier,

M. G.A. Lacouture,  
Trésorier.

---

Résolution no: 270

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYE PAR: M. Albini Plouffe,

et résolu à l'unanimité:

comptes  
à  
payer

1° que les comptes à payer pour le mois de juin 1961 et s'élevant à \$ 64,818.57 au fonds d'entretien général, à \$ 13,381.92 au fonds d'entretien d'aqueduc et à \$ 18,177.50 pour le service de la dette obligataire du fonds général et à \$ 1,500.00 pour le service de la dette obligataire au fonds d'aqueduc ainsi que les comptes à payer au fonds de capital s'élevant à: \$ 22,020.15 pour les règl. 81, 96, 97, 88, 109, 116, 112, 113, 115, 120, 124, 125, 126, 114 de la cité de St-Martin, à \$ 20,869.50 pour les règlements 119, 151, 153, 159, 160, 184 et 195 de la ville de l'A-bord-à-Plouffe et à \$ 64,746.85 pour le règlement no. 25 de la ville de Renaud soient acceptés et payés tels que soumis.

2° que les chèques payés durant le mois de juin 1961 pour le quartier St-Martin et s'élevant à \$ 11,026.37 soient ratifiés tels que soumis.

ADOPTE

---



Résolution no. 271

CONSIDERANT l'état des finances au fonds général de la Cité de Chomedey, vu que les comptes de taxes foncières pour 1961 n'ont pas encore été expédiés et vu les échéances d'obligations et d'intérêts dus le 1er août et le 1er septembre 1961 aux montants respectifs de \$ 18,177.50 et \$ 113,193.50.

IL EST PROPOSE PAR: M. M.F. Mooney,  
APPUYE PAR: M. Gaston Marleau

et résolu à l'unanimité:

renouvellement  
emprunt temporaire de  
\$ 95,000.00  
effectué  
par la cité  
de St-Martin.

1.- que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour que la Cité de Chomedey soit autorisée à renouveler pour une période de 6 mois l'emprunt temporaire de \$ 95,000.00 effectué par la Cité de St-Martin à la Banque Canadienne Nationale en vertu de la résolution no. 2786 de la Cité de St-Martin en date du 14 mars 1961 et approuvée par la Commission Municipale de Québec le 21 mars 1961.

renouvellement  
emprunt temporaire  
de \$ 45,000.00  
effectué par  
la Cité de  
Chomedey.

2.- que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour que la Cité de Chomedey soit autorisée à renouveler pour une période de 6 mois l'emprunt temporaire de \$ 45,000.00 à la Banque Canadienne Nationale en vertu de la résolution no. 43 de la Cité de Chomedey en date du 17 avril 1961 et approuvée par la Commission Municipale de Québec le 1er mai 1961.

renouvellement  
emprunt temporaire  
de \$ 150,000.  
effectué par  
la ville de  
l'Abord-à-  
Plouffe.

3.- que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour que la cité de Chomedey soit autorisée à renouveler pour une période de 6 mois les emprunts temporaires de \$ 100,000.00 et de \$ 150,000.00 effectués à la banque Provinciale du Canada par la ville de l'Abord-à-Plouffe et renouvelés par la cité de Chomedey par une résolution portant le no. 30 en date du 11 avril 1961 et approuvés par la Commission Municipale de Québec en date du 26 avril 1961.

4.- que Son Honneur le Maire ou le Maire-suppléant et le Trésorier ou l'assistant-trésorier soient et, par la présente sont autorisés à signer, pour et au nom de la cité, les billets de banques nécessaires à ces effets.

ADOPTE

Résolution no. 272

IL EST PROPOSE PAR: M. Alexandre Bourdages,  
APPUYE PAR: M. Lorne Bernard,

et résolu à l'unanimité que le trésorier soit autorisé à signer seul pour retirer de la Banque Canadienne Nationale, succursale de Cartierville, les obligations suivantes:

autorisation  
trésorier  
à signer seul  
pour retirer  
diverses obligations de la  
Banque Canadienne de  
Cartierville.

\$ 200.00 municipalité de l'Abord-à-Plouffe 1er juil. 1948  
\$ 300.00 municipalité de l'Abord-à-Plouffe 1er juillet 1949  
\$ 300.00 municipalité de l'Abord-à-Plouffe 1er juillet 1950  
\$ 400.00 municipalité de l'Abord-à-Plouffe 1er juillet 1951.  
\$ 400.00 municipalité de l'Abord-à-Plouffe 1er juillet 1952  
\$ 100.00 municipalité de l'Abord-à-Plouffe 1er juillet 1955  
\$ 100.00 municipalité de l'Abord-à-Plouffe 1er juillet 1956  
\$ 200.00 municipalité de l'Abord-à-Plouffe 1er juillet 1957  
\$ 200.00 municipalité de l'Abord-à-Plouffe 1er juillet 1958  
\$ 300.00 municipalité de l'Abord-à-Plouffe 1er juillet 1959  
\$ 1,000.00 municipalité de l'Abord-à-Plouffe 1er juillet 1961



Résolution no. 272 (suite)

Lesdites obligations ayant été déposées le 15 février 1946 pour la municipalité du village de l'Abord-à-Plouffe pour le compte du fonds d'amortissement.

ADOPTE

---

A 9:30 hres P.M., M. l'échevin Rolland Saurid prend son siège.

A 9:30 hres P.M. également Me Adolphe Prévost Aviseur-légal prend son siège.

A 9:30 hres p.m. M. G.A. Lacouture, trésorier, quitte son siège.

---

Résolution no. 273

CONSIDERANT les dispositions de la résolution no. 213, adoptée le 4 juillet 1961 et vu la requête des propriétaires du lot 66 quartier St-Martin,

CONSIDERANT d'autre part que le lot 66-454 a déjà été cédé à la cité de St-Martin pour fin de parcs et terrains de jeux, ledit lot ayant une superficie totale de 244,404 pieds carrés, soit plus de 5% de la superficie totale du lot 66 et ledit parc ayant été cédé le 31 août 1959 par contrat notarié devant Me Vinette, sous le numéro 344 de son répertoire et enregistré à Saint-Rose le 1er octobre 1959 sous le numéro 138,637 et vu l'échange de terrain antérieurement accepté par la cité de St-Martin,

modifi-  
cation  
subdivision  
lot 66.

IL EST PROPOSE PAR: M. J. P. Tétreault,  
APPUYE PAR: M. Albert Pagé

et résolu à l'unanimité:

1<sup>o</sup> que, nonobstant les dispositions de la résolution no. 213 du 4 juillet 1961 et sans préjudice à cette dernière, le paragraphe "C" de l'article 2 de ladite résolution soit rescindé.

2<sup>o</sup> que le plan préparé par M. Marcel Huot, a.g. en date du 6 février 1961, modifié le 9 février 1961 et montrant la redivision du lot 66-454 et la subdivision de partie du lot 66, soit les lots 66-454-1, 66-454-2 et les lots 66-775, -776, -777 et 66-626-1 soit accepté tel que soumis.

3<sup>o</sup> que l'échange de partie du lot 66-454-2 contre les lots 66-775, 66-776, 66-626-1 et partie du lot 66-777, accepté par résolution de la cité de St-Martin adopté le 6 février 1961 soit ratifié et que Son Hon-



Résolution no. 273 (suite)

neur le Maire ou le maire-suppléant et le greffier soient et, par la présente, sont autorisés à signer, pour et au nom de la cité, un contrat notarié à cet effet, ledit contrat devant être aux frais des propriétaires desdits lots 66-775, -776, -777 et 66-626-1.

ADOPTE

Résolution no. 274

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Alexandre Bourdages

acceptation  
plan préparé  
par Desjar-  
dins & Sauriol  
pour travaux  
d'aqueduc sur  
le boul. Labelle.

et résolu à l'unanimité que le plan no. 12-6-P-1 préparé par Desjardins & Sauriol, Ingénieurs-conseil, le 18 juillet 1961 et l'estimation préliminaire pour travaux d'aqueduc sur le Boulevard Labelle, du boulevard Lévesque vers le Sud, préparée par la même Etude également le 18 juillet 1961 et s'élevant à \$ 6,450.00, soient acceptés tels que présentés, sujets à l'approbation du Ministère de la Santé.

ADOPTE

Résolution no. 275

IL EST PROPOSE PAR: M. Alexandre Bourdages,  
APPUYE PAR: M. Lorne Bernard,

autorisation  
Me Prévost à  
préparer un  
règlement  
d'emprunt de-  
vant porter  
le no. C-56  
pourvoyant  
à des travaux  
d'aqueduc sur  
le boul. Labelle.

et résolu à l'unanimité que l'aviseur-légal, Me Adolphe Prévost, soit autorisé à préparer un règlement d'emprunt devant porter le no. C-56 et pourvoyant à des travaux d'aqueduc sur le boulevard Labelle depuis le Pont-Lachapelle jusqu'au boulevard Lévesque et un règlement d'emprunt devant porter le no. C-55 et pourvoyant à des travaux de trottoirs sur les 73e et 83e avenues et à des travaux de pavage et trottoirs sur la 84e avenue, le boulevard Samson et le boulevard Lévesque.

ADOPTE

Résolution no. 276

IL EST PROPOSE PAR: M. Albini Plouffe,  
APPUYE PAR: M. Lorne Bernard,

adoption  
régl. C-56

et résolu à l'unanimité que le règlement no. C-56 de la cité de Chomedey, pourvoyant à des travaux d'aqueduc sur le boulevard Labelle depuis le Pont-Lachapelle jusqu'au boulevard Lévesque et à un emprunt de \$ 8,500.00 pour ces fins, soit adopté et que l'assemblée des électeurs propriétaires intéressés dans ledit règlement soit fixée à vendredi le 28 juillet 1961 à 7:00 heures P.M. à 1520 rue Principale, quartier St-Martin.

ADOPTE



Résolution no. 277

IL EST PROPOSE PAR: M. Alexandre Bourdages,  
APPUYE PAR: M. Gaston Marleau

adoption  
règlement  
C-44

et résolu à l'unanimité que le règlement no. C-44 de la Cité de Chomedey pourvoyant à des travaux de drainage et de terrassement et autres travaux connexes de trottoirs et d'éclairage de rues à l'intersection des boulevards Samson et Lévesque, entre la lière rue nord et la 101e avenue et à un emprunt de \$ 76,000.00 pour ces fins soit adopté et que l'assemblée des électeurs intéressés dans ledit règlement soit fixée à jeudi le 27 juillet 1961 à 7 heures du soir à 1520 rue Principale, quartier St-Martin.

ADOPTÉ

Résolution no. 278

CONSIDERANT les travaux d'égoûts et d'aqueduc exécutés par Bigras Excavation Inc. sur partie des terres 30 et 40 sous l'autorité du règlement no. 156 de la ville de l'Abord-à-Plouffe et vu les prix unitaires accordés à cette occasion,

CONSIDERANT d'autre part le prolongement du système d'égoûts et d'aqueduc prévu sur partie des mêmes lots 30 et 40 sous l'autorité du règlement C-17 et vu l'urgence pour la cité de procéder à l'exécution desdits travaux.

CONSIDERANT que les prix unitaires susdits sont de 30% inférieurs aux estimés des ingénieurs de la Cité,

IL EST PROPOSÉ PAR: M. Lorne Bernard,  
APPUYE PAR: M. J.G. Tétreault

ratification  
travaux  
exécutés  
par Bigras  
Exc. sur  
les rues  
40-79,  
40-101  
et 40-106.

et résolu à l'unanimité:

1° que les travaux d'égoûts et d'aqueduc exécutés par Bigras Excavation sur les rues portant les nos. 40-79, 40-101 et 40-106 au coût de \$ 16,941.95 sur ordre de l'ingénieur-municipal soient ratifiés.

contrat  
octroyé  
à Bigras  
Exc. pour  
travaux  
d'égoûts  
et d'aqueduc

2° que le contrat pour travaux d'égoûts et d'aqueduc à être exécutés sur la 4e avenue, les rues 30-20 et 40-329, 30-25, 40-332 et 40-333, 40-334 et 40-335 et sur la rue 40-56 soit accordé à Bigras Excavation Inc. suivant les prix unitaires consentis pour le règlement 156 de l'Abord-à-Plouffe soit un montant total de \$ 59,215.95, sujet à l'approbation dudit règlement C-17 par toutes les autorités prévues par la loi et à la condition que le bénéficiaire du présent contrat fournisse à la cité une garantie d'exécution des travaux émise au nom de la cité par une compagnie d'assurance reconnue et d'une valeur égale à 100% de la valeur du contrat présentement accordé et que copie d'assurance responsabilité publique pour toute pièce d'équipement devant servir



Résolution no. 278 (suite)

à l'exécution du présent contrat soit déposée au bureau du greffier de la cité.

3° que Son Honneur le Maire et le Maire-suppléant et le greffier soient et, par la présente sont autorisés à signer, pour et au nom de la cité, un contrat à cet effet, ledit contrat devant être aux frais du bénéficiaire des travaux présentement octroyés.

ADOPTE

---

Les item 1, 3, 5, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 27, 30, 31 et 32 sont reportés à l'assemblée d'ajournement.

---

Résolution no. 279

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYE PAR: M. Benoit Gravel,

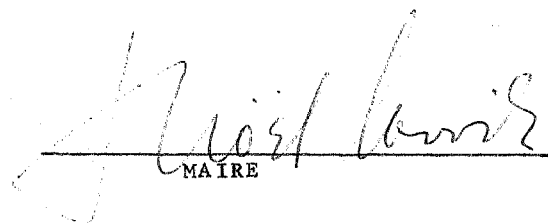
ajournement et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ajournée à lundi le 24 juillet 1961 à 2:30 hres P.M. à l'endroit ordinaire des séances du conseil.

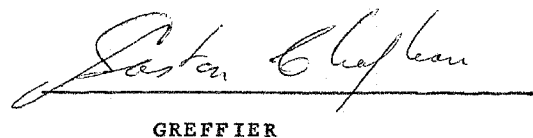
ADOPTE

---

A 11:59 hres P.M., M. le Maire, Me J.-Noël Lavoie ajourne l'assemblée.

---

  
MAIRE

  
GREFFIER

---

---



PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE CHOMEDEY  
COMTE DE LAVAL.

assemblée  
d'ajournement  
24 juillet  
1961.

Procès-verbal de l'assemblée d'ajournement de la séance régulière du Conseil municipal tenue lundi le 24 juillet 1961 à 2:55 hres P.M., à l'école Leblanc, 1595 rue du Couvent, à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie et Messieurs les Echevins:-

Albini Plouffe,	Bona Maÿr
Benoit Gravel,	Paul Sauriol,
Claude Collin,	Rolland Sauriol,
Raymond Fortin,	Adolphe Ouimet
Alex. Bourdages,	Gaston Marleau,
Albert Gagnon.	

Sont absents de leurs sièges, Messieurs les Echevins:-

Emile Demers,	Albert Lavoie,
Fernand Vary,	Albert Pagé,
Lorne Bernard,	J.G. Tétreault,
Guy l'Espérance,	M.F. Mooney,
Louis Jarry.	

Monsieur le Greffier, Gaston Chapleau, est également présent.

---

Résolution no. 230

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin,

MUTATIONS  
DE  
PROPRIETES

et résolu à l'unanimité que les mutations de propriétés, du 25 mars 1961 au 22 avril 1961 et du 25 avril 1961 au 30 avril 1961, pour le quartier St-Martin, et du 25 mars 1961 au 30 mai 1961, pour le quartier l'Abord-à-Plouffe, telles que préparées par MM. Bégin, Charland & Valiquette et affectant les lots nos. 408, P480, 122-53, 122-54, 94-673, 380-74, P115, 160-320, P7, 73-305, 206-44, 206-45, 484P7, 73-380, 73-130, 381-242, 73-160, 73-161, 73-173, 73-131, 73-138, 73-376, 73-410, 73-414, 73-418, 73-428, 73-300, 66-707, 66-699, 66P701, 66 P 706, 66P707, 66P703, 73-354, 66-401, 66-402, 66-405, 66-406, 66-407, 66-408, 73-379, 409-17, 73-381, 73-55, 66-652, 66-632, 159-352-14, 160-344-1, 490-P41, 73-332, 73-394, 66-317, 66-307, 115-P19, 377-129, 159A19-4, 160-342-3, 206-93, 206-94, 206-95, 206-96, 206-32, 73-395, 73-393, 66-655, 66-653, 66-669, 66-656, 381-261, 209-150, 209-151, 206A110, 206A117, 490-38, 66-730, 66-491, 66P386, 73-367, 66P700, 73-177, 73-178, 73-179, 73-242, P468, 73-368, 122-58-3-7, 94-42-2, 377-83, 73-246, 73-306, 66-717, 426-48, 66-712, 66-716, 426-48, 66-712, 66-716, 66P409, 426-46, 426-47, 94-466, 94-471, 378-44, 159-352P32, 94-417, 66-698, 66-385, 66-661, 66-662, 66-663, 66-674, 66-675, 66-676, 66-677, 66-678, 66-679, 66-680, 66-681, P66, 66-397, 66-721, 94-519, 94-525, 66-210, 73-293, 66-778, 66-724, 66-715, 66-688, 66-725, 66-722, 209-105, 209-106, 206A283, 206A15, 206A16, 206A17, 206A18, 206A19, 206-164, 206A165, 159A19-4, 426-51, 426-52,





Résolution no. 280 (suite)

MUTATIONS  
DE  
PROPRIETES

94-483, P401, 94-457, 94-467, 94-495, 66-634, 122-77, 94-493,  
480-29, 66-723, 66P708, 66-398, 73-195, 73-238, 66-686, 66-692,  
66-691, 66-684, 66-690, 94-518, 94-426, 480-39, 66-711, 66-720  
94-510, 94-516, 115P38, 94-524, 66-685, 66P408, 73-241, 66-694,  
66-727, 66-713, 66P406, 66-710, 94-486, -387, -423, -424, -418,  
-392, -388, -386, -434, 159-339-17, 73-444, 66-719, 94-435,  
-419, -430, -389, 66-401, 73-194, 66-731, 490-37, 66-316,  
114-90, 94-314, 176-83, -82, -80, P176, 40-25, 59-14, 54-62,  
-53, 58-41, 53-16, 90-79, 158-95, 82-270, -271, 114-81-1,  
114-91, P-33, 34-29, -27, 33-4, 201-9, 144-69, 59-15, -19, 54-48  
-55, -57, 196-2, 47-3-13, 47-3-14, 31-1, -2, -3, 27-2, -3,  
-8, -12, 21-4, P31, P-32, P-27, 27-38, 87-12, 82-195, P-74,  
82-270, -271, 95-78, -80, P-114, 198-250, -263, 90P27, 198-253  
-252, 114-69, 114-P-20, 197-10, -11, -12, 205-16, 40-142, -202,  
158-205, P-7, 54-68, 59-53, 54-59, 59-12, 87-51, 59-54, 40-190,  
-144, 59-43, -50, -49, -39, -25, 54-61, -54, -63, 59-17, -21,  
-23, 53-46, 54-66, 59-22, 54-51, 59-18, 54-56, 59-13, -16,  
53-45, -47, 58-44, 40-148, -35, 59-55, 143-3-1, -3-2, -3-3, 53-  
42, 58-29, -46, -11, -48, -35, -43, 54-44, 53-40, 32-23, 211-  
10, 53-44, 58-39, -45, 40-9, -151, -146, -48, -194, -51,  
-196, -145, 143-44, 58-47, -40, -37, 53-13, 58-38, -33, -36,  
-42, 53-39, 58-31, 53-25, -16, 58-32, -30, -34, 82-270, -271,  
P-49, 49-5, -4, -3, -2, 48-8, -6, 49-6, -7, -8, -9, 48-3, -4,  
-5, 46-2-22, 49-57, -56, -55, -54, -58, -1, -61, -60, -59,  
-47, -46, -45, -44, -43, 48-11, -12, -1, -2, 46-2-17, 48-9,  
49-53, -52, -51, -50, 48-8, 49-36, -35, -34, -33, -32, 48-37,  
-36, -35, -34, 46-2-12, 48-39, 49-42, -41, -40, -39, -38,  
48-43, -42, -41, -40, 46-2-15, 49-25, -24, -23, -22, 48-27,  
-26, -25, -24, 46-2-7, 49-26, -31, -30, -29, -28, -27, 48-32,  
-31, -30, -29, 46-2-10, 49-15, -20, -19, -18, -17, -16, 48-22,  
-21, -20, 46-2-5, 48-7, 40-197, -139, -195, 59-52, -42, -47,  
-58, 40-198, -143, -226, -235, -227, 59-61, 40-199, -147,  
32-9, 40-191, 59-41, -40, -60, -78, 54-67, -66, -65, -59, -63,  
-73, -74, 32-17, 82-194, 94-138, 88-20-12, 197-10, -11, -12,  
59-80, -64, -89, -75, -62, -26, -69, -51, -81, -72, -82, -48,  
-46, -37, 54-60, 59-56, 53-36, P-158, 158-187, 161-161, 104-2,  
-105-1, P-99, 94-23, 82-75, 158-274, -74, 40-128, -187, -183  
-184, -185, -234, 198-89, -90, -91, -92, 47-29, 143-3-1, -3-2,  
-3-3, 40-132, -129, -130, 191-P-1 soient acceptées telles que  
soumises et que le greffier soit autorisé à les insérer au rôle  
de perception et d'évaluation en vigueur.

ADOPTE

AVIS DE  
MOTION

travaux  
lots  
349 et 350

AVIS DE MOTION no. 281

Monsieur l'échevin Raymond Fortin donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, un règlement pourvoyant à des travaux d'égoûts sanitaire et pluvial et d'aqueduc dans la partie nord des lots 349 et 350 et à un emprunt pour ces fins, le tout pour desservir environ 50 terrains sur la terre 349 et 50 terrains sur la terre 350.

AVIS DE  
MOTION

travaux  
lots 349  
et 350.

AVIS DE MOTION no. 282

Monsieur l'échevin Raymond Fortin donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, un règlement pourvoyant à des travaux de pavage et trottoirs dans la partie nord des lots 349 et 350 et à un emprunt pour ces fins, le tout pour desservir environ 50 terrains sur la terre 349 et 50 terrains sur la terre 350.



Résolution no. 283

CONSIDERANT les buts de l'Association Canadienne d'urbanisme et les services rendus aux municipalités et vu l'avantage pour la Cité d'aider à maintenir ladite Association Canadienne d'urbanisme par un apport financier,

octroi  
Association  
Canadienne  
d'Urbanisme

IL EST PROPOSE PAR: M. Albert Gagnon,  
APPUYE PAR: M. Bona Major,

et résolu à l'unanimité que la Cité adhère à ladite association Canadienne d'urbanisme, comme membre de soutien et que le trésorier soit autorisé à émettre un chèque de \$ 25.00 au nom de ladite Association en paiement de la cotisation de la Cité pour l'année 1961.

ADOPTE

Résolution no. 284

VU la résolution no. 259 du 10 juillet 1961,

IL EST PROPOSE PAR: M. Alexandre Bourdages,  
APPUYE PAR: M. Albini Plouffe

annula-  
tion lots  
47-46  
et 47-48

et résolu à l'unanimité que les lots nos. 47-46 et 47-48 tels que montrés à un plan préparé par Monsieur Marcel Huot, a.g. le 16 septembre 1957 et portant le no. 3693 soient annulés.

ADOPTE

Résolution no. 285

demande  
faite  
aux compa-  
gnies d'u-  
tilités  
publiques  
d'étudier  
avec les  
officiers  
de la cité  
la possibi-  
lité  
d'instal-  
ler à  
l'avenir  
des con-  
duites  
souter-  
raines.

CONSIDERANT L'avantage pour l'embellissement de la Cité d'éliminer toutes conduites téléphoniques ou électriques aériennes et vu la possibilité de procéder à l'installation de conduites téléphoniques ou électriques souterraines.

CONSIDERANT d'autre part la campagne en cours sous le patronage de l'Association des Architectes de la Province de Québec pour l'adoption d'une telle ligne de conduite dans toutes les municipalités de la province et vu la possibilité de procéder économiquement à l'installation de telles conduites souterraines devant certaines expériences récentes tentées notamment dans la nouvelle municipalité de Lorraine.

CONSIDERANT d'autre part l'avantage pratique d'éviter ainsi les dangers d'intempéries et vu l'importance de l'électricité dans les nouvelles constructions et la nécessité de leur assurer un service continu.

CONSIDERANT enfin les dispositions de certaines compagnies d'utilités publiques à adopter



Résolution no. 285 (suite)

une telle méthode d'installation pour leurs canalisations électriques ou téléphoniques.

IL EST PROPOSE PAR: M. Raymond Fortin,  
APPUYE PAR: M. Rolland Sauriol,

et résolu à l'unanimité que demande soit faite aux compagnies d'utilité publique procédant à des travaux dans le territoire de la municipalité soit: La Cie de Téléphone Bell, la Cie Shawinigan Water & Power et la Commission Hydroélectrique de Québec pour que ces dernières étudient la possibilité conjointement avec les officiers de la cité de n'installer à l'avenir dans le territoire de la municipalité que des conduites électriques ou téléphoniques souterraines et que copies de la présente soient adressées aux compagnies intéressées, au Ministre des Ressources Naturelles et à l'Association des Architectes de la Province de Québec ainsi qu'à la Corporation Interurbaine de l'Île Jésus et à l'Union des Municipalités.

ADOPTE

AVIS DE MOTION no. 286

AVIS DE  
MOTION

travaux de  
pavage et  
trottoirs  
sur diverses  
rues de la  
cité.

Monsieur l'échevin Claude Collin donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à des travaux de pavage et de trottoirs sur la rue Beverly Crescent, de la rue Webb à la rue Webb soit sur les lots 66-283 à 66-291 incl. sur la 16e rue centre, de la rue Elizabeth à Normandie, soit sur les lots 66-244 à 66-246 incl. sur la rue du Souvenir de Franklin Drive à Webb soit sur les lots 66-264 et 66-265 sur la rue Barbe du lot 426-8 à 426-53, soit sur les lots nos. 426-33 et 426-5: sur la Terrasse Aubut du boulevard Labelle à la rue Barbe soit sur les lots 424-13, 424-8-1 sur la rue Antonio, du boulevard Labelle à la rue Val Martin et 242-9-1 et à des travaux de lière fondation et de trottoirs, côté sud, sur la rue Webb du chemin du Souvenir à la 15e rue Centre et à un emprunt pour ces fins.

AVIS DE MOTION no. 287

AVIS DE  
MOTION

travaux  
d'éclairage  
projet  
Chomedey  
Gardens.

Monsieur l'échevin Gaston Marleau donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du Conseil Municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à des travaux d'éclairage dans le Projet Chomedey Gardens et à un emprunt à cette fin.

Résolution no. 288

IL EST PROPOSE PAR: M. Benoit Gravel,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin,

acceptation  
rapport  
assemblée  
régl. C-28

et résolu à l'unanimité que le rapport de l'assemblée des électeurs tenue le 18 juillet 1961, sous l'autorité du règlement no. C-28 soit adopté tel que lu et que ledit règlement soit soumis à l'approbation du Ministère des Affaires Municipales et de la Commission Municipale de Québec.

ADOPTE



Résolution no. 289

CONSIDERANT la résolution no. 239 du 5 juillet 1961 et vu les dispositions de M. Léo Beaulieu à accepter de faire partie de l'organisme d'initiative industrielle, commerciale et touristique créé par ladite résolution,

nomination  
de M.  
Léo Beau-  
lieu en  
rempla-  
cement  
de M.  
J.A. Mou-  
lin com-  
me membre  
de l'organisme  
d'initia-  
tive.

IL EST PROPOSE PAR: M. Alexandre Bourdages,  
APPUYE PAR: M. Paul Sauriol,

et résolu à l'unanimité que M. Léo Beaulieu soit nommé membre de l'organisme d'initiative industrielle, commerciale et touristique, créé par la résolution 239 et ce, en remplacement de M. J.A. Moulin qui, en raison de ses occupations, a dû décliner cette charge. **ADOPTÉ**

Résolution no. 290

CONSIDERANT la résolution no. 239 du 5 juillet 1961 et vu l'incertitude quant aux fonds à rassembler pour couvrir les dépenses occasionnées par les fêtes publiques prévues à ladite résolution,

fonds  
à rassem-  
bler  
pour  
couvrir  
les  
dépenses  
des  
fêtes  
publiques.

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYE PAR: M. Albini Plouffe.

et résolu à l'unanimité:

1° que la ville acceptera toutes les souscriptions privées ou publiques fournies pour constituer un fonds devant servir à l'organisation des fêtes décrétées par la résolution no. 239, lesdites souscriptions devant être remises au trésorier de la cité.

2° que la Cité acceptera de combler, à même le fonds général de la Cité, la différence pouvant survenir entre le coût d'organisation des fêtes publiques susdites et le montant total des souscriptions reçues, et ce, libérant de toutes obligations personnelles, les membres de l'organisme d'initiative industrielle, commerciale, et touristique chargés de l'organisation des fêtes susdites.

**ADOPTÉ**

Résolution no. 291

CONSIDERANT l'absence prévue du greffier durant la première semaine du mois d'août,

nomination  
M.A. Gau-  
thier  
comme  
ass.-  
greffier  
durant  
l'absence  
de M.  
G. Chapleau  
Greffier.

IL EST PROPOSE PAR: M. Paul Sauriol,  
APPUYE PAR: M. Adolphe Ouimet,

et résolu à l'unanimité que Monsieur Adrien Gauthier soit nommé assistant-greffier pour la période d'absence du greffier, soit du 31 juillet au 4 août 1961.

**ADOPTÉ**



Résolution no. 292

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYE PAR: M. Paul Sauriol,

adoption  
regl. C-45

et résolu à l'unanimité que le règlement no. C-45 de la  
Cité de Chomedey, amendant le règlement no. C-3 concernant  
la construction et l'administration de l'aqueduc de la  
Cité soit adopté tel que soumis.

ADOPTE

Résolution no. 293

CONSIDERANT la nécessité d'assurer adéquatement la protec-  
tion des citoyens et vu les recommandations du Comité de  
Police,

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin,

autoris-  
ation pour  
le Chef de  
police d'en-  
gager 5 nou-  
veaux constables.

et résolu à l'unanimité que le Chef de Police, Monsieur Ray-  
mond Dion soit autorisé à augmenter le personnel de son dé-  
partement par l'engagement de cinq (5) nouveaux constables.

ADOPTE

Résolution no. 294

IL EST PROPOSE PAR: M. Raymond Fortin,  
APPUYE PAR: M. Rolland Sauriol,

ajournement  
de l'assemblée

et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ajour-  
née à lundi le 31 juillet 1961, à 8:00 heures P.M. du soir  
à l'endroit ordinaire des séances du conseil.

ADOPTE

A 7:18 hres P.M. M. le Maire ajourne l'assemblée.

*Rolland Sauriol*  
MAIRE

*Gaston Marleau*  
GREFFIER.



PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE CHOMEDEY  
COMTE DE LAVAL.

ass.  
d'ajourné-  
ment  
31 juillet  
1961.

Procès-verbal de l'assemblée d'ajournement de la séance régulière du conseil municipal tenue lundi le 31 juillet 1961 à 8:35 hres P.M. à l'école Leblanc, 1595 rue du Couvent, à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, Me Jean-Noel Lavoie et Messieurs les Echevins:

Albini Plouffe,  
Bona Major,  
Albert Pagé,  
Paul Sauriol,  
Claude Collin,

Raymond Fortin,  
Alex. Bourdages,  
Gaston Marleau,  
J.G. Tétreault,  
Guy l'Espérance,  
M.F. Mooney.

formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie.

Sont absents de leurs sièges, Messieurs les Echevins:

Emile Demers,  
Albert Lavoie,  
Fernand Vary,  
Benoit Gravel,

Rolland Sauriol,  
Adolphe Ouimet,  
Albert Gagnon,  
Lorne Bernard,  
Louis Jarry,

sont aussi présents:

M. Adrien Gauthier, ass.-Greffier.  
M. G.A. Lacouture, Trésorier.

---

Dès l'ouverture de la séance M.l'assistant-greffier fait lecture des procès-verbaux des assemblées précédentes.

---

A 8:40 hres p.m. M. l'échevin Albert Gagnon prend son siège.

A 8:50 hres p.m. M. l'échevin Benoit Gravel prend son siège.

A 9:00 hres p.m. M. G.A. Lacouture, Trésorier quitte son siège.

A 9:30 hres p.m. M. l'échevin Fernand Vary, prend son siège.

A 10:05 hres P.M. Me Adolphe Prévost, Aviseur-légal, prend son siège.

A la même heure M. l'assistant-greffier constate que M. l'échevin Benoit Gravel a quitté son siège.

A 10:16 hres P.M., à la suggestion de Me Adolphe Prévost, et sur décision de M. le Maire, l'assistant-greffier arrête momentanément la lecture des procès-verbaux des assemblées précédentes pour permettre au conseil d'étudier quelques questions urgentes notamment ~~sur~~ le sujet de la piscine St-Pie X.

---



Résolution no. 295

engagement  
de Me Jean  
Louis Léger

IL EST PROPOSE PAR: M. Bona Major,  
APPUYE PAR: M. Albert Gagnon,

et résolu à l'unanimité que les services de Me Jean-Louis Léger, soient retenus pour représenter la Cité devant la Cour Municipale de la Cité, avec traitement de \$ 50.00 par séance de ladite Cour, ce traitement devant comprendre la préparation des plaintes, en plus de sa présence aux séances de la cour, cela jusqu'à bon vouloir du conseil.

ADOPTE

---

Après l'adoption de la résolution précédente, M. l'assistant-greffier continue la lecture des procès-verbaux.

---

A 11:50 hres P.M. M. l'échevin Albert Gagnon quitte son siège..

---

Résolution no. 296

ajournement  
de l'assemblée

IL EST PROPOSE PAR: M. Paul Sauriol,  
APPUYE PAR: M. M.F. Mooney

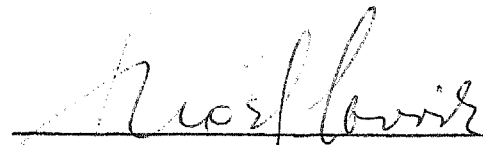
et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit ajournée à mardi le 1er août 1961 à 12:05 A.M.


ADOPTE

---

A 11:55 hres P.M. M. le Maire, Me J.-Noel Lavoie ajourne l'assemblée.

---

  
MAIRE

  
GREFFIER.

---

---



PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE CHOMEDEY  
COMTE DE LAVAL.

assemblée  
d'ajournement  
1er août 1961.

Procès-verbal de l'assemblée d'ajournement de la séance régulière du conseil municipal, tenue mardi le 1er août 1961 à 12:05 A.M. à l'école Leblanc, 1595 rue du Couvent, à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie et Messieurs les Echevins:

Albini Plouffe,	Gaston Marleau
Bona Major,	J.G. Tétreault
Albert Pagé,	Guy l'Espérance
Paul Sauriol,	M.F. Mooney,
Claude Collin,	Fernand Vary
Raymond Fortin,	
Alex. Bourdages,	

formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie.

Sont absents de leurs sièges: Messieurs les Echevins:

Emile Demers,	Albert Gagnon,
Albert Lavoie,	Lorne Bernard,
Benoit Gravel,	Louis Jarry.
Rolland Sauriol,	
Adolphe Ouimet,	

Sont aussi présents:

M. A. Gauthier, Ass-Greffier.  
Me Adolphe Prévost, Aviseur-  
légal.

---

Résolution no. 297

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau  
APPUYE PAR: M. Claude Collin

adoption  
procès-ver-  
baux assem-  
blées pré-  
cédentes.

et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 juin 1961, des assemblées d'ajournement du 20 juin et des 4, 5, 10 et 11 juillet 1961 et de l'assemblée spéciale du 18 juillet 1961 soit adopté tel que lu.

ADOPTE

---

Résolution no. 298

CONSIDERANT les travaux d'égoûts et d'aqueduc exécutés par la compagnie A. Billet Ltée sur partie du lot 59 sous l'autorité du règlement 173 de la ville de l'A-bord-à-Plouffe et vu les prix unitaires accordés à cette occasion,





Résolution no. 298 (suite)

CONSIDERANT le prolongement prévu du système d'égoûts et d'aqueduc sur partie des terres 59 et 74 sous l'autorité du règlement C-20 et vu l'urgence pour la cité de procéder dans le plus bref délai à l'exécution desdits travaux,

CONSIDERANT d'autre part que le coût prévu desdits travaux suivant l'estimation préliminaire de l'Etude Chs.Ed. Gravel est de \$ 20,568.00, déduction faite du coût alloué pour le roc et vul'offre de la compagnie A. Billet Ltée en date du 31 juillet 1961.

contrat  
concernant  
travaux pré-  
vus par  
le règlement  
C-20 soit  
accordé à  
A. Billet  
Ltée.

IL EST PROPOSE PAR: M. Fernand Vary,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin

et résolu à l'unanimité:

1<sup>o</sup> que le contrat pour la pose d'égoûts et d'aqueduc prévue au règlement C-20 soit accordé à la compagnie A. Billet Ltée suivant les prix unitaires de sa soumission du 31 juillet 1961 et s'élevant à \$ 16,509.75 à la condition que ladite compagnie A. Billet Ltée fournisse à la cité une garantie d'exécution de ces travaux, émise en faveur de la cité par une compagnie d'assurance reconnue et d'une valeur égale à 100% du montant de la susdite soumission et qu'une copie d'assurance responsabilité publique ou accident pour toute pièce d'équipement ou de machinerie devant servir à l'exécution de ce contrat soit déposée au bureau du greffier de la cité, le susdit contrat demeurant cependant sujet à l'approbation du règlement C-20 de la Cité de Chomedey par toutes les autorités prévues par la loi,

2<sup>o</sup> que Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie ou le Maire suppléant, M. Emile Demers et le Greffier, M. Gaston Chapleau, soient et par la présente sont autorisés à signer pour et au nom de la cité un contrat à cet effet, ledit contrat devant être aux frais du bénéficiaire des travaux présentement octroyés.

ADOPTE

Résolution no. 299

IL EST PROPOSE PAR: M. J.G. Tétreault  
APPUYE PAR: M. M.F. Mooney

adoption  
regl. C-39

et résolu à l'unanimité que le règlement no. C-39 pourvoyant à des travaux de pavage et de trottoirs sur la 85e avenue sud, la place de la 85e avenue sud, la 98e avenue sud, l'avenue Montcalm, la 10e rue sud et la 16e rue Centre, en la cité de Chomedey, et pourvoyant à un emprunt de \$ 112,600.00 pour ces fins soit adopté et que l'assemblée des électeurs intéressés par ledit règlement soit fixée à jeudi le 10 août 1961 à 7:00 heures P.M. à 1520 rue Principale, quartier St-Martin.

ADOPTE



Résolution no. 300

IL EST PROPOSE PAR: M. Raymond Fortin,  
APPUYE PAR: M. Paul Sauriol,

demande  
faite  
au Minis-  
tère de  
la Voirie  
pour la  
confec-  
tion et  
le nettoyage  
du fossé  
au nord de  
la route  
8.

et résolu à l'unanimité que demande soit faite au Ministère de la Voirie à l'effet que ce dernier effectue la confection et le nettoyage du fossé au nord de la route 8 entre les terres 337 et 338, du cadastre de la paroisse St-Martin, du fait que ce fossé ne s'égoutte plus, depuis l'élargissement de cette route et, que copie de cette résolution soit envoyée à l'Ingénieur Divisionnaire du Ministère de la Voirie, M. Jean Lacroix.

ADOPTE

---

AVIS DE MOTION no. 301

AVIS DE  
MOTION

décence et  
moeurs de  
la cité.

Monsieur l'échevin J.G. Tétreault donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement concernant la décence et les bonnes moeurs de la cité.

---

Résolution no. 302

IL EST PROPOSE PAR: M. M.F. Mooney,  
APPUYE PAR: M. J.G. Tétreault,

ajournement  
de l'ass.

et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ajournée à mercredi le 9 août 1961 à 8:00 heures P.M. à la salle ordinaire des séances.

ADOPTE

---

A 12:25 hres P.M. le Maire, Me J.-Noel Lavoie ajourne l'assemblée.

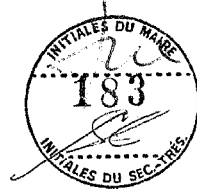
---

MAIRE

GREFFIER

---

---



PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE CHOMEDEY  
COMTE DE LAVAL.

assemblée  
d'ajournement  
9 août 1961

Procès-verbal de l'assemblée d'ajournement tenue mercredi le 9 août 1961 à 8:30 hres P.M. à la salle ordinaire des séances, l'école Leblanc, 1595 rue du Couvent, à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie et Messieurs les Echevins:

Albini Plouffe, Alex. Bourdages,  
Benoit Gravel, Gaston Marleau,  
Paul Sauriol, J.G. Tétreault,  
Raymond Fortin, Albert Gagnon,  
Adolphe Ouimet, Guy l'Espérance,

formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie.

Sont absents de leurs sièges, Messieurs les Echevins:

Emile Demers, Claude Collin,  
Albert Lavoie, Rolland Sauriol,  
Fernand Vary, Lorne Bernard,  
Albert Pagé, M.F. Mooney,  
Bona Major, Louis Jarry,

Sont aussi présents:

M. Gaston Chapleau, Greffier,  
M. G.A. Lacouture, Trésorier.  
Me Adolphe Prévost, Aviseur-légal.

---

A 8:35 hres P.M., M. l'échevin Louis Jarry, prend son siège.

---

AVIS DE  
MOTION

AVIS DE MOTION no. 303

règlement  
travaux  
de trottoirs  
sur partie  
du lot 330

Monsieur l'échevin Adolphe Ouimet, donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à des travaux de trottoirs sur partie du lot 330, quartier Renaud (Projet Bon-Air) soit sur les rues 330-53, 330-49 & 81, 330-52, 330-51, 330-50, 330-80, 330-79, 330-82 & 95, 330-101 et 119, et à un emprunt pour cette fin.

Résolution no. 304

IL EST PROPOSE PAR: M. Adolphe Ouimet,  
APPUYE PAR: M. Albini Plouffe.

autorisation  
avocats à  
préparer  
un règlement  
pourvoyant  
travaux partie  
du lot 330

et résolu à l'unanimité que Me Adolphe Prévost, aviseur-légal soit autorisé à préparer un règlement d'emprunt pourvoyant à des travaux de trottoirs sur partie du lot 330 quartier Renaud (Projet Bon-Air).

ADOPTE

---



AVIS DE  
MOTION

Règlement  
travaux  
d'égoûts  
et d'aqueduc  
parties des  
lots 72,  
492 et 493

AVIS DE MOTION NO. 305

Monsieur l'échevin J.G. Tétreault, donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale un règlement pourvoyant à des travaux d'égoûts et d'aqueduc sur partie des lots 72, 492 et 493, soit sur les lots 72-4, 493-14, 493-13, 493-12, 492-37, 492-38 et 492-26 et à un emprunt pour ces fins.

AVIS DE  
MOTION

travaux  
pavage  
et trottoirs  
partie  
des lots  
72, 492  
et 493

AVIS DE MOTION no. 306

Monsieur l'échevin J.G. Tétreault donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à des travaux de pavage et de trottoirs sur partie des lots 72, 492 et 493, soit sur les lots 72-4, 493-14, 493-13, 493-12, 492-37, 492-38 et 492-26 et à un emprunt pour ces fins.

Résolution no. 307

CONSIDERANT que la ville de l'Abord-à-Plouffe a approuvé divers plans de subdivision et de lotissement où apparaissaient certaines rues à être cédées à la ville et autorisant les officiers de ladite ville à signer des contrats à ces fins et vu la loi constituant en corporation la Cité de Chomedey,

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Guy l'Espérance,

autori-  
sation  
Maire et  
Greffier  
à signer  
contrat  
pour ces-  
sion de  
rues au-  
torisées  
par réso-  
lutions  
de la  
ville de  
l'A. à p.

et résolu à l'unanimité que Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie ou le Maire-suppléant, M. Emile Demers et le Greffier, M. Gaston Chapleau soient et par la présente sont autorisés à signer, pour et au nom de la cité, les contrats de cession de rues, parcs et passages publics, autorisés par les résolutions nos: 1971, 2005, 2015, 2043, 2089, 2090, 2104, 2153, 2155, 2229, 2266, 2268, 2306, 2312, 2478, 2709, 2723, 2860, 2879, 2890, 2953 et 2972 de la ville de l'Abord-à-Plouffe, lesdits contrats devant être aux frais des cédants.

ADOPTE



Résolution no. 308

IL EST PROPOSE PAR: M. Guy l'Espérance,  
APPUYE PAR: M. Alexandre Bourdages,

et résolu à l'unanimité que le greffier soit autorisé:

- autorisation pour le greffier à procéder à l'échange machine additionner
- 1° à procéder à l'échange d'une machine à additionner Underwood contre une machine à additionner Underwood-Olivetti au prix d'échange de \$ 194.50.
  - 2° à faire imprimer et distribuer dans le territoire de la municipalité, 8,000 circulaires relativement à la consommation de l'eau, au prix de \$ 310.60.
  - 3° à procéder à l'acquisition de 1,000 feuilles format 8½ x 11 et 1,000 feuilles format 8½ x 14 pour la machine à photostat APECO, pour une somme de \$ 249.70.
- impression circulaires consommation de l'eau
- achat feuilles APECO
- ADOPTÉ

Résolution no. 309

CONSIDERANT que les municipalités du Québec qui imposent une taxe de vente souffrent un préjudice sérieux du fait que cette taxe ne rapporte pas aux municipalités les revenus qu'elles seraient en droit de percevoir,

CONSIDERANT que cet état de choses provient du fait que les maisons d'affaires ne facturent pas à leurs clients de l'extérieur la taxe de vente municipale lorsque la marchandise est livrée au domicile de leurs clients, dans le cas où ces clients sont contribuables dans une municipalité où ladite taxe de vente municipale est imposée,

CONSIDERANT qu'il y a un grand nombre de municipalités qui désirent imposer une taxe de vente municipale et qui ne l'ont pas fait justement parce qu'elles trouvent que la perception de cette taxe, sur les bases actuelles, ne peut pas se faire d'une façon équitable.

taxe de vente

CONSIDERANT que la taxe de vente provinciale de 2% est généralisée dans toute la province de Québec,

CONSIDERANT que la taxe de vente de 2% pour fins d'éducation est également généralisée dans toute la province,

CONSIDERANT que cette taxe de vente municipale est perçue par les bons offices de la province et remise aux municipalités qui l'ont imposée,

CONSIDERANT que ce problème est du ressort de l'Union des Municipalités de la Province de Québec,

POUR CES MOTIFS, il est propose par: M. Albert Gagnon,  
APPUYE PAR: M. Benoit Gravel,

et résolu à l'unanimité:

- 1° que la Cité de Chomedey prie humblement l'Exécutif de l'Union des Municipalités de la Province de Québec d'inscrire ce problème à l'agenda des réunions qui seront tenues lors du prochain congrès;
- 2° que la Cité de Chomedey prie l'Union des Municipalités de la Province de Québec,



Résolution no: 309 (suite )

A) de demander aux autorités provinciales d'étendre sur tout le territoire de la province l'imposition de la taxe de vente municipale de 2%,

b) de recueillir les revenus de cette taxe et faire une remise égale à chaque municipalité, en proportion de sa population, tel qu'établie par le bureau Fédéral de la Statistique.

3<sup>o</sup> qu'une copie de la présente résolution soit adressée à l'Union des Municipalités, au Ministère des Affaires Municipales et à la Cité de Longueuil.

ADOPTE

---

Résolution no. 310

IL EST PROPOSE PAR: M. Albini Plouffe,  
APPUYE PAR: M. Benoit Gravel,

et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux des assemblées des électeurs tenues les 25, 26, 27 et 28 juillet 1961 sous l'autorité des règlements nos. C-36, C-37, C-44 et C-56 soient adoptés tel que lus et que les règlements nos. C-44 et C-56 soient soumis à l'approbation du Ministère des Affaires Municipales et de la Commission Municipale de Québec.

ADOPTE

---

Résolution no. 311

IL EST PROPOSE PAR: M. Raymond Fortin,  
APPUYE PAR: M. Albini Plouffe

et résolu que les dépenses suivantes effectuées par le Chef de Police, M. Raymond Dion, pour les véhicules de son département, soit:

- 1<sup>o</sup> la réparation et l'ajustement d'une transmission au prix de \$ 120.67.
- 2<sup>o</sup> la pose de 2 pneus neufs et une mise au point de moteur au prix de \$ 117.19
- 3<sup>o</sup> le remplacement d'une armature de générateur et d'un régulateur de voltage ainsi que la pose d'une poignée de porte et un ajustement de freins au prix de \$ 145.70.

soient ratifiées et payées tel que soumises.

ADOPTE  
avec la dissidence de  
M. l'échevin Louis Jarry.

adoption  
rapport  
assemblée  
des élec-  
teurs  
RE: Regl.  
C-36,  
C-37,  
C-44,  
C-56

adoption  
diverses  
dépenses  
effectuées  
par le  
Chef de  
Police.



Résolution no. 312

CONSIDERANT l'importance du questionnaire préparé pour le recensement municipal à cause des nombreux renseignements requis notamment pour la préparation du plan directeur, et vu la rémunération précédemment consentie par la résolution 127,

rémunération pour les préposés au recensement haussée à \$0.40 par carte de recensement.

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Paul Sauriol,

et résolu à l'unanimité que nonobstant les dispositions de ladite résolution no.127, la rémunération pour les préposés au recensement soit portée à \$ 0.40 par carte de recensement complétée.

ADOPTE

Résolution no. 313

CONSIDERANT les expériences faites aux Etats-Unis, en Europe et même au Canada notamment à la Cité de Montréal dans l'organisation des parcs et terrains de jeux suivant la formule dite du parc-école et vu les avantages sociaux et économiques pour les citoyens à la suite d'ententes à cet effet entre les municipalités et les commissions scolaires,

Etude formule parc-école.

CONSIDERANT d'autre part l'avantage pour la cité et ses contribuables d'adopter cette formule dans l'organisation des parcs et terrains de jeux de la municipalité et vu l'opportunité qui se présente dans la préparation du plan directeur de la cité,

CONSIDERANT enfin que certaines commissions scolaires ayant juridiction dans le territoire de la municipalité ont manifesté leur intention de collaborer avec les autorités municipales pour l'application de cette formule <sup>du</sup> parc-école.

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Paul Sauriol,

et résolu à l'unanimité:

1° que la Cité de Chomedey accepte le principe du parc-école et qu'en conséquence l'Urbaniste-conseil de la cité soit autorisé à prévoir l'installation de tels parcs-école dans l'élaboration du plan directeur de la cité,

2° que Messieurs les Echevins Guy l'Espérance, Raymond Fortin et Jean-Cuy Tétreault soient nommés membres de la Commission des Parcs et Terrains de jeux de la cité et qu'ils soient autorisés à faire les démarches nécessaires auprès de toutes les commissions scolaires ayant juridiction dans le territoire de la municipalité pour étudier la possibilité d'ententes entre la municipalité et lesdites commissions scolaires en vue de l'aménagement de parcs-école aux endroits propices.

3° que les membres de ladite commission des parcs et terrains de jeux soient autorisés conjointement avec le directeur des parcs et terrains de jeux de la cité et l'Urbaniste-conseil de la cité ou l'un de ses représentants en vue d'étudier un plan préliminaire d'aménagement d'un terrain faisant partie du lot 351 situé immédiatement à l'ouest du terrain de la commission scolaire de Renaud où est située l'école Jean XXIII en vue de l'aménagement possible d'un parc-école à cet endroit après entente avec ladite commission scolaire de Renaud,



Résolution no. 313 ( suite )

4<sup>o</sup> que l'aviseur légal soit autorisé, s'il y a lieu, à préparer conjointement avec les membres de la commission des parcs et terrains de jeux et le directeur des parcs et l'Urbaniste-conseil de la cité un projet d'entente avec la Commission scolaire de Renaud en vue de l'aménagement d'un parc-école au site de l'école Jean XXIII.

5<sup>o</sup> que les membres de la commission des parcs et terrains de jeux soient chargés d'étudier avec les propriétaires concernés la possibilité d'échanger la partie susdite du lot 351 contre les lots 350-158 et 349-246 déjà acceptés par la municipalité pour servir de parcs et terrains de jeux et devant être cédés à la municipalité.

ADOPTE

Résolution no. 314

CONSIDERANT qu'il n'existe aucune prévision de terrain de jeux officiel dans le rang St-Elzéar,

CONSIDERANT que la Commission scolaire de Renaud consent à mettre à la disposition du Service des parcs de la cité un terrain situé dans le rang St-Elzéar et faisant partie du lot 607, à l'ouest de l'autoroute et à l'est du boulevard Labelle,

CONSIDERANT que la Commission scolaire de Renaud consent également à mettre à la disposition de la cité, pour une période de 3 à 5 ans, la bâtisse érigée sur ce terrain et ce, dès que les enfants de cette région iront à leur nouvelle école sur le boulevard Pouliot soit vers le mois de novembre,

location  
terrain  
Ecole  
St-Elzéar  
pour le  
dpt. des  
parcs et  
terrains  
de jeux.

IL EST PROPOSE PAR: M. Paul Sauriol,  
APPUYE PAR: M. Benoit Gravel,

et résolu à l'unanimité que la cité de Chomedey accepte pour une période de 3 ans et pour un loyer nominal d'un dollar ( \$1.00 ), d'utiliser le terrain de l'école St-Elzéar, faisant partie du lot 607 pour fin terrain de jeux et d'utiliser la bâtisse de ladite école pour:

- a) loger temporairement les bureaux du service des parcs de la cité,
- b) servir de salle pour les joueurs de hockey durant la saison d'hiver,
- c) servir d'entrepôt temporaire pour le matériel du service des parcs,

et que son Honneur le Maire ou le Maire-suppléant et le greffier soient et, par la présente, sont autorisés à signer, pour et au nom de la cité, une entente à cet effet avec la Commission scolaire de Renaud.

ADOPTE





Résolution no. 315

CONSIDERANT que le quadrilatère formé par la 66e avenue, le boulevard Cartier et la 3ième rue et la 64e avenue appartient presque en totalité à trois corps publics, soit:

en première part, la Commission scolaire de l'Abord-à-Plouffe, en deuxième part, la Cité de Chomedey et en dernière part, la fabrique de la paroisse St-Norbert,

CONSIDERANT que deux écoles sont présentement érigées sur les terrains de la Commission scolaire et qu'il existe à cet endroit des arbres en nombre suffisant pour permettre l'aménagement d'un parc de verdure,

CONSIDERANT que le quadrilatère concerné permet l'établissement d'un magnifique parc-école et vu les avantages réciproques nombreux pour toutes les parties en cause et pour les citoyens d'utiliser ce site comme parc-école.

IL EST PROPOSE PAR: M. Alexandre Bourdages,  
APPUYE PAR: M. Guy l'Espérance,

et résolu à l'unanimité:

1° que les membres de la Commission des parcs et terrains de jeux conjointement avec le directeur des parcs et terrains de jeux soient autorisés à négocier avec les parties en cause les conditions d'une entente en vue de l'établissement d'un parc-école dans le quadrilatère susdit.

2° que l'urbaniste-conseil soit autorisé à préparer les plans d'aménagement du parc-école susdit,

3° que Son Honneur le Maire ou le Maire-suppléant et le greffier, soient, et par la présente, sont autorisés à signer, pour et au nom de la cité, les ententes ou contrats nécessaires à cet effet.

ADOPTE

Résolution no. 316

CONSIDERANT le budget antérieurement voté pour le service des parcs et terrains de jeux de la cité et vu certaines dépenses urgentes non prévues audit budget,

IL EST PROPOSE PAR: M. Benoit Gravel,  
APPUYE PAR: M. J.G. Tétreault

et résolu à l'unanimité que le Directeur du service des parcs de la cité soit autorisé à procéder à l'acquisition de huit (8) abreuvoirs-adapteurs au coût de \$ 25.00 pièce et de divers jeux et pièces d'équipement supplémentaires, le tout ne devant pas excéder la somme de \$ 500.00.

ADOPTE

etude  
d'une  
entente  
en vue  
de l'é-  
tablis-  
sement  
d'un  
parc école  
66e ave.  
et boul.  
Cartier.

autorisation  
directeur  
des parcs  
et terrains  
de jeux  
à faire  
quelques  
achats pour  
son département



Résolution no. 317

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Albert Gagnon,

adoption  
plan  
préparé  
par C.E.  
Gravel  
travaux  
d'égoûts  
et d'aqueduc

et résolu à l'unanimité que le plan 1-148-61 préparé par l'étude C.E. Gravel en janvier 1961 et révisé en juillet 1961, ainsi que les estimations préliminaires pour travaux d'égoûts sanitaire, d'aqueduc et d'égoût pluvial, préparés par la même Etude le 24 juillet 1961 et s'élevant respectivement à \$ 8,357.00 pour les travaux d'égoûts sanitaire, \$ 8,506.50 pour les travaux d'aqueduc et à \$ 9,036.50 pour les travaux d'égoût pluvial, soient acceptés tel que soumis, sujets à l'approbation du Ministère de la Santé et de la Régie d'Épuration des Eaux.

ADOpte

AVIS DE MOTION no. 318

AVIS DE  
MOTION

travaux  
terres 23,  
26, 27, 30  
et 32.

quartier  
l'A. à P.

M. l'échevin Alexandre Bourdages donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à des travaux d'égoûts sanitaire et pluvial et d'aqueduc sur partie des terres 23, 26, 27, 30 et 32, quartier l'Abord-à-Plouffe (projet Century soit sur les rues 23-21, 26-60 et 23-21, 26-60, 27-61, 30-74, 32-18, 23-16, 26-49, 26-48, 26-47, 27-57 et 27-56, et à un emprunt à ces fins.

Résolution no. 319

corrections  
liste  
comptes à  
payer.

CONSIDERANT les dispositions de la résolution 270 du 19 juillet 1961 et vu les corrections apportées à la liste des comptes à payer au fonds d'entretien général de la cité,

IL EST PROPOSE PAR: M. Alex. Bourdages,  
APPUYE PAR: M. Paul Sauriol,

et résolu à l'unanimité:

1° que nonobstant les dispositions de la résolution 270, les comptes à payer au fonds d'entretien général pour le mois de juin 1961 et s'élevant à \$ 56,488.35 au lieu de \$ 64,818.57 suivant une liste révisée préparée par le trésorier en date du 8 août 1961 soient acceptés et payés tel que soumis.

2° que les comptes additionnels à payer au fonds général et s'élevant à \$ 10,227.03 suivant une liste préparée par le trésorier en date du 9 août 1961 soit acceptés et payés tel que soumis.



Résolution no. 319 (suite)

3<sup>o</sup> que les comptes à payer au fonds de capital et s'élevant à \$ 13,678.20 pour le règlement 160, de la ville de l'A. à P. \$ 44,080.03 pour le règlement no. 5 de la ville de Renaud, \$ 29,156.62 pour le règlement no. 16 de la ville de Renaud, \$ 27,267.88 pour le règlement no. 24 de la ville de Renaud.

soient acceptés et payés tel que soumis.

ADOPTE

Résolution no. 320

CONSIDERANT le surcroix de travail occasionné par l'émission des permis de construction depuis la loi constituant en Corporation la Cité de Chomedey,

engagement  
inspecteur  
des bâtiments  
M. A. Jutras  
  
M. Phaneuf  
nommé ass-  
inspecteur.

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Paul Sauriol,

et résolu que:

1<sup>o</sup> M. Adrien Jutras soit engagé comme inspecteur des bâtiments de la Cité au salaire hebdomadaire de \$ 70.00 plus \$ 20.00 par semaine pour frais de dépenses d'automobile, et ce, jusqu'à bon vouloir du conseil, ledit engagement étant rétroactif au 24 juillet 1961.

2<sup>o</sup> que M. Joseph Phaneuf ci-devant inspecteur des bâtiments pour la ville de l'Abord-à-Plouffe, soit nommé assistant-inspecteur des bâtiments de la Cité de Chomedey, au même traitement qu'il avait alors qu'il était à l'emploi de la ville de l'Abord-à-Plouffe et ce, rétroactivement au 24 juillet 1961.

ADOPTE

sur dissidence de M. l'échevin  
Louis Jarry.

Résolution no. 321

IL EST PROPOSE PAR: M. J.G. Tétreault,  
APPUYE PAR: M. Alexandre Bourdages,

nomination  
délégués  
congrès de  
l'union des  
Municipalités

et résolu à l'unanimité que Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie et ~~le moins représenté, M. Emile D.~~ ainsi que Messieurs les échevins: M.F. Mooney, Louis Jarry, Benoit Gravel, Albert Lavoie, Gaston Marleau et Guy l'Espérance soient délégués au congrès de l'Union des Municipalités qui sera tenu du 31 août au 3 septembre prochain et qu'une allocation de dépenses de voyage de \$ 150.00 soit accordée à chacun des délégués devant assister audit congrès.

ADOPTE



Résolution no. 322

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Benoit Gravel,

autorisation  
Desjardins  
& Sauriol  
préparer  
plans  
pour tra-  
vaux de  
trottoirs

et résolu que Messieurs Desjardins & Sauriol ing. cons. soient autorisés à préparer les plans pour travaux de trottoirs sur le boul. Lévesque aux endroits où le trottoir est inexistant ou dans un mauvais état, sur la 84<sup>e</sup> Avenue et sur le côté Est des 73<sup>e</sup> et 83<sup>e</sup> avenues, et à étudier la possibilité d'exécuter des travaux de trottoirs sur un côté des boulevards Cartier et Samson, cela, en collaboration avec le bureau des ingénieurs municipaux, ainsi qu'à faire une étude préliminaire sur la possibilité d'étendre le service d'aqueduc au quartier Renaud.

ADOPTE

avec la dissidence de M.  
l'échevin Louis Jarry.

Résolution no. 323

CONSIDERANT les dispositions du contrat intervenu entre la cité de Chomedey et M. J.-Claude LaHaye, Urbaniste-conseil en ce qui concerne l'approbation des plans de lotissement par la cité et vu l'avantage pour la cité et pour les contribuables de simplifier les procédures pour l'approbation desdits plans de lotissement tout en bénéficiant des recommandations des experts spécialement engagés par la cité,

autorisation  
pour sou-  
mettre à  
M. J.C.  
LaHaye U.C.  
tous plans  
de lotisse-  
ment pour  
approbation

IL EST PROPOSE PAR: M. Benoit Gravel,  
APPUYE PAR: M. Guy l'Espérance,

et résolu à l'unanimité que le greffier soit autorisé à soumettre à l'attention de M. LaHaye, Urbaniste-conseil de la cité pour remarques, commentaires et recommandations tous plans de lotissement qui sont soumis à la cité pour approbation et que l'Urbaniste-conseil de la cité soit également autorisé à discuter avec les promoteurs intéressés les projets ou plans de lotissement ou de subdivision ainsi soumis à l'approbation de la cité, le dossier complet devant être soumis au conseil pour approbation finale, dans chaque cas ainsi étudié.

ADOPTE

Résolution no. 324

CONSIDERANT la nécessité pour le chef de l'assistance publique de faire en certaines occasions certains déboursés urgents,

autorisation  
au chef de  
l'Ass. Sociale  
à avoir  
une réserve  
petite caisse

IL EST PROPOSE PAR: M. Guy l'Espérance,  
APPUYE PAR: M. Albini Plouffe

et résolu à l'unanimité que le trésorier soit



Résolution no. 324 (suite)

autorisé à mettre à la disposition de M. J.E.A. Houle, chef de l'assistance sociale, une réserve de petite caisse ne devant pas excéder \$ 200.00 pour déboursés urgents à faire en attendant le remboursement par le service de Protection Notre-Dame ou par tout autre organisme du Ministère du Bien-Etre social.

ADOPTE

Résolution no. 325

CONSIDERANT les dispositions de la résolution 268 et vu la nécessité pour le greffier et pour le trésorier de recourir fréquemment aux services de commissionnaires pour l'Hôtel-de-ville,

IL EST PROPOSE PAR: M. Guy l'Espérance,  
APPUYE PAR: M. Albini Plouffe,

commission  
naires  
Hôtel-de-  
ville.

et résolu qu'à compter du 24 juillet 1961, une somme hebdomadaire de \$ 10.00 pour dépenses d'automobiles, soit payée respectivement à Messieurs A. Paquette et R. Leblanc, employés de l'Hôtel-de-ville, pour l'usage de leur voiture comme commissionnaires de l'Hôtel-de-ville et ce jusqu'à bon vouloir du conseil.

ADOPTE

sur dissidence de M. l'échevin  
Louis Jarry.

A 11:30 hres P.M., M. l'échevin J.G. Tétreault, quitte son siège.

Résolution no. 326

IL EST PROPOSE PAR: M. Albert Gagnon,  
APPUYE PAR: M. Gaston Marleau

mutations  
de  
propriétés

et résolu à l'unanimité que les mutations de propriétés préparés par Bégin, Charland & Valiquette le 28 juillet 1961 et affectant les lots 137-7, 138-8-1, 141, 142, 143-P2 soient acceptés tel que soumises et que le Greffier soit autorisé à les incorporer aux rôles de perception et d'évaluation en vigueur.

ADOPTE

Résolution no. 327

CONSIDERANT la nécessité de toujours maintenir à date les rôles d'évaluation et de perception de toute la cité et vu les conditions d'engagement de Messieurs Bégin, Charland & Valiquette, estimateurs,

IL EST PROPOSE PAR: M. Raymond Fortin,  
APPUYE PAR: M. Benoit Gravel,



Résolution no. 327 (suite)

engagement  
Régis, Char-  
land & Va-  
liquette  
pour Prépa-  
ration de  
mutations  
dans quart-  
ier  
Renaud.

et résolu à l'unanimité que les services de Messieurs Régis, Charland & Valiquette, estimateurs, soient retenus pour la préparation des mutations de propriétés dans le quartier Renaud depuis le 1er janvier 1961 et ce, au même tarif que pour le travail présentement effectué pour les quartiers l'Abord-à-Plouffe et St-Martin.

ADOPTE

---

Résolution no. 328

VU les dispositions du règlement no. 193 de la ville de l'Abord-à-Plouffe et de la résolution no. 2983 de la même ville,

IL EST PROPOSE PAR: M. Guy l'Espérance,  
APPUYE PAR: M. Benoit Gravel

contrat  
achat  
lot P161

et résolu à l'unanimité que Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie ou le maire-suppléant, M. Emile Demers, et le greffier, M. Gaston Chapleau soient et, par la présente, sont autorisés à signer, pour et au nom de la cité, le contrat devant intervenir entre la cité de Chomedey et Louis Jarry Ltée ou ayant droit pour l'acquisition d'une partie du lot 161 situé sur le tracé du boulevard actuellement en construction sous l'autorité du règlement 160 de la ville de l'Abord-à-Plouffe.

ADOPTE

---

Résolution no. 329

IL EST PROPOSE PAR: M. Alex. Bourdages,  
APPUYE PAR: M. Raymond Fortin,

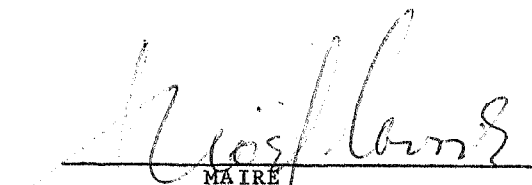
adoption  
plan  
12-8-p1  
de Des-  
jardins &  
Sauriol  
travaux  
d'égouts  
et d'aqueduc

et résolu à l'unanimité que le plan 12-8-P1 préparé par MM. Desjardins & Sauriol, I.P. le 3 août 1961 ainsi que l'estimation préliminaire pour travaux d'égouts sanitaire et pluvial et d'aqueduc préparée par la même étude le 8 août 1961 et s'élevant à \$ 37,025.00 pour les travaux d'égout sanitaire, à \$ 27,375.00 pour les travaux d'aqueduc et à \$ 24,858.00 pour les travaux d'égout pluvial soient acceptés tel que soumis, sujets à l'approbation du Ministère de la Santé et de la régie d'Épuration des Eaux.

ADOPTE



A 11:55 hres P.M., M. le Maire, Me J.-Noel Lavoie, lève  
l'assemblée.

  
\_\_\_\_\_  
MAIRE

  
\_\_\_\_\_  
GREFFIER

PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE CHOMEDEY  
COMTE DE LAVAL.

ASSEMBLEE  
regulière  
16 août  
1961

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal, tenue mercredi le 16 août 1961 à 8:30 hres P.M. à la salle ordinaire des séances, l'école Leblanc, 1595 rue du Couvent, à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie et Messieurs les Echevins:

Emile Demers,  
Fernand Vary,  
Albini Plouffe,  
Bona Major,  
Benoit Gravel,  
Paul Sauriol,  
Claude Collin,  
Rolland Sauriol,

Raymond Fortin,  
Adolphe Ouimet,  
Alex. Bourdages,  
Lorne Bernard,  
Gaston Marleau,  
J.G. Tétreault,  
Albert Gagnon,  
Guy l'Espérance,  
M.F. Mooney,

formant quorum des membres du conseil et siégeant sous  
la présidence de Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie.

Sont absents de leurs sièges, Messieurs les Echevins:

Albert Lavoie,  
Albert Pagé,  
Louis Jarry,



Sont aussi présents: M. Gaston Chapleau,  
Greffier,  
M. G.A. Lacouture,  
Trésorier,  
Me Adolphe Prévost,  
Aviseur-légal.

---

Résolution no. 330

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYE PAR: M. Fernand Vary,

bourses  
données  
par la cité  
à l'école  
Ballet Marino

et résolu à l'unanimité que la cité offre  
deux bourses de perfectionnement pour l'an-  
née 1961-62, de \$ 100.00 chacune, à l'école  
de ballet Marino pour deux élèves de la Cité  
qui ont obtenu du succès durant la dernière  
année scolaire.

ADOPTE

---

Résolution no. 331

IL EST PROPOSE PAR: M. Albini Plouffe,  
APPUYE PAR: M. Bona Major,

location  
bâtisse  
située  
à 1226 Sou-  
venir  
pour loger  
le départe-  
ment des  
Ingénieurs  
de la Cité.

\* la fin du

et résolu à l'unanimité que la Cité de Cho-  
medey loue le local chauffé aux frais du pro-  
priétaire à 1226 Chemin du Souvenir, pour  
loger les bureaux du département des Ingé-  
nieurs de la Cité et des Inspecteurs des  
bâtiments pour un loyer mensuel de \$ 200.00  
pour une durée de 20 mois, à compter du 1er  
septembre 1961, avec option pour une durée  
additionnelle après cette date sur une base  
mensuelle au même loyer conformément à une  
offre faite par le propriétaire concerné  
en date du 8 août 1961 et que Son Honneur  
le Maire ou le Maire-suppléant et le greffier  
soient et, par la présente, sont autorisés  
à signer, pour et au nom de la Cité, un bail  
à cet effet et qu'un avis soit envoyé au  
propriétaire du local situé à 1520 rue Prin-  
ciple avant <sup>n</sup> mois en cours afin que le  
mois de septembre serve de mois d'avis à  
l'effet que la cité n'utilisera plus ce  
local.

ADOPTE

---

A 10:00 hres P.M., M. l'échevin Louis Jarry  
prend son siège.

---





Résolution no. 332

IL EST PROPOSE PAR: M. Fernand Vary,  
APPUYE PAR: M. Paul Sauriol,

adoption  
Règl.  
C-50

et résolu à l'unanimité que le règlement C-50 concernant le ramonage des cheminées dans le territoire de la municipalité soit adopté.

ADOPTE

Résolution no. 333

IL EST PROPOSE PAR: M. Alexandre Bourdages,  
APPUYE PAR: M. Benoit Gravel,

comptes  
à  
payer  
mois  
de juil-  
let.

et résolu à l'unanimité:

1<sup>o</sup> que les comptes à payer pour le mois de juillet 1961 et s'élevant à \$ 20,046.40 au fonds d'entretien général, à \$ 1,859.11 pour le fonds d'aqueduc, ainsi que les comptes à payer au fonds de capital et s'élevant à:

\$ 3,600.00 pour le règlement 24 de la ville de Renaud,  
\$ 13,908.57 pour le règlement 26 de la ville de Renaud,  
\$ 41,186.64 pour le règlement 28 de la ville de Renaud,  
\$ 40,042.41 pour le règlement 29 de la ville de Renaud,  
\$ 36,310.95 pour le règlement 119 de la ville de l'Abord-à-Plouffe  
\$ 24,893.03 pour le règlement 153 de la ville de l'Abord-à-Plouffe,  
\$ 50,000.00 pour le règlement 159 de la ville de l'Abord-à-Plouffe,  
\$ 64,523.07 pour le règlement 167 de la ville de l'Abord-à-Plouffe,

soient acceptés et payés tel que soumis,

2<sup>o</sup> que les comptes à payer pour le service de la dette obligataire du quartier l'Abord-à-Plouffe et s'élevant à \$ 113,193.50 soient acceptés et payés tel que soumis.

ADOPTE

Résolution no. 334

CONSIDERANT que le taux d'intérêts payé par les Municipalités de cités et villes sur leurs emprunts municipaux grève d'une façon excessive leur budget annuel,

demande  
au gou-  
vernement  
d'accorder  
la même  
ristourne  
sur les  
intérêts  
aux emprunts  
municipaux  
qu'il  
accorde  
au Municipi-  
palités  
rurales

CONSIDERANT que les Municipalités rurales reçoivent du gouvernement provincial une ristourne d'environ 2% pour être appliquée au paiement des intérêts de leurs emprunts;

CONSIDERANT qu'il y aurait lieu que le gouvernement accorde la même ristourne aux municipalités de cités et villes,

IL EST PROPOSE PAR: M. Albini Plouffe,  
APPUYE PAR: M. Guy l'Espérance,



Résolution no. 334 (suite)

et résolu à l'unanimité que l'Union des Municipalités de la Province de Québec, lors de son prochain congrès, adopte une résolution insistant auprès du gouvernement provincial d'accorder aux municipalités de cités et villes la même ristourne qui est accordée aux municipalités rurales pour être appliquée au paiement des intérêts pour emprunts municipaux,

QUE demande soit également adressée à l'Union des Municipalités s'il ne serait pas possible de former une section séparée, soit au sein même de l'Union, soit en dehors des cadres de celle-ci, groupant les municipalités de cités et villes, afin qu'elles soient en mesure d'exposer d'une manière plus adéquate les problèmes qui leur sont propres et qui diffèrent totalement, dans la majorité des cas, de ceux des municipalités rurales,

QUE copie de la présente résolution soit adressée à tous les conseils municipaux de cités et villes, leur demandant de bien vouloir appuyer cette résolution auprès de l'Union des Municipalités et de nous fournir leurs commentaires sur le sujet.

ADOpte

---

A 11:25 hres P.M., M. l'échevin Albert Gagnon quitte son siège.

---

A 11:30 hres P.M., M. l'échevin Albert Gagnon reprend son siège.

---

Résolution no. 335

engagement de M. Albert Meissner comme architecte paysagiste de la Cité

CONSIDERANT l'utilité pour la cité de retenir les services d'un architecte paysagiste conseil pour l'embellissement de la cité par la plantation d'arbres et fleurs de diverses essences et pour l'aménagement de parcs de verdure et vu les services déjà rendus par M. Albert Meissner, architecte-paysagiste,

IL EST PROPOSE PAR: M. Guy l'Espérance,  
APPUYE PAR: M. Lorne Bernard,

et résolu à l'unanimité que les services de M. Albert Meissner soient retenus comme architecte paysagiste conseil de la cité au traitement mensuel de \$ 175.00 pour la période s'étendant du 1er mai 1961 au 15 novembre 1961, le travail de M. Meissner devant consister:



Résolution no. 335 (suite)

- 1° à surveiller la plantation des arbres dans le territoire de la cité,
- 2° à acheter les arbres de diverses essences de pépinières de son choix et à contrôler leur qualité,
- 3° à veiller à l'entretien des divers parcs existants et au développement et à la création de nouveaux parcs d'embellissement ou d'amusement, conjointement avec l'Urbaniste-conseil de la cité et le directeur du service des parcs de la cité,
- 4° à surveiller la plantation et le choix des fleurs sur la propriété de la cité,
- 5° à diriger le personnel de la voirie affecté au service des parcs et terrains de jeux.

ADOPTE  
avec la dissidence de M. l'échevin  
Louis Jarry.

Résolution no. 336

CONSIDERANT les dispositions de la résolution no. 238 autorisant Son Honneur le Maire et le Greffier de la Cité à signer pour et au nom de la Cité, un contrat d'acquisition des lots 78, 79 et de parties des lots 76, 77 et 80, pour fins de parc et terrain de jeux et vu les représentations de Dame Angéline DuTremblay quant aux taxes foncières à payer sur les lots et parties des lots susdits depuis le 1er janvier 1961,

CONSIDERANT d'autre part le prix de vente consenti par ladite Dame Angéline DuTremblay, comparativement à l'évaluation des terrains susdits telle que montrée au rôle d'évaluation en vigueur,

La Cité de

Chomedey  
prend à  
sa charge  
toutes im-  
positions  
de taxes  
foncières  
sur les  
lots 78,  
79, etc.  
vendus à  
la Cité par  
Mme A. DuTremblay

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Guy l'Espérance,

et résolu à l'unanimité qu'il soit ajouté au contrat en cette instance par Son Honneur Monsieur le Maire et le Greffier de la Cité, que la Cité de Chomedey prendra à sa charge toutes impositions foncières, grevant les lots 78, 79 et parties des lots 76, 77 et 80, à compter du 1er janvier 1961.

ADOPTE

Résolution no. 337

IL EST PROPOSE PAR: M. Albini Plouffe,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin,

et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ajour-



Résolution no. 337 (suite)

ajourne-  
ment de  
l'assemblée

née à jeudi le 17 août 1961, à 12:05 hres A.M.

ADOPTE

---

A 11:55 hres P.M., M. le Maire, Me J.-Noel Lavoie ajourne l'assemblée.

---

*Emil Demers*

MAIRE

*Gaston Clouston*

GREFFIER

---

---

PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE CHOMEDEY  
COMTE DE LAVAL.

procès-  
verbal  
assemblée  
d'ajourne-  
ment du  
17 août  
1961

Procès-verbal de l'assemblée d'ajournement du conseil municipal, tenue jeudi le 17 août 1961 à 12:15 A.M. à la salle ordinaire des séances, l'école Leblanc, 1595 rue du Couvent, à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie et Messieurs les Echevins:

Fernand Vary,  
Albini Plouffe,  
Bona Major,  
Benoit Gravel,  
Paul Sauriol,  
Claude Collin,  
Rolland Sauriol

Raymond Fortin,  
Adolphe Ouimet,  
Alex. Bourdages,  
Gaston Marleau,  
J.G. Tétreault,  
Albert Gagnon,  
M.F. Mooney,  
Louis Jarry,

formant quorum des membres du conseil et  
siégeant sous la présidence de Son Honneur



le Maire, Me J.-Noel Lavoie.

Sont absents de leurs sièges, Messieurs les Echevins:

Emile Demers, Lorne Bernard,  
Albert Lavoie, Guy l'Espérance,  
Albert Pagé,

Sont aussi présents: M. Gaston Chapleau, Greffier,  
M. G.A. Lacouture, Trésorier,  
Me Adolphe Prévost, Aviseur-légal.

---

Résolution no. 338

CONSIDERANT la pratique suivie dans la plupart des municipalités et vu le petit nombre de contribuables qui se présentent au bureau de l'Hôtel-de-ville les vendredis soirs et les samedis matins,

heures  
d'affaires  
de  
l'Hôtel-de-  
ville.

IL EST PROPOSE PAR: M. J.G. Tétreault,  
APPUYE PAR: M. Albini Plouffe,

et résolu à l'unanimité que les heures d'affaires à l'Hôtel-de-ville de la cité soient de 9 heures du matin à 5 heures de l'après-midi du lundi au vendredi inclusivement et ce, à compter de lundi le 21 août 1961.

ADOPTE

---

Résolution no. 339

IL EST PROPOSE PAR: M. Benoit Gravel,  
APPUYE PAR: M. M.F. Mooney

autorisation  
pour le tré-  
sorier à  
faire l'achat  
d'un système  
de salaire.

et résolu à l'unanimité que le trésorier soit autorisé à procéder à l'acquisition d'un système de salaire vendu par Crane Business System, 4846 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, pour une somme de \$ 255.02.

ADOPTE

---

Résolution no. 340

CONSIDERANT qu'après étude de la résolution no. 269 concernant l'émission de nouvelles polices d'assurance pour la cité, il a été constaté que les articles 15 et 21 donnaient une protection insuffisante quant au vol avec violence ou par effraction,

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Fernand Vary

et résolu à l'unanimité que:



Résolution no. 340 (suite)

l'article 15 de la résolution 269 soit amendé pour se lire comme suit:

amendement  
des articles  
15 et 21  
du contrat  
d'assurance  
en ce qui  
concerne  
le vol  
avec violen-  
ce ou par  
effraction.

Une police vol avec violence ( hold up ) sur les lieux et en dehors des lieux de \$ 10,000.00 et de \$ 5,000.00 dans le coffre-fort, soit en argent ou en chèques, sera émise aux lieu et place de la police no. 23,602 -62-11 ( Royal)

Que l'article 21 de la résolution 269 soit amendé pour être remplacé par l'article suivant:

Une police d'assurance sera émise au nom de la Cité contre le vol par effraction dans les locaux municipaux, au montant de \$ 35,000.00 réparti comme suit:

Hôtel-de-Ville	\$ 15,000.00
Garage Municipal	15,000.00
Bureau de l'In- génieur Municipal	5,000.00

ADOPTE

Résolution no. 341

ATTENDU que la résolution no. 136 adoptée à l'assemblée du 6 juin 1961 est incomplète,

IL EST PROPOSE PAR: M. M.F. Mooney,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin,

et résolu à l'unanimité que:

amendement  
de la réso-  
lution 136  
concernant  
des obliga-  
tions de  
M. Léopold  
Lapierre.

- 1<sup>o</sup> la résolution no. 136 soit amendée et remplacée par la suivante:
- 2<sup>o</sup> que des duplicatas des obligations portant les nos. M-259 et M-260 émises par la Cité de St-Martin et qui étaient détenues par M. Léopold Lapierre, 2750 rue Marie-Victorin de Ville Jacques-Cartier, au montant de \$ 1,000.00 chacune qui ont été volées et apparemment détruites soient émises avec les coupons d'intérêt à 5½% dont le premier viendra dû le 1er mai 1960 jusqu'au 1er mai 1963, date d'échéance desdites obligations.
- 3<sup>o</sup> qu'une demande d'autorisation à cette fin soit faite à la commission municipale de Québec,
- 4<sup>o</sup> une assurance garantie au montant de \$ 2,385.00 soit fournie par M. Léopold Lapierre par l'entremise d'une compagnie d'assurance reconnue.
- 5<sup>o</sup> que Son Honneur le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les duplicatas desdites obligations et des coupons d'intérêt.



Résolution no. 341 (suite)

6<sup>o</sup> que le coût d'impression et d'émission de ces duplicatas soit payé par M. Léopold Lapierre.

ADOPTÉ

Résolution no. 342

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYE PAR: M. J.G. Tétreault

et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 10 août 1961 sous l'autorité du règlement C-39 soit adopté tel que lu et que ledit règlement soit soumis à l'approbation du Ministère des Affaires Municipales et de la Commission Municipale de Québec.

adoption  
rapport  
assemblée  
des électeurs  
reglement  
C-39.

ADOPTÉ

Résolution no. 343

CONSIDERANT que la cité de Chomedey a adopté des règlements portant les nos. C-4 et C-19 pourvoyant à des travaux d'égoûts et d'aqueduc dans le territoire de la municipalité et que lesdits règlements ont été promulgués conformément à la loi,

CONSIDERANT que les contrats pour travaux à être exécutés sous l'autorité desdits règlements C-4 et C-19 ont été accordés et que lesdits travaux sont en cours,

IL EST PROPOSE PAR: M. Alexandre Bourdages,  
APPUYE PAR: M. Bona Major,

demande  
emprunts  
temporaires  
suivant  
les règle-  
ments C-4  
et C-19

et résolu à l'unanimité:

1<sup>o</sup> que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour que la Cité de Chomedey soit autorisée à emprunter temporairement à la Banque Provinciale du Canada, succursale l'Abord-à-Plouffe, en vertu et pour les fins desdits règlements C-4 et C-19 une somme de \$ 210,000.00 sous l'autorité du règlement C-4 et une somme de \$ 35,000.00 sous l'autorité du règlement C-19.

2<sup>o</sup> que Son Honneur le Maire, Me J.-Noël Lavoie ou le maire-suppléant, M. Emile Demers ou M. l'échevin Claude Collin ainsi que le Trésorier, M. G.A. Lacouture et l'assistant-trésorier M. A. Goyer soient et, par la présente sont autorisés à signer, pour et au nom de la cité, des billets de banque à ces effets.

ADOPTÉ  
sur dissidence de M. l'échevin  
Louis Jarry,



Résolution no. 344

CONSIDÉRANT que les aviseurs légaux de la Cité sont Mes Prévost & Trudeau,

CONSIDÉRANT qu'il y a un certain nombre de causes en suspens actuellement et qui sont pendantes devant les tribunaux et dans lesquelles la Cité de Chomedey comme successeur de la ville de l'Abord-à-Plouffe et de la Cité de St-Martin est intéressée,

CONSIDÉRANT qu'étant donné le fait que Mes Prévost & Trudeau, avocats, sont <sup>re</sup>présentés à la plupart des assemblées du Conseil Municipal de la Cité de Chomedey,

Mes Prévost & Trudeau substitués aux avocats s'occupant encore des causes en suspens des anciennes villes de l'Abord-à-Plouffe et St-Martin.

CONSIDÉRANT qu'il serait plus facile en conséquence pour la bonne marche de ces dossiers dans lesquels des procédures judiciaires sont pendantes, que Mes Prévost & Trudeau soient substitués aux procureurs s'occupant actuellement de ces diverses causes pendantes au nom de la ville de l'Abord-à-Plouffe et de la Cité de St-Martin, vu le fait qu'il serait plus facile pour le conseil d'en discuter avec eux lors des diverses séances du Conseil Municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR: M. Benoit Gravel,  
APPUYÉ PAR: M. J.G. Tétreault,

et résolu à l'unanimité que Mes Prévost & Trudeau, avocats, soient substitués aux avocats occupant actuellement pour l'ancienne ville de l'Abord-à-Plouffe et l'ancienne Cité de St-Martin dans toutes les causes actuellement pendantes devant les tribunaux et intéressant la Cité de Chomedey comme successeur de la ville de l'Abord-à-Plouffe et de la Cité de St-Martin.

ADOPTE

Résolution no. 345

IL EST PROPOSÉ PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYÉ PAR: M. Paul Sauriol,

mutations de propriétés.

et résolu à l'unanimité que les mutations de propriétés préparées par MM. Bégin, Charland & Valiquette le 8 août 1961 pour les quartiers l'Abord-à-Plouffe et Saint-Martin couvrant la période du 30 mai au 6 juillet 1961 et affectant les lots nos. 66-314, 66-315, 73-425, 73-395, 73-368, 66-402, 426-49, 66-728, 94-527, 66-729, 66-P407, 66-696, 66-405, 160-342-3, 426-53, 66-177, 66-637, 66-635, 66-657, 66-658, 66-660, 66-388, 66-642, 66-668, 66-170-1, 66-665, 66-671, 66-664, P94, 94-252, 94-498, 381-21, 94-511, 94-512, 94-501, 94-478, 424-8-2, 424-14, 490-51, 381-94, 66-667, 94-390, 94-425, 94-421, P380, 409-20,





Résolution no. 345 (suite)

mutations  
de propriétés  
(suite)

409-6, 409-7, 409-8, P409, 159-339, 94-528, 490-50, 159-352-17,  
209-56, 209-104, 383-34, 94-509, 94-50, 66-663, 94-42-9,  
66-643, 94-419, 94-484, P476, 66-662, 66-640, 66-P676, 66-P675,  
66-P677, 66-645, 66-661, 66-654, 66-732, 115P66, P199, P402,  
73-306, P491, 66-697, 381-114, 66-679, 66-636, 66-680, P199,  
377-293, 377-294, 377-372, 377-354, 377-355, 381-131, 66-582,  
484P8, 73-445, 73-371, 73-438, P-199, 40-193, 40-260, 54-64,  
134 P-32, 82-269, 85-26, 90-173, 86-4, 86-3, 59-20, 59-70,  
59-27, 59-44, 59-84, 59-71, 59-85, 59-83, 59-57, 59-87,  
59-68, 40-188, P32, 40-228, 40-186, 86-18, 106-2, P104, 31-26,  
31-24, 27-24, 198-264, P50, 40-150, 40-149, 40-133, 40-131,  
161-79, 201P15, P-2, 94-60, 198-236, 114-1, 114-2, 82-213,  
82-214, P91, 114-105, 114-92, 201-30, 39-2, 201-29, 30-  
85-28, 39-6, 40-189, 40-141, 46-1-81, 46-1-23-1, 201-105,  
197-12, 39-4, 82-224, 59-79, 59-76, 59-24, 54-58, 59-88,  
198-259, 59-76, 88-20-16, 88-20-17, P34, 197-9 soient accep-  
tées telles que soumises et que le Greffier soit autorisé  
à les incorporer aux rôles d'évaluation et de perception en  
vigueur.

ADOPTE

Résolution no. 346

ajournement  
de l'ass.

IL EST PROPOSE PAR: M. Fernand Vary,  
APPUYE PAR: M. Albini Plouffe

et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ajournée  
à 2:00 heures P.M., lundi le 21 août 1961 à 1595 rue du Couvent  
quartier St-Martin.

ADOPTE

A 12:55 hres A.M., M. le Maire, Me J.-Noel Lavoie, ajourne  
l'assemblée.

*Ernie Demers*

MAIRE

*Paulin Chouveau*  
GREFFIER



assemblée  
d'ajourne-  
ment du  
21 août  
1961

PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE CHOMEDEY  
COMTE DE LAVAL.

Procès-verbal de l'assemblée d'ajournement du conseil municipal, tenue lundi le 21 août 1961 à 2:45 hres P.M. à la salle ordinaire des séances, l'école Leblanc, 1595 rue du Couvent, à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie et Messieurs les Echevins:

Albini Plouffe,	Raymond Fortin,
Bona Major,	Alex. Bourdages,
Benoit Gravel,	Gaston Marleau,
Paul Sauriol,	J.G. Tétreault,
Claude Collin,	Albert Gagnon,
	Louis Jarry,

formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie.

Sont absents de leurs sièges, Messieurs les Echevins:

Emile Demers,	Adolphe Ouimet,
Albert Lavoie,	Lorne Bernard,
Fernand Vary,	Guy l'Espérance,
Albert Pagé,	M.F. Mooney,
Rolland Sauriol,	

Sont aussi présents: M. Gaston Chapleau,  
Greffier,  
M. G.A. Lacouture,  
Trésorier:  
Me Adolphe Prévost,  
Aviser-légal.

---

A 2:55 hres P.M., M. l'échevin Lorne Bernard prend son siège.

A 3:00 hres P.M., M. l'échevin Fernand Vary prend son siège.

A 3:10 hres P.M., M. l'échevin Rolland Sauriol prend son siège.

---

Résolution no: 347

IL EST PROPOSE PAR: M. Lorne Bernard,  
APPUYE PAR: M. Alex. Bourdages,

et résolu que:

acceptation  
projet  
concours  
d'architecture

1° le projet de concours d'architecture pour le choix d'un architecte en vue de la construction d'un hôtel-de-ville tel que préparé par M. Jean Ouellet, Architecte, le 21 août 1961, soit accepté tel que soumis,

2° que Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie et le greffier, M. Gaston Chapleau soient nommés membres du jury conjointement avec Messieurs Jean Ouellet, Maurice Gauthier et Victor Prus,



Résolution no. 347 (suite)

architectes, pour le concours d'architecture institué pour le choix d'un architecte en vue de la construction d'un hôtel-de-ville pour la cité, le travail de Son Honneur le Maire et de M. le Greffier comme membres dudit jury devant être bénévoles.

ADOPTE  
sur dissidence de M. l'échevin  
Louis Jarry.

---

A 4:45 Hres P.M., M. l'échevin Guy l'Espérance prend son siège.

---

Résolution no. 348

IL EST PROPOSE PAR: M. Louis Jarry,  
APPUYE PAR: M. J.G. Tétreault

acceptation  
règlement  
C-13

et résolu à l'unanimité que le règlement C-13 régissant le commerce du taxi dans le territoire de la municipalité soit adopté.

ADOPTE

---

Résolution no. 349

IL EST PROPOSE PAR: M. Guy l'Espérance,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin,

acceptation  
règlement  
C-30

et résolu à l'unanimité que le règlement C-30 de la Cité de Chomedey pourvoyant à un emprunt de \$ 100,000.00 pour la création d'un fonds de roulement soit adopté.

ADOPTE

---

Résolution no. 350

autorisation  
Etude J.C.  
LaHaye à  
préparer plans  
pour parc  
Du Tremblay

CONSIDERANT les dispositions de la résolution no. 164 retenant les services de M. Jean-Claude LaHaye, Urbaniste-conseil et vu la présence d'un architecte paysagiste parmi les spécialistes composant l'équipe dudit Urbaniste-conseil,

CONSIDERANT d'autre part le tarif des honoraires fournis par l'étude Jean-Claude LaHaye le 16 août 1961, basé sur le coût cumulatif de tous les contrats de parc et à être accordés par la Cité pour la préparation de plans concernant l'aménagement de parcs et de terrains de jeux,

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Guy l'Espérance,



Résolution no. 350 (suite)

et résolu que les services de l'étude J.-Claude LaHaye soient retenus pour la préparation de plans préliminaires d'aménagement du parc DuTremblay, tout en collaboration avec le directeur et la Commission des parcs et terrains de jeux de la Cité et suivant le tarif d'honoraires et les conditions prévues dans la lettre du 16 août 1961 et sujet à l'approbation desdits plans préliminaires par le Conseil de la Cité.

ADOPTE  
sur dissidence de M.  
l'échevin Louis Jarry.

Résolution no. 351

CONSIDERANT qu'il n'existe aucun parc aménagé dans la partie centre du Quartier St-Martin et vu la présence d'un terrain vacant appartenant à la fabrique de St-Martin, à l'angle des rues St-Thomas et DuCouvent,

CONSIDERANT qu'une superficie d'environ 20,000 pieds carrés serait disponible à cet endroit pour l'aménagement d'un parc de verdure et d'amusement et vu l'état actuel dudit terrain,

demande à la fabrique Paroisse St-Martin pour entendre au sujet du terrain situé à l'angle des rues St-Thomas et du Couvent pour servir de parc.

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYE PAR: M. Bona Major,

et résolu à l'unanimité:

1<sup>o</sup> que demande soit faite à la fabrique de la paroisse St-Martin pour que la Cité de Chomedey obtienne jouissance dudit terrain situé à l'angle des rues St-Thomas et Du Couvent pour fin de parc de verdure et d'amusement,

2<sup>o</sup> que l'aviseur-légal de la Cité soit autorisé à préparer conjointement avec le directeur des parcs et terrains de jeux et un représentant de la fabrique, un projet d'entente à cet effet à être soumis au conseil pour approbation finale.

ADOPTE

Résolution no. 352

IL EST PROPOSE PAR: M. Raymond Fortin,  
APPUYE PAR: M. Adolphe Ouimet,

ajournement de l'assemblée et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ajournée à 8:00 hres p.m., lundi.



Résolution no. 352 (suite)

di le 21 août 1961 à l'endroit ordinaire des séances du conseil, Ecole Leblanc 1595 rue du Couvent.

ADOPTE

---

A 6:00 hres P.M., M. le Maire, Me J.-Noel Lavoie, ajourne l'assemblée.

---

*Emile Demers*  
MAIRE

*Gaston Clouston*  
GREFFIER

---

---

PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE CHOMEDEY  
COMTE DE LAVAL.

assemblée Procès-verbal de l'assemblée d'ajournement du conseil municipal, tenue lundi le 21 août 1961 à 8:45 hres P.M. au lieu ordinaire des séances, l'école Leblanc, 1595 rue du Couvent et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie et Messieurs les Echevins:  
21 août 1961.

Fernand Vary,  
Albini Plouffe,  
Bona Major,  
Benoit Gravel,  
Paul Sauriol,  
Guy l'Espérance,

Claude Collin,  
Rolland Sauriol,  
Raymond Fortin,  
Adolphe Ouimet,  
Gaston Marleau,  
Louis Jarry,

formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie.



Sont absents de leurs sièges, Messieurs les Echevins:

Emile Demers,  
Albert Pagé,  
Alex. Bourdages,  
Albert Lavoie,

Lorne Bernard,  
J.G. Tétreault,  
Albert Gagnon,  
M.F. Mooney,

Sont aussi présents: M. Gaston Chapleau,  
Greffier,  
M. G.A. Lacouture,  
Trésorier,  
Me Adolphe Prévost,  
Aviser-légal.

---

A 8:58 hres P.M., M. l'échevin Emile Demers prend son siège.

---

Résolution no. 353

IL EST PROPOSE PAR: M. Paul Sauriol,  
APPUYE PAR: M. Fernand Vary,

acceptation  
procès-verbaux  
assemblées  
précédentes.

et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 juillet et des assemblées d'ajournement des 24 et 31 juillet, des 1er et 9 août 1961 soit adopté tel que lu.

ADOPTE

---

Résolution no. 354

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin,

acceptation  
comptes  
additionnels  
à payer.

et résolu à l'unanimité que les comptes additionnels à payer pour le mois de juillet 1961 et s'élevant à \$ 6,778.30 pour l'entretien général ainsi que les comptes à payer au fonds de capital et s'élevant à \$ 2,837.82 pour le règlement 136 de la ville de l'Abord-à-Plouffe, soient acceptés et payés tel que soumis.

ADOPTE.

---

Résolution no. 355

CONSIDERANT que le plan de subdivision no. M-2019 préparé par M. Maurice Desroches, a.g. est conforme aux exigences du règlement no. 101 de la Cité de St-Martin,



Résolution no. 355 (suite)

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYE PAR: M. Louis Jarry,

acceptation  
plan de subd.  
concernant  
les lots  
426-77 à  
426-97 incl.

et résolu à l'unanimité que ledit plan no. M-2019 préparé par M. Maurice Desroches, a.g. en date du 5 juillet 1961 et montrant la subdivision d'une partie du lot 426, soit les lots 426-77 à 426-97 incl., soit accepté tel que soumis, sujet au versement d'une somme égale à 5% de l'évaluation du terrain subdivisé, telle que montrée au rôle d'évaluation en vigueur, pour le fonds des parcs et terrains de jeux de la Cité, et à la condition que ledit plan soit soumis pour enregistrement dans les 3 mois de cette date.

ADOPTE

---

L'item no. 5-B concernant la subdivision d'une partie des lots 34 et 36 a été mis en suspens.

---

Résolution no. 356

acceptation  
plan de subd.  
concernant  
parties des  
lots 97, 98,  
99, 100, 101  
et 105

CONSIDERANT que le plan de subdivision de partie des lots 97, 98, 99, 100, 101 et 105 du cadastre de la paroisse de Saint-Martin préparé par M. Marcel Huot, a.g. le 27 juillet 1961 est conforme aux exigences du règlement no. 96 de la ville de l'Abord-à-Plouffe,

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Fernand Vary,

Cession de  
rues.

et résolu à l'unanimité:

1° que ledit plan de M. Marcel Huot préparé le 27 juillet 1961 et montrant la subdivision d'une partie des lots susdits soit les lots 97-1, 98-3, 99-1, 99-2, 100-1, 101-1 et 105-1 soit accepté tel que soumis, sujet aux honoraires et à la retenue de 5% prévue au règlement 142 de la ville de l'Abord-à-Plouffe et à la condition:

- a) que ledit plan soit déposé pour enregistrement dans les 3 mois de cette date.
- b) que les lots 97-1, 98-3, 99-2, 100-1, 101-1 et 105-1 soient, dans les 6 mois de cette date, cédés à la cité libres de toutes charge et hypothèque pour la somme nominale de \$ 1.00.
- 2° que Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie ou le Maire-suppléant, M. Emile Demers et le Greffier, M. Gaston Champleau soient et par la présente, sont autorisés à signer, pour et au nom de la cité, un contrat à cet effet, ledit contrat devant être aux frais des cédants,

3° que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales en vertu de l'article 7 du chapitre 242 S.R.Q. 1941 pour que la Corporation Municipale de la Cité de Chomedey soit autorisée à ouvrir et maintenir ou à laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50' mesure anglaise, les rues indiquées au plan préparé par M. Marcel Huot, a.g. le 27 juillet 1961 et décrites comme lots portant les nos. 97-1, 98-3, 99-2, 100-1, 101-1 et 105-1 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Martin, Cité de Chomedey.

ADOPTE



A 10:20 hres P.M., M. l'échevin Fernand Vary quitte son siège.

---

Résolution no. 357

CONSIDERANT la loi constituant en Corporation la Cité de Chomedey et vu la nécessité d'identifier correctement les propriétés de la cité de Chomedey,

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYE PAR: M. Bona Major,

autorisation au Directeur du Service des Rel. Ext. à demander des prix pour identification.

et résolu à l'unanimité que le directeur des Relations Extérieures de la cité soit autorisé à demander des prix pour faire identifier le château d'eau du quartier Saint-Martin au nom de la cité de Chomedey lesquels prix seront soumis au conseil pour approbation ainsi qu'à faire préparer les enseignes appropriées pour l'identification de l'Hôtel-de-ville ainsi que des bâtisses logeant le département de la police et le bureau des Ingénieurs.

ADOPTE

---

Résolution no. 358

IL EST PROPOSE PAR: M. Louis Jarry,  
APPUYE PAR: M. Bona Major,

adoption règlement C-63

et résolu à l'unanimité que le règlement C-63 concernant la décence et les bonnes moeurs dans le territoire de la municipalité soit adopté.

ADOPTE

---

Résolution no. 359

IL EST PROPOSE PAR: M. Guy l'Espérance,  
APPUYE PAR: M. Gaston Marleau

acceptation règlement C-33

et résolu que le règlement C-33 pourvoyant à un emprunt de \$ 47,100.00 pour travaux d'égoûts sanitaire et pluvial et d'aqueduc sur partie des lots 23, 26 et 27, quartier l'Abord-à-Plouffe, (Projet Model Housing Dev.) soit adopté et que l'assemblée des électeurs intéressés dans ledit règlement soit fixée à lundi le 28 août 1961 à 7 hres du soir, à 3812 boul. Lévesque, quartier l'Abord-à-Plouffe.

ADOPTE  
sur dissidence de  
M. l'échevin Louis Jarry.

---





Résolution no. 360

IL EST PROPOSE PAR: M. Raymond Fortin,  
APPUYE PAR: M. Adolphe Ouimet,

acceptation  
règlement  
C-62

et résolu à l'unanimité que le règlement C-62 pourvoyant à des travaux de trottoirs sur partie du lot 330 ( projet Bon-Air) quartier Renaud, et à un emprunt de \$ 37,000.00 pour ces fins soit adopté et que l'assemblée des électeurs intéressés dans ledit règlement soit fixée à 7 heures du soir, mardi le 29 août 1961 à 3812 boul. Lévesque, quartier l'Abord-à-Plouffe.

ADOPTE

Résolution no. 361

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Guy l'Espérance,

ajournement  
de l'assem-  
blée.

et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ajournée à 12:10 A.M. mardi le 22 août 1961.

ADOPTE

A 11:55 hres P.M., M. le Maire, Me J.-Noel Lavoie, ajourne l'assemblée.

*Emile Demers*  
MAIRE

*Gaston Chapreau*  
GREFFIER



PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE CHOMEDEY  
COMTE DE LAVAL.

assemblée  
d'ajourne-  
ment du  
22 août  
1961.

Procès-verbal de l'assemblée d'ajournement du conseil municipal, tenue mardi le 22 août 1961 à 12:40 hres A.M. au lieu ordinaire des séances, l'école Leblanc, 1595 rue du Couvent- et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie, et Messieurs les Echevins:

Emile Demers,	Claude Collin,
Albini Plouffe,	Rolland Sauriol,
Bona Major,	Raymond Fortin,
Benoit Gravel,	Adolphe Ouimet,
Paul Sauriol,	Gaston Marleau,
Guy l'Espérance,	Louis Jarry,

formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie.

Sont absents de leurs sièges, Messieurs les Echevins:

Albert Lavoie,	Lorne Bernard,
Fernand Vary,	J.G. Tétreault,
Albert Pagé,	Albert Gagnon,
Alex. Bourdages,	M.F. Mooney,

Sont aussi présents: M. Gaston Chapleau  
Greffier,  
M.G.A. Lacouture,  
Trésorier,  
Me Adolphe Prévost,  
Aviser-légal.

---

Avis de Motion no. 362

AVIS DE  
MOTION

règlement  
canalisation  
ruisseau  
La Pinière

Monsieur l'échevin Raymond Fortin, donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à la canalisation du Ruisseau La Pinière sur partie des lots 348, 349, 350, 351 et 352-2 et à un emprunt pour cette fin.

---

Résolution no. 363

IL EST PROPOSE PAR: M. Benoit Gravel,  
APPUYE PAR: M. Adolphe Ouimet,

acceptation  
plan  
concernant  
ruisseau  
LaPinière.

et résolu à l'unanimité que le plan 12-10 P1 préparé par Messieurs Desjardins & Sauriol, Ing. Cons. en date du 15 août 1961 et l'estimation préliminaire préparée par les mêmes ingénieurs en date du 21 août 1961 et s'élevant à \$ 161,703.50 pour les travaux de canalisation du Ruisseau La Pinière soient approuvés tel que soumis, sujets à l'approbation de la Régie d'Épuration des Eaux.

ADOPTE

---



Résolution no. 364

CONSIDERANT la résolution no. 239 décrétant la création d'un comité d'organisation des fêtes publiques qui seront tenues du 1er au 8 octobre prochain et vu la campagne publicitaire qui doit précéder ces fêtes publiques pour en assurer le succès,

CONSIDERANT d'autre part l'avantage pour la cité de s'assurer des services d'un publicitaire-conseil pour la préparation de la publicité devant entourer ces fêtes publiques ainsi que pour la propagande industrielle projetée par la Cité,

CONSIDERANT enfin l'utilité pour la Cité de recourir aux services de spécialistes dans ces campagnes de publicité et de propagande industrielle,

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin,

et résolu que les services de M. Jacques Bouchard publicitaire-conseil soient retenus pour:

engagement  
M. Jacques  
Bouchard,  
Publicitaire-  
conseil  
pour organi-  
sation des  
fêtes publi-  
ques dans  
la Cité de  
Chomedey.

- 1.- Collaborer à la programmation des fêtes civiques du mois d'octobre prochain et à divers projets spéciaux de publicité et de relations extérieures pour la cité.
- 2.- Collaborer à la réalisation des projets et des fêtes susdites en mettant à la disposition de la cité ses relations avec les journaux et en rédigeant des communiqués de presse français et anglais pour le comité des fêtes civiques et pour la cité,
- 3.- Collaborer au montage d'un recueil-souvenir et d'une plaquette de publicité industrielle rédigée en français,
- 4.- Collaborer à la préparation d'une campagne d'annonces publicitaires dans les journaux, à la radio et à la télévision si jugé nécessaire.

Les services de M. Jacques Bouchard seront retenus pour une période de 6 mois commençant le 1er août 1961 et se terminant le 31 janvier 1962 pour une somme globale de \$ 4,300.00 tous frais inclus, y compris la représentation auprès des journalistes, les frais de secrétariat et de déplacement pour M. Jacques Bouchard ou pour toute personne travaillant à sa charge, ladite somme devant être payée comme suit, soit: \$ 1,000.00 sur engagement de M. Jacques Bouchard et la balance en cinq versement de \$ 660.00 payables les 1er de septembre, octobre, novembre et décembre 1961 et janvier 1962 et ladite somme devant être payée par le fonds spécial créé pour l'organisation des fêtes civiques susdites.

ADOPTE  
sur dissidence de M.  
l'échevin Louis Jarry.

AVIS DE MOTION no. 365

AVIS DE  
MOTION.

règlement  
désignant  
charges  
des échevins  
pour chacun  
des quartiers

Monsieur l'échevin Bona Major donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement désignant les charges d'échevins pour chacun des quartiers de la Cité par des numéros.



AVIS DE  
MOTION

travaux  
de cana-  
lisation  
partie du  
Ruisseau  
Boudrias.

AVIS DE MOTION no. 366

Monsieur l'échevin Gaston Marleau donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à des travaux de canalisation d'une partie du Ruisseau Boudrias et de l'embranchement St-Martin du susdit Ruisseau Boudrias, pourvoyant aussi à des acquisitions d'immeubles et pourvoyant à un emprunt pour ces fins.

Résolution no. 367

IL EST PROPOSE PAR: M. Benoit Gravel,  
APPUYE PAR: M. Paul Sauriol,

mutations  
de  
propriétés  
quartiers  
St-Martin  
et l'Abord  
à-Plouffe.

et résolu à l'unanimité que les mutations de propriétés pour les quartiers Saint-Martin et l'Abord-à-Plouffe préparées par Bégin, Charland & Valiquette les 15 juin, 18 juillet, 11, 17 et 21 août 1961 et affectant les lots 159-342-5, 160-329-5, 159-336-P5, 159-339-28, 66-122, 418-4, 436, P435, P472, 480-3, 480-32, 115-57, 66-217, P 472, 472-P1, 122-2, 122-P14, 122-P13, 122-1, 480-26, 480-27, 159-339-P5, 159-339-P6, 159-339-5, 159-339-P6, 159-339-P7, 482-P40, 482-P41, 483-11, P431, P468, P163, 115-54, 115-P53, 115-P53, 115-P52, P115, 66-218, 122-24, P383, P71, 478-51, -52, 122-76, 159-352-14, 94-545-1, 94-678, 94-545-2, 94-677, 480-17, 480-18, 480-46, 480-50, -51, 423-6, 482-12, 482-P39, -P40, 482-44, 484-19, 484-11, 378-56, 378-57, 377-68, 378-36, 377-186, 377-185, 377-237, 377-238, -239, 380-120, 377-240, 379-2, 379-P1, 380-121, 380-71, 380-50, 380-9, 380-P10, 380-64, 380-73, 381-191, 380-30, P29, 383-17, 381-125, P400, 380-119, 380-118, 159-348-19, 159-348-20, 121, P120, 66-3, 66-23, 82-77, 49-1, 49-47, 48-10, 49-43, 46-2-18, 48-2, 49-53, 32-23, 49-36, 49-42, 46-1-64, 49-25, 49-31, 49-20, 40-112, 40-103, 40-100, 40-99, 40-80, 210-81, 40-78, 40-77, 40-57, 40-58, 53-1 P147, P148, P149, P150, 88-20-13, 94-210, P148, P149, 211-36, 168-1, 198-265, 205-145, P161, 133-7, 94-200, 90-33, 88-32, P87, 82-193, 49-5, P133, 47-3-12, 39-78, 39-76, 39-77, -75, -74, 47-26, -27, -28, -21, -P22, 47-43, 39-50, 39-49, 39-47, 47-38, 39-46, 47-39, 39-44, 47-19, 39-43, 47-18, 39-39, -38, -37, -36, -35, 47-25, 47-20, 47-40, 47-17, 39-42, 39-34, 47-35, P82, 57-1, 47-1, 51-1, 52-1, 55-1, 56-1, P155, 114-69, 114-11-1, P124, 46-2-16, 48-40, 82-192, 34-12, 198-229, P58, 198-228, 123-4, 88-18, P1, 201, 201-34, 201-33, 34-5, 59-45, 59-86, 144-86, P176, 48-1, 40-236, 40-233, 40-232, 39-19, P34, 31-33, 49-57, 198-117, -118, -119, -145, -144, -143, -175, 128-8, 129-3, 198-71, 198-72-8, 114-P19, -P20, -P21, 114-P19, 114-P21, 114-P20, -P22, -P23 et P115, 94-364,



Résolution no. 367 (suite)

94-P347, 122-73, 159-330-1, P350, 159-322-6, P5,  
122-P13, P14, 159-348-26, -27, P120, 122-P20, 122-P21, 122-40,  
-61-2, 160-320-13, 380-122, 381-78, 380-123, 381-28, 122-74,  
159-339-P5, 159-346-21, 159-352-6, 159-352-6, 159-314-3-16,  
159-339-21, 159-339-15, -P16, 160-331-6, 160-371, 160-306,  
-307, 200-P4, 122-61-6, 122-58-3-3, 159-314-3-3, 122-58-3-5,  
159-314-3-5, 122-58-3-4, 159-314-3-4, 122-67, -69, -71, 380-168  
160-348-2, 160-351-1, 159-314-3-8, 70-70, 94-406, 160-  
320-12, 159-339-2, 160-324-10, 206 A-72, 206 A-71, 206 A-70,  
206 A-47, 206 A-46, 206-A-77, 206A-69, 206A-68, 206A-67, 160-439  
206A-66, 206A-65, 426-62, 94-484, 94-503, 94-468, 94-42-20,  
40-133, 176-P52, P176, 88-20-17, 88-20-16, P391, P390, 94-461,  
66-683, 66-306, P208, P211, 185, 59-82, 161-20, -21, -22, 115-78  
87-13, 209-104, -56, 159-339-13, 122-P8, -32, -33, 161-20,  
161-21, 161-22, 87-13, 610-316-8, 94-432, 66-308, -310, -313,  
-312, 73-435, -436, -441, -442, -440, -439, -437, -372, 94-391,  
490-41-1, 377-356, -353, 380-95, 377-303, 94-684, -523, P163,  
158-277, -236-1, -237-1, -238-2, 122-24, P383, P351, P408,  
P71, soient acceptées tel que soumises et que le greffier  
soit autorisé à les incorporer aux rôles d'évaluation et de  
perception en vigueur.

ADOPTE

---

A 12:45 hres A.M., M. le Maire, Me J.-Noel Lavoie, lève l'as-  
semblée.

---

*Emile Demers*  
MAIRE

*Anton Clapton*  
GREFFIER

---

---

---



PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE CHOMEDEY  
COMTE DE LAVAL.

Procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil municipal, tenue mardi le 29 août 1961 à 2:55 hres P.M. au lieu ordinaire des séances du conseil, l'école Leblanc, 1595 rue du Couvent et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie et Messieurs les Echevins:

Emile Demers,	Raymond Fortin,
Fernand Vary,	Adolphe Ouimet,
Albini Plouffe,	Alex. Bourdages,
Benoit Gravel,	Lorne Bernard,
Paul Sauriol,	Gaston Marleau,
Claude Collin,	J.G. Tétreault,
Albert Gagnon,	Louis Jarry,

Sont absents de leurs sièges, Messieurs les Echevins:

Albert Lavoie,	Rolland Sauriol,
Bona Major,	Guy l'Espérance,
Albert Pagé,	M.F. Mooney,

Sont aussi présents:

M. Gaston Chapleau,
Greffier,
M. G.A. Lacouture,
Trésorier,
Me Adolphe Prévost,
Aviseur-légal.

---

Résolution no. 368

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Albini Plouffe

et résolu que l'Ingénieur-municipal, M. Marcel Nadeau, soit et, par les présente, est autorisé à acheter pour et au nom de la cité des poteaux métalliques de type 360 ou équivalent, simples et doubles, tel que manufacturés par la compagnie Foisy Ltée ainsi que des luminaires et ampoules d'une puissance de 250W à vapeur de mercure et avec ballastre intégral en quantité suffisante pour couvrir les secteurs de la cité à être desservis par un système d'éclairage de rues, le tout sous l'autorité des règlements d'emprunts concernés.

ADOPTE

sur dissidence de M. l'échevin Louis Jarry.

---

Résolution no. 369

IL EST PROPOSE PAR: M. Fernand Vary,  
APPUYE PAR: M. Benoit Gravel,



Résolution no. 369 (suite)

et résolu à l'unanimité que l'aviseur légal, Me Adolphe Pré-  
vost, soit autorisé à préparer le règlement C-61 pourvoyant  
à des travaux d'éclairage dans le projet Chomedey Gardens et  
à un emprunt pour cette fin.

ADOPTE

Résolution no. 370

IL EST PROPOSE PAR: M. Lorne Bernard,  
APPUYE PAR: M. Albini Plouffe,

adoption  
règlement  
C-61

et résolu que le règlement C-61 pourvoyant à des travaux d'é-  
clairage dans le projet Chomedey Gardens et à un emprunt de  
\$ 48,393.00 pour cette fin soit adopté et que l'assemblée des  
électeurs propriétaires intéressés dans ledit règlement soit  
fixée à jeudi le 7 septembre 1961 à 7 heures du soir à 3812  
boulevard Lévesque, quartier l'Abord-à-Plouffe.

ADOPTE sur dissidence de

dissidence  
de M.  
Louis Jarry

M. l'échevin Louis Jarry, qui demande au greffier de noter  
qu'il est dissident parce qu'une partie des travaux doit é-  
tre payée par des gens qui n'en bénéficient pas et qu'ensui-  
te, l'entretien et le remplacement des poteaux et des lumi-  
naires devront être supportés et payés à même le fonds général  
de la cité, ce qui n'est pas juste à son opinion.

A 4:08, hres P.M., M. l'échevin Bona Major prend son siège.  
A 4:27 hres P.M., M. l'échevin Guy l'Espérance prend son siège.

Résolution no. 371

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Lorne Bernard,

soumissions  
demandées  
pour tra-  
vaux d'é-  
clairage.

et résolu à l'unanimité que le greffier soit autorisé à de-  
mander des soumissions publiques par voie de journaux, fran-  
çais et anglais, soit la Presse, le Star et le Courrier de  
Laval, pour les travaux d'éclairage de rue à être exécutés  
sous l'autorité du règlement 183 de la ville de l'Abord-à-  
Plouffe et du règlement C-61 de la Cité de Chomedey et que  
les soumissions soient accompagnées d'un chèque visé, fait  
à l'ordre de la Cité et d'une valeur égale à 10% du montant  
de la soumission présentée, ledit chèque visé devant être rem-  
placé par une garantie d'exécution émise au nom de la Cité  
par une compagnie d'assurance reconnue et d'une valeur éga-  
le à 100% du montant de la soumission acceptée, l'avis aux  
journaux devant mentionner que les soumissions devront être  
adressées au greffier de la cité au plus tard à 5 heures  
P.M., lundi le 18 septembre 1961, pour être ouvertes à la  
séance du conseil qui sera tenue le même soir.

ADOPTE



Résolution no. 372

IL EST PROPOSE PAR: M. J.G. Tétreault,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin

adoption  
règl. C-67

et résolu à l'unanimité que le règlement C-67 désignant les charges d'échevin par des numéros, soit adopté.

ADOPTE

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION no. 373

travaux  
d'égoûts

Monsieur l'échevin Louis Jarry donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à des travaux d'égoûts pluvial et sanitaires et d'aqueduc sur les lots 66-266, -267, -268, -573, -628, -574, -575, -272 et 273 et à un emprunt pour ces fins.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION NO. 374

pavage et  
trottoirs

Monsieur l'échevin Louis Jarry donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à des travaux de pavage et de trottoirs sur les lots 66-266, -267, -268, -573, -628, -574, -576, -577, -575, -272 et -273 ainsi que sur la 86e avenue de la rue Notre-Dame à la 10e rue Est et à un emprunt pour ces fins.

mutations  
Renaud

Résolution no. 375

IL EST PROPOSE PAR: M. Benoit Gravel,  
APPUYE PAR: M. Raymond Fortin,

et résolu à l'unanimité que les mutations de propriétés dans le quartier Renaud depuis le 1er janvier 1961 jusqu'au 8 août 1961 tel que préparées par Bégin, Charland & Valiquette, le 23 août 1961 et affectant les lots:  
P-328, 329-4P-329, 329-4, P329, P330, 330-16, 330-17, 330-19, 330-18, 49-50-51, 52-53, 330-20, 330-21, 330-22, 330-24, 330-25, 330-26, 330-27, 330-28, 330-29, 330-30, 330-31, 330-32, 330-33, 330-34, 330-35, 330-36, 330-37, 330-38, 330-39, 330-40, 330-41, 330-42, 330-43, 330-44, 330-45, 330-55, 330-56, 330-57, 330-58, 330-59, 330-60, 330-61, 330-62, 330-64, 330-65, 330-66, 330-67, 330-68, 330-75, 330-94, 337-5, 337-6-7-409-514-525, 337-29, P332, 337-29, 337-P30, 337-P30, 337-48, 337-77-78, 337-116, 337-117, 337-186, 337-267, 337-285, 337-286, 337-385, 337-387, -388, -399, -416, 337, -400, -402, -408, -406,





Résolution no. 375 (suite)

mutations  
Renaud

337-419, 337-423, 337-427, 337-439, 337-441, 337-457,  
337-471-472, 337-490, 337-491, 337-505, 506, 509, 537, 642,  
643, 337-513, 337-515, 337-522, 337-523, 337-526, 337-527,  
-528, 337-539, 337-565, 337-634, 337-639, 337-650, P343,  
P347, 349-5, 349-13-37-78-79-80-81-82-83-84-85, 349-19-23,  
349-37 à 349-41, 349-44, 349-43, 349-86 à 349-94, 349-114, -  
349-124 à 349-128, 349-130 à 349-137, 349-38, 349-39, 349-40,  
349-41, 349-42, 349-48, 349-51, 349-52, 349-P-53, 349-54,  
349-P-53, 349-56, 349-59, 349-60, 349-63, 349-65, 349-66,  
349-67, 349-68, 349-69, 349-70, 349-73, 349-74, 349-78, 349-79,  
349-80, 349-81, 349-82, 349-83, 349-84, 349-85, 349-86,  
349-87, 349-88, 349-89, 349-91, 349-94, 349-99 à 349-11,  
350-43 à 350-55, 350-62 à 350-74, 349-139 à 349-146, 349-158  
349-149, 349-169 à 349-174, 349-176 à 349-191, 349-205 à  
349-208, 349-318, 349-219, 349-223, 349-224, 350-84 à 350-95,  
350-97, 350-98, 349-20, 349-21, 349-99 à 349-112, 349-115,  
349-236 à 349-245, 350-43 à 350-57, 350-59, 350-61 à 350-76,  
350-78 à 350-82, 350-84 à 350-95, 350-97, 350-98, 350-102  
à 350-114, 350-116, 350-117, 350-120, à 350-125, 350-127 à  
350-132, 350-134, à 350-147, 350-150 à 350-157, 349-114,  
350-3 à 350-12, 349-116, -117, 350-1-14-28, 33-38-39-41-58,  
60, -77, -83, 349-123, P350, 349-124, 349-130, 349-134, P351,  
P353, 353P-48, 353-158, -159, -160, 354-49, -50, -50, 354-54,  
354P-55, 354-61, -62, 354-63 à 354-68, 354-84-85-86, P356,  
P355, P362, P358, P359, P373, 376-12, 376-29-444, -83, -84,  
-97, -109, -112, -113, -114, -115, -309, -344, 376-58, -59,  
376-P73, -78, -79, 376-74, -75, -76, -77, -198, 376-91, -92,  
-93, 376-176, -177, -178, -179, -180, -181, 376-199, -200,  
-201, -202, -203, 376-272, 376-P305, 376-306, 376-307, P506,  
P510, 507-3, 507-15, 507-P14, 507-65-74, 507-69-80, 507-106,  
-107, 507-118, 507-P119, 507-118, 507-P119, 507-121, -122,  
507-P124, 507-147, -148, -149, 507-150, 507-151, 507-167,  
-168, -169, 511, P525, 536-63, 536-86, P541, P541, 572-83,  
-84, 574-4, P575, P576, P226, P582, P585, 593-2-3, 593-3,  
P598, P605, P612, 613, P614, P616, 337-514, 337-402, 337-453,  
349-92, 349-90, 507-111, 349-136, 349-50, 349-49, 349-135,  
349-126, 349-128, 337-547, -548, 337-544, 337-392, 501-34,  
-35, 349-133, 337-525, 330-84, 330-83, 330-69, 330-63,  
330-91, 330-88, 330-46, 330-85, 330-74 337-194, 337-407,  
soient acceptées tel que soumises et que le greffier soit au-  
torisé à les insérer aux rôles d'évaluation et de perception  
en vigueur.

ADOPTE

Résolution no. 376

octroi  
contrat  
ramonage  
cheminées

CONSIDERANT que les deux soumissionnaires intéressés à exé-  
cuter le ramonage des cheminées dans le territoire de la mu-  
nicipalité ont pris connaissance du règlement no. C-50 récem-  
ment promulgué et qu'ils se sont déclarés prêts à en accepter  
les clauses et conditions,

IL EST PROPOSE PAR: M. Guy l'Espréance,  
APPUYÉ PAR: M. Alex. Bourdages,

et résolu à l'unanimité que:

1<sup>o</sup> Monsieur Marcel Nadeau, domicilié à 2000 rue du Souve-  
nir, quartiers Saint-Martin, soit nommé maître-ramoneur pour  
les quartiers Saint-Martin et Renaud conformément aux dispo-  
sitions et suivant les prescriptions du règlement C-50 de la  
Cité de Chomedey,



Résolution no. 376 (suite)

2<sup>o</sup> que Monsieur Fernand Cousineau, domicilié à 105, 69e avenue, quartier l'Abord-à-Plouffe soit nommé maître-ramoneur pour le quartier l'Abord-à-Plouffe conformément aux dispositions et suivant les prescriptions du règlement C-50 de la cité de Chomedey,

3<sup>o</sup> que Son Honneur le Maire, Me J.-Noel La-voie et le Greffier, M. Gaston Chapleau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la cité, les contrats à cet effet.

ADOPTE

---

Résolution no. 377

acceptation  
plan subd.  
partie du  
lot 383

CONSIDERANT que le plan 31-2 préparé par M. Jules Leblanc, a.g. le 25 août 1961 est conforme aux exigences du règlement no. 101 de la cité de Saint-Martin,

IL EST PROPOSE PAR: M. Louis Jarry,  
APPUYE PAR: M. Albert Gagnon,

et résolu à l'unanimité que ledit plan no. 31-2 préparé par M. Jules Leblanc, a.g. le 25 août 1961 et montrant la subdivision d'une partie du lot 383 soit le lot 383-35 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Martin, soit accepté tel que soumis à la condition que ledit plan soit déposé pour enregistrement dans les 3 mois de cette date.

ADOPTE

---

Résolution no. 378

acceptation  
plan subd.  
partie du  
lot 115

CONSIDERANT que le plan no. 6712 préparé par M. L.C. Farand, a.g. est conforme aux exigences du règlement 101 de la cité de Saint-Martin.

IL EST PROPOSE PAR: M. Louis Jarry,  
APPUYE PAR: M. Albert Gagnon,

et résolu à l'unanimité que ledit plan 6712 préparé par M. Farand, a.g. le 8 août 1961 et montrant la subdivision d'une partie du lot 115 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Martin soit le lot 115-102 soit accepté tel que soumis à la condition que ledit plan soit déposé pour enregistrement dans les 3 mois de cette date.

ADOPTE

---



Résolution no. 379

IL EST PROPOSE PAR: M. Albert Gagnon,  
APPUYE PAR: M. Bona Major,

et résolu à l'unanimité:

contrat  
pour travaux  
en vertu  
du règlement  
C-33 accor-  
dé à Paul  
Dubé & Fils  
Limitée.

1<sup>o</sup> que le contrat pour la pose d'égoûts sanitaire et pluvial et d'aqueduc, prévus au règlement C-33 soit accordé à la Compagnie Paul Dubé et Fils Ltée suivant les prix unitaires de sa soumission du 29 août 1961 et s'élevant à \$ 24,063.50 à la condition que ladite compagnie fournisse à la cité une garantie d'exécution de ces travaux, émise en faveur de la cité par une compagnie d'assurance reconnue et d'une valeur égale à 100% du montant de la susdite soumission et qu'une copie d'assurance responsabilité civile ou accident pour toute pièce d'équipement ou de machinerie devant servir à l'exécution de ce contrat soit déposée au bureau du greffier de la cité, ledit contrat demeurant cependant sujet à l'approbation du règlement C-33 de la cité de Chomedey par toutes les autorités prévues par la loi.

2<sup>o</sup> que Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie ou le Maire-suppléant, M. Emile Demers et le greffier, M. Gaston Chapleau soient et, par la présente, sont autorisés à signer, pour et au nom de la cité, un contrat à cet effet, ledit contrat devant être aux frais du bénéficiaire des travaux présentement octroyés.

ADOPTE

---

A 6:00 hres P.M., M. l'échevin J.G. Tétreault, quitte son siège.

---

A 6:45 hres P.M. M. l'échevin Albert Gagnon, quitte son siège.

---

Résolution no. 380

IL EST PROPOSE PAR: M. Guy l'Espérance,  
APPUYE PAR: M. Adolphe Ouimet,

engagement  
M. J.P.  
Pratte,  
identifica-  
tion de rue

et résolu à l'unanimité que les services de M. Jean-Paul Pratte, soient retenus pour la préparation d'un plan de numérotage civique pour toutes les parties de la cité qui demandent à être modifiées et à fournir les suggestions pour l'identification des rues, avenues et places publiques là où les rues ne sont pas nommées ainsi que là où il y a duplication, ledit travail devant être fait pour la somme de \$ 1,700.00 à être payée sur acceptation du plan et des suggestions en question, et devant être soumis au plus tard le 1er mars 1962.

ADOPTE

---

A 6:55 hres P.M., M. le Maire, Me J.-Noel Lavoie lève l'assemblée.

---

*Emile Demers*  
MAIRE

*Gaston Chapleau*  
GREFFIER



PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE CHOMEDEY  
COMTE DE LAVAL.

assemblée  
régulière  
5 sept.  
1961

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal, tenue mardi le 5 septembre 1961 à 8:30 hres P.M. à la salle ordinaire des séances du conseil, l'école Leblanc, 1595 rue Du Couvent, quartier St-Martin et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie et Messieurs les Echevins:

Albert Lavoie,	Rolland Sauriol,
Fernand Vary,	Raymond Fortin,
Albini Plouffe,	Adolphe Ouimet,
Bona Major,	Alex. Bourdages,
Albert Pagé,	Lorne Bernard,
Benoit Gravel,	Gaston Marleau,
Paul Sauriol,	J.G. Tétreault,
Claude Collin,	Albert Gagnon,
	Guy l'Espérance,

formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie.

Sont Absents de leurs sièges: Messieurs les Echevins:

Emile Demers, M.F. Mooney, Louis Jarry,

Sont aussi présents: M. Gaston Chapleau  
Greffier,  
M. G.A. Lacouture,  
Trésorier,  
Me Adolphe Prévost,  
Aviser-légal.

---

A 8:45 hres P.M., M. l'échevin Louis Jarry prend son siège.

---

Résolution no. 381

services  
de Bégin,  
Charland  
& Valiquet-  
te retenus  
pour la  
préparation  
rôle d'é-  
valuation  
quartier  
Renaud.

CONSIDERANT l'obligation pour la cité de procéder, au moins à tous les trois ans, à l'évaluation des biens imposables de la cité suivant leur valeur réelle et conformément aux dispositions de l'article 485 de la Loi des Cités et villes, et vu la Loi constituant en corporation la Cité de Chomedey,

CONSIDERANT d'autre part que les rôles d'évaluation de la Cité de St-Martin et de la ville de l'Abord-à-Plouffe, ayant été confectionnés en 1960, ils demeurent encore valables pour l'année 1961 et l'année 1962.

CONSIDERANT enfin que le rôle d'évaluation de la Ville de Renaud, ayant été confectionné en 1959 ne serait plus valable après l'année en cours,

IL EST PROPOSE PAR: M. Louis Jarry,  
APPUYE PAR: M. Rolland Sauriol,



Résolution no. 381 (suite)

et résolu à l'unanimité que les services de MM. Bégin, Charland & Valiquette, estimateurs de la Cité, soient retenus pour la révision générale du rôle d'évaluation de la Cité en ce qui concerne les quartiers Renaud, St-Martin et l'Abord-à-Plouffe, suivant leur offre et échelle de tarifs en date du 5 septembre 1961, ledit travail devant être complété et déposé au bureau du greffier au plus tard le 1er avril 1962.

ADOPTE

Résolution no. 382

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Adolphe Ouimet

acceptation et résolu à l'unanimité que les rapports des assemblées des  
rapports électeurs tenues les 28 et 29 août 1961 sous l'autorité des  
assemblées règlements C-33 et C-62, soient acceptés tel que lus et que  
publiques lesdits règlements soient soumis à l'approbation du Ministère  
RE: des Affaires Municipales et de la Commission Municipale de Qué-  
regl. bec.  
C-33 et  
C-62

ADOPTE

Résolution no. 383

IL EST PROPOSE PAR: M. Raymond Fortin,  
APPUYE PAR: M. Benoit Gravel,

et résolu à l'unanimité:

acceptation 1<sup>o</sup> que le plan no. 665 préparé par M. André Ladouceur, a.g.,  
subdivision en date du 5 septembre 1961 et montrant la subdivision d'une  
plan no. partie du lot 355, soit les lots 355-2 et 355-3, soit accepté,  
665 lots tel que soumis, à la condition que ledit plan soit déposé pour  
355-2 enregistrement dans les trois mois de cette date et que le lot  
355-3 355-2 soit, dans les six mois de cette date, cédé à la cité  
libre de toutes charges, servitudes et hypothèques, pour fin  
de rue, pour la somme nominale d'un dollar.

2<sup>o</sup> que demande soit faite à l'office de l'autoroute pour que  
le lot 355-3 et le lot P355 faisant partie de l'emprise de  
l'autoroute soient cédés à la cité pour fin de rue et que copie  
de la présente soit transmise à l'autorité concernée.

ADOPTE

Résolution no. 384

IL EST PROPOSE PAR: M. Albert Pagé,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin,

et résolu à l'unanimité que la cité de Chomedey accepte pour  
fin de rues publiques:



Résolution no. 384 (suite)

les lots nos: 194, 265, 274, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 352, 353, 354, 355, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 468, 469, 470, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 466, 467 faisant tous partie du lot originaire 66 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Martin et tel que montré à divers plans de subdivision antérieurement approuvés par la cité de Saint-Martin et la cité de Chomedey et enregistrés à laval, et que Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie ou le Maire-suppléant, M. Emile Demers, et le greffier, M. Gaston Chapleau soient et, par la présente, sont autorisés à signer, pour et au nom de la cité, les contrats de cession pour les rues susdites, lesdits contrats devant être aux frais des cédants.

accepta-  
tion pour  
fin de rues  
publiques  
parties  
du lot 66

ADOPTE

Résolution no. 385

CONSIDERANT le rapport reçu du bureau de l'Urbaniste-conseil de la cité en ce qui touche un projet de lotissement sur le lot 348 tel que préparé par Messieurs Warshaw & Swartzman, architectes,

IL EST PROPOSE PAR: M. Rolland Sauriol,  
APPUYE PAR: M. Adolphe Ouimet,

et résolu à l'unanimité que le plan préparé par Messieurs Warshaw & Swartzman et montrant un projet de lotissement sur le lot 348 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Martin soit approuvé en principe quant à la portion dudit projet montrant les lots 1 à 82 et délimitée par un trait rouge sur ledit plan, le plan de subdivision dudit projet de lotissement devant être soumis au conseil pour approbation aux conditions ordinaires.

accepta-  
tion  
plan de  
lotisse-  
ment  
lot 348

ADOPTE

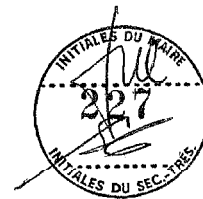
Résolution no. 386

IL EST PROPOSE PAR: M. Alexandre Bourdages,  
APPUYE PAR: M. Guy l'Espérance,

et résolu à l'unanimité: que l'aviseur légal, Me Adolphe Prévost, soit et par la présente, est autorisé à préparer:

1. un règlement d'emprunt pourvoyant à des travaux d'égouts et d'aqueduc dans la partie nord des lots 349 et 350 du quartier Renaud (règlement C-58)

autoris-  
ation  
Avisur-  
légal à  
préparer  
divers règ.



Résolution no. 386 (suite)

- 2<sup>o</sup> un règlement d'emprunt pourvoyant à des travaux de pavage et trottoirs dans la partie nord des lots 349 et 350 du quartier Renaud ( règlement C-59)
- 3<sup>o</sup> un règlement concernant les lots vacants ( règlement C-70)
- 4<sup>o</sup> un règlement pourvoyant à la création d'une commission d'urbanisme dans la cité ( règlement C-46)

ADOPTE

AVIS DE  
MOTION

AVIS DE MOTION NO. 387

lots va-  
cants.

Monsieur l'échevin Fernand Vary donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement concernant les terrains vacants dans le territoire de la municipalité.

AVIS DE  
MOTION

AVIS DE MOTION NO. 388

règlement  
pouvoyant  
éclairage  
quartier  
St-Martin

Monsieur l'échevin Claude Collin donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à l'éclairage, dans la partie ouest du quartier St-Martin présentement bâtie et où il n'existe pas d'éclairage de rue et à un emprunt pour cette fin.

Résolution no. 389

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYE PAR: M. Albert Gagnon,

autorisati-  
on pré-  
parer plans  
pour éclair-  
age de rues  
quartier  
St-Martin  
(ouest)

et résolu à l'unanimité que Messieurs Desjardins & Sauriol, ingénieurs-conseils, soient et, par la présente, sont autorisés à préparer des plans et estimations préliminaires pour des travaux d'éclairage de rues à être exécutés dans la partie ouest du quartier St-Martin présentement bâtie et où il n'existe pas d'éclairage de rue, lesdits travaux devant être exécutés sous la surveillance de l'ingénieur municipal.

ADOPTE

AVIS DE  
MOTION

AVIS DE MOTION NO. 390

éclairage  
quartier  
Renaud

Monsieur l'échevin Adolphe Ouimet donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à des travaux d'éclairage sur toutes les rues bâties dans les projets Renaud Estate, Bon-Air et Sun-Valley, quartier Renaud, soit sur partie des lots 349, 350, 330 et 337 et à un emprunt pour cette fin.



Résolution no. 391

IL EST PROPOSE PAR: M. Raymond Fortin,  
APPUYE PAR: M. Benoit Gravel,

et résolu à l'unanimité que Messieurs Desjardins & Sauriol, ingénieurs-conseil, soient et, par la présente, sont autorisés à préparer des plans et estimations préliminaires pour travaux d'éclairage sur toutes les rues bâties dans les projets Renaud Estate, Bon-Air et Sun Valley, dans le quartier Renaud, soit sur partie des lots 349, 350, 330 et 337, lesdits travaux devant être faits sous la surveillance de l'Ingénieur-municipal.

autorisation  
préparation  
plans  
pour é-  
clairage  
quartier  
Renaud.

ADOPTE

A 10:05 hres P.M., M. l'échevin Albert Lavoie quitte son siège.

Résolution no. 392

IL EST PROPOSE PAR: M. Louis Jarry,  
APPUYE PAR: M. J.G. Tétreault,

et résolu à l'unanimité que le greffier soit autorisé à faire insérer pour et au nom de la cité, une annonce d'une page au coût de \$ 100.00 dans l'édition de Noël 1961 de la Revue Internationale pour les Enfants Infirmes.

autorisation à  
faire insérer une  
annonce dans Revue  
Intern. pour  
Enfants Infirmes.

ADOPTE

Résolution no. 393

CONSIDERANT que la Cité de Saint-Martin a adopté diverses résolutions concernant les lots 159-331, -327 et 160-315, soit les résolutions numéros 468 du 18 octobre 1955, 1053 du 2 décembre 1957 et 2485 du 13 mai 1960, la première exemptant lesdits lots de taxes à la condition qu'ils soient cédés à la ville avant le 1er janvier 1958 au prix de \$ 0.10 le pied, la seconde autorisant l'achat desdits lots au prix susdit soit pour une somme totale de \$ 30,816.80 payable au plus tard le 1er août 1958, la dernière autorisant le maire et le secrétaire-trésorier de ladite cité à signer un bail de 10 ans à compter de la date de la signature du contrat pour la location du parc Val-Martin de la paroisse St-Pie X.

négociation  
nouvelle  
entente avec  
M. Bernard  
pour parc  
St-Pie X





Résolution no. 393 (suite)

CONSIDERANT qu'une promesse de vente portant le no. 3056 du répertoire de Me Henri Vinette, notaire, a été signée le 22 décembre 1958 soit à une date ultérieure à la date limite pour l'achat desdits lots et vu qu'aucun bail ne semble avoir été signé entre la Cité et les propriétaires des lots susdits conformément aux dispositions de la résolution 2485.

IL EST PROPOSE PAR: M. Raymond Fortin,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin,

et résolu à l'unanimité que l'aviseur-légal de la Cité, Me Adolphe Prévost, soit autorisé à négocier, pour et au nom de la Cité de Chomedey, les clauses d'une nouvelle entente devant intervenir entre la Cité de Chomedey, et M. Fernand Bernard, propriétaire desdits lots 159-331, -327 et 160-315 sur lesquels est présentement situé le terrain de jeux des Loisirs St-Pie X ainsi que la piscine.

ADOPTE

Résolution no. 394

IL EST PROPOSE PAR: M. Fernand Vary,  
APPUYE PAR: M. Lorne Bernard,

avis aux Immeu-  
bles B.G. Inc.  
non respon-  
sable bris  
de trottoirs.

et résolu à l'unanimité que l'aviseur-légal soit autorisé pour et au nom de la cité, à aviser les Immeubles B.G. Inc. que la Cité refuse toute responsabilité à la suite de leur lettre du 8 août 1961.

ADOPTE

Résolution no. 395

Vu la résolution no. 344 du 17 août 1961,

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. Fernand Vary,

acceptation  
compte  
Me R. Héroux.

et résolu à l'unanimité que le compte présenté par Me Roch Héroux en date du 23 août 1961 pour la cause 467-836 de la Cour Supérieure et s'élevant à \$ 781.60 pour frais judiciaires et extra-judiciaires, soit accepté et payé tel que soumis.

ADOPTE

Résolution no. 396

IL EST PROPOSE PAR: M. Benoit Gravel,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin,

autorisation  
M. G. Marleau  
à communiquer  
avec M. P.E.  
Naud pour  
cours au\* policiers.

et résolu à l'unanimité que M. l'échevin Marleau soit autorisé à communiquer avec M. Paul Emile Naud, résidant de la Cité et instructeur à l'école de la police de Montréal en vue d'organiser des cours de perfectionnement pour les membres de la force constabulaire de la cité et qu'un rapport soit présenté au conseil.

ADOPTE



Résolution no. 397

IL EST PROPOSE PAR: M. Bona Major,  
APPUYE PAR: M. Benoit Gravel,

et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ajournée à lundi le 11 septembre 1961, à 8:00 heures du soir, à l'endroit ordinaire des séances du conseil.

a journe-  
ment de  
l'assem-  
blée.

ADOPTE

---

A 11:55 hres P.M., Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie, ajourne l'assemblée.

---

  
MAIRE

  
GREFFIER

---

---



PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE CHOMEDEY  
COMTE DE LAVAL.

Procès-verbal de l'assemblée d'ajournement du conseil municipal, tenue lundi le 11 septembre 1961 à 8:30 hres P.M. à la salle ordinaire des séances du conseil, l'école Leblanc, 1595 rue du Couvent, quartier St-Martin et à laquelle sont présents: Messieurs les Echevins:

assemblée  
d'ajourne-  
ment du  
11 septem-  
bre 1961

Emile Demers,	Benoit Gravel,	Alex. Bourdages
Fernand Vary,	Claude Collin,	Lorne Bernard,
Albini Plouffe,	Raymond Fortin,	Gaston Marleau,
Bona Major,	Adolphe Ouimet,	J.G. Tétreault,

formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie.

Sont absents de leurs sièges: Messieurs les Echevins:

Albert Lavoie,	Rolland Sauriol,	M.F. Mooney,
Paul Sauriol,	Albert Gagnon,	Louis Jarry,
Albert Pagé,	Guy l'Espérance,	

Sont aussi présents: M. Gaston Chapleau, Greffier,  
M. G.A. Lacouture, Trésorier,  
Me Adolphe Prévost, Aviseur-légal.

A 8:40 hres P.M., M. l'échevin Albert Gagnon, prend son siège.

Résolution no. 398

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYE PAR: M. Fernand Vary,

et résolu à l'unanimité:

comptes  
à payer

- 1° que les comptes à payer pour le mois d'août 1961 et s'élevant à \$ 25,822.60 pour l'entretien général, à \$ 1,724.45 pour l'entretien de l'aqueduc et à \$ 118,172.50 pour le service de la dette obligataire, soient acceptés et payés tel que soumis,
- 2° que les comptes à payer au fonds de capital et s'élevant à:
 

\$	8.72	pour le règlement 156 de la ville de l'Abord-à-Plouffe.
\$	1,849.90	pour le règlement 159 de la ville de "
\$	66,310.07	pour le règlement 160 de la ville de "
\$	164.93	pour le règlement 167 de la ville de "
\$	343.15	pour le règlement 173 de la ville de "
\$	32,028.52	pour le règlement 174 de la ville de "
\$	888.69	pour le règlement no. 5 de la ville de Renaud,
\$	500.00	pour le règlement no. 10 de la ville de Renaud,
\$	1,674.18	pour le règlement no. 11 de la ville de Renaud,
\$	7,658.83	pour le règlement no. 12 de la ville de Renaud,
\$	4,885.58	pour le règlement no. 13 de la ville de Renaud,
\$	75.00	pour le règlement no. 16 de la ville de Renaud,
\$	4,940.42	pour le règlement no. 20 de la ville de Renaud,
\$	3,014.40	pour le règlement no. 21 de la ville de Renaud,
\$	547.91	pour le règlement no. 25 de la ville de Renaud,
\$	5,372.30	pour le règlement 45 de la Cité de St-Martin,
\$	6,230.91	pour le règlement 75 de la Cité de St-Martin,
\$	2,744.04	pour le règlement 76 de la Cité de St-Martin,
\$	1,172.57	pour le règlement 80 de la Cité de St-Martin,



Résolution no. 398 (suite)

\$ 100.35 pour le règlement C-4  
\$ 1,282.50 pour le règlement C-17  
\$ 36.65 pour le règlement C-19

soient acceptés et payés tel que soumis,

3<sup>o</sup> que les chèques payés durant le mois d'août et s'élevant à \$ 3,449.64 pour le fonds général et à \$ 316.23 pour le fonds d'aqueduc, soient acceptés et ratifiés tel que payés.

ADOPTE

---

Résolution no. 399

VU la recommandation du Comité des fêtes publiques,

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. J.G. Tétreault,

budget  
fêtes  
publiques

et résolu à l'unanimité que le programme des fêtes publiques à être tenues du 8 au 15 octobre 1961, tel que préparé par M. Alexandre Hurtubise, Directeur des Relations Extérieures, le 11 septembre 1961, et prévoyant un budget de dépenses de \$ 30,850.00 soit approuvé tel que soumis, sauf que le Concours d'Architecture pour la construction d'un Hôtel-de-ville sera primé le 15 octobre 1961, au lieu du 10 octobre tel que montré sur ledit programme.

ADOPTE

---

Résolution no. 400

CONSIDERANT que la soumission de Pisapia Construction Inc. est la plus basse,

IL EST PROPOSE PAR: M. Fernand Vary,  
APPUYE PAR: M. Albini Plouffe

acceptation  
soumission  
Pisapia  
Const.

et résolu à l'unanimité que la soumission de Pisapia Construction Inc. en date du 11 septembre 1961, pour la construction d'une obélisque à être érigée à l'intersection des boulevards Labelle, Cartier et du boulev. Proposé, suivant les plans et estimations préparés par MM. Warshaw et Swartzman, architectes, en date des 5 et 7 septembre 1961 et s'élevant à \$ 3,900.00 pour les excavations, coffrages, béton armé et bouchardé soient acceptées à la condition que ladite obélisque soit complètement érigée et le chantier nettoyé au plus tard le 7 octobre 1961 et que copie d'une



Résolution no. 400 (suite)

assurance responsabilité civile ou accident devant être en vigueur pour toute la durée des travaux concernés soit déposée au bureau du greffier de la Cité, et que Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie ou le Maire-suppléant, M. Emile Demers et le greffier, M. Gaston Chapleau, soient et, par la présente, sont autorisés, à signer un contrat à cet effet, ledit contrat devant être aux frais du bénéficiaire des travaux présentement octroyés.

ADOPTE

---

A 9:40 hres P.M., M. l'échevin Guy l'Espérance prend son siège.

---

Résolution no. 401

VU les résolutions nos. 74 de la Cité de Chomedey et 2789 de la Cité de St-Martin, approuvant un plan de subdivision sur partie des lots 72, 492 et 493.

IL EST PROPOSE PAR: M. Bona Major,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin,

acceptation  
parties des  
lots 492,  
493, 72  
pour fin  
de rues

et résolu à l'unanimité que la Cité de Chomedey accepte pour fin de rues publiques les lots portant les nos: 492-26, -37, -38, 493-12, -13, -14 et 72-4 tel que montrés à un plan de subdivision préparé par M. Claude Lefebvre a.g. le 5 février 1961 et enregistré à Laval le 7 juin 1961, pour la somme nominale de \$ 1.00 et que Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie, ou le Maire-suppléant, M. Emile Demers, et le Greffier, M. Gaston Chapleau, soient et, par la présente sont autorisés à signer, pour et au nom de la cité, un contrat à cet effet, ledit contrat devant être aux frais du cédant.

ADOPTE

Résolution no. 402

IL EST PROPOSE PAR: M. Bona Major,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin,

acceptation  
subdivision  
lots 477,  
478

et résolu à l'unanimité que le plan no. 666 préparé par M. André Ladouceur, a.g. le 6 septembre 1961 et montrant la subdivision de partie des lots 477, 478 et 478-53, soit les lots 477-1, 478-55 et 478-53-3 soit accepté tel que soumis, à la condition que ledit plan soit déposé pour enregistrement dans les trois (3) mois de cette date.

ADOPTE



Les item 28, 42 et 47 concernant des demandes de changements de zonage et de permis de construction sont référés à l'Urbaniste-conseil de la Cité pour rapport.

---

AVIS DE MOTION NO. 403

AVIS DE  
MOTION

acquisi-  
tion lots  
159, 160.

Monsieur l'échevin J.G. Tétreault, donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots 159-331, 159-327 et 160-315 et de la piscine et bâtiments y dessus érigés pour fin de parc et terrain de jeux et à un emprunt pour cette fin.

---

Résolution no. 404

ATTENDU qu'il y eut une pénurie d'eau potable dans le quartier Renaud vers le 1er septembre 1961 étant donné le tarissement du puits municipal de l'ancienne ville de Renaud,

ATTENDU qu'il y a lieu de passer une convention avec A. Billet Ltée à ce sujet,

IL EST PROPOSE PAR: M. Raymond Fortin,  
APPUYE PAR: M. Emile Demers,

CONVENTION  
A. BILLET  
LIMITEE  
AQUEDUC  
CODERRE

et résolu à l'unanimité que Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie et le Greffier, M. Gaston Chapleau, soient autorisés à signer sur la recommandation de l'Ingénieur-municipal et sujet à l'approbation de la Commission Municipale de Québec et du Ministère de la Santé, la convention dont le texte suit:

CONVENTION

ENTRE

A. BILLET LIMITEE, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Chomedey, district de Montréal, représentée aux fins des présentes par son secrétaire-trésorier, M. Vincent Beaulieu, aux termes d'une résolution en date du 11 septembre 1961, dûment adoptée par le bureau de direction de la susdite compagnie,

partie de première part

ET

CITE DE CHOMEDEY, corporation légalement constituée, ayant son siège social en son Hôtel-de-Ville, à Chomedey, et dûment représentée aux présentes par Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie et le Greffier, M. Gaston Chapleau, aux termes d'une résolution adoptée



Résolution no. 404 (suite)

à une séance tenue le 11 septembre 1961.

partie de seconde part.

La partie de première part loue à la partie de seconde part pour le terme de 18 mois, à compter du 1er septembre 1961 un système d'aqueduc, ainsi décrit:-

- 1) une pompe de 15 chevaux-vapeur avec compteur,
- 2) un réservoir de 2000 gallons avec valves,
- 3) un réseau de tuyaux d'aqueduc partant du puits Coderre où est situé l'aqueduc et allant vers le nord jusqu'à la rencontre du réseau d'aqueduc de la Cité, celui-ci étant connu sous le nom de "Aqueduc Coderre" et étant situé sur le terrain de la compagnie A. Billet Limitée, aux conditions suivantes:

a) Le loyer sera de \$ 12,600.00 pour les 18 mois et sera payable le 1er de chaque mois et d'avance par la partie de seconde part au bureau de la partie de première part à 1175 boul. Des Laurentides, Chomedey,

b) C'est la partie de première part qui verra à ses frais, à l'entretien dudit aqueduc tant et aussi longtemps que durera la présente convention, et la partie de seconde part n'aura aucun déboursé à faire pour l'entretien dudit aqueduc,

c) La partie de première part cependant devra permettre aux officiers de la partie de seconde part de pénétrer en tout temps sur les lieux pour voir si l'aqueduc fonctionne normalement et pour faire la surveillance du système seulement,

\*- aux termes du règlement C-3 de la partie de seconde part,

d) La partie de première part et la partie de seconde part conviennent que, quant à la consommation d'eau que fera obligatoirement la partie de première part et qui proviendra de l'aqueduc Coderre susdit, la partie de première part devra payer à la partie de seconde part une somme de \$ 50.00 par mois, cet arrangement particulier étant fait tel que susdit aux termes de l'article 44 du règlement no. C-3 susdit, qui décrète que la partie de seconde part peut par résolution faire avec le consommateur des arrangements particuliers, pour l'approvisionnement de l'eau dans les cas spéciaux où l'on considère que la consommation ordinaire d'eau est excédée.

e) La partie de première part devra payer la somme de \$50.00 mentionnée au paragraphe précédent, le 1er de chaque mois et d'avance à compter du 1er septembre 1961, au bureau du Trésorier de la partie de seconde part, cela tant et aussi longtemps que durera la présente convention et si la partie de première part refusait ou négligeait pour quelque raison que ce soit de payer à la partie de seconde part la susdite somme de \$ 50.00, le 1er de chaque mois et d'avance, la partie de seconde part pourra déduire sur le versement susdit de \$ 700.00 à chaque mois, la susdite somme de \$ 50.00.

La partie de seconde part aura option de renouveler de mois en mois le présent bail à son échéance en autant qu'elle en préviendra la partie de première part quinze jours avant l'échéance du présent bail et en autant subséquentement, si telle option est exercée, qu'elle en préviendra la partie de première part avant le 15 de chaque mois tant et aussi longtemps que la présente option sera exercée.



Résolution no. 404 (suite)

Il est entendu que l'aqueduc Coderre ci-avant mentionné fournit de l'eau naturelle provenant d'un puits et non pas de l'eau traitée. La partie de seconde part ne devra relier le tuyau de distribution de cet aqueduc à plus de 200 bâtiments.

La présente convention est signée par la partie de seconde part sujet à l'approbation de la Commission Municipale de Québec et du Ministère de la Santé de la Province de Québec et il est entendu que si cette approbation n'est pas reçue ou est refusée, que ladite convention sera nulle et de nul effet.

Les parties déclarent qu'étant donné qu'il y avait urgence et nécessité d'avoir de l'eau pour les contribuables de la partie de seconde part, que la partie de première part a consenti depuis le 1er septembre 1961 à louer sans convention écrite l'aqueduc Coderre susdit à la partie de seconde part.

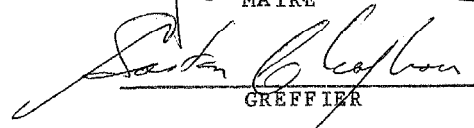
Advenant le cas où l'approbation de la Commission Municipale et du Ministère de la Santé de la Province de Québec serait refusée, la partie de seconde part ne devra à la partie de première part en annulant la convention, que les échéances du loyer susdits pour le nombre de mois au cours desquels la partie de première part aura loué son aqueduc à la partie de seconde part.

ET LES PARTIES ONT SIGNE.

LA CITE DE CHOMEDEY

par

  
MAIRE

  
GREFFIER

A. BILLET LIMITEE

par

Vincent Beaulieu

Il est également résolu que le loyer dudit aqueduc soit payé à même le fonds d'aqueduc de la cité.

ADOPTÉ

Résolution no. 405

CONSIDERANT le coût estimé des ingénieurs pour les travaux de pavage et de trottoirs à être exécutés sous l'autorité du règlement 178 de la ville de l'Abord-à-Plouffe soit \$ 47,104.10 pour le pavage et \$ 25,536.00 pour les trottoirs,

IL EST PROPOSE PAR: M. Lorne Bernard,  
APPUYE PAR: M. J.G. Tétreault,





Résolution no. 405 (suite)

et résolu à l'unanimité:

CONTRAT  
accordé à  
Lagacé Const  
pour travaux  
pavage  
RE: regl.178  
L'A. à P.

1<sup>o</sup> que le contrat pour travaux de pavage et trottoirs à être exécutés sous l'autorité du règlement 178 de la ville de l'Abord-à-Plouffe, soit accordé à la Compagnie Lagacé Construction Ltée suivant les prix unitaires de leur soumission du 11 septembre 1961 et s'élevant à \$ 24,016.80 pour des travaux de pavage et à la compagnie Lavallée et Frères Limitée, suivant les prix unitaires de leur soumission du 11 septembre 1961 et s'élevant à \$ 21,945.00 pour les travaux de trottoirs; à la condition que lesdites compagnies fournissent à la cité des garanties d'exécution desdits travaux émises en faveur de la cité par des compagnies d'assurance reconnues et d'une valeur égale à 100% du montant des susdites soumissions et qu'une copie d'assurance responsabilité civile ou accident pour toutes pièces d'équipement ou de machinerie devant servir à l'exécution desdits travaux soit déposée au bureau du greffier de la cité.

contrat  
accordé à  
Lavallée &  
Frères Ltée  
pour travaux  
trottoirs  
RE: regl.178  
L'A. à P.

2<sup>o</sup> que Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie, ou le Maire-suppléant, M. Emile Demers, et le greffier, M. Gaston Chapleau, soient et, par la présente sont autorisés à signer, pour et au nom de la cité, des contrats à ces effets, lesdits contrats devant être aux frais des bénéficiaires des travaux présentement octroyés.

ADOPTE

Résolution no. 406

CONSIDERANT le projet de municipalisation de la piscine et du terrain de jeux Saint-Pie X et vu la résolution 393 du 5 septembre 1961 autorisant l'aviseur-légal à négocier une nouvelle entente avec M. Fernand Bernard, propriétaire des lots 159-331 et -327 et 160-315,

CONSIDERANT d'autre part l'utilité pour la cité de se prévaloir des services d'estimateurs pour déterminer le coût approximatif d'une telle municipalisation,

services  
d'estimateurs  
retenus pour  
rapport sur  
l'acquisition  
lots 159-331  
-327 et 160-315  
RE: piscine  
et terrain  
de Jeux des  
loisirs St-  
Pie X

IL EST PROPOSE PAR: M. J.G. Tétreault,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin,

et résolu à l'unanimité que les services de Messieurs Blouin, Martineau et Paquette, estimateurs, soient retenus pour la préparation d'un rapport d'expert sur la valeur et le coût d'acquisition de la piscine et des actifs des Loisirs Saint-Pie X situés sur les lots 159-331, -327 et 160-315, les honoraires pour la préparation dudit rapport ne devant pas excéder la somme de \$ 675.00 et ledit rapport devant être remis au bureau du greffier de la cité au plus tard le 1er octobre 1961.

ADOPTE

Résolution no. 407

CONSIDERANT le trajet actuellement suivi par les autobus de la Compagnie Galland Bus Line dans le quartier Saint-Martin et les heures durant lesquelles ledit service est fourni et vu les besoins de la population dans ce secteur de la cité,



demande  
à la compa-  
gnie Galland  
Bus Line  
pour prolou-  
ger le  
service  
quartier  
St-Martin

contrat  
accordé  
à Paul Dubé  
& Fils  
pour travaux  
d'égouts  
et d'aqueduc  
RE: régl.  
C-28

Résolution no. 407 (suite)

IL EST PROPOSE PAR: M. Bona Major,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin,

et résolu à l'unanimité que la cité de Chome-  
dey demande à la Compagnie Galland Bus Line  
de prolonger jusqu'à minuit le soir, le ser-  
vice actuel de ses autobus, empruntant les rues  
Cardinal, Pie X, la route no. 8, la terrasse  
Pilon et le boul. Labelle et se terminant à  
7 heures du soir, et que copies de la présen-  
te soient adressées à la compagnie intéressée  
et à la Régie des Transports.

ADOPTÉ

---

Résolution no. 408

CONSIDERANT le coût estimé des ingénieurs pour  
les travaux d'égouts et d'aqueduc à être exé-  
cutés sous l'autorité du règlement C-28 soit,  
\$ 14,946.00,

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYE PAR: M. Bona Major,

et résolu à l'unanimité:

1<sup>o</sup> que le contrat pour la pose d'égouts sa-  
nitaire et pluvial et d'aqueduc prévus au rè-  
glement C-28 pour la 16e rue Centre, soit ac-  
cordé à la compagnie Paul Dubé & Fils Ltée  
suivant les prix unitaires de leur soumission  
du 11 septembre 1961 et s'élevant à \$ 10,999.50  
à la condition que ladite compagnie fournisse  
à la cité une garantie d'exécution de ces tra-  
vaux, émise en faveur de la cité par une com-  
pagnie d'assurance reconnue et d'une valeur é-  
gale à 100% du montant de la susdite soumission  
et qu'une copie d'assurance responsabilité  
civile ou accident pour toutes pièces d'équi-  
pement ou de machinerie devant servir à l'exé-  
cution de ce contrat, soit déposée au bureau  
du greffier de la cité,

2<sup>o</sup> que Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie,  
ou le Maire-suppléant, M. Emile Demers, et le  
greffier, M. Gaston Chapleau, soient et, par  
la présente, sont autorisés à signer, pour  
et au nom de la cité, un contrat à cet effet,  
ledit contrat devant être aux frais du béné-  
ficiaire des travaux présentement octroyés.

ADOPTÉ



Résolution no. 409

IL EST PROPOSE PAR: M. Bona Major,  
APPUYE PAR: M. Benoit Gravel,

acceptation  
rapport  
assemblée  
Règl. C-61

et résolu à l'unanimité que le rapport de l'assemblée des électeurs intéressés dans le règlement no. C-61, tenue le 7 septembre 1961, soit accepté tel que lu et que ledit règlement no. C-61 soit soumis à l'approbation du Ministère des Affaires Municipales et de la Commission Municipale de Québec.

ADOPTE

AVIS DE MOTION NO. 410

AVIS DE  
MOTION

travaux de  
pavage  
3ième rue  
Boul. Samson  
etc.

Monsieur l'échevin Guy l'Espérance donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à des travaux de pavage et de trottoirs sur la 3e rue (lots 27-19, 26-12 et 23-5) sur le boulevard Samson (lots 26-1 et 23-1) sur la 2e rue (lots 26-29, 26-28, 23-10) et sur les rues 26-21, 27-7, 27-56, 27-57, 26-47, 26-48, 26-49, 23-16, 23-21, 26-60, 27-61, 30-74, 32-18, 31-47, et à un emprunt de \$ 53,000.00 pour ces fins.

Résolution no. 411

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYE PAR: M. J.G. Tétreault,

acceptation  
estimations  
C.E. Gravel

et résolu à l'unanimité:

1° que les plans nos 18-104-58, 18-105-58 et 18-153-61 préparés par l'Etude C.E. Gravel, respectivement les 19 juillet 1960, 7 août 1958 et en mai 1961, ainsi que les estimations préliminaires préparées par la même Etude les 8 et 11 septembre 1961 et s'élevant à \$ 31,750.25 pour les travaux d'aqueduc, à \$ 33,934.25 pour les travaux d'égoûts sanitaires et à \$ 65,693.00 pour les travaux d'égoût pluvial, soient acceptés tels que soumis, sujets à l'approbation du Ministère de la Santé et de la Régie D'Épuration des Eaux,

2° que les plans nos. 18-113-58 et 18-108-58 préparés par l'Etude C.E. Gravel, le 7 août 1958, ainsi que les estimations préliminaires préparées par la même Etude les 31 juillet et 11 septembre 1961 et s'élevant à \$ 10,343.25 pour les travaux d'égoûts sanitaires, \$ 10,665.50 pour les travaux d'aqueduc, et \$ 7,792.75 pour les travaux d'égoût pluvial, soient acceptés tels que soumis, sujets à l'approbation du Ministère de la Santé et de la Régie d'Épuration des Eaux.

ADOPTE



Résolution no. 412

CONSIDERANT les dispositions de la résolution no. 2785 de la ville de l'Abord-à-Plouffe et vu l'offre d'achat de la compagnie Les Lainages de Saint-Victor Ltée en date du 7 septembre 1961,

IL EST PROPOSE PAR: M. Alexandre Bourdages,  
APPUYE PAR: M. Gaston Marleau,

accepta-  
tion offre  
Les Laina-  
ges St-  
Victor  
RE: châ-  
teau d'eau  
l'Abord-à-  
Plouffe.

et résolu à l'unanimité que la susdite offre de la Compagnie Les Lainages Saint-Victor Ltée pour l'achat du Château d'eau municipal pour le quartier l'Abord-à-Plouffe au prix de \$ 1.00 soit acceptée aux conditions mentionnées à leur lettre du 7 septembre 1961, à savoir: que ladite compagnie fera démonter et transporter ledit château d'eau à ses frais et par des spécialistes dans ce genre de travaux et de laisser les lieux propres, ledit travail devant être complété dans les 3 mois de la présente et que ~~son~~ M. le Maire, Me J.-Noel Lavoie, ou le Maire-suppléant, M. Emile Demers et le greffier, M. Gaston Chapleau, soient et, par la présente sont autorisés à signer, pour et au nom de la cité, un contrat à cet effet, ledit contrat devant être aux frais de l'acquéreur.

ADOPTE

Résolution no. 413

CONSIDERANT que les règlements nos. 178 de la ville de l'Abord-à-Plouffe, C-9, C-17 et C-20 de la Cité de Chomedey ont reçu toutes les approbations requises et ont été promulgués conformément à la Loi, et vu les contrats octroyés sous l'autorité desdits règlements:

IL EST PROPOSE PAR: M. Bona Major,  
APPUYE PAR: M. Lorne Bernard,

emprunts  
temporaires  
RE: régl.  
178 l'A.àP.  
C-9, C-17,  
C-20.

et résolu à l'unanimité que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour que la Cité de Chomedey soit autorisée à emprunter temporairement à la Banque Provinciale du Canada, succursale de l'Abord-à-Plouffe, sous l'autorité et pour les fins desdits règlements nos. 178 de l'Abord-à-Plouffe, C-9, C-17 et C-20 de la Cité de Chomedey, les sommes suivantes, à savoir:

- 1.- \$ 15,000.00 sous l'autorité du règlement no. 178 de la ville de l'Abord-à-Plouffe.
- 2.- \$ 85,000.00 sous l'autorité du règlement no. C-17,
- 3.- \$ 30,000.00 sous l'autorité du règlement no. C-9.



Résolution no. 413 (suite)

4.- \$ 20,000.00 sous l'autorité du règlement C-20.

et que Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie, ou le maire-suppléant, M. Emile Demers, ou l'Echevin Claude Collin, ainsi que le Trésorier, M. G.A. Lacouture, ou l'assistant-trésorier, M. <sup>A</sup>. Gohier, soient et par la présente, sont autorisés à signer pour et au nom de la Cité, des billets de banque à ces effets.

ADOPTÉ

Résolution no. 414

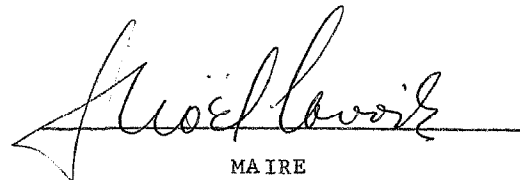
IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYE PAR: M. Adolphe Ouimet,

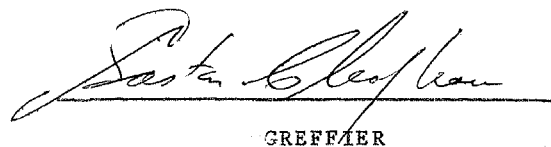
et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ajournée à 12;05 hres A.M., mardi le 12 septembre 1961.

ajournement de  
L'Assemblée

ADOPTÉ

A 11:59 hres P.M., M. le Maire, Me J.-Noel Lavoie, ajourne l'assemblée.

  
MAIRE

  
GREFFIER

-----  
-----



PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE CHOMEDEY  
COMTE DE LAVAL.

assemblée  
d'ajourne-  
ment  
12 sept./61

Procès-verbal de l'assemblée d'ajournement du conseil municipal, tenue mardi le 12 septembre 1961 à 12:10 hres P.M. à la salle ordinaire des séances du conseil, l'école Leblanc, 1595 rue du Couvent, quartier Saint-Martin et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie et Messieurs les Echevins:

Emile Demers,	Benoit Gravel,	Alex. Bourdages,
Fernand Vary,	Claude Collin,	Lorne Bernard,
Albini Plouffe,	Raymond Fortin,	Gaston Marleau,
Bona Major,	Adolphe Quimet,	Albert Gagnon,
Guy l'Espérance,		

formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie.

Sont absents de leurs sièges, Messieurs les Echevins:

Albert Lavoie,	Rolland Sauriol,	M.F. Mooney
Paul Sauriol,	J.G. Tétreault,	Louis Jarry,
Albert Pagé,		

Sont aussi présents: M. Gaston Chapleau,  
Greffier,  
M. G.A. Lacouture,  
Trésorier,  
Me Adolphe Prévost,  
Aviseur - Légal.

---

Résolution no. 415

IL EST PROPOSE PAR: M. Bona Major,  
APPUYE PAR: M. Benoit Gravel,

acceptation  
plans de  
Desjardins  
& Sauriol  
éclairage  
de rues.

et résolu à l'unanimité que les plans 12-13-P1, -P-2, -P-3, -P-4, préparés par Messieurs Desjardins & Sauriol, Ingénieurs-conseils le 5 septembre 1961 ainsi que les estimations préliminaires préparées par les mêmes ingénieurs-conseils le 11 septembre 1961 et s'élevant à \$ 12,300.00 pour les travaux d'éclairage de rues sur le chemin Dover, la terrasse Sainte-Hélène, le boul. Elizabeth, le boul. Normandie et la 16e rue Centre, à \$ 18,225.00 pour les travaux d'éclairage sur les rues Brighton, Harvard, Montcalm, le chemin de Calais et sur la rue Vendôme et s'élevant à \$ 28,900.00 pour les travaux d'éclairage de rues sur les rues Montcalm, Laplante, Lorraine, Francine, Québec, Louise, Parish, O'Neil, Normand, Pine, Maple et Oak faisant partie des lots 349 et 350 soient acceptés tel que soumis.

ADOPTE

---



Résolution no. 416

IL EST PROPOSE PAR: M. Benoit Gravel,  
APPUYE PAR: M. Raymond Fortin,

acceptation  
offre  
Shawinigan  
Water &  
Power  
pour tra-  
vaux d'é-  
clairage  
de rues.

et résolu à l'unanimité que l'offre de la Shawinigan Water & Power Co. en date du 1er septembre 1961 pour travaux d'éclairage de rues sur la route 11, des limites de la Cité de Pont-Viau aux limites de la ville de St-Elzéar, sur le boulevard Pouliot, de la route 11 aux limites de Ste-Doro-thée, sur le boulevard Labelle, de la rue Notre-Dame à la manufacture portant le no. civique 2099 et à l'intersection des boulevards Labelle et Pouliot soit acceptée tel que soumise et que l'Ingénieur-municipal soit autorisé à signer une réquisition à cet effet.

ADOPTE

Résolution no. 417

IL EST PROPOSE PAR: M. Fernand Vary,  
APPUYE PAR: M. Alex. Bourdages,

l'article 345  
*de qui*  
ajournement  
de l'ass.

et résolu à l'unanimité qu'en conformité avec l'article 353 et de la loi des cités et villes, la séance d'ajournement du 12 septembre 1961 soit ajournée au 14 septembre 1961 à 2:30 hres P.M. à la salle Val-Martin, angle les rues Notre-Dame et Laval, dans les limites de la Municipalité, cet autre endroit pour les séances du conseil étant fixé jusqu'à nouvel ordre et qu'ordre soit donné au greffier de placer ou de faire placer une affiche en français et en anglais à la porte de la salle de l'école Leblanc, le 14 septembre 1961 avant midi, pour faire savoir aux intéressés que la séance d'ajournement aura lieu à la salle Val Martin tel que susdit.

ADOPTE

A 12:45 hres A.M., M. le Maire, Me J.-Noel Lavoie, ajourne l'assemblée.

*Noel Lavoie*  
\_\_\_\_\_  
MAIRE

*Rosette Cloutier*  
\_\_\_\_\_  
GREFFIER.



Province de Québec,  
CITE DE CHOMEDEY  
COMTE DE LAVAL.

Procès-verbal de l'assemblée d'ajournement du conseil municipal, tenue jeudi le 14 septembre 1961 à 2:55 hres P.M. à la salle Val-Martin, angle les rues Notre-Dame et Laval, quartier Saint-Martin et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie et Messieurs les Echevins:

assemblée  
d'ajournement  
14 sept./61

Emile Demers,	Alex. Bourdages,
Albini Plouffe,	Lorne Bernard,
Bona Major,	Gaston Marleau,
Benoit Gravel,	Albert Gagnon,
Claude Collin,	M.F. Mooney,
	Louis Jarry.

présences

formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie.

Sont absents de leurs sièges, Messieurs les Echevins:

absences

Albert Lavoie,	Raymond Fortin,
Fernand Vary,	Adolphe Ouimet,
Albert Pagé,	J.G. Tétreault,
Paul Sauriol,	Guy l'Espérance,
Rolland Sauriol,	

Sont aussi présents: M. Gaston Chapleau,  
Greffier,  
M. G.A. Lacouture,  
Trésorier,  
Me Adolphe Prévost  
Aviser-légal.

---

A 2:59 hres P.M., M. l'échevin Raymond Fortin prend son siège.

A 3:15 hres P.M., M. l'échevin Fernand Vary prend son siège.

A 3:45 hres P.M., M. l'échevin J.G. Tétreault prend son siège.

A 3:55 hres P.M., M. l'échevin Rolland Sauriol prend son siège.

A 4:10 hres P.M., M. l'échevin Louis Jarry quitte son siège.

---

Résolution no. 418

IL EST PROPOSE PAR: M. M.F. Mooney,  
APPUYE PAR: M. Emile Demers,

et résolu à l'unanimité:

acceptation états financiers villes de l'A-à-P. Renaud et St-Martin

1° que les états financiers de la ville de Renaud pour la période allant du 1er janvier 1961 au 31 mars 1961 tel que préparés par





Résolution no. 418 (suite)

M. Guy Boisvert, C.A. le 21 avril 1961 soient acceptés tel que soumis.

2<sup>o</sup> que les états financiers de la cité de Saint-Martin pour l'année terminée le 31 décembre 1960 et pour la période du 1er janvier 1961 au 31 mars 1961 tel que préparés par M. Camille Benoit, C.A., le 9 juin 1961, soient acceptés tel que soumis.

3<sup>o</sup> que les états financiers de la ville de l'Abord-à-Plouffe pour l'année se terminant le 31 décembre 1960 et pour la période du 1er janvier 1961 au 31 mars 1961 tel que préparés par MM. Pelletier, Gravel & Desjardins le 5 septembre 1961 soient acceptés tel que soumis,

4<sup>o</sup> que Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie et le greffier, M. Gaston Chapleau, soient et, par la présente, sont autorisés à signer pour et au nom de la Cité, les états financiers susdits et que copies desdits états financiers soient transmises au Ministère des Affaires Municipales, à la Commission Municipale de Québec et au Ministère de l'Industrie et du Commerce de la Province de Québec.

ADOPTE

AVIS DE MOTION NO. 419

AVIS DE  
MOTION

amendant  
règlement  
96 zone  
Ra3

Monsieur l'échevin Lorne Bernard donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement amendant le règlement no. 96 de la ville de l'Abord-à-Plouffe pour permettre la construction de classe C-2 sur les lots 201-15 et 201-14 faisant partie de la zone Ra 3.

Résolution no. 420

autori-  
sation  
aviseur-  
légal à  
préparer  
certains  
règlements

IL EST PROPOSE PAR: M. Alexandre Bourdages,  
APPUYE PAR: M. Gaston Marleau,

et résolu à l'unanimité que l'aviseur-légal, Me Adolphe Prévost, soit autorisé à préparer les règlements C-23, C-60, C-71 et C-73.

ADOPTE

A 5:45 hres P.M., M. l'échevin Rolland Sauriol quitte son siège.

Résolution no. 421

CONSIDERANT que la cité de Chomedey doit rencontrer le 1er octobre 1961 des échéances au montant de \$ 118,000.00 pour rachat d'obligations et paiement d'intérêts et qu'elle n'a pas les fonds nécessaires au fonds général,

CONSIDERANT que le solde au compte d'aqueduc à la Banque Provinciale du Canada est de \$ 90,000.00

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,



Résolution no. 421 (suite)

APPUYE PAR: M. Albini Plouffe

transport  
somme  
du fonds  
d'aqueduc  
au fds  
général.

et résolu à l'unanimité qu'une somme de \$75,-  
000.00 soit transportée du compte du fonds  
d'aqueduc, à la Banque Provinciale du Cana-  
da, au compte du fonds général à la Banque  
Canadienne Nationale et que Son Honneur le  
Maire, Me J.-Noel Lavoie ou le Maire-sup-  
pléant, M. Emile Demers ou M. l'échevin Clau-  
de Collin et le trésorier, M. G.A. Lacoutu-  
re ou l'assistant-trésorier, M. A. Goyer  
soient et par la présente, sont autorisés à  
signer un chèque à cet effet.

ADOPTE

Résolution no. 422

CONSIDERANT que les comptes de taxes fonci-  
ères n'ont pas encore été expédiés et que la  
Cité de Chomedey n'a pas actuellement les  
disponibilités nécessaires pour rencontrer  
ses dépenses courantes d'administration gé-  
nérale,

IL EST PROPOSE PAR: M. Benoit Gravel,  
APPUYE PAR: M. J.G. Tétreault

emprunt  
temporaire  
\$300,000.

et résolu à l'unanimité que demande soit faite  
à la Commission Municipale de Québec pour que  
la Cité de Chomedey soit autorisée à emprun-  
ter temporairement, pour une période de 6  
mois, à la Banque Canadienne Nationale, suc-  
siale St-Martin, une somme de \$ 300,000.00  
pour fins administratives et que Son Honneur  
le Maire, Me J.-Noel Lavoie ou le Maire-  
suppléant, M. Emile Demers et le trésorier,  
M. G.A. Lacouture ou l'assistant-trésorier,  
M. A. Goyer soient et, par la présente,  
sont autorisés à signer, pour et au nom de  
la cité, les billets de banque à cet effet.

ADOPTE

Résolution no. 423

CONSIDERANT la nécessité pour le greffier  
de compléter le rôle de perception de la  
Cité suivant le système d'adressage Bradma  
et vu le nombre de contribuables,

autorisat  
tion  
greffier  
faire  
certains  
achats  
pour  
système  
Bradma

IL EST PROPOSE PAR: M. M.F. Mooney,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin,

et résolu à l'unanimité que le greffier soit  
autorisé à procéder pour et au nom de la  
cité, à l'acquisition de 1,000 plaques de  
zinc de type Bradma 3 R, au prix de \$ 58.00  
et d'un cabinet avec serrure de 24 tiroirs  
au prix de \$ 85.00, ladite dépense devant  
être défrayée par un règlement d'emprunt  
en préparation.

ADOPTE



AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION no. 424

FIXANT  
taux de  
la taxe  
foncière.

Monsieur l'échevin Albert Gagnon, donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement fixant le prélevé sur les biens-fonds imposables de la cité et le taux de la taxe foncière pour 1961.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION NO. 425

travaux  
lots 45 et  
66

Monsieur l'échevin Lorne Bernard donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à des travaux d'égoûts sanitaire et pluvial et d'aqueduc sur parties des lots 45 et 66, soit sur les rues: 45-90, -89, -88 et -87, 45-73, 45-1-36, 45-1-20, -62, -64, -65, -3, 45-61, 45-1-22, 45-1-22, 45-1-43, 45-1-2, 66-480, 45-1-3, 66-479, 66-478 et à un emprunt pour cette fin.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION NO. 426

travaux  
lots 45  
et 66

Monsieur l'échevin Lorne Bernard donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à des travaux de pavage et de trottoirs sur parties des lots 45 et 66 soit sur les rues: 45-90, -89, -88 et -87, 45-73, 45-1-36, 45-1-20, -62, -64, -65, -3, 45-61, 45-1-22, 45-1-22, 45-1-43, 45-1-2, 66-480, 45-1-3, 66-479, 66-478 et à un emprunt pour cette fin.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION NO. 427

travaux rues  
Leduc, St-  
Judes et  
34-2

Monsieur l'échevin Gaston Marleau donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant à des travaux préliminaires de rues et de pavage sur les rues Leduc, St-Judes et 34-2, quartier l'Abord-à-Plouffe, et à un emprunt pour cette fin.

Résolution no. 428

IL EST PROPOSE PAR: M. Lorne Bernard,  
APPUYE PAR: M. Alexandre Bourdages

adoption  
régl. C-43

et résolu à l'unanimité que le règlement C-43 pourvoyant à des travaux de pavage et de trottoirs sur parties des terres 30 et 40 (projet Fernhill) et sur les rues 30-5, 40-272, 40-271, 40-295 et 40-296 et à un emprunt de \$ 120,000.00 pour cette fin soit adopté et que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés par ledit règlement soit fixée à jeudi le 21 septembre 1961 à 7 heures du soir à 3812 boul. Lévesque quartier l'Abord-à-Plouffe.

ADOPTE



A 6:50 hres P.M., M. l'échevin Fernand Vary, quitte son siège.

---

A 7:00 hres P.M., M. le Maire, Me J.-Noel Lavoie, quitte son siège et le maire-suppléant M. Emile Demers, occupe le siège du président.

---

Résolution no. 429

IL EST PROPOSE PAR: M. Bona Major,  
APPUYE PAR: M. Claude Collin,

adoption  
regl. C-40

et résolu à l'unanimité que le règlement C-40 pourvoyant à des travaux de pavage et de trottoirs sur les lots 491-34, -2, -20, -1, -21 et -22 et à un emprunt de \$ 42,500.00 pour ces fins soit adopté et que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés par ledit règlement soit fixée à vendredi le 22 septembre 1961 à 7 heures du soir à 3812 boul. Lévesque quartier l'Abord-à-Plouffe.

ADOPTE

---

Résolution no. 430

IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYE PAR: M. Alexandre Bourdages

adoption  
regl. C-41

et résolu à l'unanimité que le règlement C-41 pourvoyant à des travaux de pavage et de trottoirs sur les 5e, 6e, 7e, 8e et 9e rues sur partie des terres 59 et 74 et pourvoyant à un emprunt de \$ 22,500.00 pour ces fins soit adopté et que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés par ledit règlement soit fixée à mardi le 26 septembre 1961 à 7 heures du soir à 3812 Lévesque, quartier l'Abord-à-Plouffe.

ADOPTE

---

Résolution no. 431

IL EST PROPOSE PAR: M. J.G. Tétreault,  
APPUYE PAR: M. M.F. Mooney

accepta-  
tion procès-  
verbal  
assemblées  
précédentes.

et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 août 1961, des assemblées d'ajournement des 17, 21, et 22 août 1961 et de l'assemblée spéciale du 29 août 1961 soit adopté tel que lu.

ADOPTE

---



Résolution no. 432

IL EST PROPOSE PAR: M. Albin Plouffe,  
APPUYE PAR: M. Albert Gagnon,

adoption  
règl. C-12

et résolu à l'unanimité que le règlement C-12 concernant la circulation dans le territoire de la municipalité soit adopté.

ADOPTE

Résolution no. 433

changement  
au nom du  
parc DU-  
TREMBLAY

CONSIDERANT les représentations faites à la Cité par Mme Angéline DuTremplay quant au nom à donner au parc récemment acquis par la cité sous l'autorité de la résolution no. 238 et des règlements 159 et 193 de la ville de l'Abord-a-Plouffe,

IL EST PROPOSE PAR: M. Gaston Marleau,  
APPUYE PAR: M. J.G. Tétreault,

et résolu à l'unanimité que nonobstant les dispositions de la résolution 238, le parc situé sur parties des lots 78, 79 et parties des lots 76, 77 et 80 soit appelé parc BERTHIAUME-DU-TREMBLAY.

ADOPTE

Résolution no. 434

autorisati-  
on au chef  
de police  
à effectuer  
certaines  
dépenses  
pour son  
département.

IL EST PROPOSE PAR: M. Bona Major,  
APPUYE PAR: M. Albin Plouffe

et résolu à l'unanimité que le Chef de Police, M. Raymond Dion, soit autorisé à effectuer les dépenses suivantes pour le département de la Police, à savoir:

- 1° part payable par la Cité des réparations à l'automobile de police no. 2 pour dommages subis lors de l'accident du 25 août 1961.....\$ 250.00
- 2° réparations au générateur et filage électrique à l'auto de patrouille no. 3.....\$ 168.60
- 3° impression de vingt livrets de circulation, de 1,500 mandats d'arrêt et de 500 rapports pour maisons vacantes, \$ 178.35.

ADOPTE

Résolution no. 435

autorisation  
à soumettre  
à l'Urbaniste-  
conseil tous  
plans concer-  
nant change-  
ment de zona-  
ge.

VU les dispositions de la résolution no. 164 retenant les services de M. J.C. LaHaye, Urbaniste-conseil, pour la préparation d'un plan directeur de la cité,

IL EST PROPOSE PAR: M. Albert Gagnon,  
APPUYE PAR: M. Benoit Gravel,

et résolu à l'unanimité que le greffier soit autorisé à soumettre à l'urbaniste-conseil pour étude, commentaires et recommandations toutes demandes de changement de zonage faites à la cité

ADOPTE

Résolution no. 436

CONSIDERANT la loi constituant en corporation la cité de Chomedey et vu la nécessité d'un système de transport en commun



Résolution no. 436 (suite)

adéquat pour les besoins de toute la population des quartiers l'Abord-à-Plouffe, Saint-Martin et Renaud,

IL EST PROPOSE PAR: M. M.F. Mooney,  
APPUYE PAR: M. Bona Major

demande à Galland Bus Line pour faire certains changements à l'Horaires d'autobus

et résolu à l'unanimité que demande soit faite à la Compagnie Galland Bus Line détenteur actuel d'un permis de la régie des transports pour desservir partie des quartiers l'Abord-à-Plouffe et Saint-Martin, de reviser son trajet d'autobus actuel ainsi que ses heures de service et d'étudier la possibilité de desservir adéquatement tout le territoire de la cité de Chomedey et de faire ensuite les propositions appropriées à la Cité de Chomedey et que copie de la présente soit adressée à la Compagnie intéressée ainsi qu'à la régie des Transports.

ADOPTE

Résolution no. 437

augmentation réserves de petite caisse pour les dpts. de l'Ingénieur et du chef de police.

CONSIDERANT l'insuffisance des réserves de petite caisse au montant de \$ 50.00 mises à la disposition de l'Ingénieur municipal et du Chef de Police conformément à la résolution no. 152,

IL EST PROPOSE PAR: M. J.G. Tétreault,  
APPUYE PAR: M. Gaston Marleau,

et résolu à l'unanimité que le trésorier soit autorisé à mettre à la disposition de l'Ingénieur-municipal et du Chef de police, des réserves de petite caisse de \$ 100.00 chacune pour les besoins courants d'administration de leurs départements respectifs.

ADOPTE

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION no. 438

expropriation partie du lot 161

Monsieur l'échevin Albini Plouffe donne un avis de motion à l'effet de présenter à une assemblée subséquente du conseil municipal, régulière ou spéciale, un règlement pourvoyant l'expropriation de partie du lot 161 située sur le tracé de l'intersection de la 75e avenue, de la rue Saint-Charles et du boul. Proposé et à un emprunt à cet effet.

xx l'acquisition de gré à gré ou par voie d'

Résolution no. 439

ajournement de l'assemblée

IL EST PROPOSE PAR: M. J.G. Tétreault,  
APPUYE PAR: M. Benoit Gravel,

et résolu à l'unanimité qu'en conformité avec les articles 345 et 353 de la loi des cités et villes, la séance régulière du 18 septembre 1961 soit tenue à l'école Leblanc, 1595 rue du Couvent dans les limites de la municipalité, ce t autre endroit pour les séances du conseil étant fixé jusqu'à nouvel ordre et que le greffier soit requis de placer ou faire placer une affiche française et anglaise à cet effet à la porte de la salle Val-Martin angle des rues Notre-Dame et Laval avant midi le 18 septembre 1961.

ADOPTE

A 8:20 hres P.M., M. le Maire-suppléant, Emile Demers, lève l'assemblée.

GREFFIER

MAIRE



CITE DE CHOMEDEY

LIVRE DES PROCES-VERBAUX no. 1

INDEX CHRONOLOGIQUE

DATE	SUJET	RES.	FOLIO
1961			
10 avril	Nomination M. R. Fortin président de l'assemblée. ....	1	page 1
"	Nomination G. Chapleau, greff. " A. Goyer, Trés. ....	2	page 1
"	Election du Maire.....	3	" 2
"	Ajournement de l'assemblée ....	4	" 3
11 avril	Nomination Maire-suppléant ....	5	" 4
"	voeux sympathies au Maire ....	6	" 5
"	Prolongement mandat vérificateurs L'A.àP. St. M. et Renaud. ....	7	" 5
"	Engagement estimateurs rescindé. ....	8	" 5
"	Nomination Bégin, Charland & Valiquette, estimateurs. ....	9	" 5
"	Nomination Prévost-Trudeau aviseurs-légaux de la cité ....	10	" 6
"	Refus par amendement d'engager des Ing. Conseil à titre permanent.....	11	" 6
"	Nomination Chef de Police ....	12	" 7
"	Traitements greffier & Trés....	13	" 7
"	Proposition M. Martel ancien chef de police.....	14	" 8
"	Congé payé, Me G. Lavoie.....	15	" 8
"	Nomination Ingénieur Mun. et Assistant-Ingénieur.....	16	" 8
"	Nomination Surintendants travaux-publics (quartiers)....	17	" 8
"	Employés municipaux demeurant en fonction.....	18	" 9
"	Ouverture compte de banque ....	19	" 9
"	Comptes de banques demeurant aux mêmes succursales bancaires.....	20	" 9
"	Fixation endroit séances du cons. 21.....		" 9



INDEX CHRONOLOGIQUE

DATE	SUJET	RES.	FOLIO
1961			page
11 avril	avis de motion. date et heures des séances.....	-	10
"	Rémunérations maires et échevins	22	10
"	Impression lettres et enveloppes..	23	10
"	préparation armoiries.....	24	10
"	Etablissement bureaux ( Greffier, Trésorier, Police)....	25	11
"	préparation règlement date et heure ass. conseil.....	26	11
"	Autorisation aviseurs-légaux représenter la cité bills privés RE: Corp. Inter. Ile Jésus..	27	11
"	Délégation Québec RE: Corp. Interur. Ile Jésus.....	28	11
"	avis de motion- Cour municipale.....	-	12
"	avis de motion- Taxe d'eau.....	-	12
"	avis de motion- Taxe d'affaires... -	-	12
"	avis de motion- Taxe Bicyclettes.. -	-	12
"	avis de motion - Noms rues.....	-	12
"	Autorisation signer chèques.....	29	12-13
"	Renouvellement emprunts temporel- res ( fins administratives ).....	30	13
"	Subdivision lot P74 et P82	31	13-14
"	ajournement de l'assemblée.....	32	14
17 avril	Adoption minutes ass. précédentes.	33	16
"	Engagement Me G. Lavoie comme conseiller-technique.....	34	16
"	Nomination bureau de revision pour l'année 1961.....	35	16-17
"	Emoluments membres bureau revision	36	18
"	Nomination M. Camille Benoit vérificateur de la Cité.....	37	18
"	avis de motion - construction.... -	-	18
"	avis de motion - vidanges .....	-	18
"	avis de motion - licences animaux -	-	19
"	avis de motion - circulation..... -	-	19
"	avis de motion - hygiène publique -	-	19
"	AVIS DE motion - protection contre les incendies.....	-	19





index-chronologique

DATE	SUJET	RES.	FOLIO
<u>1961</u>			<u>page</u>
17 avril	avis de motion- taxis .....	- .....	19
"	avis de motion- fonds de roulement.....	- .....	19
"	avis de motion- approbation plans de subd. et création fonds parcs et ter. jeux. ....	- .....	19
"	avis de motion- travaux égouts & aqueduc quartier St-Martin.....	- .....	20
"	avis de motion- travaux pavage & trottoirs, lot 66.....	- .....	20
"	Nomination M. J.P. Lépine ing. mun. adjoint.....	38.....	20
"	Achat ameublement bureau de police.....	39 .....	20
"	Lettrage camions et automobiles..	40 .....	20-21
"	Autorisation chefs de département à signer réquisitions.....	41.....	21
"	Emprunt temporaire (fins adminst)	42.....	21
"	Renouvellement emprunts tempor. balance ( fins admn.)entretien général.....	43.....	21-22
"	comptes à payer.....	44.....	22
"	Adoption rapport ass. d'électeurs règlement 177 (A).....	45 .....	22-23
"	Rapport ass. d'électeurs règl. 193 et demande emprunt temp.....	46 .....	23
"	Rapport ass. d'électeur règl. 178 et demande emprunt temporaire.....	47.....	23
"	Rapport ass. d'électeurs règl. 184 et demande emprunt temporaire.....	48.....	24
"	Emprunt temporaire demandé RE: Règl. 151 A. à P.....	49.....	24
"	Emprunt temporaire demandé RE: règl. 153 A. à P.....	50.....	24-25
"	Règlement litige Gilles Renaud VS Ville de l'A. à P.....	51 .....	25
"	Mutations .....	52.....	25
"	Corrections rôles d'évaluation ville de l'A. à P.....	53.....	26



index chronologique

DATE	SUJET	RES.	FOLIO
1961			page
<u>17 avril</u>	avis de motion - travaux de pavage et trottoirs quartier St-Martin.	-	26
	avis de motion - Cour municipale	-	26-27
	avis de motion - date et heure des assemblées du conseil	-	27
	Nomination Prévost & Trudeau procureurs de la cité dans toutes procédures	55	27
	ajournement de l'assemblée	56	27
<u>18 avril</u>	Engagement Desjardins & Sauriol comme ingénieurs-conseil de la cité.	57	28
	Etude générale réseau d'égouts et d'aqueduc.	58	29
	Etude préliminaire agrandissement usine de traitement d'eau	59	29
	plan de subdivision lots 98-1 98-2	60	29-30
	plan de subdivision lot P40	61	30
	plan de subdivision terre 30, 40 et 46-1	62	31
	impression de chèques	63	31
	octroi loisirs St-Pie X	64	32
	prolongement congé payé M. Philippe Martel.	65	32
	avis de motion - travaux terre 40	-	32
	Nomination Gérard Lavoie surintendant travaux pu- blics quartier St-Martin	66	32

...5...



INDEX CHRONOLOGIQUE

<u>DATE</u>	<u>SUJET</u>	<u>RES.</u>	<u>FOLIO</u>
1961			page
<u>24 avril</u>	préparation plan travaux terres 39 et 47	67	34
	Etude locaux administratifs	68	34
	Païement balance entretien chemins d'hiver quartier St-Martin ( Yvon Bigras)	69	35
	plan de subd. terres 40, 45, 45-1	70	35
	plan de subd. lots 44, 45, 45-1	71	36
	cession de rues lots P343 P344	72	37
	approbation règlements ville de L'Ab. à P. et ville Renaud	73	38
	adoption plan de redivision Partie lot 337 et approbation rue moins de 66' quartier St-Martin	74	39
	Acceptation soumission Société Sanitaire Laval pour vidanges	75	40
	Adoption règlement C-1	76	40
	Adoption règlement C-2	77	41
	ajournement de l'assemblée	78	41
<u>25 avril</u>	avis de motion - travaux d'égouts et d'aqueduc lot 74	-	42
	subvention ministère de la Voirie RE: entretien chemins d'hiver ( Ville de Renaud)	79	42-43
	autorisation Prévost & Trudeau à préparer certains règlements	80	43

...6...



index chronologique

DATE	SUJET	RES.	FOLIO
<u>1961</u>			<u>page</u>
<u>1er mai</u>	demande à l'Hydro-québec d'acheter les intérêts détenus par la Shawinigan W. & P. dans la Cité	81	44-45
	prolongement congé payé M. Philippe Martel...	82	45
	avis de motion - travaux parties des lots 350, 351 et 352 ( Renaud)	-	45
	avis de motion - travaux parties des lots 351, 352-1, 353	-	45
	avis de motion - travaux d'éclairage partie du lot 349	-	46
	avis de motion - travaux lot 330	-	46
	contrat Louisbourg Const., A. Billet Ltée et la Cité de Chomedey travaux ( regl. 25, 28 et 29)	83	46
	contrats servitude de passage lot 332	84	47
	engagement de M. A. Meissner plantation d'arbres dans la Cité	85	47
	plan de subd. lot 408 (partie)	86	48
	plan de subd. partie du lot 491	87	48
	plan de subd. parties lots 53 & 54	88	49
	ajournement de l'assemblée	89	50
<u>2 mai</u>	adoption regl. C-3	90	51
	avis de motion- travaux quartier l'A. à Plouffe ( pavage et Trot)	-	51
	avis de motion - travaux de requêtes-		52
	avis de motion - travaux de requêtes-		52

index chronologique



DATE	SUJET	RES	FOLIO
<u>1961</u>			page
<u>2 mai</u>			
	avis de motion- travaux égoûts et Aque- duc - quartier St-Martin	-	52
	avis de motion - travaux pavage et trottoirs quartier St-Martin	-	52
	aménagement terrain balle-molle et piscine Loisirs St-Pie X	91	52
	avis de motion - annulation homologation lots 380-118 etc.	-	53
	règlement annulant homologation	-	53
<u>15 mai</u>			
	compte rendu de l'assemblée	-	54
<u>19 mai</u>			
	annulation de l'assemblée ( avis de convocation ayant été livrés en retard)	-	56
<u>29 mai</u>			
	comptes à payer	93	58
	acceptation état financier	94	59
	comptes à payer	95	59
	travaux agrandissement locaux admn.	96	60
	autorisation chef de police à signer les réquisitions de son département.	97	60
	achats pour le département de la police	98	61
	préparation règlement travaux sur les lots 350, 351 et 352	99	61
	adoption règlement C-4	100	61
	approbation rue à 50' ( lots 23, 26, 27)	101	62
	adoption plans travaux pavage et trottoirs lot 66.	102	62

...8...



index chronologique

DATE	SUJET	RES.	FOLIO
1961			page
<u>29 mai</u>	contrat cueillette des vidanges accordé à H. Lafrance	103	63
	autorisation à faire recensement	104	63-64
	achat plaques Bradma	105	64
	avis de motion - travaux quartier St-Martin	-	64
	adoption plan travaux pavage et trottoirs	106	65
	préparation d'un règlement	107	65
	demande de soumissions travaux sur le lot 66	108	65
	autorisation Ingénieur M. Nadeau à assister au congrès de l'American Water Works	109	66
	avis de motion - travaux terres 59 et 74	-	66
	adoption plans travaux sur partie du lot 74	110	66
	autorisation aviseur-légal à préparer un règlement	111	67
	avis de motion - travaux partie du lot 491	-	67
	adoption plans travaux partie du lot 491	112	67
	autorisation aviseur-légal à pré- parer un règlement	113	67
	ajournement de l'assemblée	114	68
<u>30 mai</u>	avis de motion - travaux terres P30 P40	-	69
	autorisation aviseur-légal à préparer un règl. pour travaux P30 P40	115	69

...9...



index chronologique

DATE	SUJET	RES.	FOLIO
1961			page
<u>30 mai</u>	adoption plans travaux terres 30 &40	116	69
	adoption règ. C-5	117	70
	renouvellement emprunt temporaire fins administratives	118	70
	adoption règlement C-6	119	70
	congédiement de M. Philippe Martel	120	71
<u>5 juin</u>	pas de quorum à 8:00 hres P.M.		71
<u>5 juin</u>	ouverture 8:22 hres p.m.		72
	adoption minutes assemblées précéd.	121	72
	ajournement de l'assemblée et chan- gement du lieu des séances	122	73
<u>6 juin</u>	comptes à payer	123	74
	demandes emprunts temporaires ville de Renaud	124	75
	renouvellement uniformes dpt. police	125	76
	congrès de l'Union des Municipalités	126	76
	rémunérations recensement municipal	127	77
	adoption regl. C-7	128	77
	octroi Retarded Children ASS.	129	78
	adoption regl. C-8	130	78
	adoption regl. C-10	131	78



index-chronologique

DATE	SUJET	RES.	FOLIO
1961			page
<u>6 juin</u>	autorisation aviseur-légal à préparer un règlement pour travaux lot 330 ( Renaud)	132	79
	adoption regl. C-9	133	79
	demande de soumission C-7, C-9	134	79
	autorisation aviseur-légal à représenter la cité à la Commission des Rel. Ouv.	135	79-80
	signature duplicata obligations M259 M260	136	80
	engagement M. G.A. Lacouture comme trésorier et nomination M. A. Goyer comme assistant-trésorier	137	80
	engagement M. J.P. Banville comme directeur des parcs et terrains de jeux.	138	81
	avis de motion - travaux parties des terres 23, 26, 27	-	82
	autorisation aviseur légal à préparer un règlement	140	82
	avis de motion - fermeture des scrutins	-	82
	autorisation Me A. Prévost à préparer divers projets de règlements	141	82
	avis de motion - acquisition ameublement Hôtel-de-ville	-	83
	ajournement de l'assemblée	142	83
<u>12 juin</u>	avis de motion - travaux partie du lot 191	-	84
	autorisation aviseur-légal à étudier dossier Miron	143	85



INDEX CHRONOLOGIQUE



date	sujet	res.	folio
1961			page
12 juin	Etude Dossier Fernand Cousineau	144	85
	avis de motion - règlement amendant le règlement no. 101 St-M.	-	85
	avis de motion - règlement amendant le règl. 13 de St-Martin.	-	85
	réparation pompe d'eau brute	145	86
	impression comptes de taxe d'eau	146	86
	signature contrat A. Billet et Lagacé RE: travaux regl. 151, 153, 157, 173, 160, 167, 174 et 177.	147	86-87
	annonce poste disponible usine de filtration.	148	87
	cession de rues lots 352-1 et 353	149	88
	mutations de propriétés	150	88
	nomination R. Gohier percepteur de la taxe d'amusement.	151	89
	autorisation réserve petite caisse dans divers départements.	152	89
	rapport Desjardins & Sauriol sur la consommation d'eau.	153	90
	engagement moniteurs pour parcs et terrains de jeux.	154	90
	détermination endroits affichage avis publics.	155	91
	ajournement de l'assemblée.	156	92
<u>15 juin</u>	subdivision partie lot 66 annulation: lots 66-173-2, 66-174-1 66-174-2, 66-175-1, 66-176P1.	157	93
	subdivision lots 408-1 à 408-15 cession de rues.	158	94
	changement d'assurance employés mun.	159	95
	paiement Me Jacques Trahan \$ 215.10	160	95
	autorisation Maurice Gaudreault à obtenir droits de passage ruisseau Boudrias.	160	95
	relevé toutes résolutions de C.E. Gravel.	162	96
	acceptation soumission Jules Gohier peinture 2 camions.	163	96

...12...



c

index chronologique.

DATE	SUJET	RES.	FOLIO
1961			page
15 juin	Engagement J.C. LaHaye Urbaniste-conseil.	164	96
	Engagement Institut Heral- dique pour préparation des armoiries.	165	109
	nomination membres de la commission de police	166	109
	Engagement Noel & Paul Elec. pour travaux d'éclairage boul. Labelle.	167	110
	Egoût collecteur Laval-des-rapides	168	110
	Etude conduites maîtresses d'égoûts pluvial et d'aqueduc dans la cité.	169	110
	message de félicitation à Me J.P. Lavallée Nouveau Juge Mun.	170	111
	aviseurs-légaux représentant de la force policière	171	111
	acceptation démission A. Joly Usine de filtration.	172	111
	avis de motion - règlement amendant le règlement 96 classe C-2	-	111
	réfection pavage rang St-Elzéar	173	112
	demande au Ministère de la voirie d'effectuer certains travaux.	174	112
	demande au Min. de la Voirie améliorations boul. Lévesque.	175	112
	demande au Min. de la Voirie d'étudier les intersection du boul. Labelle.	176	113
	Nomination Bruno Raizenne greffier de la Cour Municipale	177	113
	procédures contre Maurice Marleau	178	113
	procédures contre Marcel Charron.	179	113
	acceptation procès-verbaux assem- blées précédentes.	180	114
	ajournement de l'assemblée	181	114
<u>19 juin</u>	acceptation minutes assemblées précédentes.	182	115
	nomination Emile Demers pro-maire	183	116



index chronologique

DATE	SUJET	RES.	FOLIO
1961			page
<u>19 juin</u>			
	soumissions pour travaux RE: regl. C-7, C-8, C-9, C-10 remises au bureau de l'ingénieur Municipal.	184	116
	adoption règlement no. C-35	185	116
	adoption règlement no. C-14	186	117
	autorisation signature du contrat RE: cession de rues, passages publics et par RE: P. 349	187	117
	subdivision lot 343 et 344 343-1 à 343-5 incl. 344-1 à 344-7 incl.	188	117
	acceptation redivision lots 143-3-8, 143-3-9, 143-72 à -75 incl. et P143-76	189	118
	comptes à payer.	190	118
	avis de motion - travaux terres 30 et 40	-	118
	avis de motion - travaux lots P23, 26, 27	-	119
	avis de motion - travaux terres 59 et 74	-	119
	avis de motion - travaux quartier St-Mart.	-	119
	avis de motion - travaux lot P491	-	119
	avis de motion - travaux lot P94	-	119
	ajournement de l'assemblée	191	120
<u>20 juin</u>			
	octroi contrats RE: règlements C-7, C-8, C-9 et C-10	192	121
	subdivision lots 158-278 à 281 incl.	193	122
	engagement M. Gaudreault pour préparation plan général de cadastre	194	122
	avis de motion - contrôle consommation d'eau durant l'été	-	123
	adoption règlement C-19	195	123
	engagement R. Bigras pour préparation expertise Brown's Bottle	196	124
	rémunération accordée au greffier pour présence aux assemblées d'électeurs.	197	124
	création fonds de roulement.	198	124



index chronologique

DATE	SUJET	RES.	FOLIO
1961			page
<u>20 juin</u>			
	Engagement de M. A. Joly aux bureaux des Ingénieurs.	199	125
	cession occupation local 1459 boul. Labelle.	200	125
	projet élargissement et amélioration boul. Lévesque.	201	125
	avis de motion - travaux intersectionn boul. Lévesque et Samson.	201	125
	conservation fonds aqueduc dans la cité de Chomedey.	202	126
	engagement Roland Bigras pour expertise lot 192.	203	126
	demande soumissions travaux lots 350, 351, 352, P491 Regl. C-4, C-19	204	127
	autorisation aviseurs-légaux à préparer divers règlements	205	127
	octroi Association Sportive	206	128
	octroi Loisirs St-Norbert	207	128
	acceptation compte Prévost & Trudeau honoraires profes.	208	128
	ajournement de l'assemblée	209	128
<u>4 juillet</u>			
	rémunération accordée à Me Danseur ancien juge municipal de St-Martin.	210	131
	avis de motion - travaux 16e rue	211	131
	avis de motion - travaux 16e rue	212	131
	subdivision lot 66 annulation lots 66-471 à 66-475 incl. 66-488 à 66-490 incl. 66-543 à 550 cession de rues.	213	132
	subdivision 73-374, -299-2, 73-375, -317, -287, -300, -448 à 482 incl.	214	132
	subdivision Partie lots 30, 40, 46-1	215	133
	avis de motion - ramonage cheminées	126	134

...15...

index chronologique



DATE	SUJET	RES.	FOLIO
1961			page
<u>4 juillet</u>			
	location saison d'été P. 349	217	134
	location partie du lot 580	218	134
	avis de motion - amendant le règl. 95 de la ville de l'A. à P.	219	134
	paiement Ministre des Finances pour amendes perçues par la ville en 1958, 59 et 60.	220	135
	comptes à payer.	221	135
	avis de motion- commerces ambulants	222	136
	avis de motion - colporteurs	223	136
	avis de motion - commission d'urbanisme.	224	136
	avis de motion - travaux lots 23, 26, 27	225	136
	adoption rapports assemblées d'électeurs RE: règl. C-10, C-19, C-9	226	136
	Autorisation Trésorier à signer divers effets de banque.	227	137
	autorisation à ouvrir un compte de salaires.	228	137
	avis de motion - entrées de garages	229	137
	achats pour hôtel-de-ville (ameublement)	230	138
	approbation emplacement conduites téléphoniques ou électriques sous surveillance ingénieurs	231	138
	ajournement de l'assemblée	232	139
<u>5 juillet</u>			
	adoption règlement C-20	233	140
	adoption règlement C-36	234	141
	adoption règlement C-37	235	141
	nomination président assemblée	236	141
	adoption règlement C-17	237	142
	achat des lots 78, 79, P76, P77 et P80 appartenant à Mme DuTremblay.	238	142



INDEX CHRONOLOGIQUE

date	sujet	rés.	folio
1961			page
<u>5 juillet</u>			
	organisation fêtes civiques 1961	239	144
	formation comités pour fêtes publiques.	239	145
	mutations	241	146
	acquisition compteurs d'eau	242	146
	autorisation aviseurs-légaux à préparer divers règlements.	243	146
	cessation procédures contre M. Marcel Charvøen	244	147
	Autorisation aviseurs-légaux à représenter la cité à la Commission des Relations ouvrières de la P.Q.	246	147
	cessation procédures contre Maurice Marleau	245	147
	rémunération greffier Cour Municipale	247	148
	ajournement de l'assemblée	248	148
<u>10 juillet</u>			
	contrat égouts & aqueduc A. Billet Ltée RE: reg. C-4	249	149
	contrat égouts & aqueduc Spino Const. RE: Regl. C-19	250	150
	organisation concours d'architecture Hôtel-de-ville	251	150
	amendement rés. 238 concernant achat lot appartenant à Mme Du-Tremblay.	252	151
	autorisation trésorier et ass- trésorier à signer certains effets de banque.	253	152
	engagement Pelletier-Gravel & Deslierres préparation pré- visions budgétaires.	254	152
	avis de motion - travaux de rues lots 350, 351 et 352	255	153
	autorisation Me Prévost à préparer règlement C-25	256	153
	avis de motion - travaux de trottoirs quartier l'A. à P.	257	153
	adoption règlement C-28	258	153

index chronologique.



<u>date</u>	<u>sujet</u>	<u>rés.</u>	<u>folio</u>
1961			page
<u>10 juillet</u>	subdivision parties des lots 39, 47, 47-3 cession de rues.	259	154
	subdivision partie du lot 46-1	260	155
	redivision lot 95-79 95-78	261	155
	contrat égouts et aqueduc Verona Const. regl. 149 l'Abord-à-Plouffe.	262	156
	ajournement de l'assemblée	263	156
<u>11 juillet</u>	demande Shawinigan W. & P. pour prolongement à station de pompage lot 66-454	264	157
<u>18 juillet</u>	adoption procès-verbaux assemblées précédentes.	265	159
	avis de motion - construction émissaire d'orage.	266	159
	avis de motion - travaux aque- duc boul. Labelle.	267	160
	changements concernant dépar- tement de police.	268	160
	assurances de la cité	269	161
<u>19 juillet</u>	comptes à payer.	270	166
	renouvellements emprunts temporaires.	271	167
	autorisation trésorier à signer seul pour retirer obligations de la banque Canadienne Cart.	272	167
	modification subdivision lot 66	273	168
	plan travaux d'aqueduc boul. Labelle accepté.	274	169
	autorisation Me Prévost à préparer règl. C-56	275	169



index chronologique

<u>date</u>	<u>sujet</u>	<u>rés.</u>	<u>folio</u>
1961			page
<u>19 juillet</u>			
	adoption règlement no. C-56	276	169
	adoption règlement no. C-44	277	170
	contrat travaux égouts et aqueduc à Bigras Exs. Inc. regl. 156 l'A.àP	278	170
	ajournement de l'assemblée	279	171
<u>24 juillet</u>			
	mutations de propriétés	280	172
	avis de motion - travaux lots 349 et 350	281	173
	avis de motion - travaux lots 349 et 350.	282	173
	octroi Association Canadienne d'Urbanisme.	283	174
	annulation lots 47-46 et 47-48	284	174
	demande compagnies d'utilité publique pour installer conduites souterraines	285	174
	avis de motion - pavage et trottoirs sur diverses rues de la cité	286	175
	avis de motion - travaux d'éclairage Chomedy Gardens.	287	175
	acceptation rapport assemblée Regl. C-28	288	175
	M. Léo Beaulieu nommé membre de l'organisation des fêtes publiques	289	176
	dépenses fêtes publiques.	290	176
	nomination M. Adrien Gauthier ass.- greffier en l'absence de M. Chapleau	291	176
	adoption règl. C-45	292	177
	engagement 5 nouveaux constables	293	177
	ajournement de l'assemblée	294	177
<u>31 juillet</u>			
	engagement Me Jean Louis Léger Cour Municipale	295	179
	ajournement de l'assemblée	296	179



index chronologique



date	sujet	rés.	folio
1961			page
<u>1er août</u>			
	procès-verbaux assemblées précédentes.	297	180
	contrat RE: règl. C-20 accordé à A. Billet Ltée.	298	181
	adoption règl. C-39	299	181
	demande au Ministère de la Voirie pour nettoyage fossé nord route 8	300	182
	avis de motion - décence et moeurs	301	182
	ajournement de l'assemblée	302	182
<u>9 août</u>			
	avis de motion - travaux trottoirs partie du lot 330	303	183
	autorisation avocats à préparer règlement pourvoyant travaux sur partie du lot 330 ( projet Bon-Air)	304	183
	avis de motion - travaux lots 72, 492 et 493	305	184
	avis de motion - travaux lots 72, 492 et 493	306	184
	contrat cession de rues autorisées par résolutions de la ville de l'Abord-à-Plouffe.	307	184
	impression circulaires pour consommation d'eau et achats pour dépt. du greffier.	308	185
	taxe de vente.	309	185
	adoption rapports assemblées publiques RE: regl. C-36, C-37, C-44, C-56	310	186
	adoption dépenses effectuées par le chef de police.	311	186
	rémunération recensement.	312	187
	Etude formule parc-école	313	187
	location terrain Ecole St-Elzéar pour dept. parcs et terrains jeux	314	188
	etude parc-école 66e avenue et boul. Cartier1	315	189
	achats dpt. parcs et terrains jeux	136	189
	adoption plan préparé par Etude C.E. Gravel travaux d'égouts et d'aqueduc	317	190



index chronologique

date	sujet	rés.	folio
1961			page
<u>9 août</u>			
	avis de motion - travaux terres 23, 26, 27, 30 et 32 L'A. à P.	318	190
	corrections liste comptes à payer	139	190
	engagements A. Jutras comme inspec- teur des bâtiments et M. J. Phaneuf comme ass-inspecteur.	320	191
	nomination délégués congrès Union des Municipalités.	321	191
	autorisation Desjardins & Sauriol à préparer plans pour travaux de trottoirs quartier l'A. à P.	322	192
	tous plans de lotissement soumis à J.C. LaHaye pour approbation.	323	192
	petite caisse Assistance - sociale	324	192
	commissionnaires Hôtel-de-ville.	325	193
	mutations de propriétés	326	193
	engagement Bégin, Charland & Valiquette pour préparation mutations quartier Renaud.	327	194
	contrat achat lot P161	328	194
	adoption plan Desjardins & Sauriol travaux d'égoûts et d'aqueduc	329	194
<u>16 août</u>			
	bourses à l'école Ballet Marino	330	196
	location bâtisse 1226 Souvenir pour dpt. ingénieurs.	331	196
	adoption règlement C-50	332	197
	comptes à payer juillet 1961	333	197
	demande au gouvernement d'accorder même ristourne sur intérêts aux emprunts municipaux qu'il accorde aux Municipalités rurales.	334	197
	engagement M. Albert Meissner comme architecte paysagiste	335	198
	impositions de taxes foncières sur lots 78 et 79 vendus à la Cité par Mme A. DuTremblay pris à la charge de la cité	336	199
	ajournement de l'assemblée	337	200

index chronologique



<u>date</u>	<u>sujet</u>	<u>rés.</u>	<u>folio</u>
1961			page
<u>17 août</u>			
	heures d'affaires Hôtel-de-ville	338	201
	achat système de salaire	339	201
	amendement articles 15 et 21 contrat assurance.	340	202
	amendement rés. 136 concernant obligations de Léopold Lapierre	341	202
	adoption rapport assemblée publique règlement C-39	342	203
	demande emprunts temporaires règlements C-4 C-19	343	203
	Mes Prévost & Trudeau subsitués aux avocats s'occupant encore des causes en suspens des anciennes villes. de l'A. à P. Renaud et St- Martin.	344	204
	mutations de propriétés	345	204
	ajournement de l'assemblée	346	205
<u>21 août</u>			
	acceptation projet concours d'architecture.	347	206
	acceptation règlement C-13	348	207
	acceptation règlement C-30	349	207
	Autorisation Etude J.C. LaHaye à préparer plans pour parc Du Tremblay	350	207
	demande à la fabrique St-Martin pour entente au sujet du terrain angle St-Thomas et du Couvent.	351	208
	ajournement de l'assemblée.	352	208
<u>21 août</u>			
	acceptation procès-verbaux assemblées précédentes.	353	210
	acceptation comptes à payer additionnels	354	210
	subdivision lots 426-77 à 426-97	355	211
	subdivision parties des lots 97, 98, 99, 100, 101, 105 cession de rues.	356	211

...22.....



index chronologique.

date	sujet	rés.	folio
1961			page
<u>21 août</u>			
	demande de prix pour identification du château d'eau St-Martin.	357	212
	adoption règlement C-63	358	212
	acceptation règlement C-33	359	212
	acceptation règlement C-62	360	213
	ajournement de l'assemblée	361	213
<u>22 août</u>			
	avis de motion - canalisation ruisseau La Pinière	362	214
	acceptation plan concernant ruisseau La Pinière.	363	214
	engagement M. Jacques Bouchard publicitaire-conseil pour organisation fêtes publiques.	364	215
	avis de motion - règlement désignant charges des échevins dans chacun des quartiers.	365	215
	avis de motion - canalisation partie Ruisseau Boudrias.	366	216
	mutations propriétés.	367	216
<u>29 août</u>			
	achat poteaux et luminaires	368	218
	autorisation Me Prévost à préparer règlement C-61	369	219
	adoption règlement C-61	370	219
	demande soumissions travaux d'éclairage RE: regl. A183 C-61	371	219
	adoption règlement C-67	372	220
	avis de motion - travaux égouts et d'aqueduc sur partie lot 66	373	220
	avis de motion - travaux pavage et trottoirs sur partie lot 66	374	220
	mutations Renaud.	375	220
	octroi contrat ramonage cheminée	376	221
	acceptation plan subdivision lot 383	377	222

index chronologique



DATE	SUJET	RES.	FOLIO
1961			page
<u>29 août</u>	subdivision partie du lot 115 ( 115-102)	378	222
	contrat RE: regl. C-33 accordé à Paul Dubé & Fils.	379	223
	engagement M. J.P. Pratte, pour identification des rues.	380	223
<u>5 sept.</u>	engagement Bégin, Charland & Valiquette pour rôle d'évaluation quartier Renaud.	381	224
	acceptation rapports assemblées publiques Regl. C-33, C-62	382	225
	subdivision lots 355-2,355-3	383	225
	acceptation pour fin de rues de parties du lots 66	384	226
	plan de lotissement lot 348 1 à 82	385	226
	autorisation aviseur-légal à pré- parer divers règlements.	386	226
	avis de motion - lots vacants.	387	227
	avis de motion - éclairage quar- tier St-Martin.	388	227
	préparation plans pour éclairage de rues quartier St-Martin ( ouest )	389	227
	avis de motion - éclairage de rues quartier Renaud	390	227
	autorisation préparer plans pour éclairage de rues quartier Renaud.	391	228
	annonce dans Revue Internationale pour les Enfants Infirmes.	392	228
	négociation nouvelle entente avec M. Fernand Bernard pour parc St- Pie X.	393	228
	avis aux Immeubles B.G. Inc. non responsable bris de trottoirs	394	229
	acceptation compte de Me Roch Héroux.	395	229
	cours donnés aux policiers.	396	229

...24...



index chronologique.

date	sujet	rés.	folio
1961			page.
<u>5 sept.</u>	ajournement de l'assemblée.	397	230
<u>11 sept.</u>	comptes à payer.	398	231
	budget fêtes publiques.	399	232
	acceptation soumission Pisapia Const. construction obélisque.	400	232
	acceptation parties des lots 492, 493 et 72 pour fin de rues. ( lots 492-26, -37, -38, 493-12, -13, -14 et 72-4)	401	233
	subdivision lots 477-1, 478-55 et 478-53-3.	402	233
	avis de motion - acquisition lots 159, 160 pour fin de parc	403	234
	convention A. Billet Ltée AQUEDUC CODERRE	404	234
	contrat RE: regl. 178 A. à P. accordé à Lagacé Construction. contrat RE: Regl. 178 A. à P. accordé à Lavallée & Frères.	405	237
	services d'estimateurs retenus pour rapport sur l'acquisition des lots 159-331, -327 et 160-315 RE: piscine et terrain de jeux St-Pie X.	406	237
	prolongement service transport quartier St-Martin.	407	238
	contrat RE: règl. C-28 accordé à Paul Dubé & Fils.	408	238
	acceptation rapport assemblée Règlement C-61	409	239
	avis de motion - travaux pavage 3ième rue Boul. Samson etc.	410	239
	acceptation estimations C.E. Gravel,	411	239
	acceptation offre Les Lainages St-Victor RE: Château d'eau L'A. à P.	412	240
	emprunts temporaires RE: règlements 178 L'A. à P. C-9, C-17 et C-20	413	240

...25....

index chronologique.



date	sujet	rés.	folio
1961			page
<u>11 sept.</u>			
	ajournement de l'assemblée.	414	241
<u>12 sept.</u>			
	acceptation plans éclairage de rues.	415	242
	acceptation offre Shawinigan W. & P. pour travaux d'éclairage de rues boul. Labelle.	416	243
	ajournement de l'assemblée	417	243
<u>14 sept.</u>			
	acceptation états financiers villes de l'A. à P., Renaud et St-Martin.	418	244
	avis de motion - amendant regl. 96 zone Ra3	419	245
	autorisation aviseur-légal à préparer certains règlements.	420	245
	transport somme du fonds d'aqueduc au fds général.	421	245
	emprunt temporaire, fins administ.	422	246
	achats pour système Bradma.	423	246
	avis de motion - fixant taux de la taxe foncière.	424	247
	avis de motion - travaux lots 45 et 66.	425	247
	avis de motion - travaux lots 45 et 66.	426	247
	avis de motion - travaux rues Leduc, St-Judes et 34-2.	427	247
	adoption règl. C-43	428	247
	adoption règle. C-40	429	248
	adoption règl. C-41	430	248
	acceptation procès-verbal ass. précédentes.	431	248
	adoption règlement C-12	432	249
	changement non parc DuTremblay dépenses dpt. police.	433 434	249 249
	plans changement zonage soumis à l'avenir à l'urbaniste conseil	435	249
	changement horaire autobus	436	250
	augmentation réserve petite caisse dpt. ingénieur et police	437	250
	avis de motion - expropriation lot 161	438	250
	ajournement de l'assemblée.	439	250